


OSKAR
GÖSCHEN
1865.

VIE
ET PONTIFICAT
DE
LÉON X.
II.

Quanti alpestri sentier, quanti palustri
Narrerò io, di morte e sangue pieni
Pe 'l variar de' regni e stati illustri!

MACHIAVELLI, *Decennale* j.

VIE
ET PONTIFICAT
DE
LÉON X,

PAR WILLIAM ROSCOE,
AUTEUR DE LA VIE DE LAURENT DE MÉDICIS,

OUVRAGE TRADUIT DE L'ANGLAIS,
PAR P. F. HENRY,

ET ORNÉ DU PORTRAIT DE LÉON X, ET DE MÉDAILLES.

SECONDE ÉDITION,
REVUE ET CORRIGÉE.

TOME SECOND.

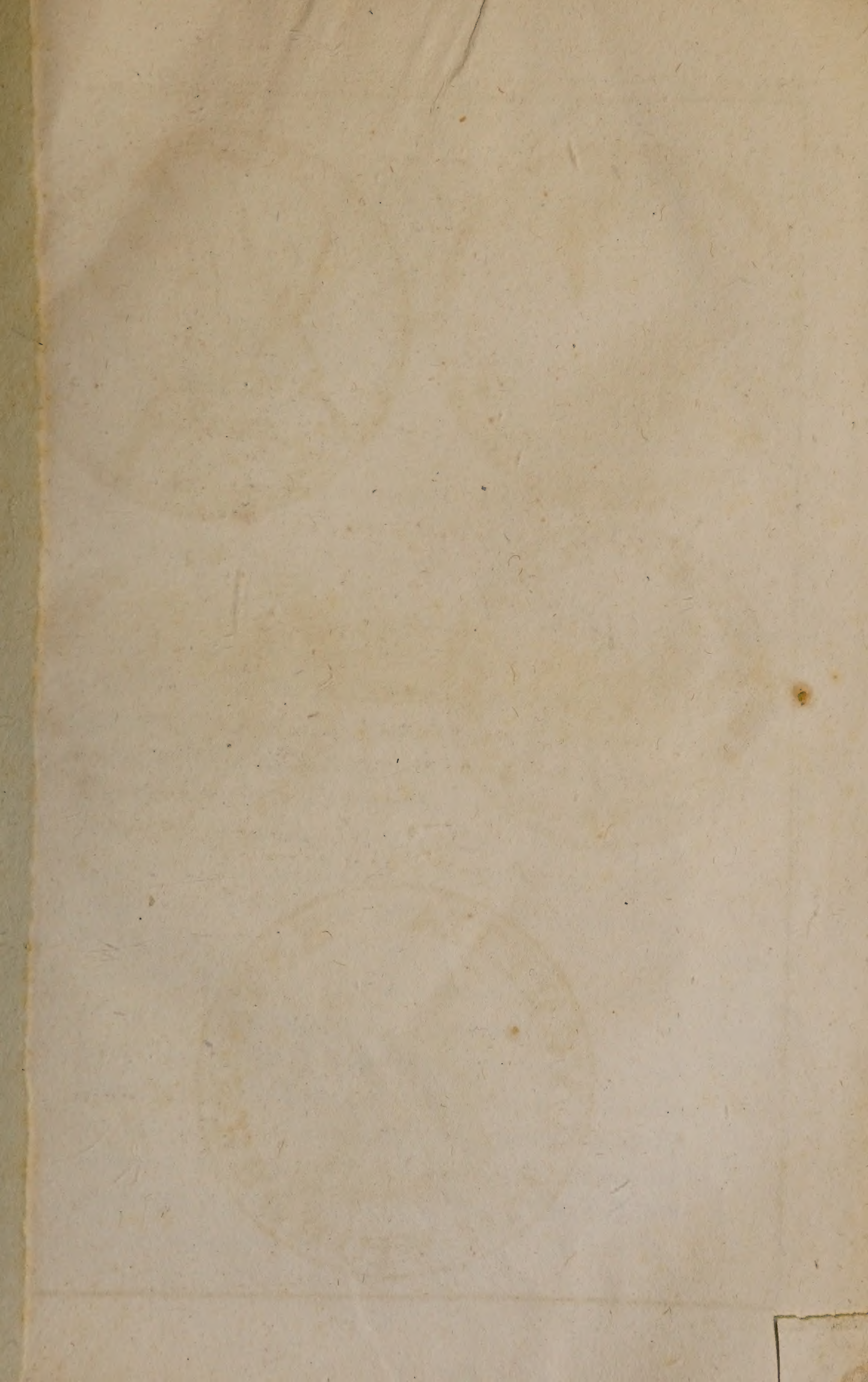
IMPRIMERIE D'ADRIEN ÉGRON.

PARIS,
GIDE FILS, LIBRAIRE, RUE COLBERT, N° 2.
H. NICOLLE, LIBRAIRIE STÉRÉOTYPE,
RUE DE SEINE, n° 12.

M. DCCC. XIII.

A. D. 1503 = 1507.

Dissensions entre les rois de France et d'Espagne au sujet du royaume de Naples. — Succès de l'armée française. — Combat de treize Français contre un pareil nombre d'Italiens. — Gonsalve de Cordoue bat l'armée française, et fait la conquête du royaume de Naples. — Troubles dans Rome. — César Borgia est forcé de sortir de cette ville. — Élection et court pontificat de Pie III. — Les États de la Romagne demeurent fidèles au duc de Valentinois. — Élection de Jules II. — Ce pape cherche à s'emparer des domaines de César Borgia. — Trahison de Gonsalve qui envoie le duc prisonnier en Espagne. — Mort du duc de Valentinois. — Portrait de ce personnage célèbre. — Frédéric, ancien roi de Naples, est choisi pour médiateur par les rois de France et d'Espagne qui l'ont détrôné. — Défaite des Français sur le bord du Garigliano. — Mort de Pierre de Médicis. — Mariage de Clarice, sa fille, avec Philippe Strozzi. — Modération et prudence du cardinal de Médicis. — Mort prématurée de Galeotto de La Rovère. — Situation fâcheuse où se trouve le cardinal de Médicis. — Mort d'Hercule, duc de Ferrare, à qui succède Alphonse Ier. — Événement tragique dans la maison d'Est. — Les Français sont chassés du royaume de Naples. — Jules II se rend maître des villes de Pérouse et de Bologne. — Le roi d'Espagne visite son royaume de Naples. — Honneurs rendus à Gonsalve, qu'on néglige ensuite.




GLADIVS · DOMINI · SVP · TERRAM · CITO · ET · VELOCITER
HIERONYMVS · SAV · FER · VIR · DOCTISS · ORDINIS · PREDICHARVM
CH. 5
RESERAVIT · ET CLAVSIT · ANN · IVB
M D
CHAP. 6.
ALESSANDRO · VI · PONT · MAX
LVCRETIA · ESTN · DE BORGIA · DVC

VIE ET PONTIFICAT

DE

LÉON X.

CHAPITRE VII.

Ch. VII.
A. D.
1503.
A. æt. 28.

Il n'est pas extraordinaire, dans le cours des choses humaines, de voir l'injustice et l'avidité trouver leur châtiment dans le succès même des mesures qu'elles ont prises. La conquête et le démembrement du royaume de Naples, qui, au lieu de procurer aux vainqueurs les avantages qu'ils s'en étoient promis, firent naître entre eux des querelles plus sanglantes que celles qui avoient déjà désolé l'Italie, en offrent un exemple frappant. Il avoit été convenu que le roi de France auroit en partage la terre de Labour et les Abruzze, et que le roi d'Espagne, qui possédoit la Sicile, auroit la Pouille et la Calabre, qui sont plus rapprochées de cette île; mais bientôt il parut que ces princes n'avoient pas eu sur les provinces qu'ils s'étoient adjugées des connoissances suffisantes pour que leurs généraux pussent en fixer conve-

Sujets de dissension entre les rois de France et d'Espagne.

Ch. VII. A. D. 1503. A. æt. 28.

nablement les limites. L'ancienne division n'étoit plus suivie, Alphonse Ier ayant, pour en percevoir plus facilement les revenus, partagé le royaume en six provinces, auxquelles il avoit donné les noms de terre de Labour, de Principauté, de Basilicate, de Calabre, de Pouille et d'Abruzze. La Pouille étoit subdivisée en terre d'Otrante, en terre de Bari, et en Capitanate. Ce fut à l'occasion de la Basilicate, l'ancienne Lucanie, qui n'avoit été assignée positivement à aucun des deux souverains, que s'éleva la première difficulté. Gonsalve prétendit qu'ainsi que la Principauté elle faisoit partie de la Calabre, qui étoit divisée en citérieure et en ultérieure (1), et qu'étant située entre les provinces explicitement affectées à son prince, elle devoit être considérée comme en faisant partie. Le général français, Louis d'Armagnac, duc de Nemours, fondoit les prétentions de son souverain sur ce fait bien connu, que jamais la Basilicate n'avoit été considérée comme faisant partie de la Pouille, ni de la Calabre, et sur les droits qu'en sa qualité de roi de Naples, Louis XII avoit sur tout ce qui n'avoit pas été nominativement cédé par le traité. La même contestation eut lieu au sujet de la Capitanate, qui forme une subdivision de la Pouille, du reste de laquelle la sépare l'Ofante, et qui confine à l'Abruzze.

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* v, *t.* j, *p.* 275.

L'un et l'autre général soutenoient que cette contrée ne pouvoit être distraite des provinces accordées à leurs souverains, et qu'elle appartenoit plutôt à l'Abruzze qu'à la Pouille. Le produit des pâturages de cette dernière province étoit une des principales sources du revenu du roi de Naples; et ce fut un autre sujet de dissension. La première année les deux généraux partagèrent également; mais l'année suivante chacun d'eux voulut emporter la plus forte part, ce qui non seulement gêna et mécontenta extrêmement les habitants de la Pouille et les principaux barons, mais occasionna des actes d'hostilité entre les deux armées (1).

La haute noblesse du royaume s'étant entremise dans cette affaire, les deux commandants français et espagnol entamèrent une négociation qui traîna plusieurs mois. Le duc de Nemours s'étant rendu à Melfi, et Gonsalve à Atella, ils eurent une entrevue; mais n'ayant pu s'accorder, ils furent obligés d'en référer à leurs souverains respectifs. Cependant ils convinrent de ne rien entreprendre contre le territoire dont ils étoient réciproquement en possession. Cette trève ne fut pas de longue durée. Le duc de Nemours, se reposant sur la supériorité de ses forces, et ne voulant pas donner au

---

(1) *Guicciard. lib.* v, *t.* j, *p.* 275. *Giannone, Istoria di Napoli, lib.* xxix, *cap.* 4. *t.* iij, *p.* 400.

Ch. VII. A. D 1503. A. æt. 28.

général espagnol le temps de recruter son armée, ce que ce dernier pouvoit faire avec plus de facilité que le général français, déclara à Gonsalve que si on ne lui remettoit la Capitanate il entreroit en campagne sur-le-champ. Il exécuta promptement cette menace, en faisant occuper par un détachement la ville de Tripalda, et en cherchant à se rendre maître des places fortes de la province, qu'il réclamoit. Un renfort, envoyé par Louis XII, et composé de deux mille Suisses et d'un plus grand nombre de Gascons, fut la preuve que ce monarque se proposoit plutôt d'avoir recours aux armes qu'à des moyens de conciliation. Pour presser tous ses préparatifs, il se rendit d'abord à Lyon; et voulant ensuite être plus près du théâtre de la guerre (1), il alla en toute diligence à Milan. Ces efforts furent couronnés par le plus brillant succès. La forteresse de Canose, quoique courageusement défendue par six cents hommes que commandoit Pierre de Navarre, fut obligée de capituler; et en peu de temps Gonsalve se vit contraint d'abandonner non seulement la Capitanate, mais la plus grande partie de la Pouille et de la Calabre, et de se réfugier à Barletta, ville située près de l'embouchure de l'Ofante. Il y fut assiégé par le duc de Nemours. D'Aubigny, vers le même temps, prit et saccagea la ville

Succès de l'armée française.

(1) *Guicciard. lib.* v, *t.* j, *p.* 275. *Giannone, Istoria di Napoli, lib.* xxix, *cap.* 4, *t.* iij, *p.* 400.

de Cosenza, défit un grand corps de troupes espagnoles et siciliennes, et parcourut tout le reste de la péninsule. Enfin Louis XII, sans respect pour les traités, prétendit de nouveau avoir droit sur tous les domaines de la couronne de Naples (1).

Dans cet état des choses l'attention publique fut détournée par un événement qui, jusqu'à un certain point, ralentit les mouvements des deux armées, et qui ne fut pas sans influence sur les opérations subséquentes. Les deux généraux ennemis négociant un échange de prisonniers, Charles de Torgues, officier français, se rendit à Barletta, où il fut invité à souper chez don Enrico di Mendoza, avec Indico Lopez et don Pietro d'Origno, prieur de Messine. Les convives mirent en parallèle le courage des troupes françaises et celui des troupes italiennes; et, dans le cours de la discussion, de Torgues soutint que les peuples d'Italie étoient lâches et efféminés. Lopez répondit qu'il avoit sous son commandement des Italiens, qui non seulement égaloient les Français en bravoure, mais sur la fidélité desquels il pouvoit se reposer entièrement. Pour décider la contestation, il fut convenu qu'il se livreroit un combat à cheval entre treize Français et treize Italiens, et que chacun des vaincus remettroit à son vainqueur ses armes, son

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* v, *t.* j, *p.* 275. *Muratori, Annali, t.* x, *p.* 11.

Ch. VII. A. D. 1503. A. æt. 28.

cheval, et cent couronnes d'or. Les deux généraux, qui probablement ne furent pas fâchés de procurer quelques instants de repos à leurs troupes, approuvèrent ce projet. De chaque côté on nomma quatre juges, et on livra des otages (1).

---

(1) Muratori a omis les noms des combattants, et il fait observer que Paul Jove a supprimé ceux des Français par égard pour ces derniers; mais Summonte a nommé non seulement les champions, mais aussi les juges et les otages. En voici la liste :

COMBATTANTS.

Français.	Italiens.
Charles de Torgues.	Hettore Fieramosca.
Marc de Frignes.	Francesco Salomone.
Giraut de Forses.	Marco Corollario.
Claude Graiam d'Asti.	Riccio di Palma.
Martellin de Lambris.	Goglielmo d'Albamonte.
Pierre de Liaie.	Marino di Abignente.
Jacques de La Fontaine.	Gio. Capozzo.
Éliot de Baraut.	Gio. Brancaleone.
Jean de Landes.	Lodovico d'Abenavole.
Sacet de Jacet.	Hettore Giovenale.
François de Pise.	Bartolomeo Tanfulla.
Jacques de Guignes.	Romanello da Forli.
Naute de La Fraise.	Meale Tesi.

JUGES.

Monseig. de Broglio.	Francesco Zurlo.
Monseig. de Murtibrach.	Diego Vela.
Monseig. de Bruet.	Francesco Spinola.
Etum Sutte.	Alonzo Lopez.

OTAGES.

Monseig. de Musnai.	Ange Galeotta.
Monseig. de Dumoble.	Albernuccio Valga.

Au jour fixé, c'est-à-dire le 13 février 1503, les deux armées, qui devoient être spectatrices du combat, se rangèrent dans une plaine située entre les villes d'Andria et de Corrato, et les commandants s'engagèrent à faire observer les conditions dont on étoit convenu. Lorsque les champions italiens eurent entendu la messe, Gonsalve leur adressa un discours, qu'un de ses compatriotes a mis en vers espagnols (1). Ils firent une légère collation, et s'acheminèrent vers la lice, leurs chevaux de bataille conduits devant eux par treize capitaines d'infanterie. Les combattants étoient à cheval, dans une armure complète, à l'exception de leurs casques et de leurs lances que portoient treize gentilshommes. Parvenus à un mille du champ de bataille, ils rencontrèrent les quatre juges italiens qui leur indiquèrent l'emplacement qu'ils avoient choisi concurremment avec les quatre juges nommés par les Français. Les Italiens y arrivèrent les premiers; et leur chef, Hector Fieramosca, prononça un discours que nous a conservé Summonte. Bientôt parurent avec un grand appareil les champions français. Les combattants de l'une et de l'autre nation, quittant alors les chevaux qui les avoient amenés, montèrent sur les coursiers qu'on leur tenoit prêts. Leur ayant abandonné les rênes, ils les

Ch. VII.
A. D.
1503.
A. æt. 28.

Combat entre treize Italiens et treize Français.

(1) *Summonte, Historia di Napoli, lib.* vj, *t.* iij, *p.* 542.

Ch. VII. A. D. 1503. A. æt. 28.

poussèrent au grand galop contre ceux de leurs adversaires. Quelques lances se brisèrent dans le choc, sans que l'un ou l'autre parti en souffrît extrêmement. On remarqua cependant que les Italiens conservèrent parfaitement leurs rangs, et qu'au contraire il y eut quelque désordre parmi les Français. Tous descendirent ensuite de cheval, et s'attaquèrent respectivement avec leurs haches d'armes et leurs épées. Des deux côtés on fit voir, durant cette lutte, un grand courage et beaucoup de force et d'adresse. Les Italiens remportèrent une victoire complète, tous les Français ayant été ou blessés ou pris (1). La somme de cent couronnes d'or ne s'étant pas trouvée sur chacun des vaincus, les vainqueurs, du consentement des juges, conduisirent leurs prisonniers à Barletta, où Gonsalve paya généreusement de ses propres deniers leur rançon, et les remit en liberté (2). Les Italiens

(1) L. G. Giraldi nous apprend que le célèbre Jérôme Vida avoit composé sur ce combat un poëme latin intitulé, *Tredecim Italorum pugilum cum totidem Gallis certamen*, qu'il avoit dédié à Balthazar Castiglione. Mais ce gage des talents que devoit ensuite déployer l'auteur n'est pas venu jusqu'à nous. (Voy. *Giraldi*, *De poet. suor. temp. dial.* I.) *Vidæ Op., ed. Comino; testimonia, t.* ij, *p.* 161. Pierre Summonte de Naples, qui étoit ami de Sannazar, a fait aussi sur ce sujet des vers latins, qu'il a adressés à Hector Fieramosca, et qui méritent d'être lus. Voyez l'*Appendix*, n° LII.

(2) Guichardin et Muratori prétendent qu'un des com-

avoient éprouvé tant d'humiliations et de revers, qu'il n'est pas surprenant que leurs historiens se soient étendus avec complaisance sur cette action, qu'ils croyoient de nature à prouver que, toutes choses égales, leurs compatriotes n'étoient pas inférieurs en courage, ni en adresse à leurs ennemis. Quoiqu'un écrivain français ait cherché à infirmer quelques-uns des faits que nous venons de rapporter, il n'est pas douteux que les Italiens n'aient remporté la victoire (1).

Ch. VII. A. D. 1503. A. æt. 28.

Quelque peu important qu'ait été cet événement, il parut faire changer la fortune, et préparer les nombreuses défaites que les Français éprouvèrent ensuite. Gonsalve étant sorti de ses retranchements de Barletta, assaillit et enleva la ville de Rufo; et La Palice, qui la défendoit, fut

---

battants français et que plusieurs chevaux furent tués; mais j'ai suivi la relation de Summonte qui doit avoir été plus instruit des particularités du combat.

(1) « Monsignor di Belcaire*, vescovo di Metz, si credette « di poter quì sminuire la riputazion degli Italiani, addu « cendo alcune particolarità toccate dal Sabellico intorno a « quel duello, quasichè la frode, e non la virtù, avesse gua- « dagnata la pugna. Ma quel prelato non s'intendeva del « mestiere dell' armi; e per la gloria degli Italiani altro non « occore rispondergli, se non che i giudici deputati a quel « conflitto, dichiararono legitima la vittoria; nè mai i « vinti o i lor compagni prestesero di darle taccia alcuna ».

Murat. Annali d'Italia, t. x, *p.* 22.

* François de Beaucaire, de Puiguillon.

Ch. VII.
A. D.
1503.
A. æt. 28.

fait prisonnier. Vers le même temps, d'Aubigny fut battu dans la Calabre par le général espagnol Ugo de Cardone; il fut même dangereusement blessé. Les troupes du roi d'Espagne ne tardèrent pas ensuite à remporter dans la Pouille une victoire plus décisive; et le duc de Nemours survécut peu à sa défaite. Ces succès rapides rendirent Gonsalve maître de la plus grande partie du royaume. Continuellement troublées par des tumultes, et souffrant les horreurs de la famine, les villes de Capoue, d'Averse, et même de Naples, lui envoyèrent des députés pour l'assurer de leur soumission. Le 14 mai 1503 il entra dans la capitale, à la grande satisfaction des habitants, et à la tête de son armée victorieuse, qu'il maintint dans l'ordre le plus rigoureux. Depuis cette époque la couronne de Naples a été unie à celle d'Espagne, et possédée très-long-temps par la postérité légitime des princes de la maison d'Aragon.

Gonsalve de Cordoue se rend maître de la plus grande partie du royaume de Naples.

A la mort d'Alexandre VI, César Borgia, son fils, étoit, avons-nous dit, attaqué d'une maladie grave, que généralement on a cru l'effet d'un poison qu'il auroit fait préparer pour d'autres, et qu'on lui auroit administré par errenr. Cependant il ne demeura pas inactif à cette époque critique (1), et il n'eut pas plus tôt appris que son père n'étoit plus, qu'il donna l'ordre à don Michele,

Émotion dans Rome.

(1) *Machiavel. lib. del Principe, cap.* vij, *p.* 18.

Ch. VII. A. D. 1503. A. æt. 28.

qui avoit toute sa confiance, de faire fermer les portes du palais. Un de ses satellites ayant rencontré le cardinal Casanuova, le menaça de l'étrangler s'il ne lui livroit sur-le-champ les clefs du trésor pontifical. Le cardinal n'hésita pas longtemps, et les gens de César Borgia enlevèrent environ dix mille ducats (1). C'est une chose digne de remarque, que le pape, durant toute sa maladie, ne fut point visité par son fils, et qu'il ne témoigna aucune tendresse pour lui ni pour Lucrèce sa fille (2). Le duc de Valentinois, quoiqu'il eût à ses ordres un grand corps de troupes à Rome, se conduisit avec beaucoup de respect envers le sacré collége, et offrit de prouver sa fidélité par un serment. Il fut donc convenu qu'il défendroit collectivement et individuellement tous les cardinaux, et qu'il protégeroit la noblesse et les citoyens de Rome, ce qui le fit

(1) *Burcard, Diarium.* Voy. *Conclavi de' Pontefici Romani, p.* 106.

(2) « Dans ses derniers moments, » dit M. de Brequigny (*Notices des MSS. du Roi, tom.* j, *p.* 119), il « parut avoir oublié sa fille Lucrèce qu'il avoit beaucoup « aimée, et son fils César Borgia dont il s'étoit tant occupé « pendant sa vie. *Nec unquam memor fuit in aliquo minimo « verbo* ». On ne peut regarder comme une preuve d'un commerce criminel entre Alexandre VI et sa fille, qu'étant sur son lit de mort ce pape n'ait témoigné ni regret de se séparer d'elle, ni repentir de son prétendu crime.

confirmer dans sa charge de capitaine général des
Ch. VII. troupes de l'Eglise (1). Cependant la mort du pape
A. D. et la maladie de César Borgia n'avoient pas été plus
1503. tôt connues, que plusieurs barons de l'État romain
A. æt. 28. avoient pris les armes pour recouvrer les terres dont on les avoit dépouillés. Ce fut en vain que le duc employa tout son art pour calmer le ressentiment des Colonne, qu'il avoit traités avec autant de cruauté que les Ursins. Une même haine ayant réuni contre l'ennemi commun les chefs de ces deux familles rivales, Borgia et les siens furent attaqués dans les rues de Rome (2). Durant cette émotion, les troupes des Ursins pillèrent plus de deux cents maisons, au nombre desquelles fut celle du cardinal Cusa (3). Quoique défendu courageusement par ses soldats, et soutenu par quelques troupes françaises, le duc de Valentinois, cédant à la force, se retira au Vatican avec son frère, le prince de Squillace, et les cardinaux attachés à ses intérêts. On négocia de nouveau; et il fut arrêté que le sacré collége livreroit le libre passage à travers l'État de l'Église, avec faculté d'emmener les munitions nécessaires et leur artillerie, à César Borgia et à ses partisans, et que la

(1) *Burcard, Diarium*. Voy. *Concl. de' Pontef. Rom. p.* 109.

(2) *Guicciard. Historia d'Italia, lib.* vj, *p.* 141.

(3) *Burcard, Diarium*. Voy. *Concl. de' Pontef. Rom. p.* 110.

congrégation chargée du gouvernement écriroit au sénat de Venise pour l'inviter à ne point troubler le fils d'Alexandre VI dans la jouissance des fiefs qu'il possédoit dans la Romagne. A ces conditions le duc promit de quitter Rome sous trois jours. Les chefs des Colonne et des Ursins s'engagèrent également à sortir de cette ville, et à ne pas s'en approcher de dix milles durant la vacance du saint-siége. Il fut défendu, par une proclamation, d'inquiéter César Borgia à son départ de Rome. Il sortit donc de cette ville le 2 août, et dirigea sa marche vers Naples (1).

Ch. VII. A. D. 1503. A. æt. 28.

En apprenant la mort du pape, le cardinal George d'Amboise s'étoit acheminé en hâte vers la capitale du monde chrétien, non sans quelque espoir de monter sur le trône pontifical. Pour soutenir ses prétentions, il avoit emmené les cardinaux d'Aragon et Ascagne Sforce. Ce dernier avoit été, en même temps que Ludovic son frère, arrêté par ordre du roi de France, et il n'avoit recouvré sa liberté que depuis peu. Les revers que les Français venoient d'essuyer à Naples furent préjudiciables aux vues du cardinal d'Amboise; et le 22 septembre 1503, le conclave choisit pour souverain pontife François Piccolomini, cardinal de Sienne, qui prit le nom de Pie III, en mémoire de Pie II qui étoit son oncle. La probité reconnue, les ta-

Pontificat et mort de Pie III.

(1) *Burcard, Diarium.* Voy. *Concl. de' Pontef. Rom. p.* 113.

Ch. VII. A. D. 1503. A. æt. 28.

lents, les dispositions pacifiques de ce pape firent espérer que son exemple et ses efforts réprimeroient les scandales affreux qui déshonoroient l'Église, et feroient cesser les dissensions qui depuis si long-temps désoloient l'Italie. Son premier acte d'autorité pontificale, qui fut de convoquer un concile général pour la réformation de la discipline ecclésiastique, servit à confirmer ces espérances, que sa mort fit évanouir promptement, Pie III n'ayant joui de la dignité suprême que vingt-six jours. Selon l'usage du temps, sa mort fut attribuée au poison, quoique plus probablement elle ait été occasionnée par un abcès (1) dont on le savoit attaqué depuis long-temps, et qui fut peut-être un des principaux motifs qui le firent élever au souverain pontificat (2).

Quelques jours après l'élection de Pie III, César Borgia étoit rentré dans Rome, et les contestations entre lui et les barons s'étoient renouvelées avec plus de fureur que jamais. Un grand nombre de ses adhérents perdirent la vie, et la porte *del Tor-*

---

(1) A la cuisse.

(2) Ange Colocci fit, à la mort de Pie III, une épitaphe qui étoit une satire violente contre Alexandre VI :

Tertius hic Pius est, qui summum ad culmen ab ipsâ
 Virtute evectus, protinus interiit.
Nec mirum, quia peste atrâ, qui sederat antè,
 Sextus Alexander, polluerat solium.

Collocci, Opera lat. p. 112.

rione fut brûlée par les troupes des Ursins. Se voyant dans un péril éminent, le duc de Valentinois, accompagné de quelques serviteurs et de six cardinaux attachés à son parti, se retira dans le château St.-Ange, du consentement du pape (1). Plusieurs seigneurs auxquels Borgia avoit enlevé leurs domaines les reprirent alors. Les Baglioni occupèrent de nouveau Pérouse, les Vitelli s'emparèrent de Castella, le duc d'Urbin rentra dans sa capitale (2), et les seigneurs de Pesaro, de Ca-

Ch. VII.
A. D.
1503.
A. æt. 28.

(1) Sannazar, toujours ennemi des Borgia, a exprimé dans les vers suivants, la joie que lui causa cet événement :

Qui modò prostratos jactaret cornibus *Ursos*
In latebras *Taurus* concitus ecce fugit.
Nec latebras putat esse satis sibi; Tibride toto
Cingitur, et notis vix bene fidit aquis.
Terruerat montes mugitibus; obvia nunc est,
Et facilis cuivis præda sine arte capi.
Sed tamen id magnum; nuper potuisse vel Ursos
Sternere, nunc omnes posse timere feras.
Ne tibi, Roma, novæ desint spectacula pompæ;
Amphitheatrales reddit arena jocos.

Epigr. lib. j, *ep.* 14.

(2) Quoique Bembo ait vanté l'attachement des sujets du duché d'Urbin pour leur prince, celui-ci ne recouvra pas cet état sans peine. En cette occasion, Castiglione, qui avoit le commandement d'une compagnie de cavalerie au service du duc, se déboîta la cheville du pied en tombant de cheval. En conséquence, il fut porté à Urbin, où il fut reçu de la manière la plus flatteuse par la duchesse Élisabeth, dont il étoit parent, et par Madama Émilia Pia qui résidoit à cette

Ch. VII.
A. D.
1503.
A. æt. 28.

Les villes de la Romagne demeurent fidèles à César Borgia.

merino, de Piombino et de Sinigaglia recouvrèrent leur autorité aussi promptement qu'ils l'avoient perdue. Cependant plusieurs villes de la Romagne, qui avoient éprouvé que leurs anciens princes n'avoient de force que pour les opprimer, demeurèrent fidèles à leur nouveau souverain. Il dut cet avantage au soin qu'il avoit eu de leur faire administrer exactement la justice, de les délivrer des bandits qui les pilloient sans cesse, et d'étouffer ces querelles qui avoient produit tant d'assassinats (1). Ni la défection d'autres places, ni même les préparatifs que les Vénitiens avoient faits pour surprendre ces villes, ne purent ébranler leur fidélité.

Le cardinal de Médicis fut au nombre des membres du sacré collége, qui à la mort de Pie III furent chargés de recevoir le serment de Monsignor Marco, évêque de Sinigaglia, et gouverneur du château Saint-Ange (2). La perte de ce pape fut un surcroît de malheur pour le duc de Valentinois, en ce qu'elle fit élever au souverain pontificat Julien de La Rovère, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-

---

cour. Ses relations avec ces deux femmes accomplies achevèrent ce qu'on peut appeler son éducation, et il devint, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le *Chesterfield* de son siècle. Voy. *Vita di Bald. Castiglione*, *p.* 11.

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* vj, *t.* j, *p.* 163.

(2) *Burcard, Diarium.* Voy. *Concl. de' Pontef. Rom. p.* 119.

Liens, l'un des plus anciens et des plus irréconciliables ennemis de la maison de Borgia. On rapporte plusieurs particularités des dissensions de ce cardinal et d'Alexandre VI; mais celui-ci, malgré les injures dont ils s'accabloient réciproquement, avoit la générosité de reconnoître La Rovère pour un homme sur la parole de qui l'on pouvoit compter. Cet aveu fut plus avantageux au cardinal que ne lui avoit été nuisible la haine du pape; et Julien, sachant que nul ne peut tromper plus efficacement que celui qu'on croit sincère, résolut de profiter de cet avantage pour assurer son élection, qui, si l'on en croit Guichardin, ne se fit pas sans qu'il eût sacrifié quelque chose de sa réputation (1). Il feignit en cette occasion d'avoir étouffé sa haine contre César Borgia, et il fut arrêté entre eux que si l'un procuroit la thiare à l'autre, celui-ci lui conféreroit la dignité de gonfalonier ou de général des troupes de l'Église, et reconnoîtroit son autorité sur les différents États de la Romagne (2). La Rovère obtint ce qui étoit l'objet de tous ses voeux; mais à peine fut-il assis dans la chaire de St.-Pierre, qu'il laissa de nouveau éclater son ressentiment; et Borgia reconnut trop tard une erreur qui fut cause de sa ruine, et que Machiavel a citée

Ch. VII.
A. D.
1503.
A. æt. 28.

Élection de Jules II.

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* vj, *t.* j, *p.* 321.

(2) *Burcard, Diarium.* Voy. *Concl. de' Pontef. Rom.*, *p.* 121. — *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* vj, *t.* j, *p.* 322.

comme étant du petit nombre des fautes qu'a faites
Ch. VII. son héros (1).

A. D. Julien de La Rovère prit le nom de Jules II; et
1503. bientôt il fit voir que jamais le siége pontifical n'a-
A. æt. 28. voit été rempli par un homme qui le surpassât en activité, en politique et en ardeur pour la guerre (2). Les Vénitiens avoient déjà fait une irruption dans la Romagne; et non seulement ils avoient soumis la ville et la forteresse de Faenza, mais ils menaçoient les autres places de cette province. Le pape, qui s'étoit proposé pour objet principal de conserver intact et d'étendre même le domaine de l'Église, fut extrêmement inquiet. Une ambassade

(1) « Chi crede che ne' personnaggi grandi i benificii « nuovi faccino dimenticare l'ingiurie vecchie s'inganna. « Errò adunque il duca (Borgia) in questa elettione, et fu « cagione dell' ultima rovina sua ». *Macchiav. lib. del Principe, cap.* vij, *p.* 18.

(2) L'exaltation de Jules II, qui se fit le 29 octobre 1503, a été célébrée, dans plusieurs morceaux de poésie latine, par Augurelli, qu'on peut considérer comme le poète lauréat de ce pape. Il y a en général beaucoup d'élégance dans la composition de ces morceaux. Nous en avons donné un dans l'*Appendix* sous le n° LIII.

L'esprit belliqueux de Jules II a fait présumer qu'il avoit pris le nom de Jules par allusion au prénom de César:

Purpureum plebs uncta caput creat auspice tandem
Julium, et, ut memorant, à magno *Cæsare* dictum.

Voy. *Mantuani Vincentii, ALBA* dans les *Carmina illustr. poet. Ital. t.* xj, *p.* 338.

qu'il envoya au sénat de Venise, pour l'engager à se désister de ses prétentions, n'eut aucun succès; mais comme plusieurs villes de la Romagne demeuroient fidèles à César Borgia, le pape crut devoir se servir de ce dernier pour empêcher qu'elles ne fussent soustraites à la suzeraineté du saint-siége. Il fit arrêter le duc qui s'étoit rendu à Ostie dans le dessein de s'y embarquer pour la France, et il en exigea qu'il lui fît livrer toutes les forteresses de la Romagne. César Borgia le refusa d'abord; mais ayant été retenu prisonnier quelques jours, il céda et donna tous les ordres nécessaires. L'archevêque de Raguse partit sur-le-champ pour recevoir ces places. Les commandants ne voulurent point les rendre, à moins que celui au nom duquel on le leur ordonnoit ne fût libre. Borgia recouvra donc la liberté, et fut bien reçu par le pape, qui lui donna un appartement au Vatican. Il réitéra l'ordre de remettre les forteresses de la Romagne; et, pour preuve de sa sincérité, il le fit transmettre à tous les commandants par Pierre d'Oviedo, l'un de ses officiers de confiance. Cette seconde tentative ne fut pas plus heureuse que la première. Oviedo, qu'accompagnoit Moschiavellar, chambellan du pape, ne fut pas plus tôt arrivé au château de Cesène, où commandoit don Diegue Ramiro, que celui-ci le fit pendre comme traître à son souverain. Lorsque la nouvelle en fut parvenue à Rome,

Le pape fait arrêter César Borgia.

Ch. VII. A. D. 1503. A. æt. 28.

César Borgia fut confiné dans la tour qui portoit son nom (1).

Dans cet état des choses, le souverain pontife et le duc négocièrent, et il fut convenu que celui-ci seroit confié à la garde de Bernardino Carvajal, cardinal de Santa-Croce, et conduit à Ostie, où il seroit remis en liberté lorsqu'on sauroit que les gouverneurs des places de la Romagne les auroient rendues. Plusieurs d'entre eux obéirent alors, et le cardinal permit au duc de partir pour la France, où il avoit dit vouloir aller. Mais Borgia avoit déjà reçu un passe-port de Gonsalve, qui avoit dépêché à Ostie deux galères pour le transporter à Naples (2) avec sa suite. Il s'embarqua donc, et le général espagnol lui fit l'accueil le plus favorable. Le fils d'Alexandre VI sentit renaître alors l'espoir dans son âme. Le commandant de la forteresse de Forli tenoit toujours la place en son nom. Gonsalve promit au duc de nouvelles galères, et lui permit de lever dans le royaume de Naples des troupes pour attaquer la ville de Pise ou la Toscane. Barthélemi d'Alviane, qui étoit alors à Naples et désiroit vivement de rétablir les Médicis à Florence, lui offrit de le seconder dans son entreprise. Mais le vice-roi, tout en flattant ainsi les projets ambitieux du duc, dépêcha en secret un courrier en Espagne,

Il est remis en liberté et part pour Naples.

(1) *Burcard, Diarium*. Voy. *Concl. de' Pontef. Rom.*, *p.* 127.

(2) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* vj, *p.* 339.

Ch. VII.
A. D.
1503.
A. æt. 28.

pour demander à Ferdinand V comment il devoit disposer du personnage dangereux qui s'étoit mis sous sa protection. Borgia avoit, par son crédit et son activité, fait un armement considérable, et ses galères étoient prêtes à mettre à la mer. La veille du jour fixé pour leur départ, il eut le soir avec Gonsalve une entrevue, dans le cours de laquelle il en reçut les plus vives assurances d'attachement, et que l'Espagnol termina par un embrassement affectueux. A peine sorti de l'appartement du vice-roi, le duc fut arrêté. Gonsalve allégua qu'il avoit reçu de son souverain des ordres qui détruisoient l'effet du passe-port qu'il avoit donné (1). Borgia, remis à la garde de Prosper Colonne son ancien ennemi, fut conduit à bord d'une galère et transporté en Espagne. Colonne montra beaucoup de délicatesse en exécutant sa commission. Loin d'insulter à son captif, il ne tourna pas même ses regards vers lui durant tout le voyage, de peur de paroître triompher d'un ennemi tombé dans l'adversité (2).

Perfidie de Gonzalve qui l'envoie prisonnier en Espagne.

---

(1) Quelques lecteurs seront peut-être tentés de s'écrier :

Nec lex est justior ulla
Quam necis artifices arte perire suâ.

Mais quoiqu'on puisse se réjouir de voir un scélérat succomber par l'effet de ses attentats, il ne s'ensuit pas qu'on soit autorisé à le faire périr par un crime.

(2) *Jovius, Vita Gonsalvi, p.* 257. Sannazar ne man-

Ch. VII.
A. D. 1503.
A. æt. 28.

Arrivé en Espagne, le duc fut renfermé dans le château de Medina del Campo, où il demeura deux ans. Étant parvenu à s'échapper, il se retira chez son beau-frère Jean d'Albret, roi de Navarre, au service de qui il obtint un haut grade, et fut, quelques années ensuite, tué d'un coup de feu sous les murs de Viana. Son corps fut transféré à Pampelune, et déposé dans l'église cathédrale de cette ville, dont il avoit été archevêque (1).

Mort de César Borgia.

Son portrait.

On peut dire avec justice de cet homme extraordinaire, que son activité, son courage et sa constance, ne furent au-dessous d'aucune entreprise. Il passoit par dessus toutes sortes de considérations dans l'exécution de ses desseins, et il avoit recours à l'artifice et à la fraude lorsque la force ne suffisoit pas. Soit qu'il attaquât à main armée, ou qu'il employât les négociations, il étoit impossible de lui résister. Sa passion pour la débauche, son injustice, son esprit de rapine et sa cruauté, dit Guichardin, en faisoient un monstre. Cependant il est difficile de concevoir comment un homme qui n'auroit possédé aucune vertu auroit

que pas non plus d'exprimer sa joie dans ces vers hendécasyllabes qui sont si connus, et dont le premier est ainsi conçu :

O taure, præsens qui fugis periculum.
Epig. lib. j, *ep.* 15.

(1) « . . . . . Haud dubiè », dit Paul Jove, « rapiente fato

pu se maintenir à la tête d'une armée formidable, comment il se seroit concilié au plus haut degré l'affection des peuples conquis par ses armes, comment il seroit parvenu à former des alliances avec les premiers souverains de l'Europe, comment il auroit pu anéantir ou renverser les familles les plus puissantes de l'Italie, et jeter les fondements d'une puissance dont la courte durée doit être imputée plutôt à sa mauvaise fortune et à la trahison dont il fut victime, qu'à ses propres fautes ou à ses crimes. Si cependant César Borgia a été trop inconsidérément condamné par un historien, il a trouvé dans un autre un panégyriste habile et zélé; et les maximes de l'écrivain ont été parfaitement d'accord avec les actions de son héros. Selon les principes de Machiavel, le duc de Valentinois fut le plus grand homme de son temps (1). Dans le fait, quelques qualités compensoient jus-

« ad eam urbem cujus antistes anteà fuerat ». L'historien ajoute à cela gravement, « Neque enim quisquam ferè re-« pertus est, qui quum sese susceptis semel sacris abdicârit, « tranquillam vitæ exitum tulisse censeatur ». *Jovius, Vita Gonzalvi, lib.* iij, *p.* 275.

(1) « Se adunque si considererà tutti i progressi del duca, « si vedrà quanto lui havesse fatto gran fondamenti à la fu-« tura potenza, li quali non giudico superfluo discorrere; « perchè io non saprei quali precetti mi dare migliori ad « uno principe nuovo, che lo esempio delle attioni sue. E « se gli ordini suoi non gli giovarono, non fù sua colpa,

Ch. VII. A. D. 1503. A. æt. 28.

qu'à un certain point ses défauts et ses vices. Courageux, éloquent, libéral et d'une supériorité reconnue dans l'exercice des arts et le maniement des armes, ses talents et les dons que lui avoit faits la nature excitoient une admiration qui contrebalançoit l'horreur qu'inspiroient ses forfaits, dont on a très-probablement fort enflé la liste (1). Il avoit un grand nombre d'ennemis; et comme il eut vraiment à se reprocher plusieurs attentats, on crut implicitement toutes les accusations portées contre lui. L'attachement et la fidélité qu'on lui montra plusieurs fois dans l'adversité prouvoient qu'il conservoit beaucoup de part dans l'estime publique. Sa mémoire et ses exploits ont été célébrés par un des poètes latins les plus élégants qu'ait produits l'Italie. Le langage de la poésie, on le sait, n'est pas celui de la vérité; mais en rejetant avec indignation cet éloge où l'on représente tout l'olympe intéressé au sort de César Borgia (2),

---

« perchè nacque da una straordinaria et estrema malignità « di fortuna ». *Macchiav. lib. del Principe, cap.* viij, *p.* 15.

(1) Le caractère de César Borgia est retracé avec beaucoup de talent et d'impartialité dans la *General Biography*, *t.* ij, *London*, 1800, *in*-4°. Les articles de cet ouvrage, dans la composition duquel on n'a point fait entrer des erreurs consacrées, ont été rédigés par des hommes qui avoient un jugement sain et beaucoup de franchise et de goût.

(2) Ille diu vixit, qui dum cœlestibus auris
Vescitur, implet onus laudis, cœlumque meretur.

et où on le place parmi les plus grands hommes de l'antiquité, on peut cependant reconnoître en lui quelques dons de la nature et croire à ses talents militaires (1).

Ch. VII. A. D. 1503. A. æt. 28.

Louis XII fut vivement affligé de la défaite de ses troupes et de la perte du royaume de Naples, et il s'empressa de prendre des mesures pour réparer des revers que plus d'activité de sa part auroit pu prévenir. Il envoya en Italie des renforts considérables sous le commandement du duc de La Trimouille, et résolut d'attaquer l'Espagne. Des corps de troupes françaises entrèrent dans le Roussillon. D'autres corps s'avancèrent jusqu'à Fontarabie; et une puissante flotte alla menacer les côtes du royaume de Valence et de la Catalogne.

(1) Non quisquam ingenio melior, non promptior ore,
Non gravior vultu, non vi præstantior, altos
Si celerem supersedere equos, jaculumque, sudemque
Amento, atque agili procul exturbare lacerto, etc.

Cæsaris Borgiæ Ducis Epicedium, per Herculem Strozam, ad Divam Lucretiam Borgiam Ferrariæ Ducem.

Voy. *Strozii poetæ pater et filius. Aldus*, 1513.

Il paroît que César Borgia, comme les personnages les plus illustres de son temps, aspiroit à la gloire d'être poète. Quadrio l'a compté, sur l'autorité de Crescimbeni (*Della volgar poesia, t.* v, *p.* 63), parmi les écrivains de l'Italie. Cependant il dit ensuite, « comechè siamo persuasi che la « poesia, che non s'apprende che ad anime signorili e ben « fatte, non fosse pane per li suoi denti ». Voy. *Quadrio, Storia della poesia, t.* ij, *p.* 320.

Ch. VII. A. D. 1503. A. æt. 28.

Ces grands préparatifs ne produisirent pas tout l'effet qu'on en avoit attendu. Le courage de la garnison fit échouer l'attaque du château de Salses, qui est située à quatre lieues au nord de Perpignan. Cette résistance inattendue ralentit l'ardeur des Français. Ferdinand V s'étant mis à la tête de son armée, les contraignit à rentrer dans leurs limites, et eut la modération de ne pas poursuivre ses avantages. Les opérations de la flotte française ne furent pas d'une plus grande importance que celles de l'armée de terre, et, après de vains efforts, elle fut obligée de se réfugier dans le port de Marseille. Un événement arrivé à cette époque met sous un point de vue singulier la conduite des deux monarques. Ils négocioient pour le rétablissement de la paix, et le médiateur qu'ils avoient choisi étoit Frédéric, ce roi détrôné dont ils se disputoient les États. Ils le flattoient alternativement de l'espoir de lui rendre sa couronne, et il sut si bien se concilier la faveur d'Anne de Bretagne, femme de Louis XII, que cette princesse supplia son époux de prendre ce parti. Il est à croire que ni l'un ni l'autre monarque n'étoient disposés à cet acte de désintéressement, et qu'en s'en remettant à la décision de Frédéric, chacun d'eux ne vouloit qu'obtenir de l'autre des conditions plus avantageuses.

Les rois de France et d'Espagne choisissent Frédéric pour médiateur après l'avoir détrôné.

Le duc de La Trimouille ayant opéré sa jonction avec les troupes françaises à Gaëte, et reçu

de nouveaux renforts que lui amena le marquis de Mantoue, qui étoit alors au service de France, s'empara du duché de Trajetto et du territoire de Fondi jusqu'au Garigliano. Bientôt il eut à combattre Gonsalve de Cordoue, à qui Barthélemi d'Alviane s'étoit joint avec un corps de troupes considérable. Les Français, désavantageusement postés sur les bords marécageux de la rivière, avoient jeté un pont pour marcher contre Naples par le plus court chemin. Gonsalve étant arrivé à S. Germano fut excité par d'Alviane à les attaquer avant qu'ils eussent effectué leur passage. Dans la nuit du 28 décembre 1503 (1), les Espagnols jetèrent un autre pont à Suio, à environ quatre milles du camp ennemi, et Gonsalve passa ensecret le Garigliano avec une grande partie de son armée. Le lendemain matin d'Alviane attaqua les Français et enleva leur pont; et lorsque l'action fut engagée de toutes parts, Gonsalve les prit en queue, en fit un grand carnage, et les poursuivit jusque sous les murs de Gaëte, ville qu'il soumit ensuite (2).

Ch. VII. A. D. 1503. A. æt. 28.

Les Français sont défaits sur le Garigliano.

Ce jour vit périr l'infortuné Pierre de Médicis, qui servoit alors dans l'armée française, et avoit pris une grande part au combat. Dans le dessein

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t. x, p. 25.*

(2) P. Crinitus a célébré, dans une ode latine, la victoire de Gonsalve. Voy. *Petri Criniti Poemata, p. 554.*

Ch. VII. A. D. 1503. A. æt. 28.

Mort de Pierre de Médicis.

d'être utile, autant qu'il se pourroit, à ceux dont il avoit embrassé le parti, il s'étoit, avec plusieurs autres personnes de distinction, embarqué dans une galère, sur laquelle il avoit fait transporter quatre pièces de grosse artillerie, qu'il avoit empêché de tomber entre les mains des vainqueurs, et qu'il se proposoit de conduire à Gaëte. Le poids de ces pièces, et probablement le nombre des passagers qui saisirent cette occasion de s'échapper, firent couler à fond le vaisseau ; et ce ne fut que plusieurs jours après que reparut le corps de Pierre (1). Ce chef de la maison de Médicis laissa un fils et une fille, qu'il avoit eus d'Alphonsine des Ursins son épouse. Son fils, qui étoit né le 13 septembre 1492, et dont nous aurons fréquemment occasion de parler, se nommoit Laurent, et sa fille avoit le nom de

(1) Valérianus dit que Pierre de Médicis fit, à la vue d'Alphonsine son épouse, naufrage dans le port de Gaëte. Ce même auteur lui accorde de l'instruction et des talents : « Vir et græcis et latinis literis, optimè, quod omnes fatea- « mini, peritus. Nam hoc et scripta ejus indicant, et quæ- « dam ex Plutarcho de Amore conjugali, quæ vidimus, tra- « ducta ab eo, locupletissimè testantur. » *Valer. de littera-tor. infelicitate*, *lib.* ij, *p.* 113. En même temps que Pierre de Médicis, périt son compagnon fidèle, Fabio, qui étoit fils de Paul des Ursins, et avoit infiniment de mérite. Politien a parlé des progrès que ce jeune homme avoit faits de bonne heure dans ses études, et des grands talents dont il étoit doué. *Lib.* xij *Ep. ep.* 2.

Ch. VII.
A. D.
1503.
A. æt. 28.

Clarice. Dans ses jours de prospérité, et au milieu des plaisirs de Florence, Pierre avoit adopté un emblème, pour lequel Politien lui avoit donné une devise (1). Ses malheurs ou ses fautes lui fournirent bientôt d'autres occupations; et, après dix années d'exil et de contrariétés, il termina d'une manière tragique, ainsi qu'on vient de le voir, une vie qu'il avoit reçue sous de favorables auspices. En 1552, Côme Ier, grand duc de Toscane, lui a fait élever, dans l'abbaye du Mont-Cassin, un superbe monument, sur lequel on a placé une inscription qui rappelle, non ses vertus ni ses talents, mais ses relations de famille et la manière dont il a péri (2).

L'époque de cette mort paroît avoir été celle où la fortune de la maison de Médicis commença à se relever, et il n'est pas difficile d'expliquer un changement si favorable. Cette famille étoit bien moins que Pierre lui-même l'objet de la haine et de l'indignation des Florentins; et il fut permis à

(1) Des rameaux verts entrelacés et entourés de flammes composoient cet emblème, dont la devise étoit, *In viridi teneras exurit flamma medullas.*

Voy. *Ammirato, Ritratti d'huomini illustri di casa Medici; Opuscoli, t.* iij, *p.* 62.

(2) « PETRO MEDICI MAGNI LAURENTII F. LEONIS X PONT. « MAX. FRATRI. CLEMENTIS VII PATRUELI. QUI QUUM GAL- « LORUM CASTRA SEQUERETUR, EX ADVERSO PRÆLIO AD « LYRIS OSTIUM NAUFRAGIO PERIIT, ANNO ÆT. XXXIII. COS- « MAS MEDICES FLORENT. DUX, PONI CURAVIT. M. D. LII. »

Ch. VII. A. D. 1504. A. æt. 29

Philippe Strozzi épouse Clarice de Médicis.

sa veuve de rentrer dans Florence et d'y faire valoir les droits que son douaire lui donnoit sur les biens de son époux. Elle s'efforça de disposer en faveur des exilés les esprits des citoyens, et pour mieux y parvenir elle négocia le mariage de sa fille avec Philippe Strozzi, jeune homme qui jouissoit d'une grande fortune, et avoit des talents extraordinaires. Cette union se fit peu de temps après le retour d'Alphonsine à Rome; mais les magistrats de Florence n'en furent pas plus tôt instruits, qu'ils citèrent Strozzi à leur tribunal; et, malgré tous les efforts de ses amis, ils le condamnèrent à une amende de trois cents couronnes d'or et à l'exil pour trois ans dans le royaume de Naples. En même temps Laurent, fils de Pierre de Médicis, fut déclaré rebelle. Ces procédés n'empêchèrent pas Clarice de se rendre fréquemment à Florence, où elle entretint d'étroites liaisons avec les Salviati, les Rucellaï, et les autres familles unies aux Médicis par les liens du sang; et quoique Philippe Strozzi eût enfreint son ban en revenant s'établir avec sa femme à Florence avant l'époque où il devoit lui être permis d'y reparoître, on ne procéda point contre lui, ce qui fit juger que les affaires des Médicis s'amélioroient (1).

La conduite inconsidérée, l'ambition, la fougue et l'arrogance de Pierre de Médicis avoient tou-

(1) Voy. *Nerli, Commentarii, lib.* v, *p.* 100, etc.

jours été en contraste avec les dispositions pacifiques du cardinal, qui, bien que jamais il n'eût séparé ses intérêts de ceux de son frère, s'étoit constamment efforcé de l'adoucir et de modérer ces prétentions qui l'avoient fait chasser de Florence et empêchoient qu'il n'y rentrât. Durant la dernière partie du pontificat d'Alexandre VI, le cardinal de Médicis avoit fixé sa résidence à Rome, où, menant une vie en quelque sorte privée, il avoit eu l'art et le bonheur, sinon d'obtenir la bienveillance de ce pontife dissolu, du moins de ne point encourir son ressentiment. A l'élection de Jules II, il put se promettre des jours plus heureux. Ce pape, il est vrai, avoit eu pour oncle Sixte IV, l'ennemi juré du nom de Médicis; mais depuis long-temps la haine avoit fait place à l'estime et à l'amitié dans le cœur de La Rovère. Sous son règne, le cardinal de Médicis put se livrer à son penchant pour la culture des belles-lettres, et à son goût pour les arts libéraux (1). Ses livres étoient peu nombreux mais choisis avec soin; et il consacroit ses loisirs à la société des prélats instruits, qui ne croyoient pas contraire à leurs de-

Ch. VII.
A. D.
1504.
A. æt. 29.

Modération et prudence du cardinal de Médicis.

(1) Pierre Bembo, écrivant à Bernard de Bibiena, secrétaire intime du cardinal, disoit : « Al vostro e mio S. cardinale de' Medici renderete quelle grazie del suo dolce « e cortese animo nelle cose mie, che sono a tanto debito « convenienti ». Voy. *Bembo, Opere, t.* iij, *p.* 191.

Ch. VII. A. D. 1504. A. æt. 29.

voirs de s'entretenir sur le principe des actions généreuses, sur les affections humaines, sur l'excellence comparative des beaux arts, et sur la nature ou l'essence du bonheur. En traitant ces sujets divers, le cardinal faisoit toujours remarquer sa politesse, son éloquence et sa sagacité (1). Il jugeoit les productions de l'architecture, de la peinture et de la sculpture avec une justesse et un goût héréditaires dans sa famille ; et tous les artistes l'écoutoient comme un oracle. Il savoit parfaitement la musique, et sa maison retentissoit plus souvent du bruit de concerts harmonieux que de chants religieux. Son état lui interdisant l'exercice des armes, il se livroit avec une ardeur peu commune à la chasse, qu'il regardoit comme le meilleur moyen de conserver sa santé, et de prévenir cet excès d'embonpoint dont il étoit menacé. Il partageoit cet amusement avec un grand nombre de personnes d'un rang distingué, et il n'y renonça pas lors même qu'il fut parvenu à la première dignité de l'Église.

L'accord qui régnoit entre Jules II et le cardinal de Médicis étoit principalement l'effet de l'étroite amitié que ce dernier avoit contractée avec Galeotto de la Rovère, neveu du pape. Ce jeune homme n'étoit pas moins admiré par la cour et par le peuple de Rome, que chéri de son oncle. Sa

(1) *Jovius*, *Vita Leon. X*, *lib.* ij, *p.* 29, etc.

Ch. VII.
A. D.
1504.
A. æt. 29.

conduite régulière, les grâces de sa personne, sa munificence et sa générosité le rendoient digne des honneurs que lui conféra le souverain pontife, qui immédiatement après son exaltation le fit cardinal du titre qu'il avoit porté lui-même, et le nomma vice-chancelier du saint-siége (1) à la mort d'Ascagne Sforce. Galeotto ne croyoit pas que son oncle, à cause de son grand âge, pût remplir longtemps la chaire de St. Pierre; et il jugeoit si favorablement du cardinal de Médicis, qui n'avoit pas encore trente ans révolus, qu'il lui prédit qu'il parviendroit de bonne heure au souverain pontificat, qui selon lui devoit être plutôt exercé par un homme dans la force de l'âge, que par un vieillard épuisé de fatigue et accablé par les ans. Cependant cette observation n'étoit pas applicable aux circonstances. Jules II régna dix ans, montrant une constance et une activité singulière; et Galeotto, fut à la fleur de son âge, saisi par une fièvre violente, qui en quelques jours le mit au tombeau. La magnificence des obsèques qu'on lui fit ne consola point de sa perte le cardinal de Médicis, qui ne l'avoit pas quitté dans ses derniers moments, et qui avoit rempli près de lui les de-

Mort du jeune Galeotto de la Rovère.

(1) *Jovius*, *Vita Leon. X*, *lib.* ij, *p.* 29, etc. On trouve dans les œuvres de Bembo, *t.* iij, *p.* 6, etc., plusieurs lettres que lui avoit adressées Galeotto, et qui faisoient infiniment d'honneur au jeune cardinal.

voirs que prescrit la religion. Privé d'un ami à
Ch. VII. une époque où l'espérance ajoutoit à sa félicité, il
A. D. fut long-temps inconsolable; et lorsque le temps
1504. eut modéré sa douleur, on ne prononçoit jamais en
A. æt. 29. sa présence le nom de Galeotto, sans qu'il laissât paroître combien il regrettoit celui qui l'avoit porté (1).

Le cardinal de Médicis, après la mort de son frère, ne fut plus exposé à voir contrarier, par des tentatives faites hors de saison et par une impétuosité déplacée, les mesures qu'il pourroit prendre pour le rétablissement de sa maison. Quoique ce fût là constamment l'objet de sa sollicitude, et qu'il se considérât alors comme le chef de sa famille, il n'entreprit point d'intervenir dans les affaires des Florentins, qui, sous la dictature de Pierre Soderini, continuoient à lutter contre les difficultés que faisoit naître la forme de leur gouvernement, et contre l'obstination de sujets révoltés : ils conservoient du moins le nom de république à Florence. Ce ne fut pas cependant sans éprouver souvent beaucoup d'opposition, ni sans essuyer de grands désagréments, que Soderini parvint à exercer son autorité. Un grand nombre de citoyens distingués, qui étoient toujours attachés aux intérêts des Médicis, cherchèrent à traverser tous ses desseins.

(1) *Jovius, Vita Leon. X, p.* 29.

Ch. VII. A. D. 1504. A. æt. 29.

Sa constance et son habileté calmèrent leurs ressentiments, et rendirent vains tous leurs efforts, en même temps que ceux que faisoit Pierre de Médicis pour rentrer à main armée dans Florence, redoubloient contre lui la haine de ses compatriotes, qui lui opposoient des obstacles invincibles. Les ressources des Médicis s'épuisèrent tellement dans cette entreprise, que le cardinal avoit peine à soutenir la dignité de son rang, auquel ne répondoient point les revenus qu'il tiroit de ses bénéfices. Il supporta le mieux qu'il fut possible le mauvais état de sa fortune (1), avec lequel sa libéralité s'accordoit trop rarement. Cette position l'affligeoit sans doute. Si d'un côté il craignoit de paroître dépourvu de générosité, de l'autre il redoutoit la honte de manquer à ses engagements. Cependant il évita avec soin, même dans les moments les plus difficiles, de montrer de l'abattement. On le voyoit toujours enjoué; son entretien étoit animé, et rien ne déceloit ses embarras domestiques, dont il sembloit qu'un secours miraculeux pouvoit seul le tirer (2). En général, il ne fut pas trompé dans son attente. Ce même

Position difficile où se trouve le cardinal de Médicis.

(1) Il fut forcé fréquemment de mettre son argenterie en gage.

(2) On voit, par une lettre que Gregorio Cortesi lui écrivit, que même à cette époque le cardinal, suivant l'exemple que ses ancêtres lui avoient donné, faisoit des fonda-

Ch. VII. A. D. 1504. A. æt. 29.

bonheur qui lui ouvrit la voie aux plus grands honneurs, l'accompagna dans les instants les plus critiques; et si en pareil cas son habileté fut extrême, jamais son honneur n'en souffrit. Comme s'il lisoit dans l'avenir, il répondoit aux représentations de ses amis, qui craignoient que sa générosité ne le jetât dans le besoin : Les grands sont l'ouvrage de la Providence, et rien ne peut leur manquer, s'ils ne se manquent pas à eux-mêmes (1).

Mort d'Hercule Ier, duc de Ferrare.

Au commencement de l'année 1505, mourut Hercule d'Est, duc de Ferrare (2). Ce prince avoit gouverné ses États avec sagesse l'espace de trente-quatre ans. Il avoit employé la moitié de son règne à travailler à l'embellissement de sa capitale, à faire le bonheur de son peuple, et à protéger les sciences et les arts (3). Ses actions héroïques et ses

---

tions pieuses. Voy. *Gregorii Cortesii, Mutinentis, Epistolæ p.* 234.

(1) « . . . . . Insignes viros cœlesti sorte fieri magnos, « præterea nihil eis unquam posse deficere, nisi ipsi animis « omnino deficerent ». *Jovius, Vita Leon. X, lib.* ij, *p.* 31.

(2) Ce prince mourut le 26 janvier 1504, jour qu'il avoit fixé pour la représentation d'une comédie qu'il vouloit faire jouer devant le peuple. Voy. *Giraldi, Commentarii delle cose di Ferrara, p.* 137.

(3) Voy. ci-dessus, *t.* j, *ch.* ij, *p.* 87. « Alexandre VI, dans « sa bulle d'investiture, applaudit aux travaux utiles d'Her- « cule Ier, qui avoit augmenté le nombre de ses sujets en

belles qualités ont été célébrées par l'Arioste, qui a prétendu que le plus grand bien qu'il ait fait à ses sujets a été de leur laisser ses deux fils, Alphonse et Hippolyte (1). Celui-ci avoit été promu au cardinalat. L'année précédente, Alphonse, qui étoit l'aîné, avoit visité les cours de France et d'Espagne; mais lorsqu'il apprit la maladie dont mourut le duc, il étoit en Angleterre, d'où il se rendit en toute diligence à Ferrare. Il ne trouva plus son père, et il prit en main les rênes du gouvernement (2). Ferrare jouissant alors d'une tranquillité parfaite, il tourna son attention vers les mécaniques, science qu'il posséda parfaitement. Cependant il étoit trop éclairé pour se livrer uniquement à des objets de simple amusement. Après avoir surpassé les plus habiles artistes de son temps,

Ch. VII.
A. D.
1504.
A. æt. 29.

« faisant leur bonheur, qui avoit fortifié Ferrare et élevé « dans cette ville des édifices magnifiques, et qui avoit rendu « à l'agriculture un vaste terrain précédemment en friche. « Ce prince contint le Pô dans son lit par des digues et des « môles; les bords de ce fleuve se couvrirent de prairies et « de champs de blé; ce canton devenu fertile fut le gre- « nier de Venise, et on en exporta, en une seule année, des « grains pour une somme de deux cent mille ducats ». Voy. *Gibbon's Antiq. of the house of Brunswick, in posth. works*, *t.* ij, *p.* 691.

(1) *Orlando fur. cant.* 3, *stanz.* 48.

(2) *Jovius*, *Vita Alfonsi, ducis Ferrariæ*, *p.* 153. — *Murat. Annal. d'Ital.*, *t.* x, *p.* 29.

Ch. VII. A. D. 1505. A. æt. 30.

il s'étudia à perfectionner l'artillerie. D'après ses instructions, on fondit du canon d'un calibre plus considérable et d'une forme plus avantageuse que jusqu'alors on n'avoit fait en Italie (1).

Événement tragique arrivé dans la maison d'Est.

Le commencement du règne d'Alphonse Ier fut marqué par un événement tragique qui menaça la personne de ce prince, et détruisit ou du moins troubla sa tranquillité domestique. Le dernier duc avoit eu de sa femme Éléonore, qui étoit fille de Ferdinand Ier, roi de Naples, un fils auquel il avoit donné ce nom, et d'une maîtresse, un fils naturel qui s'appela don Jules. Les charmes d'une dame de Ferrare, dont ils étoient parents éloignés, rendirent rivaux le cardinal Hippolyte d'Est et don Jules. Ce dernier obtint la préférence. La dame elle-même en fit l'aveu à Hippolyte, en lui vantant avec complaisance la beauté singulière des yeux de celui qu'elle aimoit. Le cardinal furieux se promit secrètement de venger son outrage, et, se trouvant à la chasse avec don Jules, il le fit entourer par une troupe d'assassins, le contraignit de descendre de cheval, et prit un affreux plaisir à le faire aveugler en sa présence (2). La modéra-

(1) *Jovius, Vita Alfonsi*, etc., 154. — *Sardi, Hist. Ferrarese, lib.* x, *p.* 204.

(2) Muratori prétend que le cardinal tenta seulement d'arracher les yeux à don Jules; mais, dit-il aussitôt, « Con « barbarie detestata da ognuno ». *Annali d'Italia, t.* x, *p.* 34.

tion, ou plutôt la négligence d'Alphonse, qui laissa ce crime impuni, souleva l'indignation, non seulement de don Jules, mais de Ferdinand, leur frère; et ils conspirèrent contre les jours du duc. Leur projet fut découvert; et s'étant reconnus coupables, ils furent condamnés à mort. Cependant l'amitié fraternelle n'étoit pas éteinte dans le cœur d'Alphonse; et à l'instant où la hache étoit suspendue sur la tête des deux criminels, il commua leur peine en celle d'un emprisonnement perpétuel que subit Ferdinand, qui mourut dans les fers en 1540. Jules, après une captivité de cinquante-quatre ans, recouvra la liberté. Ces événements, qui obscurcirent l'éclat dont brilloit la maison d'Est, et qui flétrirent la réputation du cardinal Hippolyte, sont clairement, quoique avec ménagement, décrits dans le fameux poëme de l'Arioste (1).

Ch. VII. A. D. 1505. A. æt. 30.

Après dix ans de calamités, espace de temps

Si l'on en croit Guichardin, don Jules ne perdit point la vue, ou plutôt cet historien semble dire que lorsque ses yeux eurent été tirés de leur orbite, ils y furent replacés par une main habile! « Al quale dal cardinale erano stati tratti « gli occhi, ma *riposti* senza perdità del lume *nel luogo* » *loro*, per presta et diligente cura de medici ». *Hist. d'Ital. lib.* vij, *t.* j, *p.* 369. Voyez aussi *Jovius, Vita Alfonsi, p.* 154. *Gibbons' Antiq. of the house of Brunswick, in posth. works, t.* ij, *p.* 701.

(1) *Orlando fur. cant.* 3, *stanz.* 60.

Ch. VII.
A. D.
1505.
A. æt. 30.

Les Français perdent le royaume de Naples.

durant lequel il n'y eut pas une partie de l'Italie qui n'eût eu à ressentir les effets de la guerre, de la famine et de la peste, cette contrée commença à se flatter d'un avenir moins funeste. Les prétentions de Louis XII sur le royaume de Naples s'affoiblirent par la défaite que son armée essuya sur le Garigliano, et tous les efforts de ses troupes, qui étoient parvenues à se retirer à Gaëte, n'aboutirent qu'à leur faire obtenir une capitulation honorable. Gonsalve s'empressa de leur permettre de se retirer avec tous les honneurs militaires, avec armes et bagages, mais à condition qu'elles se rendroient en France soit par terre, soit par mer, à leur choix. Elles se partagèrent en deux divisions, qui furent également malheureuses. Les troupes dont se composa la première division s'embarquèrent tant à Naples qu'à Gaëte, et des tempêtes les firent périr la plupart, soit durant la traversée, soit sur les côtes de leur propre pays. La division qui s'en retourna par terre fut considérablement réduite par les maladies, par le froid, par la fatigue et la faim; et les chemins des contrées qu'elle traversa furent jonchés des cadavres des soldats français. La capitulation de Gaëte fut bientôt suivie d'un traité, par lequel il fut convenu entre les rois de France et d'Espagne, que Ferdinand V, qui avoit perdu Isabelle son épouse, et qui, étant en contestation avec l'archiduc Philippe son gendre, désiroit d'avoir des fils, épou-

seroit la jeune et belle Germaine de Foix, nièce de Louis XII, et qu'elle lui apporteroit en dot toutes les provinces du royaume de Naples qu'il avoit eues en partage. De son côté le roi d'Espagne s'engagea à payer au roi de France, pour l'indemniser des frais de la guerre, un million de ducats d'or, en dix paiements annuels et égaux (1).

Ch. VII. A. D. 1505. A. æt. 30.

D'autres circonstances concouroient aussi au rétablissement de la tranquillité générale. La mort d'Alexandre VI et l'emprisonnement de César son fils, avoient anéanti la puissance de la maison de Borgia; la fin tragique de Pierre de Médicis sembloit devoir mettre un terme aux convulsions qui tourmentoient la république de Florence; nombre de capitaines Italiens avoient péri; d'autres avoient été dépouillés de leurs terres, et ils ne pouvoient plus vendre le sang de leurs vassaux; enfin les peuples, fatigués de ces changements de maîtres si fréquents, affoiblis par des combats multipliés et sans résultats décisifs, plongés dans de continuelles alarmes, éprouvant toutes les vexations qu'occasionnent de longues hostilités, soupirèrent après

(1) Par le traité dont il s'agit ici ces deux princes ambitieux, qui avoient été si long-temps ennemis, convinrent de devenir, « tanquam duæ animæ in uno et eodem corpore, « amici amicorum et inimici inimicorum ». Il fut conclu à Blois, le 12 octobre 1515, et ratifié par le roi d'Espagne à Ségovie, le 16 du même mois. On le trouve dans la *Collection de Dumont*, *t.* iv, *part.* j, *p.* 72.

Ch. VII. la paix, qui pouvoit seule réparer les maux qu'ils avoient soufferts si long-temps.

A. D. 1505. A. æt. 30. Les heureux effets de la tranquillité commençoient à se faire sentir, lorsque le pape chercha les moyens de s'emparer des petits États voisins des siens, et d'achever ainsi le grand ouvrage qu'Alexandre VI avoit entrepris avec tant d'ardeur. Il annonça en plein consistoire la résolution qu'il avoit formée de soustraire les domaines de l'Eglise au joug des tyrans, comprenant sous cette dénomination les Baglioni et les Bentivoglio, dont les uns régnoient à Pérouse et les autres à Bologne. L'exécution suivit de près la menace. Ayant concerté ses mesures avec le roi de France, qui possédoit toujours le Milanais, Jules II se mit à la tête de son armée, et, accompagné de vingt-quatre cardinaux, il sortit de Rome, le 26 août, et marcha contre Pérouse (1). Jean Paul Baglioni, qui n'étoit nullement préparé à soutenir une pareille attaque, et qui connoissoit le caractère opiniâtre du saint père, prit le parti de la soumission. S'étant rendu à Orviette, il s'humilia devant sa sainteté, et lui offrit ses services. Le pape, en partie désarmé, les accepta, à condition que Baglioni lui remettroit la ville et la citadelle de Pérouse, et qu'il le suivroit dans la Romagne avec cent cinquante hommes d'armes (2). Le 12 septembre 1506, Jules II fit

Jules II s'empare des villes de Pérouse et de Bologne.

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t. x, p. 30.*

(2) *Idem, ibid, p. 31.*

Ch. VII.
A. D.
1506.
A. æt. 31.

son entrée à Pérouse; et s'étant déclaré souverain de cette ville, il en confia le gouvernement au cardinal de Médicis, qui commença dès-lors à avoir plus de part aux affaires d'Italie. Le pape s'avança ensuite jusqu'à Imola, d'où il somma Jean Bentivoglio de rendre Bologne, le menaçant des foudres temporelles et spirituelles, en cas de refus. Bentivoglio, comptant sur les promesses de Louis XII, résolut de soutenir l'assaut. Huit mille hommes d'infanterie et six cents chevaux étoient effectivement sortis de Milan pour aller à son secours; mais le monarque français, dans la conjoncture où il se trouvoit alors, n'avoit plus besoin des services de Bentivoglio, et l'amitié du pape pouvoit lui être d'une grande utilité. En conséquence il fit donner à ses troupes l'ordre de se réunir à l'armée qui devoit attaquer Bologne. Le duc de Ferrare et la république de Florence envoyèrent aussi au pape des renforts considérables; et François de Gonzague, marquis de Mantoue, fut déclaré avec solennité capitaine général de l'armée pontificale (1). Ces grands préparatifs firent juger à Bentivoglio que toute résistance non seulement seroit vaine, mais le perdroit. Etant sorti de Bologne pendant la nuit, il alla trouver Chaumont, qui commandoit les troupes françaises; et après en avoir reçu un sauf-conduit pour les personnes de sa famille, et pour lui-même, il se rendit

(1) *Dumont, Corps diplomatique, t. iv, part. j, p.* 89.

Ch. VII. A. D. 1506. A. æt. 31.

en toute diligence à Milan, laissant les Bolonais maîtres de traiter avec le pape aux meilleures conditions qu'ils pourroient obtenir. La négociation ayant été promptement terminée, Jules II entra, le 11 novembre 1506, à la tête de son armée, dans Bologne, aux acclamations des habitants (1). Il y fit pour l'administration de la justice des règlements nécessaires et sages, et confia le gouvernement de la ville au cardinal Regino. En retournant à Rome, le pape passa par Urbin, où il demeura cinq ou six jours, et prit part aux fêtes somptueuses que le duc et la duchesse lui avoient préparées (2).

Parmi les capitaines qui venoient de se signaler dans les guerres d'Italie, nul ne s'étoit fait un nom plus grand et ne s'étoit plus concilié l'estime générale que Gonsalve de Cordoue, qui, après

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 31. Vincent Le Mantouan a parlé de cet événement dans le quatrième chant du poëme auquel il a donné le titre d'ALBA. Voy. *Carm. illustr. poet. Ital. t.* xj, *p.* 338, etc. Le cardinal Adrien, qui accompagnoit Jules II dans son expédition, a célébré plus particulièrement encore l'entrée de ce pape dans Bologne. Voy. dans les *Carm. illust. poet. Ital. t.* v, *p.* 408, *Iter Julii II, Pont. Max.*

(2) Castiglione a supposé que le fameux dialogue où il a retracé le caractère et les devoirs d'un courtisan, et qui est connu sous le titre d'*Il Libro del Cortegiano*, avoit eu lieu dans la ville d'Urbin et à cette époque, bien qu'il ne l'ait composé que quelques années après. *Castig. il Corteg. lib.* j, *p.* 23.

avoir achevé, par son courage et sa constance, la conquête du royaume de Naples, avoit, par sa clémence, par sa libéralité, et par une exacte distribution de la justice, apaisé les dissensions, calmé les esprits des citoyens, et de la sorte assuré à son souverain l'autorité qu'il avoit conquise. Ferdinand V avoit récompensé les importants services de Gonsalve en le nommant vice-roi de Naples, en lui donnant dans ce royaume des terres du produit annuel de plus de vingt mille ducats d'or, et en lui conférant, à titre héréditaire, l'office de grand connétable. Malgré ces marques de confiance et d'estime, le roi d'Espagne craignit qu'un sujet devenu si puissant ne tentât de s'emparer du pouvoir suprême. Ferdinand ayant l'esprit ainsi préoccupé, la conduite de Gonsalve lui parut criminelle. Les efforts que le vice-roi faisoit pour éteindre les passions, et pour concilier au nouveau gouvernement l'affection des peuples, ne furent plus considérés que comme des moyens auxquels il avoit recours pour se rendre indépendant. Tourmenté par ses soupçons, le monarque manda Gonsalve en Espagne sous prétexte de le consulter; mais le vice-roi s'excusa d'y aller, en disant que l'autorité de son souverain n'étoit pas assez consolidée à Naples. Le roi réitéra l'invitation, et ce fut tout aussi vainement. Alarmé de ce refus, Ferdinand résolut de partir sur-le-champ pour Naples. Il y arriva vers la fin d'octobre 1506, accompagné de la jeune reine son épouse. Gon-

Ch. VII.
A. D.
1506.
A. æt. 31.

Ferdinand V visite le royaume de Naples.

salve alla le recevoir au cap de Misène, et lui donna
Ch. VII. toutes sortes de témoignages de fidélité et de res-
A. D. pect. Ni la mort de l'archiduc Philippe, son gendre,
1506. mort dont il avoit reçu la nouvelle en traversant
A. æt. 31. l'État de Gênes, ni les représentations de ses ministres, qui l'avoient pressé de retourner sur ses pas pour aller prendre en main le gouvernement de la Castille, n'avoient pu lui faire interrompre son voyage, et elles ne purent le déterminer à quitter Naples, jusqu'à ce qu'il eût pris toutes les précautions qui pouvoient prévenir un événement
1507. qu'il avoit tant redouté. Le 4 janvier 1507, après un séjour de sept mois, durant lequel il avoit promulgué un grand nombre de lois sages pour l'administration du royaume, et eu soin de remplacer par d'autres, sur la fidélité desquels il comptoit davantage, les officiers nommés par Gonsalve, il partit et prit le chemin de Savone, accompagné du grand homme qui lui avoit causé de si vives alarmes, et auquel il avoit donné pour successeur don Juan d'Aragon. Ferdinand eut à Savone une entrevue avec Louis XII, et les deux monarques y passèrent quatre jours en conférences secrètes. La superstition a cru trouver des présages en de certaines apparitions et dans les conjonctions des planètes; mais un rapprochement de l'espèce de celui dont nous venons de parler annonce avec plus de certitude des dangers prochains; et ce n'est peut-être pas sans raison qu'on peut attribuer à cette entrevue l'origine de la fameuse ligue

de Cambrai, qui plongea l'Italie en de nouveaux malheurs (1). Ch. VII.

Les deux souverains donnèrent, à l'envi l'un de l'autre, des marques de considération au grand capitaine. Louis XII ne put s'empêcher de prodiguer son admiration à un homme dont les talents et les exploits lui avoient arraché un royaume; et à la demande de ce monarque, il fut permis à Gonsalve de s'asseoir à la même table que les deux rois. Le vulgaire, qui jugea que le jour où le héros reçut cet honneur insigne fut le plus beau de sa vie, le considéra aussi comme celui où finit sa gloire. A son arrivée en Espagne, Gonsalve reçut l'ordre de se retirer dans ses terres, et de ne point paroître sans permission à la cour. Depuis cette époque, ses grands talents sont demeurés sans emploi; et lorsque la mort l'eut enlevé (en 1515), le roi paya ses services par une pompe funèbre magnifique.

A. D. 1507. A. æt. 32.

Honneur rendu à Gonsalve, qu'on néglige ensuite.

Mort de ce capitaine célèbre.

En rappelant à sa mémoire les événements de sa vie, Gonsalve de Cordoue avoit coutume de dire qu'il n'avoit à se reprocher que d'avoir manqué de foi au jeune duc de Calabre, d'avoir envoyé César Borgia prisonnier en Espagne, et enfin d'avoir commis une autre faute plus grave, sur la nature de laquelle il ne s'expliqueroit jamais (2). Paul Jove a

(1) *Bembo, Historia Vinitiana, lib.* vij; *Opere, t.* j, *p.* 188. 189.

(2) *Jovius, Vita Gonsalvi, lib.* iij, *p.* 275.

Ch. VII. A. D. 1507. A. æt. 32.

cherché à le disculper des deux premières, et particulièrement de la seconde, que l'atrocité du caractère de Borgia, l'obéissance de Gonsalve aux ordres de son souverain, et la condescendance qu'il devoit avoir pour les désirs du pape (1), lui ont paru justifier pleinement. Mais en se rendant coupable d'une pareille perfidie, le général espagnol autorisoit les crimes qu'il eût affecté de punir. A quelque point que la perte d'un homme soit à désirer, il importe toujours plus qu'on respecte les principes qui forment le lien de la société. D'ailleurs, en accordant le sauf-conduit, Gonsalve avoit agi en vertu de l'autorité que lui avoit déléguée son

(1) « Sed quis Gonsalvum ut id faceret, regis imperio « coactum, non excuset, etc..... Verùm ob id quoque, ho- « nestiore de causâ, majoreque ratione, a fide datâ disces- « sisse videri potuit; ne Italiam, dudum sublatis bellis, tran- « quillâ pace fruituram, unius nefarii impotentisque tyranni « immanis audacia pertubaret ». *Jovius, ut supra, p.* 275. La suite fera voir jusqu'à quel point la trahison de Gonsalve envers César Borgia maintint la paix en Italie. L'apologie faite par Paul Jove auroit été également applicable, si le grand capitaine avoit usé de la même perfidie envers les deux rois avec lesquels il s'assit à table, et qui méditoient des desseins plus funestes à cette contrée que tous ceux qu'auroit pu exécuter le fils d'Alexandre VI. Je n'hésite pas même à être d'un avis contraire à celui du sage et généreux président de Thou, qui dit, au sujet de César Borgia, « qui ne- « mini fidem servaverat, temerè se fidei Gonsalvi permisit; « à quo in Hispaniam missus, et *laudabili perfidiâ* in carce- « rem conjectus est ». *De Thou, Hist. lib.* j, *p.* 15.

souverain; et ni l'un ni l'autre ne pouvoient légitimement révoquer un acte sans lequel celui qui l'avoit obtenu n'auroit pas compromis sa sûreté. Il est surprenant que l'évêque de Nocera ait tenté de justifier le vice-roi sur un fait que ce dernier ne se pardonnoit pas lui-même. L'historien, de la sorte, s'est ravalé au-dessous du guerrier, qui du moins a effacé son crime par son repentir; et l'on peut supposer qu'en pareille occasion il ne se fût pas de nouveau rendu coupable, tandis que le panégyrique fait par Paul Jove viole toutes les lois de la justice et de la bonne foi.

Ch. VII.
A. D. 1507.
A. æt. 32.

Quant à la troisième inculpation que se faisoit Gonsalve, quant à ce *tertium gravius factum*, on suppose qu'il se reprochoit de s'être laissé dépouiller de l'autorité, et réduire à l'état d'humiliation et d'abandon où il passa le reste de ses jours (1). Mais ses amis, en interprétant ainsi sa pensée, se sont probablement trompés. Lorsqu'un homme voit s'approcher son heure suprême, il est rare qu'il se repente de n'avoir pas sacrifié sa vertu à son intérêt, ni sa conscience à son ambition; et si Gonsalve l'avoit fait, la troisième cause de ses regrets auroit été en contradiction avec les deux autres; il l'auroit vraisemblablement révélée; mais il est mort pénétré de repentir, et il a déposé son secret dans le sein de Dieu.

(1) *Jovius, Vita Gonsalvi, lib.* iij, *p.* 275.

A. D. 1507. — 1512.

GRIEFS des puissances principales de l'Europe contre la république de Venise. — Innovations faites dans la discipline militaire. — Les Vénitiens repoussent les attaques de l'empereur MAXIMILIEN. — Griefs de Louis XII contre Venise. — Ligue de Cambrai. — Prétextes des alliés. — Préparatifs de défense faits par les Vénitiens. — Commencement des hostilités. — Le roi de France bat les troupes vénitiennes près d'Agnadel. — Démembrement du territoire de la république. — Efforts du sénat. — Les Vénitiens reprennent Padoue, et font prisonnier le marquis de MANTOUE. — MAXIMILIEN Ier échoue contre Padoue. — La flottille vénitienne est défaite sur le Pô par le duc de FERRARE. — La ville de Pise se rend aux Florentins. — JULES II abandonne ses alliés, et joint ses armes à celles des Vénitiens. — Il excommunie le duc de FERRARE. — Les Français assiégent sa sainteté dans Bologne. — LOUIS XII attaque l'autorité du pape. — La ville de la Mirandole est prise par JULES II en personne. — Les Français s'emparent de Bologne. — Le cardinal de PAVIE est assassiné par le duc d'URBIN. — Concile de Pise. — Ligue appelée sainte. — JULES II se détermine à rétablir la maison de MÉDICIS à Florence. — Les alliés assiégent la ville de Bologne, qui est secourue par GASTON DE FOIX. — Diversité d'opinions entre le cardinal de MÉDICIS, légat du pape, et le général espagnol don RAYMOND DE CARDONNE. — La ville de Bresse est prise et saccagée par les Français. — GASTON DE FOIX assiége Ravenne. — Bataille livrée sous les murs de cette place. — Les alliés sont battus, et le cardinal de MÉDICIS est fait prisonnier. — Mort de GASTON DE FOIX. — Le cardinal dépêche à Rome JULES DE MÉDICIS son cousin. — Suites funestes de la bataille de Ravenne pour les Français. — Le cardinal de MÉDICIS est conduit à Bologne, puis à Milan, pour être de là transféré en France.

CHAPITRE VIII.

La république de Venise s'étoit soustraite en grande partie aux malheurs qui avoient accablé ou bouleversé les autres États de l'Italie; mais ces orages, qui avoient ravagé si long-temps les provinces du Nord et du Midi, commençoient à menacer celles de l'Est avec plus de force encore. Par les avantages de sa situation et la prudence de ses conseils, Venise avoit pu, malgré la guerre, non seulement accroître sa marine et son commerce, mais étendre ses possessions de terre ferme, et ranger sous ses lois la plupart des villes maritimes de la côte adriatique. Jamais elle ne s'étoit élevée à un tel degré de puissance. Dans la part qu'elle avoit eue aux troubles qui avoient agité l'Italie, elle avoit toujours pris l'offensive; elle avoit entretenu ses armées aux frais des autres États, ou ses conquêtes l'avoient indemnisée des dépenses qu'elle avoit faites (1). A l'époque où est parvenue

Ch. VIII. A. D. 1507. A. æt. 32.

Griefs de la plupart des puissances de l'Europe contre Venise.

(1) Machiavel fait allusion, dans son *Asino d'oro*, *cap.* V, à l'extrême ambition que les Vénitiens montroient alors.

San Marco, impetuoso ed importuno,
Credendosi haver sempre il vento in poppa,
Non si curò di rovinare ogniunò:

Ch. VIII. A. D. 1507. A. æt. 32.

cette histoire, elle étoit en paix avec les puissances principales de l'Europe, et il ne paroissoit pas qu'elle dût avoir aucun sujet d'alarme. Mais on creusoit la mine dont l'explosion fut sur le point de causer sa ruine. Les motifs et les effets de sa conduite avoient été trop évidents pour ne pas avoir excité la jalousie des États qui l'environnoient. Sa puissance, qui devenoit toujours plus formidable, inquiétoit l'empereur Maximilien Ier; et il sembloit que si elle laissoit Louis XII en possession du Milanais, ce n'étoit pas qu'elle fût hors d'état de le lui enlever. Frédéric II, ancien roi de Naples, lui avoit cédé les villes de Trani, de Brindes, de Gallipoli et d'Otrante. Elle les avoit conservées après la conquête du reste du royaume par le roi d'Espagne, qui la considéroit comme une puissance ennemie, à laquelle il se réservoit d'arracher quelque jour ces postes importants. Le rôle qu'elle avoit joué dans la Romagne ne lui avoit pas concilié la bienveillance de Jules II, qui avoit été forcé de lui garantir par un traité la possession des villes de Faenza et de Rimini, et qui n'attendoit qu'une occasion favorable pour recouvrer ces places (1). Mais quoique la république de Venise eût excité

Nè vidde come la potenza troppa
Era nociva; e come il me sarebbe
Tener sott' aqua la coda e la groppa.

(1) *Hist. de la ligue de Cambrai, liv.* j, *t.* j, *p.* 39.

l'envie ou le ressentiment de presque toutes les puissances de l'Europe, il eût été difficile d'accorder leurs intérêts divers et de les réunir contre elle, si quelques circonstances ne les avoient portées à se faire mutuellement part de leur mécontentement, et ne les avoient promptement déterminées à l'attaquer ouvertement.

Ch. VIII.
A. D. 1507.
A. æt. 32.

Changements survenus dans la discipline militaire.

Depuis la descente de Charles VIII en Italie, il s'étoit fait de grands changements dans l'organisation des armées européennes. Avant cette époque importante, on ne tenoit point de corps d'infanterie sur pied en temps de paix. Lorsque l'occasion l'exigeoit, on faisoit des levées d'hommes qui rentroient dans leurs foyers à la fin de la guerre. La force d'une armée consistoit presque entièrement dans sa cavalerie. Ceux qui la composoient étoient appelés gendarmes, hommes d'armes, ou lanciers, et l'on donnoit emphatiquement le nom de *bataille* au corps qu'ils formoient. Long-temps on n'y admit que des gentilshommes. En entrant en campagne, chaque homme d'armes amenoit un nombre fixe de suivants et de chevaux. Ce nombre a varié selon les époques et les lieux. En France, un homme d'armes devoit avoir à ses ordres six cavaliers et quatre fantassins, dont deux étoient archers. En Italie, le nombre des cavaliers étoit rarement de plus de trois (1). Dans le combat,

(1) Gli oltramontani ancora intender dei.

Ch. VIII. A. D. 1507. A. æt. 32.

les archers composoient le second et le troisième rang, poste où ils étoient à portée de servir les gendarmes, qui, par la nature et le poids de leur armure, avoient fréquemment besoin d'aide. Dans les guerres que Charles VIII soutint en Italie, et particulièrement à la journée du Taro, l'utilité des gens de pied ou des *fanti* commença à se faire mieux connoître. Mais ce furent les Suisses qui les premiers firent sentir toute l'importance de l'infanterie, et qui en portèrent la discipline à un point de perfection auquel on est rarement parvenu depuis, et que peut-être on n'a jamais surpassé. Au commencement du seizième siècle, des corps de troupes nombreux sortirent des cantons helvétiques, et vendirent leurs services au plus offrant. Il paroît que ces corps se composoient de volontaires attirés par la solde et par l'espoir du butin. Dans l'action, les Suisses étoient remarquables par leur intrépidité, par l'ordre avec lequel ils gardoient leurs rangs, et surtout par l'union qui régnoit entre eux. Leur armure consistoit en un casque et en une plaque de fer, ou en une peau soit de buffle, soit d'un autre animal, plaque ou peau qui servoit à couvrir la poitrine. Pour armes ordinaires, ils avoient une épée, une pique de dix-huit pieds de

---

Ch' han varie lanze, a quel che saper posso,
Noi tre cavalli, e lor ne metton sei.

Cornazano, De re militari, lib. iij, *cap.* 11j.

longueur, et une hallebarde qu'ils laissoient pendre derrière le dos, lorsqu'ils ne s'en servoient pas. Serrés les uns contre les autres, ils sembloient former un fort mobile qui rompoit tous les efforts de la cavalerie : c'étoit ce qu'on appeloit le hérisson. Les troupes suisses étoient dans une armée ce que sont les os dans le corps humain (1); mais lorsqu'une fois elles avoient été mises en désordre, il n'étoit pas facile de les engager à renouveler le combat. Avant la fin du quinzième siècle, les rois de France avoient éprouvé souvent et l'efficacité des secours des Suisses, et les fâcheux effets de leur ressentiment. Ces princes peuvent être considérés comme ayant établi les premiers un système régulier d'infanterie. Le plus ancien établissement en ce genre qu'il y ait eu en France consistoit en un corps de six mille hommes qui appartenoit au duc de Gueldres, et que Louis XII prit à sa solde. Les troupes qui le composoient s'appeloient les Bandes Noires, parce qu'elles combattoient autour d'un drapeau noir; et elles se firent sous ce nom une grande réputation en Italie (2). L'infanterie, qui avoit été principalement formée par Gonsalve de Cordoue durant les guerres de Naples, se faisoit remarquer plus que toute autre par son courage, par sa discipline et sa sobriété. Outre la pique,

Ch. VIII.
A. D.
1507.
A. æt. 32.

---

(1) *Hist. de la Ligue de Cambrai, liv.* iij, *t.* ij, *p.* 11.
(2) *Idem, ibid, p.* 13.

la hache d'armes et le poignard, elle étoit généra-
Ch. VIII. lement armée de pesantes arquebuses. En nombre
A. D. proportionné à celui de l'ennemi, elle passoit pour
1507. irrésistible; et même lorsqu'elle étoit défaite il ar-
A. æt. 32. rivoit rarement qu'elle ne se ralliât pas pour revenir à la charge avec une nouvelle ardeur. Ce fut aussi à peu près vers le même temps que l'on commença d'employer fréquemment de la cavalerie légère. On fit venir des provinces vénitiennes de Dalmatie, et de celles qui avoisinent la Grèce, de grands corps de cavaliers qui combattoient à la manière irrégulière des Turcs, et qui, sous le nom de *stradiotti* ou de hussards, commençoient ordinairement l'attaque, et étoient la terreur d'un ennemi vaincu.

Vers la fin de l'année 1507, l'empereur Maximilien Ier, qui avoit sur l'Italie des desseins qu'il ne vouloit pas avouer, et qu'il couvroit du prétexte d'aller recevoir à Rome la couronne impériale, des mains du pape, demanda à la république de Venise de lui accorder, pour son armée et pour lui-même, le libre passage sur ses terres. Il y avoit alors une alliance étroite entre cette république et Louis XII. Le sénat, qui craignoit que Maximilien ne se proposât d'attaquer le Milanais, et qui ne vouloit pas donner au roi de France un sujet de rupture, refusa la demande; mais en même temps il offrit à l'empereur un sauf-conduit pour lui et pour sa suite, et l'assura qu'il seroit

Ch. VIII.

A. D. 1508.

A. æt. 33.

reçu avec les honneurs et le respect qui lui étoient dus. Maximilien résolut alors de s'ouvrir un passage de vive force. Ayant suivi les gorges du Tirol, il entra dans l'État de Venise au commencement de l'année 1508, et se rendit maître de plusieurs places importantes du Frioul (1). Barthélemi d'Alviane, qui venoit de passer au service de la république, s'étant avancé à marches forcées, attaqua à l'improviste, à Codauro, les Impériaux commandés par le duc de Brunswick, et en fit un si grand carnage, qu'à peine en resta-t-il un seul pour porter à l'empereur la nouvelle de cette défaite (2). Les Vénitiens, ayant à ce moyen recouvré promptement les places qu'ils avoient perdues, prirent à leur tour l'offensive, et ils se seroient emparés de

Les Vénitiens repoussent l'empereur Maximilien Ier.

(1) Machiavel, qui étoit alors envoyé de Florence à Venise, a rendu aux magistrats de la première de ces villes un compte très-détaillé des opérations des Impériaux. Son rapport renferme des particularités curieuses sur l'état de l'Allemagne et sur le caractère de Maximilien Ier. Voy. *Bandini, Coll. vet. moniment. p.* 37.

(2) Cette victoire fut considérée comme le salut de Venise, et jamais d'Alviane n'en remporta de plus complète. Navagero l'a rappelée particulièrement dans l'éloge qu'il a fait de ce grand capitaine. Il y dit que les Impériaux « ne « nuncio quidem cladis relicto, cæsi sunt. » Voy. *Naugerii Opera. Venetiis*, 1530, *p.* 3. Jean Cotta accompagnoit d'Alviane en cette occasion, et a composé une belle ode latine pour célébrer la victoire de son général.

la ville de Trente et de tout le Tirol, si les habi-
Ch. VIII. tants, quoique abandonnés par les Impériaux, n'a-
A. D. voient courageusement défendu leur pays. Accablé
1508. par ces revers, Maximilien s'empressa d'accepter
A. æt. 33. des propositions d'accommodement; et le 6 juin 1508 fut conclu pour trois ans, entre le sénat et lui, un traité de paix qui parut avoir assuré la tranquillité générale.

Griefs de Louis XII. Louis XII, qui, étant alors brouillé avec l'empereur, avoit envoyé au secours des Vénitiens un corps de troupes sous le commandement de Trivulce, que l'on suppose cependant avoir eu l'ordre d'observer plutôt les mouvements des deux armées ennemies, que d'agir en faveur de l'une ou de l'autre (1), parut choqué de la conduite de ces républicains, qui, sans l'avoir consulté, avoient accommodé leurs différents avec Maximilien. Néanmoins le sénat avoit stipulé pour le roi de France la faculté d'accéder au traité, faculté dont le monarque usa ensuite; mais il n'y étoit point dénommé comme partie contractante, et n'y étoit considéré que comme un prince allié, et même d'un ordre subalterne (2). Affectant beaucoup de mécontentement de cette insulte apparente, et peut-être alarmé du pouvoir toujours croissant des Vénitiens, Louis XII résolut de s'accommoder

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 38.

(2) *Hist. de la Ligue de Cambrai, liv.* j, *t.* j, *p.* 64.

avec l'empereur, et d'assurer ou d'étendre ses possessions en Italie par l'humiliation de l'orgueilleuse Venise. Pour effectuer la première partie de ce dessein, il eut recours à un stratagème qui prouve qu'en fait d'artifice les Français n'étoient pas inférieurs aux Italiens. Tandis que, d'un côté, il reprochoit aux Vénitiens d'avoir manqué de confiance en lui, il faisoit dire à Maximilien, pour exciter son courroux contre ses nouveaux alliés, qu'ils lui avoient révélé les particularités les plus secrètes de leurs négociations avec ce prince (1). L'esprit irrésolu de l'empereur le fit changer de nouveau; et son courroux contre le sénat s'accrut lorsqu'il apprit que son nom et ses exploits avoient été des sujets de risée et de satires qui avoient été colportées dans les rues de Venise. La haine qui avoit si long-temps animé l'un contre l'autre les deux monarques disparut de la sorte en un instant. Les représentations que Louis XII fit faire à Jules II et à Ferdinand V réussirent également. Enfin l'attaque et le démembrement de l'Etat de Venise furent résolus avec une promptitude et un accord qui sembloient garantir le succès de l'entreprise.

Ch. VIII.
A. D.
1508.
A. æt. 33.

Les plénipotentiaires des princes confédérés se rassemblèrent, au mois d'octobre 1508, à Cambrai. Maximilien Ier avoit chargé Marguerite sa fille de le

Ligue de Cambrai.

(1) *Bembo, Historia Vinitiana, lib.* vij, *Opere, t.* j, *p.* 188.

Ch. VIII. A. D. 1508. A. æt. 33.

représenter. Cette princesse, qui dans son enfance avoit été fiancée à Charles VIII, qui l'avoit ensuite renvoyée à son père, avoit épousé Philibert, duc de Savoie. Devenue veuve, elle avoit, durant la minorité de l'archiduc Charles, pris en main les rênes du gouvernement des Pays-Bas, où elle avoit montré une grande habileté. Le cardinal George d'Amboise parut au congrès comme ambassadeur de Louis XII, et comme légat du pape. Jacques d'Albion fut l'envoyé du roi d'Espagne. Le 10 décembre, les plénipotentiaires conclurent un traité (1), en vertu duquel Maximilien devoit avoir les villes et districts de Noveretta, de Vérone, de Padoue, de Vicence, de Trévise, et le Frioul, ainsi que le patriarchat d'Aquilée, et toutes les places dont les Vénitiens l'avoient dépouillé dans le cours de la dernière guerre. On accordoit au roi de France les villes de Bresse, de Crême, de Bergame et de Crémone, et tout le district de Ghiaradadda, qu'il avoit réclamé comme ayant appartenu anciennement aux ducs de Milan. Le roi d'Espagne et le pape devoient recouvrer, l'un les villes maritimes du royaume de Naples, et l'autre les Etats de la Romagne que les Vénitiens avoient occupés à l'expulsion de César Borgia, et qui renfermoient les villes de Ravenne, de Cervia, de

(1) *Dumont, Corps diplomatique, t.* iv, *part.* j, *p.* 114. — *Lünig, Cod. Ital. diplomat. t.* j, *p.* 134.

Ch. VIII. A. D. 1508. A. æt. 33.

Faenza et de Rimini. On y ajouta les villes d'Imola et de Cesène, qui n'étoient point alors en la puissance de Venise. On croit que cette clause fut l'effet de l'ignorance du cardinal d'Amboise (1); mais il est plus probable que les deux places que nous venons de nommer en dernier lieu demeuroient encore fidèles à César Borgia, et que, pour les soumettre à son obéissance, le saint-siége avoit besoin des secours des confédérés. On réserva au duc de Savoie, comme roi de Chypre, au duc de Ferrare et au marquis de Mantoue, la faculté d'accéder au traité de confédération, ce qu'ils firent; et pour que toutes les puissances concourussent à l'anéantissement de Venise, les rois d'Angleterre et de Hongrie furent invités à prendre part à l'attaque.

Prétexte auquel les alliés ont recours.

Comme les Vénitiens n'avoient donné aucun sujet de plainte à Maximilien, depuis le traité d'amitié qu'ils avoient récemment conclu avec lui, il fut convenu que, pour sauver l'honneur et tranquilliser la conscience de ce prince, Jules II, qui ne demandoit pas même un prétexte pour violer sa foi, sommeroit l'empereur de venir, en qualité de défenseur des droits de l'Eglise, à son secours dans six semaines à compter du 1er avril 1509, où devoient commencer les hostilités, et d'entrer à la

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 139. — *Hist. de la Ligue de Cambrai, liv.* j, *t.* j, *p.* 50.

Ch. VIII. A. D. 1508. A. æt. 33.

tête de son armée dans l'Etat de Venise, sans qu'il dût être arrêté par aucun serment. Le traité fut caché aux Vénitiens, sous prétexte qu'il ne s'agissoit que d'un accommodement entre l'archiduc Charles et le duc de Gueldres; et, pour donner plus de vraisemblance à cette supposition, on conclut au nom de ces deux princes une autre convention sous la date de l'acte qu'on vouloit tenir secret (1).

Les bruits qui coururent sur ce qui avoit été résolu à Cambrai, et les préparatifs que les puissances principales de l'Europe faisoient pour une entreprise de laquelle on évitoit soigneusement d'instruire les Vénitiens, excitèrent à la fin leurs soupçons. En conséquence ils donnèrent ordre à Condelmare, leur ambassadeur à la cour de France, d'y demander des explications qui pussent calmer leurs craintes, ou justifier les mesures de défense qu'ils se proposoient de prendre. George d'Amboise tenta pendant quelque temps de tromper, par des protestations équivoques et par des représentations insidieuses, l'ambassadeur vénitien; mais voyant que ce moyen étoit sans effet, il eut recours à la perfidie, et assura Condelmare, sur sa foi de cardinal et de principal ministre, que le roi observeroit religieusement le traité de Blois, et qu'il ne s'étoit fait à Cambrai rien qui pût porter

---

(1) *Dumont, Corps diplomat. t.* iv, *part.* j, *p.* 109.

préjudice à la république (1). Si l'on doit en croire Bembo, cette assurance fut confirmée par Louis XII lui-même, qui engagea sa parole et dit à Condelmare qu'étant ami du sénat, il n'auroit pu donner sa sanction à des mesures qui auroient compromis les intérêts de Venise (2).

Ch. VIII. A. D. 1508. A. æt. 33.

Les Vénitiens font leurs préparatifs de défense.

Cependant les Vénitiens n'eurent pas plus tôt reconnu combien étoit grand le danger qui les menaçoit, qu'ils disposèrent tout pour une défense vigoureuse, et en même temps ils ne négligèrent aucun des moyens qui pouvoient calmer le ressentiment de leurs ennemis. Ils offrirent à Jules II de lui remettre les places qu'ils occupoient dans la Romagne, et firent les derniers efforts pour détacher de leur alliance avec le monarque français, l'empereur et le roi d'Espagne. Ayant échoué dans cette tentative, ils s'adressèrent aux autres puissances de l'Europe, et cherchèrent à porter le roi d'Angleterre à attaquer la France tandis que Louis XII seroit avec ses hommes d'armes au-delà des monts (3). Ils n'hésitèrent pas même

(1) *Hist. de la Ligue de Cambrai, liv.* j, *p.* 70.

(2) *Bembo, Histor. Vinit. lib.* vij, *Opere, t.* j, *p.* 189. Les historiens français cherchent à justifier cette trahison, en la représentant comme une vengeance tirée de la conduite que le sénat de Venise avoit tenue à l'égard de Commines, qui en a parlé si au long dans ses Mémoires. Voyez *Ligue de Cambrai, liv.* j, *t.* j, *p.* 71.

(3) L'ambassadeur qu'en cette conjoncture les Vénitiens

Ch. VIII. A. D. 1508. A. æt. 33.

à appeler l'empereur des Turcs, Bajazet II, à leur secours contre les confédérés, qui par les stipulations de leur traité d'alliance s'étoient déclarés ses ennemis. Toutes leurs demandes ne leur attirèrent que des refus ou demeurèrent sans réponse; et la république fut réduite à lutter seule contre la ligue la plus puissante qu'on eût vue en Europe depuis les croisades. Les Vénitiens ne se laissèrent point abattre. Bientôt leurs généraux furent en état de tenir la campagne à la tête d'une armée de quarante mille hommes, que composoient de l'infanterie de toutes les dénominations, des gendarmes, des chevau-légers, et des *stradiotti* ou des hussards, la plupart Grecs de nation. Un puissant armement maritime devoit, aussitôt qu'il se pourroit, coopérer avec l'armée de terre; mais à l'instant même où la république faisoit tous les efforts imaginables pour augmenter sa marine, des traîtres mirent le feu à l'arsenal de Venise, qui étoit l'admiration de l'Europe; et une grande quantité de munitions furent la proie des flammes, ainsi que douze galères. Au bout de quelques jours on apprit que le château de Bresse avoit sauté, et à peu près dans le même temps l'édifice où l'on

envoyèrent en Angleterre fut André Badoardo, qui avoit résidé plusieurs années dans ce pays, et en parloit parfaitement la langue. *Bembo, Histor. Vinit. lib.* vij, *Opere, t.* j, *p.* 119.

gardoit les archives de l'Etat croula. Vu la position critique où elle se trouvoit, ces événements firent croire aux gens superstitieux que Venise étoit sur le penchant de sa ruine (1).

Ch. VIII. A. D. 1508. A. æt. 33.

Les principaux capitaines que la république avoit alors à son service étoient Nicolas des Ursins, comte de Pitigliano, et Barthélemi d'Alviane, tous deux recommandables par leur courage et leurs talents, mais de caractère opposé. D'Alviane poussoit la hardiesse jusqu'à la témérité, et des Ursins étoit froid, réfléchi et singulièrement circonspect. L'un vouloit mettre fin à la guerre par un seul effort, l'autre se proposoit d'entourer l'ennemi de difficultés et de l'anéantir sans livrer un seul combat. Le sénat manda ces deux généraux à Venise, et les pria d'indiquer les meilleurs moyens de pourvoir à la défense de l'Etat. Des Ursins conseilla de fortifier les villes de terre ferme, et de se tenir sur la défensive jusqu'à ce que l'occasion se présentât d'affoiblir ou de dissiper une ligue qui portoit avec elle des principes de dissolution. D'Alviane prétendit au contraire qu'il falloit ne pas attendre que l'ennemi eût achevé ses préparatifs, et qu'il valoit mieux porter la guerre dans le Milanais que de la soutenir dans les Etats vénitiens. Le sénat

(1) Valérianus a composé sur ces événements une pièce de vers latins, qu'il a adressée à l'historien vénitien Sabellicus, dont il avoit été disciple. Voyez l'*Appendix*, n° LIX.

Ch. VIII. A. D. 1508. A. æt. 33.

prit un parti mitoyen. Il pourvut à la sûreté des places fortes, et ordonna à ses généraux de ne point passer l'Adda (1).

A peine l'armée de Venise fut-elle sur pied, que l'orage éclata de toutes parts, et fondit sur cette malheureuse république. François-Marie de La Rovère, neveu du pape, et duc d'Urbin, traversa l'Etat de Faenza, et emporta d'assaut la ville de Brisinghalla, où il fit passer au fil de l'épée plus de deux mille personnes, cruauté qui en causa de plus grandes encore. Le marquis de Mantoue attaqua le territoire de Vérone; mais il fut repoussé vigoureusement par d'Alviane. Jules II joignit les foudres spirituelles aux armes temporelles, et fulmina un interdit sur la république (2). Louis XII, à la tête d'une armée de vingt mille hommes de pied, au nombre desquels il y avoit six mille Suisses, et de cinq mille chevaux, passa l'Adda à Cassano, et prit Trévise, Rivolta, et d'autres places qu'il saccagea; mais à l'approche du comte de Pitigliano, il repassa la rivière après avoir laissé une garnison dans Trévise. Le comte assiégea cette forteresse. Les Français la défendirent avec opiniâtreté; mais à la fin ils furent obligés de la rendre. Les troupes véni-

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* viij, *t.* j, *p.* 416. — *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 42.

(2) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* viij, *t.* j, *p.* 418.

tiennes suivirent l'exemple qu'avoit donné La Rovère. Elles mirent à mort et dépouillèrent les infortunés habitants; et même elles poussèrent la licence au point que pour les faire rentrer dans l'ordre il fallut mettre le feu à la ville. Leur indiscipline fournit au roi de France l'occasion de passer de nouveau l'Adda, et il ne négligea pas de la saisir.

Ch. VIII.
A. D.
1509.
A. æt. 34.

Au commencement du mois de mai 1509, les deux armées furent en présence dans le district de Ghiaradadda (1), où Louis XII essaya plusieurs fois de forcer les généraux vénitiens à recevoir le combat. Pendant quelque temps l'avis du comte de Pitigliano, qui ne vouloit rien mettre au hasard, prévalut; mais l'impétuosité de d'Alviane favorisoit les desseins du monarque; et après quelques mouvements partiels, il ne fut plus possible d'éviter une action générale. L'avant-garde de l'armée française étoit conduite par le maréchal de Trivulce. Le roi en personne, et accompagné de Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont et gouverneur de Milan, commandoit le centre, et La Palice menoit l'arrière-garde. D'Alviane étoit à la tête de la division de l'armée vénitienne, qui étoit destinée à l'attaque. Le comte de

Bataille d'Agnadel.

(1) *Ghiara* signifie grève ou lit d'une rivière ; et c'est de ce mot que provient le nom de *Ghiara d'Adda,* grève de l'Adda, qui s'est étendu à tout le district.

Ch. VIII. A. D. 1509. A. æt. 34.

Pitigliano occupoit le centre avec la cavalerie ou la bataille. L'arrière-garde avoit pour chef Antonio de' Pii, qu'accompagnoient les provéditeurs vénitiens. Le combat fut livré près d'Agnadel, le 4 mai 1509, et dura trois heures. Plus de dix mille hommes, la plupart Italiens, restèrent sur le champ de bataille. D'Alviane, après avoir donné des marques du plus grand courage, fut blessé et fait prisonnier. Les Français, dont la victoire fut complète, s'emparèrent de l'artillerie, des drapeaux et des munitions des vaincus (1). Le comte de Pitigliano se retira à Caravaggio avec un petit corps de cavalerie. Quelques auteurs prétendent que la défaite des Vénitiens fut due à ce général, qui, disent-ils, prit honteusement la fuite au plus fort du combat (2). Mais le sénat de Venise avoit trop de sévérité pour laisser impunie une telle lâcheté ou une telle perfidie, si le comte avoit eu à se la reprocher; et loin que des Ursins eût démérité auprès de la république, on le vit quelque

---

(1) Cette victoire a été célébrée, par Antoine Sylviolus, dans un poëme latin qu'il a intitulé : DE TRIUMPHALI ATQUE INSIGNI CHRISTIANISSIMI INVICTISSIMIQUE FRANCORUM REGIS LODOVICI XII IN VENETOS VICTORIÂ. Ce poëme, que l'auteur a dédié au cardinal George d'Amboise, et qui a été imprimé sans indication de temps ni de lieu, renferme beaucoup de particularités intéressantes; et la versification n'en est pas sans mérite.

(2) Voy. *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 44.

Ch. VIII.
A. D.
1509.
A. æt. 34.

temps après occuper un poste de confiance à son service. Si ce n'est pas entièrement à l'impétuosité naturelle et au courage supérieur des Français, dans les rangs desquels se trouvoit Gaston de Foix, qui, quoique très-jeune, se signala par une valeur héroïque, qu'on doit attribuer la victoire signalée qu'ils remportèrent près d'Agnadel, ils en furent en partie redevables à ce qu'ils agirent en masse, tandis que les Italiens ne combattirent que par divisions. En conséquence, l'avant-garde des Vénitiens, qui essuya une perte énorme, fut complétement défaite avant que leur cavalerie, dans laquelle consistoit la force de leur armée, eût pris part au combat.

Le premier soin de Louis XII fut de signaler sa piété et sa reconnoissance envers le ciel, en ordonnant qu'il fût élevé sur le lieu même où avoit coulé le sang de tant de braves gens, morts en défendant leur pays, une chapelle qui fut appelée *Santa Maria della Vittoria*, et qu'on eût plus convenablement dédiée à la perfidie et à l'esprit de rapine. Les Français ont paru croire dans la suite que le voisinage de cet édifice leur étoit favorable, le duc de Vendôme ayant au commencement du siècle dernier défait l'armée impériale à la vue de la chapelle de Sainte Marie de la Victoire (1).

(1) *Histoire de la Ligue de Cambrai*, *liv.* j, *t.* j, *p.* 122.

Ch. VIII.
A. D.
1509.
A. æt. 34.

Démembrement du territoire de Venise.

L'effroi que les armes des Français inspirèrent après la journée d'Agnadel, facilita leurs progrès dans les Etats vénitiens. Les districts de Ghiara-dadda et de Caravaggio, et les villes de Crémone, de Bergame, de Bresse et de Crême se soumirent aussitôt aux vainqueurs. La forteresse de Peschiera résista quelque temps; mais l'artillerie française fit bientôt songer à capituler les cinq cents hommes qui la défendoient. Vainement firent-ils tous les signaux d'usage. Les Français emportèrent la place d'assaut, et massacrèrent tous ceux qu'ils y trouvèrent. S'étant saisis du commissaire vénitien André Riva et de son fils, ils les pendirent au mur du château (1). Les Français reconnoissent, malgré leur partialité pour Louis XII, qu'en cette occasion il n'écouta point sa clémence (2); et, malheureusement pour la mémoire de ce prince, un tel acte de cruauté n'est pas le seul qu'on ait à lui reprocher.

Des revers si inopinés et toutes ces atrocités frappèrent de terreur le sénat de Venise. Désespérant de défendre ses possessions de terre ferme, il ne s'occupa plus que des moyens de désarmer le courroux des nombreux ennemis de la répu-

(1) *Muratori, Annali d'Italia*, *t.* x, *p.* 45.

(2) « Il ne se piqua pas de faire usage, envers cette garnison, de ses maximes sur la clémence; elle fut passée au fil de l'épée ». *Ligue de Cambrai, liv.* j, *t.* j, *p.* 25.

Ch. VIII. A. D. 1509. A. æt. 34.

blique ou de contenter leur ambition. Il fit déclarer à Jules II qu'il étoit prêt à lui remettre toutes les places que Venise possédoit dans la Romagne. Il proposa au roi d'Espagne de lui abandonner les villes que la république occupoit sur les côtes du royaume de Naples. Enfin il dépêcha un ambassadeur à Maximilien Ier, pour lui annoncer qu'il avoit donné aux gouverneurs de Vérone et de Vicence l'ordre de lui livrer ces deux places (1). Ce prince ne montroit pas un grand empressement à profiter des succès obtenus par ses alliés. Cependant l'armée impériale, étant arrivée à temps, entra, quoique sans avoir livré un seul combat, en triomphe dans les villes de Vérone, de Vicence et de Padoue (2). Tandis que les chefs de la ligue se partageoient ainsi les dépouilles de Venise, les autres confédérés ne demeuroient pas dans l'inaction. Alphonse, duc de Ferrare, qui étoit alors revêtu du titre de gonfalonier de l'Eglise, s'empara de la Polésine, et des districts d'Est, de Mon-

(1) L'ambassadeur vénitien étoit Antoine Giustiniano, à qui Guichardin a attribué un discours humiliant, et de l'authenticité duquel on a fortement douté. L'auteur de l'Histoire de la Ligue de Cambrai est entré à cette occasion dans une discussion plus longue que ne le comportoit le sujet. Voy. *Ligue de Cambrai*, *t.* j, *p.* 137. — *Muratori*, *t.* x, *p.* 47.—Lünig a donné le discours de Giustiniano. Voy. *Cod. Ital. diplomat.* 2, 1999.

(2) *Muratori*, *Annali d'Italia*, *t.* x, *p.* 46.

Ch. VIII. A. D. 1509. A. æt. 34.

tagnano et de Monfelice, anciennes propriétés de sa maison (1). D'autres commandants saisirent avidement cette occasion de s'agrandir. Christophe Frangipani se rendit maître de diverses places fortes de l'Istrie; et le duc de Brunswick s'empara de Feltri, de Bellumo et de plusieurs parties du Frioul. Jamais le lion vénitien ne s'étoit montré si abattu; jamais saint Marc n'avoit moins veillé sur les intérêts de la république qui s'étoit mise sous sa protection (2).

Cependant au milieu de tant de revers, cette puissance obtint quelques avantages. La situation de sa capitale, de toutes parts environnée par la mer Adriatique, lui épargnoit la crainte d'une destruction totale. Quelques maux que souffrissent les membres, la tête étoit saine et capable de former les projets les mieux concertés. Venise avoit dans sa flotte nombreuse et parfaitement exercée un puissant boulevard, qui défioit toute la rage de ses ennemis. Son désespoir ne fut pas de longue

(1) *Gibbon's Antiq. of the house of Brunswick, in posth. works, t.* ij, *p.* 685.

(2) Ce fut à peu près à cette époque, où l'Italie étoit parvenue au dernier degré du malheur et de l'humiliation, et où le Milanais étoit occupé par les Français, et le royaume de Naples par les Espagnols, que Machiavel composa son *Capitolo dell' Ambizione.* Il s'y indigne contre la foiblesse des Italiens, et y déplore pathétiquement leur infortune.

Ch. VIII.
A. D.
1509.
A. æt. 34.

Efforts que fait le sénat de Venise.

durée; et au sortir de son accablement la république parut avoir recouvré toutes ses forces. Ses efforts pour apaiser le courroux de Jules II avoient été aussi inutiles que sa soumission envers Maximilien Ier. Une persécution si cruelle fit succéder l'indignation à la terreur; et bientôt le sénat retentit d'injures contre le père commun des fidèles, qui agissoit plutôt comme un exterminateur que comme le chef de l'Eglise (1). On rassembla les débris de l'armée vénitienne. Les garnisons des places de la Romagne et du royaume de Naples eurent ordre de se rendre à Venise; et la république fit venir de l'Istrie, de l'Albanie et de la Dalmatie un grand nombre de troupes braves et aguerries. Le comte de Pitigliano fit les plus grands efforts. Son crédit personnel et les grandes récompenses qu'il leur offrit portèrent plusieurs capitaines italiens à se ranger avec leurs troupes sous ses drapeaux. En peu de temps les Vénitiens furent en état de tenir la campagne contre les Impériaux dans les environs de Trévise, où ils défirent un corps de troupes commandé par Constantin, despote de Morée, qui, après avoir été dépouillé de ses Etats par les Turcs, étoit entré au service de Maximilien.

(1) « Non pontefice, ma *carnefice*, d'ogni crudeltà « maestro ». *Bembo, Historia Vinitiana, lib.* viij, *Opere, t.* j, *p.* 222.

Ch. VIII. A. D. 1509. A. æt. 34.

Succès des Vénitiens.

Ce succès amena des tentatives plus hardies. Le comte de Pitigliano eut ordre de chercher à reprendre la ville de Padoue, que la terreur avoit fait remettre aux Impériaux. Les habitants, révoltés par la licence des soldats allemands, s'étoient montrés disposés à rentrer dans l'obéissance de leurs anciens maîtres (1). Ayant joint la force à la ruse, le général vénitien s'empara de la place. Les Allemands prirent la fuite, et ceux des nobles padouans qui les avoient favorisés expièrent par l'emprisonnement, par l'exil ou par la mort, leur inconstance où leur trahison. Cet événement arriva le 17 juillet 1509 (2), jour de sainte Marine, et fut bientôt suivi d'un autre qui fut jugé presque aussi important. Le marquis de Mantoue, qui occupoit avec un corps de troupes peu considérable l'île de Scala, fut inopinément attaqué par les Vénitiens, que secondèrent les habitants des lieux circonvoisins. La nuit favorisant les assaillants, ils surprirent et dispersèrent leurs ennemis. Le marquis de Mantoue descendit presque sans vête-

---

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 48.

(2) L'auteur de l'Histoire de la Ligue de Cambrai a placé cet événement au 18 juin, malgré le témoignage de tous les historiens de Venise, qui ne pouvoient se méprendre sur un jour qu'on a long-temps solennisé dans cette ville comme celui où la république commença à se relever. Voy. *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 49.

ments, par une fenêtre, et voulut se cacher dans un champ de blé. Trahi par un paysan à qui il avoit promis une récompense s'il consentoit à faciliter son évasion, il fut fait prisonnier, et conduit à Lignano, puis transféré à Venise. Il y fut renfermé dans la Torreselle, prison où il demeura longtemps (1).

Ch. VIII. A. D. 1509. A. æt. 34.

Le marquis de Mantoue est fait prisonnier.

Peu de temps après la bataille d'Agnadel, Louis XII retourna en France, événement qui fut très-avantageux à la république de Venise. Cette retraite ne fut point contrebalancée par les efforts de l'empereur Maximilien, qui vers la fin du mois d'août entra en Italie à la tête d'une armée composée de soldats de nations diverses, et conduisant un train d'artillerie immense (2). Il reçut

(1) *Nardi, Hist. Fior. lib.* v, *p.* 125. *Murat. Annali, t.* x, *p.* 51. Il est probable que c'est à cette occasion que le poète Tebaldeo a composé le *Capitolo* où le marquis de Mantoue se plaint de la rigueur d'un sort qu'il n'a pas mérité. Voy. *Tebaldeo, Opere, capit.* 13. Vincent le Mantouan, dans son poëme intitulé ALBA, *liv.* iv, *p.* 342, (voy. *Carm. illust. poet. Ital. t.* xj.) a rappelé aussi l'infortune de ce prince.

(2) L'historien de la Ligue de Cambrai, *liv.* j, *t.* j, *p.* 198, fait monter cette armée à dix-sept cents hommes d'armes, et à trente-deux mille hommes de pied. Mais, selon Nardi, qui a donné le nombre particulier des corps qui la composoient, la cavalerie étoit plus nombreuse, et l'infanterie l'étoit moins. L'artillerie étoit de deux cents pièces, sans compter dix canons d'un calibre extraordinaire qu'avoit prêtés le duc de Ferrare. *Nardi, Hist. Fior. lib.* v, *p.* 126.

Ch. VIII. A. D. 1509. A. æt. 34.

un renfort que lui amena Hippolyte, cardinal d'Est, qui, suivant l'exemple du pape, marchoit à la tête des troupes revêtu de ses habits ecclésiastiques. Au mois de septembre, après avoir ravagé quelque temps le plat pays et pris quelques places peu importantes, Maximilien commença le siége de Padoue avec des forces qui sembloient commander le succès. Cependant les Vénitiens avoient fait les plus grands préparatifs de défense. Le doge Lorédan, avec une magnanimité qu'on a rarement égalée, pria le sénat de lui permettre d'envoyer ses fils dans la place assiégée. Cette proposition fut reçue avec joie. L'enthousiasme des jeunes nobles vénitiens se porta au plus haut degré, et trois cents d'entre eux accompagnèrent volontairement les fils du doge à Padoue (1). Après quinze jours de siége, durant lesquels il périt beaucoup de monde des deux côtés, Maximilien fit un dernier effort, et le 27 septembre il tenta l'assaut. Pour exciter par le sentiment de l'honneur national le courage de ses troupes, il donna ordre aux Allemands, aux Français et aux Espagnols, d'attaquer séparément trois points différents. Une résistance opiniâtre fit évanouir toutes les espérances de l'empereur. Jetant de tous côtés ses regards, il vit ses soldats déserter en foule.

Vaine tentative de Maximilien.

(1) *Bembo, Historia Vinitiana, lib.* j, *t.* x. — *Histoire de la Ligue de Cambrai, liv.* j, *t.* j, *p.* 196.

La somme de cent cinquante mille ducats qu'il avoit reçue du pape étoit entièrement dépensée, et il avoit peu d'espoir d'obtenir de nouveaux secours. Maximilien renonça donc à son entreprise, et se retira avec son armée à Vicence (1), d'où, après avoir renvoyé tous ceux qu'il ne pouvoit plus payer, il retourna à Vienne, laissant maîtres de Padoue les Vénitiens, qui peu de temps après lui reprirent la partie principale du Frioul (2).

Ch. VIII.
A. D.
1509.
A æt. 34.

---

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* viij, *t.* j, *p.* 454. — *Bembo, Historia Vinitiana, lib.* ix.

(2) La vie et les exploits de Maximilien sont orgueilleusement retracés dans une suite de gravures dont les dessins ont été faits sous ses yeux par Haus Burgmer, et exécutés sur bois par les meilleurs artistes du temps. Ces gravures sont accompagnées de descriptions que ce prince lui-même a dictées à Marc Treitzsaurwein son secrétaire. Les mariages qu'a contractés Maximilien, les batailles qu'il a livrées, les traités qu'il a conclus, sont figurés dans un plus grand nombre d'estampes qu'il n'en faudroit pour représenter les travaux d'Hercule, ou toutes les batailles d'Alexandre ; et cependant ses tournois, ses fauconniers, ses chasseurs, ses bouffons remplissent la plus grande partie du recueil, dont voici le titre : CE TRIOMPHE A ÉTÉ EXÉCUTÉ A LA LOUANGE ET LA MÉMOIRE ÉTERNELLE DES PLAISIRS NOBLES ET DES VICTOIRES GLORIEUSES DU SÉRÉNISSIME ET TRÈS-ILLUSTRE PRINCE ET SEIGNEUR MAXIMILIEN, ÉLU EMPEREUR ROMAIN ET CHEF DE LA CHRÉTIENTÉ, ROI ET HÉRITIER DE SEPT ROYAUMES CHRÉTIENS, ARCHIDUC D'AUTRICHE, DUC DE

Ch. VIII. A. D. 1509. A. æt. 34.

Les Vénitiens attaquent le duc de Ferrare.

Parmi les confédérés, nul n'excitoit plus le ressentiment des Vénitiens qu'Alphonse Ier, duc de Ferrare; et ils n'eurent pas plus tôt ranimé leurs forces qu'ils résolurent de le châtier. En conséquence, ils armèrent dix-huit galères, sur lesquelles ils embarquèrent quantité de munitions et un corps de troupes considérable. Cette flotte remontant le Pô dévasta les deux rives de ce fleuve, et jeta la terreur dans Ferrare. Le duc ayant reçu un puissant renfort de troupes françaises, s'empressa d'arrêter les progrès de l'ennemi; et il se livra près de Polesella un combat sanglant, dans lequel Louis Pic, comte de la Mirandole, fut tué d'un coup de feu, à côté du cardinal d'Est. Quelques jours après les Vénitiens entrèrent dans la ville de Commachio, qu'à l'exemple de leurs ennemis ils livrèrent à la fureur du soldat. Une vengeance terrible les attendoit. Le cardinal d'Est, ayant à la faveur de la nuit fait conduire sur la rive du Pô un train de grosse artillerie, en plaça une partie au-dessus et une partie au-dessous de la flotte vénitienne. Au point du jour ces batteries jouèrent vivement. Deux galères coulèrent à fond, une troisième sauta, et les autres, en s'effor-

Ils sont battus.

Bourgogne et d'autres grandes principautés et provinces de l'Europe. Ce n'est que depuis quelques années qu'on a retrouvé les planches de ce recueil, qui a été publié en 1796, grand *in-fol°*.

çant de s'échapper, furent attaquées par plusieurs barques remplies de soldats ferrarais, et furent mises entièrement en déroute. Les Vénitiens perdirent plus de trois mille hommes dans ce combat, et le cardinal d'Est conduisit en triomphe quinze de leurs galères à Ferrare (1).

Ch. VIII. A. D. 1509. A. æt. 34.

Les atrocités, que dans toutes les places qui avoient résisté à leurs armes commettoient alors les vainqueurs, étoient une leçon terrible pour les habitants de Pise, que les Florentins, malgré les grands efforts qu'ils avoient faits, n'avoient pu soumettre encore. Une tentative hardie que firent les assaillants pour détourner le cours de l'Arno ne servit qu'à redoubler le courage des Pisans. Mais à la fin les premiers, s'étant bornés à couper les vivres à la place, la réduisirent aux plus cruelles extrémités. Les assiégés, afin de soutenir leur existence, eurent recours à des moyens trop affreux pour qu'il nous soit permis de les raconter. Mais

---

(1) L'Arioste n'a pas négligé de célébrer cet événement de la vie de son patron.

Costui con pochi a piedi, e meno in sella,
Veggio uscir mesto e ritornar giocondo,
Che *quindici galee* mena captive,
Oltra mill' altri legni a le sue rive.

Orlando fur. cant. iij, *stanz.* 57.

Ce sujet a aussi été traité par plusieurs d'entre les poètes latins qui vivoient alors.

Ch. VIII.
A. D.
1509.
A. æt. 34.

Réduction de la ville de Pise.

les efforts de l'homme sont bornés par sa propre foiblesse, et les longues souffrances des habitants de Pise approchoient de leur terme. Ils firent à la fin la proposition de remettre la place à des conditions qui leur étoient favorables. Les Florentins eurent la sagesse d'y accéder sans peine. Le 18 juin 1509, leurs commissaires entrèrent dans Pise; et par l'exécution littérale de la capitulation, et leur empressement à réparer les malheurs que la guerre avoit causés, ils prouvèrent aux Pisans que dans cette lutte, qu'ils avoient soutenue près de quinze ans avec une obstination sans exemple, et en essuyant des maux inouis, ils avoient combattu contre leurs véritables intérêts (1).

Jusqu'alors les Vénitiens n'avoient compté que sur leur courage et leurs propres ressources; et malgré tous les efforts d'une ligue puissante, qui s'étoit inopinément formée contre eux, leurs affaires s'amélioroient de jour en jour, quand la perte du comte de Pitigliano, qui avoit durant plusieurs années servi la république avec une grande fidélité, vint déranger leurs opérations militaires. Cette mort, qui causa de justes regrets, fut attribuée aux fatigues qu'avoit essuyées le comte; et le sénat, qui avoit connu tout son mérite, lui érigea une statue de bronze sur le piédestal

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t. x, p. 54.*

de laquelle fut gravée une inscription en l'honneur de ce général (1).

Ch. VIII.

Tandis que la république de Venise réduite à ses seules forces luttoit avec courage contre sa mauvaise fortune, un rayon d'espoir vint luire pour elle et la flatta d'un avenir plus heureux. Jules II en recouvrant la Romagne avoit atteint l'objet qui l'avoit fait entrer dans la ligue de Cambrai. S'il avoit pu parvenir à ce but sans l'intervention de ses alliés, sans doute il se seroit passé de leurs services; mais lorsqu'il en eut recueilli les fruits, il chercha les moyens d'assurer les avantages qu'il avoit obtenus. Les succès rapides des Français, comparés aux progrès inutiles et lents qu'avoit faits Maximilien Ier, sembloient devoir leur donner la prépondérance en Italie; et l'anéantissement de la puissance vénitienne auroit rendu Louis XII maître de tout le nord de cette contrée, depuis le golfe de Gênes jusqu'à celui de Venise. Déterminé par ces considérations, Jules II accorda audience aux ambassadeurs vénitiens, et ceux-ci ayant fait au nom de leur gouvernement la soumission d'usage, le pape leva l'interdit qu'il avoit fulminé sur la république, et lui promit des secours (2). Cette réconciliation ne pouvant demeurer

A. D. 1510. A. æt. 35.

Jules II abandonne ses alliés et se joint aux Vénitiens.

(1) Ses talents ont aussi été célébrés et ses services retracés dans quelques vers latins d'Antoine-François Rainieri. Voy. l'*Appendix*, n° LX.

(2) La levée de l'interdit se fait ordinairement de la ma-

long-temps cachée au monarque français, le pape
Ch. VIII. s'empressa de prendre des mesures pour se mettre
A. D. à l'abri de son ressentiment. Il tenta, par l'offre
1510. d'une grosse somme, de détacher Maximilien I[er] de
A. æt. 35. son alliance avec Louis XII (1). Il chercha à soulever Gênes, où il avoit beaucoup d'influence; et il adressa les plus vives représentations au roi d'Angleterre Henri VIII, pour l'engager à faire une descente sur les côtes de France (2). Tous ces efforts furent vains; mais Jules II fut plus heureux du côté de l'Espagne. Il n'eut pas de peine à persuader à Ferdinand V, qui étoit aussi parvenu à son but, de se réunir à lui pour chasser d'Italie les Français. Ce qui étoit encore plus important, il prit à sa solde quinze mille Suisses, avec lesquels il se proposoit de faire une irruption dans le Mi-

---

nière suivante. Le pape, revêtu de ses ornements pontificaux, et assis sur les marches de l'église de Saint-Pierre, frappe d'un coup de baguette les épaules nues des ambassadeurs. Ce fut ainsi qu'en pareille occasion Sixte IV traita les envoyés de Florence. Jules II dispensa de cette cérémonie humiliante les ambassadeurs vénitiens. Il se borna à leur ordonner de visiter sept églises. Voy. *Nardi, Hist. Fior. lib.* v, *p.* 127.

(1) Lünig donne le bref que Jules II adressa au cardinal de Gurck à ce sujet. Voy. *Cod. Ital. diplomat. t.* ij, *p.* 2002.

(2) Le pape envoya en même temps à Henri VIII la rose d'or trempée dans le saint chrême et parfumée de musc. *Rapin*, *Histoire d'Angleterre*, *lib.* xv, *t.* j.

lanais (1). L'alliance inespérée d'un souverain si puissant et d'un caractère si passionné enflamma le courage des Vénitiens, qui renforcèrent leur armée, et en donnèrent le commandement général à Malvezzo. Ils remirent le commandement particulier de l'infanterie à Lorenzo ou Renzo de Ceri. Enfin ils engagèrent à leur service un corps de cavalerie turque, composé de cinq cents hommes, et commandé par Jean l'Epirote; et ils rendirent la liberté au marquis de Mantoue, à des conditions qui dans la suite le portèrent à épouser leurs intérêts (2).

Ch. VIII.
A. D. 1510.
A. æt. 35.

Ces mesures opérèrent la dissolution totale de la ligue de Cambrai, et firent prendre une nouvelle face aux affaires. Jules II eut alors deux armées puissantes, de l'une desquelles il confia le commandement à Marc-Antoine Colonne (3), jeune guerrier, qui étoit recommandable par de grands

(1) Lünig nous a aussi conservé le traité que Jules II conclut avec les Suisses. Voy. *Cod. Ital. diplomat. t.* ij, *p.* 2499.

(2) *Muratori*, *Annali d'Italia*, *t.* x, *p.* 57, 60.

(3) Marc-Antoine étoit fils de Pierre-Antoine et neveu de Prosper Colonne. Tebaldeo, dans les vers suivants, fait allusion aux talents que Marc-Antoine Colonne montra de bonne heure :

Hermes dum loqueris, dum rides, Marce, Cupido es,
Mars es ubi arma capis; tresque refers superos.

Voy. *Carm. illust. poet. Ital. t.* ix, *p.* 241.

Ch. VIII. A. D. 1510. A. æt. 55.

talents, et à qui le pape avoit donné sa nièce en mariage. L'autre armée avoit pour chef le duc d'Urbin, neveu de S. S., qui congédia les ambassadeurs du roi de France et ceux du duc de Ferrare. Elle enjoignit même à ce duc de ne plus commettre d'hostilités contre la république de Venise, et surtout de lever le siége de Lignano, qu'il pressoit vivement (1). Alphonse ne se montrant pas disposé à obéir, le pape le dépouilla du titre de gonfalonier de l'Eglise, qu'il transféra solennellement au marquis de Mantoue (2). Il excommunia le duc et toute sa famille; il le déclara rebelle au saint-siége, et comme tel déchu de tout droit sur ses Etats. Le duc d'Urbin, ayant pénétré dans le duché de Ferrare, prit, à l'aide des Vénitiens, plusieurs places importantes, et nommément

Il excommunie le duc de Ferrare.

(1) Jules II se plaignit aussi de ce que le duc étoit entré en arrangement pour fournir la Lombardie de sel tiré des marais de Commachio, à l'exclusion du sel de Cervia, qui appartenoit à l'Eglise, et il le somma de rompre le contrat. Il demandoit aussi la liberté du duc Ferdinand d'Est qu'Alphonse retenoit en prison depuis long-temps. Voy. *ci-devant, chap.* vij. Ces demandes ne furent considérées que comme des prétextes pour attaquer le duché de Ferrare que le pape se proposoit de réunir aux domaines de l'Eglise. Voy. *Lettere di Leonardo da Porto*, dans les *Lettere di Principi*, *t.* j, *p.* 7.

(2) L'acte de concession se trouve dans la *Collection de Dumont*, *t.* iv, *part.* j, *p.* 131.

la ville de Modène, et s'avança jusque sous les murs de la capitale (1). L'activité d'Alphonse, que secondèrent les troupes françaises du Milanais, parvint à le soustraire à la ruine dont il étoit menacé; et dans le cours de l'année il eut à son tour de grands avantages sur les troupes du pape et sur celles de Venise.

Ch. VIII. A. D. 1510. A. æt. 35.

Jules II, pour pousser avec plus de vigueur les opérations de la campagne, s'étoit rendu de Rome à Bologne, avec la plupart des cardinaux et toute sa cour. Chaumont, gouverneur du Milanais, excité par les Bentivogli, attaqua cette place, où le pape, qui n'avoit fait aucun préparatif de défense, et étoit indisposé, fut sur le point de tomber entre les mains de ses ennemis (2). Cependant il eut la politique de négocier avec le général français, dont les demandes furent exorbitantes. L'en-

Il est assiégé dans Bologne.

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 59, 60.

(2) On dit à cette occasion, ainsi que le porte l'épigramme suivante, que Jules II avoit jeté les clefs de Saint-Pierre dans le Tibre. *Pasquill. t.* j, *p.* 82.

Cùm contra Gallos bellum papa Julius esset
  Gesturus, sicut fama vetusta docet;
Ingentes Martis turmas contraxit, et urbem
  Egressus, sævas edidit ore minas.
Iratusque sacras claves in flumina jecit
  Tybridis, hìc urbi pons ubi jungit aquas.
Unde manu strictum vaginâ diripit ensem,
  Exclamansque truci talia voce refert;
Hic gladius Pauli nos nunc defendet ab hoste,
  Quandoquidem clavis nil juvat ista Petri.

Ch. VIII. A. D. 1510. A. æt. 35.

voyé, sur les talents de qui Jules II se reposa dans cette conjoncture critique, fut Jean-François Pic, comte de la Mirandole, qui étoit un des hommes les plus instruits qu'il y eût de son temps, et le neveu du célèbre Jean Pic. On reconnut bientôt que le pape ne vouloit que temporiser jusqu'à ce que ses alliés, qu'il avoit instruits de sa position, pussent venir à son secours. Un gros de troupes espagnoles et vénitiennes parut à propos pour sa sainteté; et Chaumont, regrettant l'occasion qu'il avoit perdue, et d'ailleurs manquant de munitions, se retira dans le Milanais (1). Le saint père, durant sa résidence à Bologne, soupçonna Julien, frère du cardinal de Médicis, de conspirer avec les Bentivogli pour faciliter leur retour. En conséquence, il le retint prisonnier dans le palais; mais ayant bientôt reconnu que ses soupçons étoient mal fondés, il lui rendit la liberté (2).

La violence de Jules II, qui le portoit à lancer les foudres de l'Eglise sur tous ses ennemis indistinctement, lui en suscita bientôt de très-formidables. Il avoit enveloppé dans l'excommunication portée contre le duc de Ferrare, tous ceux qui prêteroient des secours à ce prince. L'em-

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 62. — *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* ix, *t.* j, *p.* 500.

(2) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* viij, *t.* j, *p.* 464.

pereur Maximilien Ier et Louis XII se trouvèrent donc frappés d'anathème. Le roi de France voulut faire adresser au pape des représentations contre cet abus de l'autorité pontificale; mais, loin de se prêter à les écouter, sa sainteté fit enfermer au château Saint-Ange (1) le cardinal d'Auch qui fut chargé de cette mission. Le monarque indigné convoqua tous les prélats français, et leur demanda s'il lui étoit permis de défendre contre les armes du pape un prince de l'empire, que sa sainteté vouloit priver d'un Etat dont l'autorité impériale avoit validé la concession depuis plus d'un siècle (2). La réponse du clergé fut, comme on devoit s'y attendre, favorable aux vues du roi; et levant ses scrupules, elle le fit persister dans sa résolution de combattre le souverain pontife. Dans le transport de sa colère, Louis XII fit frapper une médaille qui offroit son propre portrait et les titres de roi de France et de Naples, avec cette devise : PERDAM BABYLONIS NOMEN (3). Il entra

Ch. VIII.
A. D. 1510.
A. æt. 35.

Louis XII résiste à l'autorité du pape.

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* ix, *t.* j, *p.* 484.

(2) L'auteur de l'Histoire de la ligue de Cambrai suppose qu'il s'agissoit de Bologne, que les Bentivogli possédoient depuis plus d'un siècle. Mais Muratori a prouvé qu'il étoit question de Commachio, cette place étant un fief de l'empire, que les ducs de Ferrare possédoient depuis plus de cent cinquante ans, en vertu de l'investiture de l'empereur. *Muratori, Annali d'Italia*, *t.* x, *p.* 63.

(3) *De Thou, Histor. sui temp. lib.* j, *p.* 16, *ed. Buckley.*

Ch. VIII. A. D. 1510. A. æt. 55.

en négociation avec Maximilien pour la convocation d'un concile général à Lyon, et cinq cardinaux promirent de s'y rendre. L'empereur s'empressa d'accepter la proposition. On prétend même qu'il conçut le dessein de se faire élever à la papauté. Quoique le fait ait été révoqué en doute (1), il s'accorde trop bien avec la vanité de ce prince, et l'histoire le confirme par trop de preuves, pour qu'on puisse le croire entièrement controuvé (2). Soit qu'une telle prétention ait fait naître des obstacles qui ne pouvoient être aisément aplanis, soit que d'autres causes aient empêché la tenue d'un concile à Lyon, l'assemblée ne se forma point; mais il s'écoula peu de temps sans qu'on eût recours à une pareille mesure, qui, durant quelques années, divisa l'autorité de l'Eglise, et troubla le repos du monde chrétien.

La ruine du duc de Ferrare étoit le grand objet des vœux du pape; mais, pour attaquer les Etats de ce prince avec quelque espoir de succès, il crut devoir s'emparer des principautés de la Mirandole

---

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 64.

(2) « Ce désir de Maximilien ne paroissoit pas fort certain; mais M. Bayle (*Réponse aux questions d'un provincial, t.* ij) l'a prouvé de nouveau par une lettre très-curieuse, écrite du temps même de cet empereur, et à laquelle il paroît que ce savant est le premier qui nous ait fait faire attention ». *Lenglet du Fresnoy, Méthode pour étudier l'histoire, t.* j, *p.* 119.

et de Concordia, que possédoit Françoise, veuve de Louis Pic, et fille de J. J. Trivulce. Au mois de décembre 1510, Concordia se soumit aux armes de Jules II; mais Françoise, refusant de rendre sa ville principale, déclara qu'elle la défendroit jusqu'à l'extrémité. Durant un espace de temps considérable, les forces combinées du pape et de Venise tentèrent vainement de réduire la place. A la fin, Jules II irrité de ce retard, et ne se reposant pas sur ses généraux, parmi lesquels cependant le duc d'Urbin, son neveu, tenoit le premier rang, se rendit au camp, et, par ses exhortations et son exemple, pressa les opérations du siége. Au milieu de l'hiver le plus rigoureux qu'on eût éprouvé en Italie depuis un grand nombre d'années, le pontife, bravant, malgré son grand âge, les ouragans et les frimas, marcha à la tête de ses troupes contre la Mirandole. Il indiqua lui-même les points sur lesquels il convenoit de dresser les batteries; il régla l'ordre de l'attaque, et s'exposa courageusement au feu de l'ennemi. Ayant fait brèche, il contraignit la place à capituler. Les habitants se hâtèrent de lui ouvrir leurs portes; mais tel fut l'empressement du saint père, que, sans attendre une reddition dans les formes, il entra dans la ville par la brèche et l'épée à la main (1). Il remit la Mirandole à Jean-François Pic, qui la récla-

Ch. VIII. A. D. 1510. A. æt. 35.

1511. Prise de la Mirandole par Jules II en personne.

(1) 21 janvier 1511. *Murat. Annali d'Italia*, *t.* x, *p.* 65.

Ch. VIII. A. D. 1511. A. æt. 36.

moit justement à titre d'hérédité (1). Après s'être reposé là durant dix jours, Jules II se rendit à Ravenne, avec la résolution d'attaquer Ferrare ; mais la vigilance du duc étoit égale à la fureur de ses ennemis ; et cet habile guerrier, ce prince magnanime, défit en plusieurs rencontres, et avec une grande perte pour elles, les troupes de Venise et du pape.

Quelques ouvertures de paix s'étant faites alors, Jules II quitta Ravenne, et s'avança jusqu'à Bologne pour y recevoir les ambassadeurs des puissances belligérantes ; mais il n'étoit point propre au rôle de médiateur ; et l'entrevue n'eut d'autre effet que de rallumer les haines. La rupture des conférences ne fut pas plus tôt connue, que le

---

(1) Ce fut à cette occasion que M. A. Casanova adressa au pape les vers suivants :

In Julium II, Pont. Max.

Vix bellum indictum est, cùm vincis, nec citiùs vis
Vincere, quàm parcas ; hæc tria agis pariter.
Una dedit bellum, bellum lux sustulit una ;
Nec tibi, quàm bellum, longior ira fuit.
Hoc nomen divinum aliquid fert secum ; et utrum sis
Mitior, anne idem fortior, ambiguum est.

Voy. *Carm. illust. poet. Ital. t.* iij, *p.* 284.

On lit dans la lettre de Léonardo da Porto un grand nombre de particularités intéressantes concernant la prise de la Mirandole et la conduite de Françoise Trivulce. *Lettere di Principi, t.* j, *p.* 9.

Ch. VIII.

A. D.

1511.

A. æt. 36.

maréchal de Trivulce marcha contre Bologne, à la tête d'un corps de troupes françaises très-formidable. Le pape instruit de son approche, et ne se reposant pas sur le courage ou la fidélité des habitants, sortit promptement de cette ville, et s'enfuit avec toute sa cour à Ravenne. Ce ne fut pas toutefois sans avoir recommandé aux Bolonois de se défendre jusqu'à l'extrémité. Il confia le commandement de la place à François Alidosio, cardinal de Pavie, qui, après le départ de Jules II, prit toutes les mesures nécessaires pour soutenir un siége. Cependant les exhortations du saint-père furent bientôt oubliées. A l'approche de l'ennemi, les habitants de Bologne commencèrent à redouter les maux affreux qu'éprouve ordinairement une ville assiégée. Le cardinal les pria vainement de concourir à la défense de la place avec le duc d'Urbin, qui suivoit de près les mouvements de l'armée française. Il les requit tout aussi inutilement de recevoir dans leurs murs un corps de troupes pontificales. La révolte se déclara bientôt, et ce ne fut pas sans quelque peine que le légat parvint à se réfugier à Imola. Annibal et Hermès Bentivogli, qui accompagnoient les Français, rentrèrent dans Bologne, et reprirent en main les rênes du gouvernement. Le peuple signala sa haine contre Jules II, en renversant la statue de ce pape, que Michel-Ange avoit jetée en bronze. Après l'avoir traînée par les rues, on la mit en pièces, et

Prise de Bologne par les troupes françaises.

Ch. VIII. A. D. 1511. A. æt. 36.

elle fut envoyée de la sorte au duc de Ferrare, qui en fit faire un canon, auquel il donna le nom de Jules. La tête seule fut conservée, et on la montra quelque temps comme une curiosité, dans le musée ducal de Ferrare (1).

Les troupes du pape se dispersèrent lorsque la ville de Bologne fut prise. Ce revers fut suivi d'un événement qui donna plus de chagrin encore à Jules II. D'Imola, le cardinal de Pavie se rendit à Ravenne pour se justifier; et l'on croit qu'il avoit taxé de négligence le duc d'Urbin, qui commandoit l'armée d'observation. Le pape, qui estimoit Alidosio, consentit à l'entendre. Dans le temps que celui-ci alloit à l'audience du saint-père, il rencontra dans la rue le duc, qui, s'avançant avec précipitation au milieu des gardes que leur respect pour sa personne avoit fait écarter, s'approcha du cardinal, et lui plongea son poignard dans le cœur (2). Cette atrocité, ce sacrilége excita la

Assassinat du cardinal de Pavie par le duc d'Urbin.

---

(1) Cette statue, qui avoit coûté cinq mille ducats d'or (*Muratori, Annali d'Ital.*, *t*. x, *p*. 67), fit composer à Pierius Valerianus les vers satiriques suivants :

Quoquò tam trepidus fugis, Viator;
Ac si te Furiæve, Gorgonesve,
Aut acer Basiliscus insequantur?
— Non hîc JULIUS — at figura JULII est.

Valer. Hexam. etc., *p.* 104, *ed. Giol.* 1550.

(2) Les efforts de Jules II pour se rendre maître de Fer-

douleur et l'indignation du pape (1), qui, sortant de Ravenne sur-le-champ, courut à Rome, fit faire le procès à son neveu, et le priva de toutes ses dignités. Cependant le courroux de Jules II ne fut pas de longue durée. Les instances de ses courtisans le désarmèrent au bout de cinq mois. Le duc d'Urbin, étant venu à Rome, sollicita son pardon. Le pape, entouré de tous ses cardinaux, lui accorda l'absolution pour l'homicide qu'il avoit commis, et lui rendit toute sa bienveillance.

Ch. VIII. A. D. 1511. A. æt. 36.

Ce fut en allant de Ravenne à Rome, lors de la mort tragique du cardinal de Pavie, que, passant par Rimini, Jules II apprit la convocation d'un concile général qui devoit s'ouvrir à Pise le 1er septembre 1511, et où il étoit cité en personne. C'étoit le résultat de longues négociations entre Louis XII et Maximilien Ier, qui, ayant fait entrer plusieurs

Concile de Pise.

---

rare, soit par la force, soit par la ruse, les détails de son expédition et la mort du cardinal de Pavie, sont retracés par Léonardo da Porto dans la lettre qu'il écrivit de Venise à Antoine Savorgnano, et que nous venons de citer. On y trouve plusieurs circonstances rapportées différemment, ou entièrement omises par les historiens contemporains. Voy. *Lettere di Principi*, *t.* j, *p.* 9.

(1) Paul Jove a attaqué la mémoire de l'infortuné cardinal de Pavie avec autant de fureur que le duc d'Urbin en a attaqué la personne. Non seulement il a cherché à justifier ce meurtre, mais il en a fait un sujet de triomphe. Voy. *Carm. illust. poet. Ital. t.* v, *p.* 434.

cardinaux dans leurs vues, parvinrent à la fin à
Ch. VIII. exciter contre le pape cette opposition formidable.
A. D. A la tête de ce concile devoit se trouver Bernard
1511. Carvajal, cardinal de Santa-Crocé, qui n'étoit
A. æt. 36. pas moins recommandable par ses connoissances littéraires que par ses talents politiques, et qui tenoit un rang distingué dans le sacré collége. Carvajal devoit être fortement appuyé par le cardinal de San-Severino, qui étoit d'une famille milanaise, et tout dévoué à la France. On croit que San-Severino avoit engagé dans cette entreprise hasardeuse le cardinal de Santa-Croce, en lui représentant qu'il ne pourroit manquer d'obtenir la papauté après l'abdication ou la déposition de Jules II. Parmi les autres cardinaux dissidents étoient ceux de Saint-Malo, de Bayeux et de Cosenza. Louis XII usa de l'influence qu'il avoit sur la république de Florence pour en porter les magistrats à permettre que l'assemblée se tînt à Pise; mais leur consentement, qu'ils ne donnèrent pas sans quelque répugnance, ne fut que tacite. Les arrangements préalables se firent avec tant de secret, que le pape ne fut instruit de cette détermination que lorsqu'il se vit sommé de comparoître comme un criminel, et que son autorité fut méconnue dans une grande partie de la chrétienté. En tout autre temps, cette désobéissance envers le chef suprême de l'Eglise auroit suffi pour exciter l'indignation de Jules II; mais arrivée à

une époque où il venoit d'éprouver d'autres revers, elle l'affecta si vivement qu'il en fit une maladie grave, et que ses ennemis furent sur le point d'être, par sa mort, au comble de leurs vœux.

Ch. VIII. A. D. 1511. A. æt. 36.

Cependant le concile ne s'ouvrit point sous de très-favorables auspices. La réunion de sept cardinaux et de quelques évêques n'étoit point suffisante pour représenter tout le monde chrétien. Le clergé de Pise, loin de prendre part aux délibérations de l'assemblée, lui refusa les objets nécessaires pour faire célébrer la messe, et lui interdit même l'entrée de la cathédrale (1). Les habitants virent avec peine que les Florentins les eussent exposés aux inconvénients et aux dangers qui pouvoient résulter d'une telle convocation; et dans un choc qui eut lieu entre eux et les troupes françaises, sur le pont de l'Arno, Lautrec, qui étoit chargé de pourvoir à la sûreté de l'assemblée, eût infailliblement perdu la vie, sans le courage et la promptitude de son fils (2). Une terreur panique s'empara des pères du concile, qui craignirent que les Pisans ne les livrassent au pape. En conséquence, ils se retirèrent le quinzième jour de leur réunion (3), et se rendirent à Milan. Etant là sous la protection immédiate du roi

(1) *Guicciard. Historia d'Ital., lib.* x, *t.* j, *p.* 559.
(2) *Jovius, Vita Leon. X, lib.* ij, *p.* 26.
(3) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* x, *t.* j, *p.* 559.

Ch. VIII. A. D. 1511. A. æt. 36.

de France, ils se constituèrent en assemblée délibérante, et commencèrent à promulguer leurs décrets.

Le pape fut à peine convalescent qu'il prit des mesures pour faire échouer les projets de ses ennemis. Il convoqua un concile général, qui devoit se tenir à Rome dans le cours de l'année suivante, et il somma les cardinaux dissidents de se soumettre dans l'espace de soixante-cinq jours, sous peine de perdre leurs dignités et les revenus de leurs bénéfices. Par ses vives instances près de Ferdinand V, roi d'Espagne, et en lui accordant toutes les dîmes du clergé de ses Etats, il l'engagea à se réunir à lui et aux Vénitiens pour la défense de l'Eglise. Cette alliance, qui fut appelée la sainte ligue (1), occasionna de grandes réjouissances à Venise. Ferdinand s'étoit engagé à fournir, outre un train d'artillerie formidable, douze mille hommes d'armes et dix mille hommes de pied, sous le commandement de don Raimond de Cardonne, vice-roi de Naples. Il devoit de plus mettre en mer onze galères. Le pape avoit fixé son propre contingent à six cents hommes d'armes, qui devoient avoir pour chef le duc de Termini; et les Vénitiens avoient promis toutes leurs forces de terre et de mer. Le crédit que le roi d'Epagne avoit sur l'esprit de son gendre Henri VIII, roi d'An-

Formation de la sainte ligue.

(1) *Lünig, Cod. Ital. diplomat. t.* ij, *p.* 798.

gleterre, et la promesse que les alliés firent à ce prince, qui étoit jeune et ambitieux, de l'aider à conquérir la Guienne, le portèrent à entrer dans cette ligue. Le traité fut signé à Londres, au nom de Henri, le 17 novembre 1511, par Thomas Howard, comte de Surrey, et par George Talbot, comte de Shrewsbury, et ratifié le 22 du mois suivant par Ferdinand à Burgos (1).

Ch. VIII.
A. D.
1511.
A. æt. 36.

Le pape prit de nouveau à sa solde un corps de Suisses nombreux qu'on destinoit à descendre dans le Milanais, tandis qu'on attireroit sur d'autres parties de l'Italie l'attention des Français, et que Henri VIII feroit passer une armée dans la Guienne. Les Suisses portèrent en cette occasion le fameux étendard qui avoit été si souvent la terreur de leurs ennemis, et sur lequel étoient écrits ces

---

(1) Ce traité est dans la collection des actes de Rymer, *t.* vj, *p.* 25, et dans celle de Dumont, *t.* iv, *part.* j, *p.* 137. Il trouva dans le conseil du roi d'Angleterre quelques contradicteurs, l'un desquels fit une observation que, selon la remarque judicieuse du lord Herbert, l'Angleterre ne devrait JAMAIS OUBLIER. « Renonçons, » dit-il, « à toute en« treprise sur le continent. La nature semble interdire aux « îles des conquêtes de ce genre. L'Angleterre forme à elle « seule un empire ; ou, si nous voulons nous agrandir, que « ce soit par les moyens que la Providence semble nous « avoir réservés, c'est-à-dire, sur MER ». *Lord Herbert's life of Henri VIII, London*, 1740, *p.* 18.

Ch. VIII. A. D. 1511. A. æt. 36.

mots, en lettres d'or : DOMATORES PRINCIPUM. AMATORES JUSTITIÆ. DEFENSORES SANCTÆ ROMANÆ ECCLESIÆ; inscription qu'ils ont paru oublier quelquefois.

Jules II se détermine à faire rentrer les Médicis à Florence.

La conduite de la république de Florence, qui avoit permis que le concile se tînt à Pise, avoit fait encourir à ses magistrats, et particulièrement au gonfalonier, Pierre Soderini, le ressentiment du pape, qui résolut de saisir la première occasion qui s'offriroit de punir sévèrement une si grande offense. Il jugea que le meilleur moyen d'attacher cette ville à ses intérêts seroit d'y rendre l'autorité à la maison de Médicis. Le cardinal de ce nom n'avoit cessé, durant tous les revers que Jules II avoit essuyés, et les dangers qu'il avoit courus, de lui donner des preuves de fidélité et de zèle; et il en avoit obtenu la confiance. Sa sainteté, cherchant quelqu'un qui pût diriger les opérations militaires, jeta les yeux sur lui, et le revêtit du commandement suprême, sous le titre de légat de Bologne (1). On convint en quelque

(1) Peu de temps après que le cardinal eut obtenu cette légation, l'Arioste lui écrivit pour le prier de lui accorder *tria incompatibilia*, ou de lui permettre de jouir de certains revenus ecclésiastiques sans entrer dans les ordres sacrés. Cette lettre, qu'on peut considérer comme la preuve de l'intimité qui régna de bonne heure entre le cardinal et le poète, se trouve dans l'*Appendix* sous le n° LXIV.

sorte que, lorsque les Français auroient été chassés de cette place et des autres parties des Etats de l'Eglise, le cardinal emploieroit à rétablir sa famille à Florence les troupes qui seroient à ses ordres. Déjà les parents et les amis de Médicis s'étoient déclarés hardiment contre le gonfalonier. Il se forma contre la vie même de ce magistrat une conjuration, qu'on a, sans des preuves authentiques, imputée au pape et au cardinal de Médicis. Princivalle della Stufa, le principal conspirateur, fut arrêté; mais telle fut ou l'indifférence des citoyens, ou la répugnance qu'avoit Soderini à exercer une autorité prête à lui échapper, qu'il ne fut prononcé qu'une sentence de bannissement contre le coupable (1). Les indices de l'affoiblissement de son crédit alarmèrent le gonfalonier, qui voulut porter les Florentins à faire cause commune avec Louis XII. Cet avis, qui eût mis au hasard l'existence même de la république, fut rejeté par les autres magistrats. On jugea plus à propos de temporiser, et à cette occasion, le célèbre Guichardin, quoiqu'il n'eût pas encore atteint l'âge où les lois de l'Etat permettoient qu'un citoyen exerçât des fonctions publiques, fut envoyé vers le roi d'Espagne. Ce parti mécontenta toutes les puissances belligérantes; et il paroît que l'envoyé de

(1) *Nerli, Commentarii, lib.* v, *p.* 104.

Ch. VIII. A. D. 1512. A. æt. 37.

Florence sentit toutes les difficultés de la mission dont il fut chargé (1).

Tandis que le pape, que les Vénitiens et le roi d'Espagne concertoient ainsi leurs mesures pour expulser de l'Italie les Français, le célèbre Gaston de Foix, qui n'étoit âgé que de vingt-trois ans, et qui étoit neveu de Louis XII, prenoit le commandement des troupes de ce prince. Il avoit déjà donné des preuves de son courage et de ses talents dans l'art militaire. Cependant il ne compta pas entièrement sur ses qualités personnelles pour assurer le succès de ses desseins. A peine les Suisses furent-ils arrivés dans le Milanais, qu'il entra en négociation avec eux. Une grosse somme donnée à leurs principaux chefs porta ces aventuriers, pour qui la guerre étoit un trafic, à repasser les Alpes (2). Ayant mis en sûreté le Milanais, Gaston courut au secours de Bologne, dont les alliés avoient entrepris le siége le 26 janvier 1512. Les troupes de l'Église étoient commandées par Marc-Antoine Colonne, qui étoit subordonné au cardinal de Médicis, légat du pape. Le général des troupes espagnoles étoit don Raimond de Cardonne, qui avoit Fabrice Colonne et Pierre de Navarre pour lieutenants. Les Bentivoglio étoient soutenus par un grand nombre de citoyens; et il

Les alliés font le siége de Bologne.

(1) *Guicciard. Historia d'Ital., lib.* x, *t.* j, *p.* 567.

(2) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 72.

se trouvoit dans la place un corps de troupes françaises aux ordres de Lautrec et d'Ives d'Alègre. Les approches se firent dans les règles, et le feu continuel de l'artillerie fit plusieurs brèches aux murs. Dans le même temps Pierre de Navarre conduisoit une mine qui devoit faire sauter la ville, et à laquelle on mit le feu. Heureusement pour les Bolonais les matières combustibles avoient été déposées sous la chapelle de la Vierge dite *del Baracane.* Lorsque l'explosion se fit, cet édifice fut lancé en l'air, mais il retomba sur sa base, sans avoir été endommagé. Comme il touchoit aux remparts, les assiégeants virent un moment l'intérieur de la place, et les troupes qui la défendoient. Ils en retirèrent peu d'avantage, l'espace vide ayant été aussitôt rempli par la chapelle, qui se remit exactement où elle étoit auparavant. Telle est la manière dont les historiens du temps (1) rapportent le fait, et ils ont été copiés par des auteurs modernes, qui le racontent tout aussi gravement (2).

Ch. VIII.
A. D.
1512.
A. æt. 37.

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* x, *t.* j, *p.* 573. — *Jovius, Vita Leon. X, lib.* ij, *p.* 38.

(2) « Erasi per dare l'assalto alla breccia, ma si volle aspet-« tar l'esito di una mina, tirata sotto la cappella della beata « Vergine del Baracane nella strada Castiglione, da Pietro « Navarro. Scoppiò questa, e mirabil cosa fù, che la cappella « fu balzata in aria, e tornò à ricadere nel medesimo sito di « prima, con restar delusa l'aspettazion de' Spagnuoli, quivi « pronti per l'assalto ». *Muratori, Annali, t.* x, *p.* 75.

Ch. VIII. A. D. 1512. A. æt. 37.

Gaston de Foix les force à se retirer.

Après une preuve si décisive de l'inutilité de toute autre tentative, on ne doit pas être surpris que Gaston de Foix soit entré dans Bologne à la tête de seize mille hommes, sans que l'armée des alliés ait été informée de son approche (1). En conséquence elle se vit forcée de lever le siége et de se retirer à la hâte vers Imola.

Il n'est pas difficile d'expliquer naturellement la levée du siége de Bologne. La mésintelligence régnoit entre don Raimond de Cardonne et le cardinal de Médicis, qui, fatigué de la lenteur des généraux, et connoissant l'impatience naturelle du pape, invita le commandant espagnol à presser vivement l'attaque. Il voyoit avec peine qu'il se fût écoulé un si long espace de temps sans qu'on eût pour ainsi dire entamé les murs de la place. Il représenta combien il étoit dangereux et même honteux de demeurer ainsi dans l'inaction. Il ne savoit plus, disoit-il, que répondre aux messages qui lui arrivoient journellement de Rome; et il ne pouvoit plus tromper sa sainteté par de vaines pro-

---

(1) *Guicciard. lib.* x, *t.* j, *p.* 573. « Ma il prode Gastone, « mosso una notte l'esercito dal finale, ad onta della neve « e de' ghiacci, con esso arrivò a Bologna, nel dì quinto di « febbrajo, e v' entrò per la porta di San Felice, senza che « se ne avvedessero i nemici. Il che certo parrà inverisi- « mile a più d'uno, e pure lo veggiamo scritto come cosa « fuor di dubbio ». *Muratori, Annali, t.* x, *p.* 75.

messes. Don Raimond se plaignit à son tour que le légat, qui ne pouvoit avoir aucune expérience dans l'art militaire, l'exposât par ses sollicitations inconsidérées à prendre des mesures imprudentes; que toute la chrétienté étant intéressée dans cette lutte, on ne pouvoit user trop de précaution; que le saint-siége et les États républicains déclaroient la guerre avec précipitation, mais que promptement rebutés ils cherchoient à faire la paix à toute condition; enfin que le légat devoit soumettre son opinion à celle des officiers qui, avec plus d'expérience que lui, avoient le même objet en vue (1). Cependant l'événement prouva que l'homme d'Église étoit meilleur guerrier que le général espagnol. Il semble qu'il ne falloit pas beaucoup de pénétration pour reconnoître que, dans la position où ils se trouvoient, les alliés devoient réunir tous leurs efforts pour prendre Bologne avant l'approche de l'armée française. Ce n'étoit donc pas sans raison que le cardinal de Médicis soupçonnoit que l'inaction de don Raimond étoit l'effet des ordres de son souverain, qui, tout en protestant qu'il désiroit qu'on prît des mesures décisives, faisoit toujours conduire les opérations de la manière qu'il croyoit la plus favorable à ses intérêts (2).

Ch. VIII. A. D. 1512. A. æt. 37.

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* x, *t.* j, *p.* 571.

(2) *Idem, ibid.*

Ch. VIII. A. D. 1512. A. æt. 37.

La honte que fit rejaillir sur les armes des alliés la levée du siége de Bologne, fut en quelque sorte effacée par les succès des Vénitiens, qui à peu près dans le même temps recouvrèrent les places importantes de Bresse et de Bergame. De là ils se portèrent en avant pour attaquer la ville de Crême; mais l'arrivée du maréchal de Trivulce empêcha que cette place ne fût enlevée aux Français. Gaston résolut de réparer promptement ces échecs. Laissant pour défendre Bologne quatre mille hommes de pied, ainsi que des archers et de la cavalerie, il s'avança vers Bresse à marches forcées (1). Il rencontra sur son chemin et battit deux corps de troupes des alliés, l'un sous le commandement de Jean-Paul Baglioni, et l'autre sous celui du comte Guido Rangone.

Arrivé devant Bresse, Gaston reconnut que les Vénitiens s'étoient emparés de la ville; mais la citadelle tenoit encore. Son premier soin fut d'en renforcer la garnison, ce qu'il fit en introduisant dans la place, à la faveur de la nuit, trois mille fantassins et quatre cents hommes de ca-

---

(1) Le dernier jour de sa marche, Gaston fit faire à sa cavalerie cinquante milles d'Italie sans débrider. — « Si trovò « aver eglino quel giorno, senza mai trarre la briglia ai « cavalli, miglia cinquanta : cosa che so non sarà creduta ; « ma io, che fui presente sul fatto, ne faccio vera testimo- « nianza ». *L'anonimo Padovano*, voy. *Muratori*, *Annali d'Ital. t.* x, *p.* 77.

valerie, auxquels il avoit fait quitter leurs chevaux. Les Vénitiens avoient confié la défense de Bresse au provéditeur André Gritti, qui devoit à la fois pourvoir à la sûreté de la ville, et diriger l'attaque de la citadelle. A la vérité il avoit à ses ordres un corps de troupes formidable. Les habitants des environs le favorisoient. Un grand nombre d'entre eux s'étoient rangés sous ses drapeaux, et les citoyens de Bresse, fatigués de la sévérité et de la conduite désordonnée des Français, avoient déclaré qu'ils périroient plutôt que de se remettre sous leur joug. Ce fut la réponse qu'ils firent à Gaston, qui, en les sommant de se rendre, leur promit une amnistie au nom du roi de France, et les menaça de saccager leur ville en cas de refus. Le jour qui précéda l'attaque, toutes les femmes et tous les enfants furent conduits dans les monastères, et l'on enterra avec tout le secret possible l'argent et les effets précieux. Le 19 février 1512, la garnison de la citadelle fit irruption dans la ville, que Gaston attaqua en même temps. Il s'engagea dans la grande place de Bresse un combat, où il périt plus de deux mille hommes des troupes de Venise. Jugeant toute résistance inutile, le comte Louis Avogrado, l'un des commandants vénitiens, se mit à la tête d'une troupe de deux cents cavaliers, et sortit précipitamment par la porte Saint-Nazaire, dans l'espoir de s'échapper. Gaston mit à profit l'occasion. Toute

Ch. VIII. A. D. 1512. A. æt. 37.

Prise et sac de Bresse.

l'armée française entra dans la ville, et plus de huit mille personnes furent sacrifiées à cette aveugle rage (1), qu'en pareille conjoncture ont montrée les guerriers de toutes les nations, et qui fait voir dans l'homme une cruauté que n'ont point les animaux les plus féroces. André Gritti et les principaux commandants furent faits prisonniers. Avogrado ayant été arrêté dans sa fuite, fut regardé comme traître, et par ordre de Gaston on le fit périr d'une mort cruelle (2). Des sommes énormes furent arrachées à ceux des citoyens auxquels on laissa la vie. La ville se vit livrée aux fureurs de la soldatesque durant sept jours entiers (3). Les monastères furent même forcés et mis au pillage (4). Mais on prétend qu'au milieu de cette longue scène de carnage et d'horreur, Gaston fit

---

(1) Le fameux Bayard, *le chevalier sans peur et sans reproche*, qui avoit suivi Charles VIII et Louis XII en Italie, assista à la prise de Bresse, et y donna une preuve de cette magnanimité qui le distingua toujours. Il refusa de recevoir deux mille pistoles que lui présentèrent les filles d'une dame chez laquelle il étoit logé, et qui avoit réuni cette somme pour préserver sa maison du pillage. *Moréri, art. Bayard.*

(2) *Jovius, Vita Leon. X, lib.* ij, *p.* 41.

(3) *Idem, ibid.*

(4) Barthélemi Teaneo a composé, en vers héroïques, sur ce sujet, un poëme latin qui a été imprimé à Bresse, en 1561. Voy. *Spec. Literat. Brixianæ, part.* ij, *p.* 219.

usage de son autorité pour sauver l'honneur des femmes qui eurent recours à lui. Par ses ordres un grand nombre de soldats français furent punis de mort pour avoir violé l'asile sacré des vierges du Seigneur; et enfin il fit rentrer l'armée dans son camp.

Ch. VIII. A. D. 1512. A. æt. 37.

L'ardeur et la prodigieuse activité de ce jeune conquérant, qui dans l'espace de quinze jours avoit fait lever le siége de Bologne, battu plusieurs corps de troupes, et pris la ville de Bresse, alarma les alliés et surprit toute l'Italie. Sans attendre l'approche des Français, la ville et la province de Bergame relevèrent l'étendard de Louis XII; et il y avoit lieu de craindre que toutes les provinces vénitiennes de terre ferme ne suivissent cet exemple. Quelle qu'ait été l'inquiétude du sénat de Venise, Jules II ne parut aucunement ébranlé. Son esprit indomtable se roidit contre les obstacles, et il ne négligea rien pour soutenir le courage de ses alliés et pour effectuer le dessein qu'il avoit de chasser de l'Italie les Français. Au moyen d'une somme de cinquante mille florins, il porta Maximilien Ier à conclure avec les Vénitiens une trève de dix mois (1). Il excita le roi d'Angleterre Henri VIII, à faire une descente sur les côtes de Normandie et de Bretagne, et il engagea le roi d'Espagne à s'armer contre la France et à

(1) *Lünig, Cod. Ital. diplomat. t.* ij, *p.* 2003.

Ch. VIII. A. D. 1512. A. æt. 37.

faire passer les Pyrénées à ses troupes. De toutes parts assailli par de si puissants ennemis, Louis XII jugea que la sûreté de ses États devoit dépendre de la promptitude des succès qu'il obtiendroit en Italie. En conséquence il recommanda à Gaston de forcer les alliés le plus tôt qu'il seroit possible à engager une action décisive. Un pareil général avoit peu besoin d'être excité. A la réception de ses dépêches il courut à Ferrare pour y concerter avec le duc les mesures qu'il convenoit de prendre. Il avoit alors sous son commandement dix-huit cents hommes d'armes, quatre mille archers et seize mille fantassins. Le duc de Ferrare s'étant joint à lui avec un corps de troupes et un train d'artillerie formidable, Gaston s'avança vers la Romagne. Le cardinal de Médicis, en qualité de légat du saint-siége, et le vice-roi don Raimond de Cardonne étoient à la tête d'une armée que composoient quinze cents hommes d'armes, trois mille chevau-légers et dix-huit cents fantassins. Ils se replièrent sur la montagne de Faenza, préférant se borner à inquiéter l'armée française et à lui couper les vivres, plutôt que d'exposer le sort de l'Italie au hasard d'un seul combat. Cependant le général français étoit déterminé à ne pas demeurer dans l'inaction. Il marcha contre Ravenne, et sur son chemin il prit la forteresse de Russo, où il fit passer plus de mille hommes au fil de l'épée. Arrivé sous les murs de Ravenne, il commença

Gaston de Foix assiége la ville de Ravenne.

l'attaque. Bientôt l'artillerie du duc de Ferrare, dont l'effet étoit toujours irrésistible, fit brèche, et les Français volèrent à l'assaut. Il paroît qu'en cette conjoncture l'activité des alliés fut égale à celle de Gaston. Marc-Antoine Colonne étoit entré avec un puissant corps de troupes dans la place. Durant quatre heures on se battit avec acharnement sur les remparts ; plus de quinze cents hommes furent tués ; et les assaillants, quoiqu'ils eussent fait des efforts prodigieux, furent forcés de rentrer dans leurs lignes (1).

Cet échec n'empêcha pas le général français de parvenir à son but, qui étoit de forcer les alliés à renoncer à leur système de temporisation et à marcher au secours de Ravenne. Tandis qu'il préparoit une seconde attaque, il fut averti de l'approche de l'ennemi qui se retrancha à trois milles de la place. La position de Gaston étoit critique. Continuer les opérations du siége, tandis qu'une armée égale en nombre à la sienne pouvoit saisir l'occasion favorable de l'attaquer lui-même, étoit chose impossible. Assaillir les retranchements de l'ennemi, en laissant derrière l'armée française une place dont la garnison pouvoit la prendre en queue, étoit une résolution qui paroissoit tout aussi dangereuse que l'eût été la première. Mais le manque de munitions ne permettoit pas de

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 80.

Ch. VIII. A. D. 1512. A. æt. 37.

Bataille de Ravenne.

différer; et Gaston prit le parti d'assaillir le camp de l'ennemi et de forcer les alliés à recevoir le combat. L'ordre de cette terrible et mémorable bataille, qui fut livrée le 11 avril 1512, et où devoit périr la fleur des deux armées, est décrit au long par les historiens italiens et français (1). Au nombre des principaux chefs de l'armée française se trouvoit le cardinal de San-Severino, qui marchoit à la tête des troupes revêtu d'une armure complète. Le cardinal de Médicis, en qualité de légat du pape, avoit la principale autorité dans l'armée des confédérés. Mais quoiqu'au milieu d'un camp, il étoit vêtu comme au sein de la paix (2), et sa douceur et son humanité ne le distinguoient pas moins de San-Severino que ne le faisoit tout son extérieur. La foiblesse de sa vue le rendoit peu propre à diriger la partie la plus active des opérations militaires; mais il maintenoit la plus exacte discipline dans le camp; et fréquemment il exhortoit officiers et soldats à combattre vaillamment, tant pour leur propre sûreté que pour la défense du saint-siége et la liberté de toute l'Italie (3). Les troupes espagnoles, sur

---

(1) *Jovius*, *Vita Ferdinandi d'Avalos*, *march. Pescaræ*, *lib.* j. — *Guicciard. lib.* x. — *Histoire de la Ligue de Cambrai*, *lib.* iij, *etc.*

(2) *Guicciard. lib.* x, *t.* j, *p.* 588.

(3) « Tribunos, centuriones, ac milites ipsos, ut pro

Ch. VIII. A. D. 1512. A. æt. 37.

qui principalement se fondoit l'espoir des alliés, étoient conduites par don Raimond de Cardonne. Les Italiens avoient pour chef Fabrice Colonne; et le commandement de la cavalerie légère avoit été remis à Ferdinand d'Avalos, marquis de Pescaire, jeune homme accompli, qui venoit d'épouser Victoire, fille de Fabrice Colonne. Cette dame étoit la femme la plus parfaite et l'épouse la plus tendre qu'il y eut jamais eu.

La haute réputation que Pierre de Navarre avoit acquise dans le génie, non seulement l'avoit fait revêtir d'un commandement supérieur dans l'armée des alliés, mais donnoit beaucoup de poids à son opinion. Il recommanda spécialement de retenir les troupes derrière les retranchements, et de laisser d'abord agir seule son artillerie, qu'il avoit placée d'une manière avantageuse sur le front des ouvrages. Fabrice Colonne prétendit au contraire que l'armée française ayant à passer le Ronco, il vaudroit mieux marcher contre elle, tandis qu'elle s'avanceroit par divisions, que d'attendre qu'elle se fût réunie pour attaquer les retranchements. L'avis du général espagnol prévalut, et les Français s'approchèrent à peu de

---

« servando sedis apostolicæ patrimonio, pro aris ac focis, « pro communi Italiæ libertate, pro salute, pro dignitate, « strenuissimè decertarent, graviter, copiosèque est adhor- « tatus ». *Voy.* le dialogue que Brandolini a intitulé *LEO*, *p.* 85.

Ch. VIII. A. D. 1512. A. æt. 37.

distance du camp sans être inquiétés. Voyant que les troupes des alliés ne sortoient pas de leurs retranchements, ils formèrent leur ligne, et durant deux heures les deux armées se canonnèrent réciproquement. La perte fut grande de part et d'autre, sans qu'il y eût de résultat décisif. Les alliés, par leur position, avoient un avantage évident; mais le duc de Ferrare, accourant avec son artillerie qu'il posta de façon à commander les retranchements, prit les ennemis en flanc avec une impétuosité si grande, qu'il leur fut impossible d'y résister (1). Fabrice Colonne, voyant hommes et chevaux tomber pêle-mêle, adressa des reproches amers aux commandants espagnols. Il tira ses troupes de leurs lignes, et bientôt les autres généraux en firent autant. Le choc des deux armées, qu'enflammoient l'inimitié nationale et tout ce qui s'étoit passé dans le cours de la guerre, fut le plus terrible que depuis long-temps on eût vu en Italie. L'action s'engagea sur tous les points. Le courage de l'infanterie espagnole rendit souvent la victoire indécise. Dans la situation critique où se trouvoit l'armée combinée, le marquis de Pescaire fit, avec toute la cavalerie légère, une attaque impétueuse contre une des ailes de l'ennemi; mais

(1) L'Arioste attribue au courage et à l'habileté du duc de Ferrare la victoire remportée par l'armée française. *Orlando Furioso, cant.* iij, *stanz.* 55.

Ch. VIII. A. D. 1512. A. æt. 37.

il fut repoussé avec une grande perte, et les troupes des alliés, ayant été forcées de plier, prirent la fuite. Toute leur artillerie, leurs étendards, leurs équipages, tombèrent entre les mains du vainqueur, et plus de neuf mille des leurs furent tués. Le cardinal de Médicis, Fabrice Colonne, Pierre de Navarre et plusieurs autres officiers d'un grade élevé furent fait prisonniers. Le vice-roi, don Raimond de Cardonne, parvint à se retirer à Césène, où il tenta de rallier ses troupes. Les Français achetèrent chèrement la victoire. Il a été constaté d'une manière authentique qu'ils laissèrent dix mille cinq cents hommes sur le champ de bataille (1), perte plus forte que ne le fut celle des alliés. Le célèbre Ives d'Alègre, qui depuis plusieurs années combattoit en Italie, fut compté parmi les morts avec ses deux fils. Lautrec, qui commandoit sous le duc de Nemours son neveu, fut trouvé étendu à terre et tout couvert de blessures; mais il en guérit. La perte plus sensible pour l'armée française fut celle de Gaston lui-même, qui, emporté par son courage, s'engagea avec mille chevaux à la poursuite de trois cents hommes d'infanterie espagnole, et reçut un coup d'arquebuse qui termina sa brillante carrière. La mort de ce jeune héros ralentit l'ardeur de ses compatriotes au sein de la victoire.

Les Français remportent une victoire complète.

Mort de Gaston de Foix.

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 82.

Ch. VIII. A. D. 1512. A. æt. 37.

Rarement les historiens d'Italie eux-mêmes ont-ils parlé de lui sans exprimer leur admiration (1). Le philosophe regrettera peut-être que de si rares talents n'aient contribué qu'au malheur de l'humanité, et le guerrier peut s'affliger qu'en plusieurs occasions un si grand homme ait souillé sa

(1) Le corps de Gaston de Foix fut conduit à Milan, e déposé avec pompe dans la cathédrale de cette ville. Mais après l'expulsion des Français, le cardinal de Sion le fit déterrer, comme les restes d'un homme excommunié, et ordonna de l'inhumer dans l'église du couvent de Sainte-Marthe. Les Français, étant rentrés à Milan en 1515, érigèrent à la mémoire de ce jeune guerrier un superbe monument, que construsit Agostino Busti, sculpteur milanais. Ce mausolée présentoit la figure de Gaston, grande comme nature, et dix autres statues de marbre, d'un travail parfait, qui rappeloient les batailles où ce héros s'étoit trouvé. Ce monument subsista jusqu'au commencement du dix-huitième siècle. On le démolit alors, et les ornements en furent transportés ailleurs. Voy. *Vasari, Giunti, t.* j, *p.* 51; *t.* ij, *p.* 180; *t.* iij, *p.* 31.— *Ligue de Cambrai, t.* ij, *p.* 149. La mort de Gaston de Foix est rappelée dans ces vers d'Antoine-François Rainieri :

DE GASTONE FOXIO.

Funera quis memoranda canat, cladcmque Ravennæ,
Et tua, summe Ducum, facta, obitumque simul?
Ingentes cùm tu incedens per corporum acervos,
Jam victor strage, heu! concidis in mediâ.
Gallica sensêre Hesperii quàm vivida virtus,
Sensêre, ultrici cùm cecidêre manu.
Sic obitu, juvenis, Decios imitaris; et armis
Sic geminos, belli fulmina, Scipiados.

Carm. illust. poet. Ital. t. viij, *p.* 60.

propre gloire par des actes de vengeance et de cruauté. Mais il seroit odieux de tenter d'arracher les lauriers qui depuis plus de trois siècles fleurissent autour de la tombe de ce héros.

Ch. VIII.

A. D. 1512.

A. æt. 37.

L'armée victorieuse reprit le siége de Ravenne. Marc-Antoine Colonne, jugeant qu'il ne pouvoit défendre la ville, se renferma dans la citadelle, où quatre jours après il signa une capitulation. Il lui fut permis de se retirer, mais seulement à condition que de trois mois, ni lui, ni les troupes qu'il commandoit, ne porteroient les armes ni contre le roi de France, ni contre le concile de Pise (1). Une députation de citoyens étoit allée trouver le général français pour négocier la reddition de la ville; mais un parti de Gascons s'étant introduit par la brèche, il y eut un massacre général, où l'on ne respecta ni le sexe ni l'âge. Les monastères n'offrirent point un asile assuré contre une férocité brutale. La Palice, à qui avoit passé le commandement de l'armée française, ayant appris ces horribles excès, se hâta d'entrer dans la place pour les faire cesser. Il dirigea ses premiers pas vers un couvent où avoient pénétré de force trente-quatre soldats. Il les fit saisir par ceux qui l'accompagnoient, et ils furent tous pendus aux fenêtres (2). Cette exécution fut suivie d'une proclamation qui

Reddition et sac de Ravenne.

---

(1) *Ligue de Cambrai, liv.* iij, *t.* ij, *p.* 154.

(2) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 83.

Ch. VIII. A. D. 1512. A. æt. 37.

menaçoit de la même peine les soldats qui ne rentreroient pas sur-le-champ dans le devoir. Ayant ainsi rétabli l'ordre, La Palice emmena ses troupes dans leur camp. Les villes d'Imola, de Forli, de Césène, de Rimini, et plusieurs places également épouvantées, se soumirent au roi de France, dont les armes occupèrent de nouveau toute la Romagne.

Le cardinal de Médicis donna dans cette lutte, qui fut fatale à un si grand nombre de ses amis, des preuves de constance et de fermeté d'esprit. Quoique sans armes au milieu de la mêlée, il ne cessa point d'animer les troupes, et il montra une impassibilité peut-être supérieure au courage le plus bouillant. Il ne s'empressa point de quitter le champ de bataille après la défaite, et il prodigua aux mourants ces consolations qui adoucissent les derniers moments de l'homme, par l'espoir de l'immortalité (1). Tandis qu'il étoit occupé à remplir ces devoirs, il fut saisi par deux cavaliers qui, sans respect pour la dignité dont il étoit revêtu, se disposoient à le maltraiter. Mais le cavalier Piatesi de Bologne, étant accouru à son

(1) « Legatus apostolicus, in clade Ravennate, non arripuit fugam, sed morientes sacro *juvit* officio; maluitque « ab hostibus capi quàm apostolici viri munus non obisse ». *Luc. Eremita, Hist. Romualdina*, voy. le dialogue de Brandolini intitulé *LEO*, *p*. 85.

secours, tua un des assaillants, blessa l'autre, et le fit tomber de cheval. L'apparition d'un corps de cavaliers grecs qui étoient au service de la France, rendit toute résistance inutile. Le cardinal fut mené à Louis de Gonzague de Bozzolo, auquel il se rendit (1). Gonzague le remit à la garde du cardinal de San-Severino, qui le reçut avec tous les égards que leur première intimité et son rang devoient faire espérer au prisonnier. Il lui fut permis de recevoir la visite de Jules de Médicis, son cousin, qui avoit accompagné Cardonne dans sa fuite, et à qui l'on envoya un sauf-conduit. Arrivé au camp français, le cardinal de Médicis s'empressa de dépêcher Jules au pape, sous prétexte de faire recommander à sa sainteté ses intérêts pendant sa captivité, mais dans le fait pour lui transmettre une entière connoissance de l'état des deux armées à la suite des grands événements qui venoient d'arriver.

Ch. VIII.
A. D. 1512.
A. æt. 37.

Le cardinal de Médicis est fait prisonnier.

La nouvelle de la bataille de Ravenne parvint à Rome en deux jours, par les soins vigilants d'Octavien Fregose (2); et la consternation fut telle dans

Suites de la bataille de Ravenne.

---

(1) *Jovius, Vita Leon. lib.* ij, *p.* 46. — *Ammirato, Ritratto di Leone, lib.* x, *p.* 69.

(2) Fregose est un des interlocuteurs du fameux livre du *Cortegiano* de Castiglione; et il y est qualifié « d'uomo a « nostri tempi rarissimo, magnanimo, religioso, pien di « bontà, d'ingegno, prudenza et cortesia, et veramente

Ch. VIII. A. D. 1512. A. æt. 37.

cette capitale, que le pape voulut en sortir, et qu'il ordonna de tenir prêtes ses galères (1). Tandis que d'un côté les cardinaux le supplioient d'écouter des propositions de paix, et que de l'autre les ambassadeurs d'Espagne et de Venise le pressoient aussi vivement de continuer les hostilités, arriva Jules de Médicis, qui, par les informations qu'il lui donna, diminua considérablement les alarmes du souverain pontife. Admis en plein consistoire, Médicis représenta l'affoiblissement de l'armée française, et rappela le nombre des généraux habiles qu'elle avoit perdus, ainsi que celui des soldats que leurs blessures mettoient hors d'état de servir. Il dit que le sac de Ravenne avoit relâché la discipline dans cette armée, que les officiers paroissoient irrésolus sur la suite des opérations militaires et qu'ils attendoient des ordres de leur souverain, que la mésintelligence régnoit entre La Palice et le cardinal de San-Severino qui désiroit de réunir les fonctions de général à celles de légat, que fréquemment on faisoit courir dans le camp des Français le bruit de l'approche des Suisses, et qu'enfin, vu toutes ces circonstances, il n'y avoit pas lieu de craindre que l'ennemi fît de nouveaux progrès.

« amico d'onore et di virtù, et tanto degno di laude, che i « medesimi inimici suoi furono sempre costretti a lau- « darlo ». Voy. *la préface*, *p.* 9.

(1) *Guicciard. lib.* x, *t.* j, *p.* 594.

Ces observations étoient justes. La bataille de Ravenne fut, sous tous les rapports, plus fatale aux Français qu'aux alliés. La résistance qu'on leur avoit opposée avoit diminué cette confiance en la supériorité de leur courage, qui avoit en plusieurs occasions contribué à leurs succès. Ils avoient perdu les généraux qu'ils chérissoient, qu'ils estimoient le plus, et la fleur de l'armée avoit été moissonnée. Leurs affaires déclinèrent rapidement depuis ce jour glorieux et fatal, et la victoire qu'ils remportèrent sous les murs de Ravenne prépara leur expulsion de l'Italie.

Ch. VIII. A. D. 1512. A. æt. 37.

Des environs de cette ville, le cardinal de Médicis fut transféré à Bologne, où les Bentivoglio, anciens amis de sa famille, le reçurent avec tant de cordialité qu'il n'eut rien à regretter que la perte de sa liberté. Peu de temps après il fut, ainsi que plusieurs autres prisonniers d'un rang distingué, conduit à Milan, d'où, en vertu des ordres de Louis XII, il devoit être transféré en France. En passant par Modène, il éprouva les effets de l'amitié et de la générosité de Blanche de Rangone, l'une des filles de Jean Bentivoglio. Cette dame se priva de ses joyaux pour lui fournir les moyens de pourvoir à ses besoins pendant sa captivité (1). Elle en fut dans la suite magnifiquement récompensée; et l'élé-

Le cardinal de Médicis est conduit à Milan.

(1) *Jovius, Vita Leon. X.* — *V. Bandello, Novelle, t.* ij, *nov.* 34. — *Tiraboschi,* vj, *part.* iij, *p.* 929.

vation de ses fils aux principales dignités de l'Eglise
Ch. VIII. fut due au désintéressement de Blanche.
A. D. A Milan, le cardinal de San-Severino reçut
1512. dans sa maison le cardinal de Médicis, qui fut fré-
A. æt. 37. quemment visité par la principale noblesse de la ville, par les Visconti, par les Trivulce et par les Pallavicini. Tous lui témoignèrent autant d'égards que si, au lieu d'être prisonnier, il étoit arrivé comme vainqueur et comme ami (1). Il trouva à Milan le soi-disant concile qui procédoit avec beaucoup de formalités. Les dernières victoires des Français lui donnoient une sorte d'importance, et souvent il faisoit sommer, à la porte de la cathédrale, Jules II de comparoître pour se défendre. Quelque inquiétude que ces mesures causassent à Rome, elles étoient des objets de risée pour le peuple de Milan, qui, lorsque Carvajal paroissoit dans les rues, avoit coutume de le saluer du nom de *Papa*, faisant allusion de la sorte à l'espoir que ce cardinal pouvoit concevoir de monter sur le trône pontifical après la déposition du pape régnant (2). Tous les efforts des troupes ne pouvoient empêcher que les autres pères du concile ne reçussent de pareilles marques d'improbation. La conduite du cardinal de Médicis, qui, malgré le désagrément de sa position, soutenoit la dignité

(1) *Jovius, Vita Leon. X, lib.* ij, *p.* 48.

(2) *Idem, ibid.*

de son rang et l'autorité du siége apostolique, con- tribuoit à décréditer de plus en plus le prétendu Ch. VIII. concile. Par l'intermédiaire de Jules de Médicis il A. D. reçut du pontife un plein pouvoir qui l'autorisoit à 1512. absoudre tous ceux qui, par obéissance aux or- A. æt. 37. dres de leur souverain, avoient pris les armes contre l'Eglise. La mission du cardinal ne fut pas plus tôt connue, qu'il se vit entouré d'une foule de gens qui le supplioient de répandre sur eux quelques gouttes de cette eau salutaire qui devoit effacer leurs péchés. Les menaces du concile ne purent empêcher les soldats d'implorer la même grâce; et Milan eut le singulier spectacle d'un prisonnier qui absolvoit ses ennemis du crime qui étoit la cause de sa captivité.

1512. = 1513.

JULES II ouvre le concile de Latran. — LOUIS XII tente de se réconcilier avec le pape. — Les Français évacuent l'Italie. — Le cardinal de MÉDICIS recouvre la liberté. — La ville de Bologne est rendue au saint-siége. — Danger que court à Rome le duc de FERRARE. — Il y échappe par le secours de FABRICE et de Marc-Antoine COLONNE. — Le duc de FERRARE envoie l'ARIOSTE à Rome en qualité d'ambassadeur. — Congrès de Mantoue. — Les MÉDICIS entreprennent de rentrer de vive force dans Florence. — Les Florentins prennent la résolution de se défendre. — Indécision de Pierre SODERINI, qui finit par se retirer sur les terres de la domination turque. — Les MÉDICIS rentrent dans Florence. — Extinction du gouvernement populaire dans cette république. — Maximilien SFORCE est reconnu duc de Milan. — Mesures que prennent les MÉDICIS pour consolider leur autorité. — Découverte d'une conjuration formée contre eux. — Mort de JULES II. — Examen du caractère et de la conduite de ce pape. — Belle bibliothèque rassemblée par ses soins.

CHAPITRE IX.

Ch. IX.

A. D. 1512.

A. æt. 37.

De nouveaux rapports confirmèrent promptement les renseignements apportés à Rome par Jules de Médicis, et le pape fut entièrement tiré de la profonde inquiétude où il avoit été plongé. Jules II étoit un politique trop habile pour ne pas reconnoître que, si les Français avoient été hors d'état de recueillir les fruits de la victoire qu'ils avoient remportée sous les murs de Ravenne, ils seroient bientôt forcés de se tenir sur la défensive, et il se flatta de plus en plus de les expulser de l'Italie. Pour contre-balancer les dangereux effets de l'assemblée de Milan, qu'on qualifioit ordinairement de conciliabule, il résolut d'ouvrir un concile général dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, ce qu'il fit en personne le 3 du mois de mai 1512, et assisté de tous les cardinaux et des ecclésiastiques constitués en dignité qui se trouvoient à Rome. Plusieurs princes et seigneurs italiens furent aussi présents à cette cérémonie; et l'empereur Maximilien, les rois d'Angleterre et d'Espagne, la république de Venise et la plupart des Etats de l'Italie, firent déclarer par leurs ambassadeurs qu'ils avoient en horreur le concile de Milan, et qu'ils adhéroient à celui de Latran,

Jules II ouvre le concile de Latran.

comme formant la représentation légale de l'Eglise
Ch. IX. catholique (1).

A. D. 1512. A. æt. 37.

Les instructions que Louis XII avoit fait passer à La Palice lui enjoignoient de profiter de l'avantage que devoit lui donner la victoire de Ravenne, et de marcher contre la ville de Rome. Mais une connoissance plus exacte de la situation de son armée le fit révoquer ses ordres ; et, dans le fait, les troupes françaises furent suffisamment employées à lutter contre les forces toujours croissantes des alliés. Le roi de France commença même alors à concevoir des craintes pour la sûreté de ses états. Henri VIII lui avoit déjà fait notifier que les traités conclus entre eux, portant la clause qu'il ne feroit point la guerre au pape ni au roi d'Espagne, l'infraction de cette stipulation devoit être considérée comme un acte d'hostilité. On prétend que le premier avis de la défaite de ses troupes à la bataille de Ravenne parvint à

---

(1) Les actes du concile de Latran ont été recueillis par le cardinal de Monte, et publiés à Rome, en 1521, sous le titre suivant :

SA. LATERANENS.

CONCILIUM NOVISSIMUM

SUB JULIO II ET LEONE CELEBRATUM.

L'acte d'ouverture rappelle la bataille de Ravenne et la captivité du cardinal de Médicis. Voy. *Hist. Concil. Lateran. Romæ*, 1521.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

Ferdinand V par une lettre que Louis XII écrivit à la jeune épouse de ce prince, pour la consoler de la perte du brave Gaston son frère, qui étoit mort couvert de lauriers et couronné par la victoire. C'en fut assez pour faire juger au roi d'Espagne qu'il falloit envoyer des renforts dans le royaume de Naples, que les succès rapides des Français pouvoient exposer à de grands dangers; et l'on croit qu'il se proposa de donner de nouveau le commandement de ses troupes au grand Gonsalve de Cordoue. Maximilien Ier, quoiqu'il ne fût point entré dans la sainte ligue conclue l'année précédente entre Jules II et les rois d'Espagne et d'Angleterre, avoit alors accommodé ses différents avec les Vénitiens, et décidément embrassé la cause du pape, changement dont il espéroit que le Milanais et le duché de Bourgogne seroient le prix. Louis XII, alarmé par la réunion de si nombreux ennemis, conçut qu'il devoit mettre à profit ses avantages pour se réconcilier le plus promptement qu'il seroit possible avec sa sainteté.

Louis XII désire de se réconcilier avec le pape.

Dans l'état de fluctuation où se trouvoit alors la politique des cours, on parlementoit sans cesse, même au milieu des combats; et c'étoit une autre manière de faire la guerre, où la supériorité de talent et la sagacité réparoient souvent des revers ou contre-balançoient les forces. Tandis que se livroit la bataille de Ravenne, le pape et Louis XII faisoient négocier un traité. Les plénipotentiaires

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

arrêtèrent que la ville de Bologne seroit rendue au saint-siège, que le duc de Ferrare, après avoir été relevé des censures ecclésiastiques prononcées contre lui, renonceroit aux places dont il s'étoit emparé dans la Romagne, et que le concile de Milan seroit dissous, mais que les cardinaux qui étoient membres de cette assemblée ne perdroient ni leurs bénéfices ni leurs dignités (1). Ce traité qui étoit si avantageux au pape avoit été envoyé à Rome pour qu'il le ratifiât. Jules II, se voyant maître de choisir ou la paix ou la guerre, différoit depuis quelque temps de se décider. Il espéroit que la suite des événements pourroit lui faire obtenir des conditions plus favorables. La défaite de ses troupes le détermina; et quoiqu'il commençât à revenir de sa frayeur, il crut devoir signer le traité neuf jours après la bataille de Ravenne. Cependant il songeoit si peu à remplir ses engagements, ou du moins il craignoit tant d'offenser ses alliés, qu'aussitôt après avoir conclu, il fit venir les ambassadeurs d'Espagne et de Venise, et les assura qu'il n'avoit aucunement changé d'avis sur la continuation des hostilités, et qu'il n'avoit voulu que gagner du temps et donner le change au roi de France, déclaration que la suite des événements confirma pleinement (2). De l'autre côté, les succès que les armes

---

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* x, *t.* j, *p.* 595.

(2) *Bembo, Historia Venit., lib.* xij, *Opere, t.* j, *p.* 332.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

françaises avoient obtenus en Italie agissoient puissamment sur l'esprit de Louis XII. Ce prince n'étoit pas moins disposé que le pape à profiter de toute circonstance qui pourroit lui permettre de rétracter ses premières propositions. En conséquence il refusoit de restituer Bologne, qu'il affectoit de considérer comme le boulevart du Milanais. Les avis qu'on lui transmit successivement au sujet du déclin rapide de ses affaires, et les invasions dont le menaçoient les autres puissances de l'Europe, contribuèrent à lever ses objections, et il crut devoir accepter l'offre que les Florentins lui avoient faite d'interposer leurs bons offices pour opérer une réconciliation. Des conférences entre les ambassadeurs du saint-père et ceux du roi de France se tinrent à Florence, et l'on y arrêta les conditions d'un traité que Louis XII ratifia, en y faisant quelques modifications peu importantes. Cependant Jules II n'ignoroit pas l'état de foiblesse de son ennemi. Sa sainteté avoit, durant les négociations, pris à sa solde un corps de Suisses très-considérable; et l'hésitation du monarque français avoit fourni au souverain pontife un prétexte pour refuser de confirmer le traité. Il le fit lire en plein consistoire, afin que les cardinaux lui donnassent leur avis. Christophe Bambridge, cardinal d'Yorck, et le cardinal Arborense l'invitèrent, l'un au nom du roi d'Angleterre et l'autre au nom du roi d'Espagne, ainsi que la chose avoit été probablement

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

concertée d'avance, à ne point abandonner la cause de l'Eglise, et à persister dans son opposition aux progrès des Français. Ainsi, au lieu de ratifier le traité, Jules II déclara qu'il continueroit à pousser avec vigueur les opérations militaires, et qu'il alloit sommer le roi de France, en le menaçant des peines portées par les saints canons, de remettre en liberté le cardinal de Médicis. Cependant les autres cardinaux s'élevèrent fortement contre une résolution si violente. Ils supplièrent sa sainteté de ne pas aliéner entièrement l'esprit de Louis XII, et de différer la publication de la bulle. Ils offrirent d'écrire à ce prince une lettre qu'ils signeroient tous, et par laquelle ils le prieroient, vu sa qualité de roi *très-chrétien*, de rendre la liberté à un membre du sacré collège (1). Jules II ne consentit qu'avec peine à cette proposition; mais heureusement le cardinal de Médicis n'eut pas besoin de la clémence de Louis XII, qui bien que les historiens français le représentent comme le meilleur des rois, s'est montré fréquemment aussi implacable au sein de la paix, que cruel durant la guerre (2).

---

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* x, *t.* j, *p.* 598.

(2) Le massacre qu'il fit faire sous ses yeux, en 1509, à Peschiera, et sa conduite à l'égard de d'Alviane, qu'il retint durant plusieurs années prisonnier en France, fourniroient au besoin des preuves de la cruauté de ce prince.

Ch. IX.

A. D. 1512.

A. æt. 37.

Les Français sont expulsés de l'Italie.

Dans cette conjoncture, on apprit qu'un grand corps de troupes suisses s'avançoit par le Tirol. Il n'auroit dû être que de six mille hommes; mais ces mercenaires avoient été excités non seulement par la certitude d'être payés et par l'espoir du pillage, mais encore par leur ressentiment contre Louis XII, qui, disoit-on, avoit rabaissé leur courage et leurs services; et à leur arrivée en Italie ils se trouvèrent au nombre de dix-huit mille. Ils furent joints dans le Véronèse par les troupes vénitiennes et par les troupes du pape, les unes sous le commandement de Jean-Paul Baglioni, et les autres sous celui du duc d'Urbin. Ces forces réunies composèrent une armée de plus de trente mille hommes (1). La Palico avoit voulu se renfermer dans Valeggio; mais il avoit trouvé la place trop foible pour être défendue. Ne pouvant tenir la campagne contre des forces supérieures, il distribua une grande partie de ses troupes dans les forteresses de Crême, de Bresse et de Bergame. Avec le reste, qui consistoit simplement en sept cents lances, en deux mille hommes d'infanterie française, et en quatre cents Allemands, il se retira sous les murs de Pontevico, place très-forte et parfaitement située, pour maintenir la communication de Milan avec

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 84.

Ch. IX. A. D. 1512. A æt. 37.

les villes que nous venons de nommer (1). A peine arrivés là, les impériaux qui étoient au service de la France reçurent de Maximilien l'ordre de revenir sur-le-champ. C'étoient la plupart des Tiroliens. Obéissant promptement à leur souverain, et peut-être charmés de déserter un parti qui se ruinoit, ils quittèrent le même jour le camp des Français. La Palice étant parti de Pontevico conduisit son armée à Pavie; mais serré de près par l'ennemi, qui se disposoit à l'attaquer, il sortit promptement de cette place et se rendit à Asti. Ainsi se terminèrent tous les efforts que firent les Français pour conserver leurs conquêtes en Italie. Les Milanais, qu'avoit rendus furieux la tyrannie qu'avoient constamment exercée sur eux leurs vainqueurs, les avoient chassés de leur ville, et avoient mis fin aux opérations du concile, ou plutôt du conciliabule, à l'instant même où il venoit de promulguer un décret par lequel il déclaroit le pape suspendu de ses fonctions. La retraite de l'armée du roi de France n'eut pas plus tôt affranchi de toute crainte les habitants de la Lombardie, qu'ils s'abandonnèrent à la vengeance. Quinze cents soldats et négociants français qui se trouvoient à Milan furent mis à mort impitoyablement. De pareils massacres se commirent en d'autres

(1) *Guicciard. Historia d'Ital., lib.* x, *t.* j, *p.* 601.

villes du Milanais. Enfin, l'armée française, tandis qu'elle se retiroit vers les Alpes, fut harcelée et poursuivie par les paysans, qui en tuèrent tous les traîneurs (1).

En quittant Milan, les cardinaux français avoient par ordre de Louis XII, emmené le cardinal de Médicis, qui, pour s'échapper, chercha à profiter du désordre dans lequel se faisoit la retraite. Déjà l'on étoit arrivé sur le bord du Pô, et l'on se disposoit à franchir ce fleuve, lorsque le cardinal, qui feignit une indisposition, obtint de passer la nuit à Cario. Saisissant l'occasion, il fit part de son dessein à l'*abate* Bongallo qui l'avoit suivi, et il le pria d'employer tous ses efforts pour engager quelque personne de distinction à lui donner temporairement un asile. Celui-ci s'adressa, par bonheur, à Renault Zatti, homme de bonne famille, qui avoit porté les armes dans sa jeunesse, et étoit le personnage le plus considéré du canton. Les instances et les larmes de Bongallo n'auroient produit aucun effet, sans un concours de circonstances favorables. La mémoire de Laurent de Médicis, qui avoit si long-temps maintenu la paix en Italie, et dont la perte avoit eu des suites si funestes, étoit toujours chère, et disposoit les esprits en faveur de sa famille. D'ailleurs les qualités du cardinal lui avoient concilié le respect

(1) *Muratori*, *Annali d'Italia*, *t.* x, *p.* 86.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

et l'estime. Tels sont les motifs auxquels Paul Jove a attribué la conduite de Renault. Cet historien auroit pu y ajouter la décadence des affaires des Français, qui les faisoit songer plutôt à s'échapper qu'à retenir leur prisonnier, et qui en même temps ranimoit les efforts de leurs ennemis. Cependant Renault ne donna son consentement qu'à condition que Visimbardo, autre personnage de quelque importance et qui étoit du parti contraire, approuveroit la chose. Visimbardo résista long-temps; mais il se rendit à la fin. Par son entremise et par celle de Renault, quelques habitants furent armés en secret pour arracher le cardinal à ses gardes. Lorsque tout fut prêt, Renault fit avertir Bongallo. Peu s'en fallut que la tentative n'échouât par l'erreur du messager, qui, ayant rencontré un autre ecclésiastique, le prit un instant pour celui auquel il étoit envoyé, et fut sur le point de lui découvrir ce qui se passoit. Le cardinal, ayant trouvé quelque prétexte pour différer, arriva l'un des derniers sur le bord du fleuve. Il sembloit prêt à entrer dans son embarcation, lorsqu'un tumulte causé par la troupe de Renault le fit se retourner comme pour voir ce que c'étoit. A l'instant même il fut entouré par ses libérateurs, qui l'enlèverent facilement et sans aucune effusion de sang. Il se déguisa sous un habit de soldat, et, après avoir passé le Pô pendant la nuit, il gagna le château de Bernard Ma-

Le cardinal de Médicis parvient à s'échapper.

lespina, parent de Visimbardo. Il y rencontra de nouveaux dangers. Malespina étoit du parti français, et les recommandations de Visimbardo ne produisirent aucun effet sur son esprit. Le cardinal fut jeté dans un donjon et renfermé étroitement. En même temps un messager fut dépêché à Trivulce, pour savoir de lui comment il falloit disposer de l'illustre fugitif. Ce général, quoiqu'il fût au service de la France, étoit Italien de cœur aussi-bien que de naissance. Il voyoit que la cause des Français était désespérée, et il ne voulut pas aggraver les malheurs d'un de ses compatriotes. Sur la réponse de Trivulce, le cardinal fut mis en liberté. Arrivé à Voghiera, il fit rencontre d'un prêtre qui lui fournit des chevaux, et il s'empressa de gagner Ferrare, où il fut en lieu de sûreté. Peu de temps après il repassa le Pô et se rendit à Mantoue, ville où il fut honorablement reçu par François de Gonzague qui en étoit souverain, et qui le conduisit à sa maison d'Andès pour qu'il s'y reposât de ses fatigues (1).

---

(1) *Jovius*, *Vita Leon. X*, *lib* ij, *p*. 49. Ægidius de Viterbe considère comme un miracle cette délivranee du cardinal de Médicis. « Ego enim, id tantum dixerim : a « Domino factum est istud, et præter omnia quæ antea « multis seculis gesta sunt, est mirabile oculis nostris ». *Ep. ad Seraphinum*, dans le tom. iij des *Vet. monument.* Voy. *Brandolini*, *LEO*. *p*. 87.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

Après la retraite de l'armée française, les alliés n'eurent plus qu'à se partager les provinces ainsi abandonnées à leur sort. Cependant Bresse, Crémone et d'autres places de moindre importance tenoient toujours; mais les Etats de la Romagne rentrèrent dans l'obéissance du saint-siège, ainsi que Parme et Plaisance, que le pape réclama comme faisant partie de l'exarchat de Ravenne (1). Si l'on dut en croire la voix publique, la satisfaction des habitants fut égale à celle du saint-père. Le duc d'Urbin, qui étoit à la tête d'un corps de troupes formidables, somma Bologne de se rendre. Les Bentivogli, qui n'avoient point à espérer de secours, se crurent heureux de pouvoir s'échapper, et le 10 juin 1512 la place capitula. Le pape étoit extrêmement irrité contre les Bolonais, qui avoient méconnu son autorité et renversé sa statue. Il leur imposa de grosses amendes; il les dépouilla de la plupart de leurs privilèges, et les menaça de démolir leur ville et de les transférer à Cento (2). Le retour du cardinal de Médicis, qui bientôt prit en main, en qualité de légat, les rênes du gou-

Bologne se soumet au S. Siége.

(1) On conserve dans la bibliothèque du Vatican le discours que Giacomo Bajardo, l'un des envoyés des habitants de Parme, adressa au pape. C'est aussi à cette occasion que Franceso-Maria Grapaldo a composé, en l'honneur de Jules II, un morceau de poésie latine où il l'a traité de libérateur de l'Italie.

(2) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* x, *t.* j, *p.* 604.

vernement de Bologne, fit cesser les alarmes des habitants (1). Ceux qu'avoit fait bannir leur attachement au saint-siége revinrent en même temps. Le parti victorieux fit retentir la ville de cris de joie, et les amis de Bentivoglio furent forcés de renfermer leur douleur.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

Le célèbre général Fabrice Colonne, qui avoit été fait prisonnier à la bataille de Ravenne, fut plus heureux que ne l'avoit été le cardinal de Médicis, et tomba en la puissance d'Alphonse, duc de Ferrare, qui connoissant son mérite, le traita avec tous les égards qui lui étoient dus. Louis XII avoit demandé plusieurs fois que Colonne fût livré à ses généraux pour être transféré en France; mais le duc trouva des excuses jusqu'à ce que l'expulsion des Français lui eût permis de satisfaire sa générosité en rendant la liberté à son prisonnier (2). Cette lutte sanglante à laquelle il avoit pris part étant terminée, Alphonse désira de se réconcilier avec le pape et de faire lever la censure qui avoit été prononcée contre lui. Il pria Colonne, qui étoit retourné à Rome, de sonder les dispositions du saint-père, et de s'informer des conditions auxquelles il pourroit obtenir son pardon. Jules II ne montra pas beaucoup d'éloignement à se rendre aux vœux du duc; mais il

(1) *Jovius, Vita Leon. X, lib.* ij, *p.* 51.

(2) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 81.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

prétendit qu'il falloit convenir d'abord de quelques points importants, et il exigea qu'Alphonse vînt à Rome. En conséquence il lui fit transmettre un sauf-conduit, et l'ambassadeur d'Espagne se déclara, au nom de son souverain, garant du retour du duc de Ferrare dans ses états (1). Ce prince sortit de sa capitale (2) au mois de juin 1512. A son arrivée à Rome il fut reçu en plein consistoire, où il demanda humblement pardon d'avoir pris les armes contre le saint-siège, et il promit de se conduire comme un fils soumis et un vassal fidèle. Jules II parut l'accueillir avec bonté, et chargea six cardinaux de régler avec le duc les conditions du raccommodement. On peut juger quelle fut la surprise d'Alphonse, lorsqu'ils lui proposèrent de renoncer au duché de Ferrare que lui avoient transmis un grand nombre d'illustres aïeux, et d'accepter pour indemnité la ville peu importante d'Asti, sur laquelle le pape avoit récemment annoncé des droits (3). Le duc étoit bien éloigné d'accepter une proposition si honteuse; et l'étonnement en lui fit place à l'indignation, lorsqu'il apprit que ses Etats venoient d'être envahis par les troupes pontificales que commandoit le duc d'Urbin; que ces troupes occupoient

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xj, *t.* ij, *p.* 5.
(2) *Muratori, Annali d'Italia*, *t.* x, *p.* 87.
(3) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* x, *t.* ij, *p.* 2.

non seulement toutes les parties de la Romagne qui avoient été réunies au duché de Ferrare, mais les villes de Cento, de Brescello, de Carpi et de Finale, et qu'enfin le général de l'Eglise avoit engagé les habitants de Reggio, qui étoit une place très-forte, à le recevoir (1). Le pape, en refusant au duc de sortir de Rome, fit voir dans quel dessein il l'avoit invité à s'y rendre. En vain l'ambassadeur d'Espagne et les Colonne, dont quelques uns étoient alliés de Jules II, le prièrent-ils de dégager sa promesse; il ne leur répondit que par des reproches et des menaces. Démêlant les intentions du saint-père et croyant leur propre honneur compromis, Fabrice et Marc-Antoine Colonne résolurent d'arracher Alphonse aux dangers qui le menaçoient. A la tête d'une troupe d'élite, Fabrice courut vers la porte de Saint-Jean-de-Latran, suivi de près par le duc et par Marc-Antoine; mais, à sa grande surprise, il la trouva mieux gardée que de coutume. Il n'en força pas moins le passage, et il conduisit Alphonse à Marino, forteresse qui appartenoit aux Colonne. Après avoir quitté cette retraite, le duc de Ferrare et Prosper Colonne parcoururent en secret plusieurs contrées de l'Italie; mais ils furent suivis de si près par les émissaires du pape, qu'Alphonse fut

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

Les Colonne arrachent le duc de Ferrare à un danger pressant.

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 87.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

souvent obligé de changer de déguisement. Ayant, durant plus de trois mois, paru successivement sous des habits de religieux, de soldat, de chasseur et de valet, il eut le bonheur de gagner en sûreté sa capitale (1). S'il est consolant d'avoir, en retraçant une longue suite de crimes et de perfidies, à citer une action généreuse, il ne l'est pas moins d'apprendre qu'elle n'est pas demeurée sans récompense.

La fuite d'Alphonse fit concevoir au pape beaucoup de dépit, et le duc craignit que le saint-père n'eût assez d'influence sur l'esprit de ses alliés pour les engager à tourner leurs armes contre Ferrare. Ce prince résolut donc, pour l'apaiser, d'envoyer à Jules II une ambassade solennelle; mais le caractère de sa sainteté causoit tant d'effroi, qu'Alphonse eut peine à trouver parmi ses courtisans quelqu'un qui voulût se charger de la mission. A la fin il jeta les yeux sur l'Arioste, qui, préférant à sa sûreté personnelle les intérêts de son souverain, se rendit à Rome. A l'arrivée de l'ambassadeur, le pape étoit dans une de ses maisons de plaisance. L'Arioste alla l'y trouver; et admis à l'audience du saint-père, il reconnut bientôt que la fuite seule pourroit le soustraire à la

(1) *Jovius, Vita Alfonsi, p.* 178. — *Sardi, Historiæ Ferraresi, lib.* xij, *p.* 226. — *Giraldi, Comment. delle cose di Ferrara, p.* 156.

mort (1), Jules II l'ayant menacé de le faire jeter dans la mer s'il ne s'éloignoit à l'instant (2). Le poète, prenant le parti le plus sûr, s'empressa d'aller rendre compte de son ambassade (3).

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

Peu de temps après cette mission infructueuse, il se tint à Mantoue, dans le dessein réel ou supposé de consolider la paix en Italie, un congrès où Mathieu Langio, cardinal de Gurck, représenta l'empereur Maximilien. Le plénipotentiaire de Jules II fut Bernard de Bibiena, ami intime et zélé partisan du cardinal de Médicis (4). Julien de Médicis se présenta au congrès et lui demanda son assistance pour le rétablissement de sa famille

---

(1) *Pigna*, *i Romanzi*, *lib.* ij, *p.* 76. — *Mazzuchelli*, *Scrittori d'Italia*, *t.* ij, *p.* 1063.

(2) *Tiraboschi*, *Storia della lett. Ital. t.* vij, *part.* iij, *p.* 101.

(3) L'Arioste a fait allusion à cette ambassade dans une de ses satires :

> Andar più a Roma in posta non accade,
> A placar la grand' ira di *Secondo*.

(4) *Bandini*, *Il Bibbiena*, *p.* 8. On voit, par une lettre que Pierre Bembo adressa au frère de Bernard de Bibbiena, que celui-ci avoit obtenu toute la confiance du pape. « Questo « vi dico di vero, che di M. Bernardo tanto onoratamente « sente e parla N. S. che è cosa da non credere, considerata « la natura di sua santità, che di nessuno si contenta, di « nessuno si suol lodare ». *Bembo*, *ep.* 24, *ottob.* 1512, voy. *Bandini*, *ut sup. p.* 9.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

à Florence (1). Les Florentins, et spécialement le gonfalonier Soderini, avoient excité le courroux de Jules II. Sous prétexte d'exécuter un traité conclu entre eux et Louis XII, ils avoient fourni à ce prince, durant la dernière guerre, des troupes et de l'argent, et de plus ils avoient permis aux cardinaux dissidents de tenir leur assemblée dans la ville de Pise. Un changement de gouvernement à Florence fut donc jugé nécessaire pour faire cesser l'influence des Français en Italie. Le pape y avoit déjà envoyé son dataire Laurent Pucci, qui avoit pris naissance dans cette ville (2), où il avoit beaucoup de crédit et un grand nombre d'amis. Pucci s'en servit pour répandre des opinions contraires à celles du parti dominant. Il insinua qu'il falloit non seulement détruire les rapports qui unissoient la république à la France, mais destituer le gonfalonier et rendre l'autorité aux Médicis. Cependant ces menées n'avoient eu aucun succès, et l'envoyé du pape avoit été forcé de se retirer (3). Le congrès de Mantoue offrit à

Congrès de Mantoue.

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xj, *p.* 2, 8.

(2) Laurent Pucci fut promu au cardinalat par Léon X, « de cujus egregiâ animi firmitate, constantiâque, ac de « singulari in Medicam familiam fide et observantiâ, cuncta « sibi poterat verissimè polliceri, etc. » *Brandolini, LEO. p.* 91.

(3) *Nerli, Commentarii, lib.* v, *p.* 106. — *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xj, *t.* ij, *p.* 6.

sa sainteté une occasion favorable pour exécuter son dessein. L'ambassadeur de Florence, Jean-Victor Soderini, frère du gonfalonier, dit qu'en secourant le roi de France pour défendre le Milanais, la république avoit agi en conséquence d'une convention pareille à celle par laquelle elle étoit tenue de fournir des secours au roi d'Espagne, au cas où le royaume de Naples seroit attaqué. Mais de tels raisonnements étoient sans force. Paul Jove, qui paroît avoir été au fait de toutes les intrigues politiques de ce temps, attribue le mauvais succès des représentations de l'envoyé de Florence à son avarice, qui lui fit négliger d'appuyer ses arguments par de grosses sommes (1). Cet auteur jugeoit des autres par lui-même; mais la ruine du gonfalonier étoit déjà résolue, et l'on peut douter qu'en cette occasion le moyen puissant indiqué par Paul Jove eût produit quelque effet.

Ch. IX.
A. D.
1512.
A. æt. 37.

Leur ambassadeur ne se fut pas plus tôt retiré du congrès, qu'on déclara les Florentins ennemis de la ligue, et les troupes espagnoles, sous le com-

(1) « Sed cùm hæc una maximè pecuniâ facilè possent « expiari; Victorius, scientiâ juris et æqui, potiùs quàm his « artibus instructus, quæ ad tractandas res gravissimas ne- « cessariæ existimantur, totam spem rei componendæ fœdè « corrupit, quum dubitanti avaroque animo, tenacius quam « opporteret pecuniis parcendum arbitraretur ». *Jovius, Vita Leon. X, lib.* ij, *p.* 52.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

mandement de don Raimond de Cardonne, eurent ordre de concourir au rétablissement de la maison de Médicis. Soit que le duc d'Urbin, qui étoit à la tête des troupes pontificales, penchât secrètement pour les Français, ce dont on l'avoit soupçonné fréquemment, soit qu'il fût mal disposé pour le cardinal de Médicis, il refusa d'agir et de prêter son artillerie en cette conjoncture. Il ne voulut pas même permettre que celles de ses troupes qui avoient pour chefs immédiats les Vitelli et les Ursins, proches parents des Médicis, prissent part à l'entreprise (1). En conséquence ces officiers sortirent de son camp et se rendirent à l'armée des alliés. Cardonne ayant passé l'Apennin le 9 août 1512, arriva à Barberino accompagné du cardinal de Médicis, qui étoit revêtu du titre de légat du saint-siége en Toscane. Ils gagnèrent ensuite, par la Valle marina, la plaine de Prato (2). Dans leur marche ils rencontrèrent des ambassadeurs de Florence, qui les prièrent de leur faire connoître l'objet de la ligue. Ces envoyés protestèrent vivement de l'attachement des Florentins pour S. M. le roi d'Espagne, et représentèrent l'utilité dont leurs services pourroient être à ce prince. Le vice-roi répondit que ce n'étoit pas unique-

(1) *Jovius, Vita Leon. X, lib.* ij, *p.* 52. — *Guicciard. lib.* xj, *t.* ij, *p.* 9.

(2) *Nerli, Commentarii, lib.* v, *p.* 107.

ment en vertu des ordres de son souverain qu'il marchoit contre Florence, que cette mesure, qui avoit pour objet la sûreté de l'Italie, avoit été ordonnée par le congrès de Mantoue, et que tant que Soderini conserveroit l'autorité, on auroit lieu de craindre que la république ne saisît la première occasion de joindre ses intérêts à ceux de la France. Il requit donc, au nom de la ligue, la destitution du gonfalonier; il demanda qu'on établît à Florence une forme de gouvernement qui pût inspirer de la confiance aux alliés, et déclara qu'on ne pourroit y parvenir qu'en rendant aux Médicis les droits et les prérogatives dont ils avoient joui anciennement (1).

Ces propositions occasionnèrent de violents débats dans Florence. Le gonfalonier convoqua le *Consiglio maggiore*, ou l'assemblée générale des citoyens, qu'il harangua avec force. Il rappela tout ce qui s'étoit fait d'important depuis dix ans qu'il jouissoit de sa dignité, et offrit à ses concitoyens de sacrifier à la conservation de leur liberté sa fortune et sa vie. Il déclara qu'il étoit prêt à remettre l'autorité entre les mains de ceux qui l'en avoient fait dépositaire, s'ils croyoient que le bonheur public pût résulter de cette mesure. En même temps il les supplia de prendre garde qu'en accédant à des propositions qui sembloient n'être faites

(1) *Guicciard. Historia d'Italia, lib.* xj, *p.* 2, 9.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

que contre lui-même, on ne soumît la république à une tyrannie qui feroit renaître la subordination où les citoyens avoient été tenus par Laurent le Magnifique (1). Le discours de Soderini produisit un grand effet. Il fut résolu que la forme du gouvernement seroit maintenue, que les Médicis pourroient rentrer dans Florence comme simples particuliers, mais que le gonfalonier ne seroit point privé de son office, et que si les alliés persistoient à demander qu'il le fût, les citoyens défendroient jusqu'à l'extrémité leur pays et leur liberté (2).

Les Florentins craignant pour la sûreté de la ville de Prato, qui est située à dix milles de Florence, en renforcèrent la garnison par deux mille hommes de troupes levées à la hâte et par cent lances sous le commandement de Luc Savelli, qui avoit blanchi sous les armes sans avoir acquis ni expérience ni réputation (3). Ils ajoutèrent à ce renfort un corps de troupes, qui après avoir été battu et dispersé dans la Lombardie par l'armée du pape, étoit cependant parvenu à se rallier. L'armée du vice-roi consistoit en cinq mille hommes d'infanterie parfaitement exercés et bien dis-

---

(1) Guichardin (*lib.* xj, *p.* 2, 11) a rapporté le discours de Soderini. Voy. *Nerli, Commentarii, lib.* v, *p.* 108.

(2) *Guicciard. lib.* xj, *t.* ij, *p.* 12.

(3) *Idem, ibid.*

cipliné, et en deux cents hommes d'armes; mais elle étoit dépourvue d'artillerie et de munitions de guerre et de bouche à un tel point, que le général craignoit de ne pouvoir maintenir long-temps sa position. Sans insister sur la destitution du gonfalonier, il offrit aux magistrats de Florence de retirer ses troupes s'ils vouloient recevoir les Médicis comme simples particuliers, et lui payer une somme de la quotité de laquelle on conviendroit, mais qui ne pourroit excéder trente mille ducats. Pour faciliter les progrès de la négociation, Cardonne accorda un sauf-conduit aux ambassadeurs de Florence, et fit la promesse qu'il n'attaqueroit pas la ville de Prato si les Florentins lui envoyoient les vivres dont il avoit besoin (1). C'étoit là un de ces instants critiques où se décide le sort d'un peuple. Malgré les résolutions de l'assemblée générale, un grand nombre de citoyens distingués supplioient le gonfalonier de conclure le traité, et sur-tout de fournir des munitions de bouche à l'armée qui s'approchoit. Soderini hésita, et cette indécision fut sa perte. En conséquence, les envoyés ne retournèrent point au camp à l'époque fixée. La faim qui pressoit les assiégeants ne leur permettoit plus d'attendre, et Prato renfermoit quantité de vivres. Ils l'attaquèrent seulement avec deux pièces de

Ch. IX.
A. D.
1512.
A. æt. 37.

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xj, *p.* 13.

Ch. IX.
A. D.
1512.
A. æt. 37.

Prise et sac de Prato.

canon que le cardinal de Médicis avoit amenées de Bologne. La garnison, qui consistoit en plus de quatre mille hommes, manqua de résolution, et les Espagnols, ayant fait brèche, montèrent à l'assaut, se précipitèrent dans la ville et massacrèrent indistinctement soldats et habitants. Le nombre de ceux qui perdirent ainsi la vie a été estimé diversement. Certains auteurs l'ont fait monter à cinq mille personnes, et d'autres l'ont réduit à deux mille. Tous les historiens de Florence n'ont parlé qu'avec horreur de la rapacité, de la fureur et de la cruauté que montrèrent les Espagnols (1); et l'on prétend que si le cardinal de Médicis et Julien son frère n'avoient, au péril de leur vie, opposé une barrière à la rage des vainqueurs, le massacre auroit été encore plus affreux (2). Le cardinal fit garder les portes de l'église principale, où la plupart des femmes s'étoient réfugiées (3).

---

(1) *Nardi, Hist. Fior. lib.* v, *p.* 149, 153. — *Nerli, Comment. lib.* v, *p.* 109. — *Guicciard. Hist. d'Ital. lib.* xj.

(2) *Jovius, Vita Leon. X, lib.* ij, *p.* 53.

(3) *Guicciard. lib.* xj, *t.* ij, *p.* 14. Cependant d'autres auteurs affirment que les temples ne furent pas un asile assuré contre la fureur du soldat, et que des enfants même furent tués entre les bras de leurs mères. Voy. *Nardi, lib.* v, *p.* 143. — *Murat. Annali d'Italia, t.* x, *p.* 88. — *Ammirato, t.* iij, *p.* 307.

Le premier de ces historiens rapporte qu'une jeune dame, pour se soustraire à la brutalité des vainqueurs, se jeta de

Les députés de Florence apprirent cette catastrophe tandis qu'ils retournoient vers le camp des alliés pour souscrire aux propositions que le général avoit faites, et ils rétrogradèrent promptement. Le gonfalonier, quoiqu'il fût doué de bonnes qualités, manquoit du courage et de l'activité nécessaires dans une conjoncture si critique. Il avoit négligé de pourvoir à la sûreté de Florence, et la retraite des Français dont il avoit imprudemment embrassé le parti, le laissoit sans espoir de secours. Cet état des choses ne pouvoit échapper à la pénétration des amis de la maison de Médicis, qui résolurent de ne point attendre l'approche de Cardonne pour opérer une révolution à Florence. Trente jeunes gens des premières familles s'étant réunis, entrèrent dans le palais des magistrats, se saisirent de la personne du gonfalonier, et le menacèrent de le mettre à mort s'il ne les accompagnoit sur-le-champ. En même temps ils lui offrirent pour asile la maison de Pierre Vettori, dont les deux fils étoient de la conjuration, et ils lui don-

Ch. IX.
A. D. 1512.
A. æt. 37.

haut d'un balcon dans la rue, et mourut de la chute. Il dit aussi que la femme d'un artisan, qu'un soldat avoit forcée à l'accompagner durant plusieurs années, se vengea de son ravisseur en lui coupant la gorge tandis qu'il dormoit. Elle alla ensuite retrouver son mari à Prato, emportant avec elle cinq cents ducats d'or, qu'elle lui remit comme une indemnité de l'outrage qui leur avoit été fait à tous deux. *Nardi, Hist. Fior. lib.* v, *p.* 149.

Ch. IX.
A. D.
1512.
A. æt. 37.

Les Médicis rentrent dans Florence.

nèrent leur parole qu'il y seroit en sûreté. Privé de tout moyen de faire résistance, et abandonné de ses partisans, Soderini se soumit tranquillement à son sort. Les conjurés ayant ensuite convoqué les autres magistrats, firent déposer le gonfalonier, et traitèrent aussitôt avec le vice-roi (1). Cet acte de violence, que tous les historiens de Florence n'ont rapporté qu'en témoignant leur improbation et leurs regrets, fut un coup mortel porté à la constitution ; mais peut-être préserva-t-il les Florentins de plus grands malheurs. Si l'armée combinée étoit entrée de vive force dans leur ville, ils auroient été soumis à une domination rigoureuse et absolue, au lieu de l'être à cette autorité modérée qne les Médicis exercèrent plusieurs années après leur retour ; et les scènes de carnage et de dévastation qui auroient accompagné la conquête auroient ajouté de nouvelles horreurs à celles que trop souvent nous avons été contraints de retracer.

Les amis des Médicis ayant de la sorte accompli leur dessein envoyèrent le même soir Soderini sous escorte à Sienne, ville où se rendirent en même temps que lui plusieurs de ses parents et de ses amis. Il obtint du pape la permission de se retirer à Rome ; mais le cardinal Soderini son

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xj, *t.* ij, *p.* 15. — *Nardi*, *Hist. Fior. lib.* v, *p.* 153.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

frère lui fit savoir que Jules II vouloit le dépouiller des grandes richesses qu'on lui supposoit. En conséquence, il gagna le port d'Ancone et s'embarqua pour Raguse. Peu de temps après son arrivée dans cette ville, il apprit que le pape étoit extrêmement irrité contre lui, et il se retira chez les Turcs (1). Dans son passage d'Ancone à Raguse il avoit été accompagné d'Antoine de Segna, que lui avoit dépêché le cardinal son frère pour l'instruire du danger qui l'attendoit à Rome. Segna revenu dans cette capitale fut appliqué à la question par ordre du pape, qui vouloit le forcer à découvrir et le lieu où s'étoit réfugié le gonfalonier, et les particularités de cette fuite. Segna fut remis en liberté après quelques jours de captivité; mais bientôt il mourut des suites de la torture qu'on lui avoit fait souffrir (2). Cet acte de cruauté souille d'une tache ineffaçable la mémoire de Jules II.

Soderini se retire en Turquie.

---

(1) *Guicciard. lib.* xj, *t.* xj, *p.* 15.— *Nardi, Hist. Fior. lib.* v, *p.* 152.

(2) « Ma il papa, parendogli essere stato ingannato, nè « potendo con altri sfogare la sua collora, tornato che fu « Antonio di Segna à Roma, lo fece mettere in prigione, « ove hebbe ancora *alcuni tratti di corda*, et essendo poi « ritornato à casa sua ammalato, in pochi dì finì sua vita; « e tale fu il ristoro ch' egli ebbe dell' amorevole servizio « fatto al cardinale et à Pietro Soderini ». *Nardi, lib.* v, *p.* 152.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

Le 31 août 1512, Julien de Médicis rentra dans Florence, d'où, ainsi que son frère, il étoit banni depuis dix-huit ans. Il étoit accompagné de François Albizi, dans la maison de qui il logea, et reçut la visite des principaux citoyens. La plupart de ceux qui avoient paru les plus attachés à Soderini se montrèrent les plus empressés à rechercher les bonnes grâces des Médicis (1). Ce ne fut cependant qu'après l'entrée du vice-roi que la révolution fut complète. Don Raimond de Cardonne ayant pris le siége du gonfalonier dicta aux magistrats les conditions auxquelles il consentoit à faire retirer son armée. Il s'exprima d'une manière confuse, ou que comprirent mal les auditeurs, qui vouloient conserver au moins les formes extérieures de la liberté, et il n'y eut point d'opposition (2). Les Médicis montrèrent beaucoup de modération. Ils ne demandèrent à rentrer que comme simples citoyens. Ils réclamèrent le droit de racheter leurs biens pour les sommes que le gouvernement les avoit vendus, et ils offrirent même de rembourser ce qu'auroient pu coûter les améliorations qu'on y auroit faites. Quant aux relations politiques, il fut arrêté que les Florentins entreroient dans la confédération formée pour la défense de l'Italie, et qu'ils paieroient quarante mille

(1) *Nerli, Comment. lib.* v, *p.* 11.
(2) *Nardi, Hist. Fior. lib.* v, *p.* 151.

ducats à l'empereur Maximilien, quatre-vingt mille au roi d'Espagne, et vingt mille à don Raimond de Cardonne. Enfin ils conclurent avec le roi d'Espagne un traité particulier, par lequel les deux parties contractantes se garantirent respectivement leurs États (1).

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

L'expulsion de Soderini nécessitant un changement dans la forme du gouvernement de Florence, les magistrats se rassemblèrent; et quoiqu'ils se fussent adjoint Julien et ses partisans, ils entreprirent d'établir un système qui, tout en consacrant la rentrée des Médicis, les empêchât d'avoir une aussi grande influence que celle qu'avoit eue précédemment leur maison. Il fut proposé de n'élire le gonfalonier que pour un an, et de déclarer qu'il ne pourroit négocier ni entretenir aucune correspondance avec les puissances étrangères sans la participation des autres membres du gouvernement. Un conseil de quatre-vingts citoyens devoit être formé tous les six mois, et l'on conserva au *Consiglio grande* le droit de créer les principaux magistrats (2). Julien de Médicis, qui avoit plutôt hérité de la douceur et de l'urbanité de Veri de Médicis, que de la vigilance et de la sagacité du grand Côme, consentit à cet arrangement,

(1) *Nardi, Hist. Fior. lib.* v, *p.* 151. — *Nerli, Com. lib.* v, *p.* 110; vj, *p.* 113.

(2) *Nerli, Comment. lib.* v, *p.* 112, 114.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

et Jean-Baptiste Ridolfi fut nommé gonfalonier. On reconnut bientôt que par cette institution les Médicis se trouvoient à la merci de leurs ennemis; et comme le nouveau chef de la république, non seulement avoit beaucoup d'influence, mais étoit fortement attaché au parti populaire, on craignit avec raison qu'ils ne fussent bannis encore une fois lorsque les troupes espagnoles se seroient éloignées de Florence. Dans cette conjoncture, plusieurs des principaux citoyens allèrent trouver le cardinal de Médicis, qui étoit resté à Prato. Ils concertèrent avec lui, ainsi qu'avec Jules de Médicis et Laurent, fils de l'infortuné Pierre, les moyens de réparer la faute commise par Julien, et de rétablir la forme de gouvernement qui existoit avant l'année 1494 (1). Tandis que le sénat délibéroit sur l'exécution de la nouvelle constitution, le palais fut entouré d'hommes armés qui mirent promptement fin aux débats. On créa un nouveau conseil, qui fut composé de soixante six citoyens dévoués aux Médicis ; on obligea Ridolfi à renoncer à la place de gonfalonier qu'il occupoit depuis si peu de temps ; on ordonna que le frère et les neveux de Pierre Soderini fussent confinés en différentes villes du territoire de la république ; et Julien fut expressément reconnu chef de l'État (2).

Chute du gouvernement populaire à Florence.

(1) *Nerli, Comment. lib.* vj, *p.* 115.

(2) *Idem, ibid.*

Cet événement doit être considéré comme ayant opéré la chute du gouvernement populaire à Florence.

Ch. IX.

A. D. 1512.

A. æt. 37.

A peu près à l'époque où les Médicis rentrèrent dans Florence, le fils de Ludovic, Maximilien Sforce, qui depuis plusieurs années avoit trouvé un asile à la cour impériale, fut, ainsi que l'avoit réglé le congrès de Mantoue, revêtu par les alliés de l'autorité suprême dans le Milanais (1). Accompagné des généraux de l'armée combinée, il fit, au milieu des acclamations du peuple et suivi d'une foule d'officiers, d'Italiens, d'Allemands, d'Espagnols et de Suisses, tous d'un rang distingué, son entrée dans Milan le 15 décembre 1512 (2). Les conditions qu'on lui avoit imposées avoient considérablement diminué l'importance du service qu'on lui avoit rendu. Les Suisses avoient exigé de lui de grosses sommes pour leur solde, et le pape lui avoit enlevé Parme et Plaisance. Malheureusement pour le repos de l'Italie, le jeune duc n'avoit ni la force ni les talents nécessaires pour lutter contre des hommes versés depuis long-temps dans l'art de tromper, et accoutumés à user de violence. L'État de Milan fut affoibli et considérablement réduit à une époque où une saine politique auroit dû faire employer tous les moyens imaginables pour le forti-

Maximilien Sforce recouvre le duché de Milan.

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xj, *p.* 7.

(2) *Muratori*, *Annali d'Italia*, *t.* x, *p.* 90.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

fier et l'étendre, et en faire une barrière contre les Français.

Mesures prises par les Médicis pour assurer leur autorité.

La destruction de ce parti de fanatiques, qui s'étoit formé sous l'influence de Savonarole à Florence, concourut, avec le rétablissement des Médicis, à faire renaître les qualités aimables des habitants de cette ville; et les spectacles et les divertissements qui l'avoient rendue célèbre reprirent leur cours. Au nombre des moyens qu'avoient adoptés les Médicis pour se concilier la faveur publique, et consolider leur autorité, étoit l'institution de deux compagnies, ou de deux ordres de mérite. L'un, qui avoit pour *impresa* ou pour emblème une bague de diamants avec trois plumes, étoit en conséquence appelé ordre du diamant. Le mot *semper* formoit la devise : Laurent le Magnifique l'avoit choisie; et Julien, le plus jeune de ses fils, la fit revivre pour assurer son influence en rappelant le souvenir de son père. L'autre ordre avoit le nom de compagnies des *Bronconi,* parce que l'*impresa* de Laurent, fils de Pierre de Médicis, représentoit des tisons ardents (1). Cette société se composoit principalement des citoyens qui par leur âge et par leur rang se rapprochoient plus de Laurent, qui, en sa qualité de chef de la branche aînée, paroissoit appelé à jouir un jour de l'autorité dont les chefs de sa maison avoient été

(1) *Voy.* ci-devant, *chap.* vij.

revêtus (1). Les *Bronconi* avoient une sorte de préséance dans les cérémonies publiques. C'étoient eux qui présidoient aux fêtes de tout genre qui se donnoient dans Florence, et dont le motif étoit sans doute d'empêcher les Florentins de songer à leur dégradation. Le cardinal, selon l'usage du temps, choisit aussi un emblème, qui annonçoit clairement qu'il se proposoit de conserver le pouvoir que tant d'années de travaux lui avoient fait recouvrer. Cet emblème étoit un joug, *giogo;* mais il y avoit joint cette devise : *Jugum meum suave est, et onus meum leve,* mon joug est doux, et mon fardeau léger (2). Il est probable que ce n'étoit point une compensation suffisante aux yeux de ces inflexibles amis de la liberté, qui se trouvoient encore en grand nombre à Florence, et qui savoient que, si une fois ils étoient soumis au joug, celui qui le leur auroit imposé le feroit peser à son gré.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

Le retour des Médicis ne fut signalé par aucun acte de rigueur. Cependant ni la modération que

(1) *Nerli, Commentarii, lib.* vj, *p.* 121.— *Nardi, Hist. Fior. lib.* vj, *p.* 158.

(2) *Ammirato, Ritratto di Leone X. Opuscoli, t.* iij, *p.* 73. Le cardinal, à son retour à Florence, reçut de la part de Michel-Angelo de Castrocaro, qui paroît avoir été zélé partisan de la maison de Médicis, une lettre de congratulation qui n'a pas encore été publiée, et qui se trouve dans l'*Appendix*, sous le n° LXVII.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

Conspiration contre les Médicis.

le cardinal fit voir en cette occasion, ni les spectacles que sa famille donna au peuple, ne purent prévenir les dangereux effets du mécontentement de plusieurs citoyens. Bientôt il se trama une conjuration, dont le double objet étoit l'anéantissement des Médicis et le rétablissement de l'ancienne forme de gouvernement. A la tête des conjurés étoit Pierre-Paul Boscoli, jeune homme de bonne famille, à qui les ouvrages des anciens avoient inspiré cet enthousiasme pour la liberté, qui est à la fois la plus noble et la plus dangereuse des passions. Il voyoit dans les Médicis les oppresseurs de son pays; et admirant la sublime perfidie de Brutus, il jura de l'imiter s'il pouvoit trouver un autre Cassius. Il le découvrit promptement dans Augustin Capponi. Un grand nombre de citoyens qui avoient beaucoup d'influence favorisoient tacitement l'entreprise, et l'on forma la résolution d'assassiner les Médicis. La négligence de Capponi prévint l'exécution de ce dessein. Ce conjuré, entrant dans la maison de Pucci, laissa tomber sans s'en apercevoir la liste de ceux qui trempoient dans la conjuration, ou qu'on supposoit la favoriser. Ce fatal écrit fut porté à l'instant même aux magistrats. Boscoli et Capponi furent arrêtés, et leur interrogatoire confirma les soupçons. Parmi ceux qui parurent impliqués dans cette affaire, se trouvèrent Côme de Pazzi, archevêque de Florence, Nicolas Valori, biographe de Laurent le Magni-

fique, le célèbre historien Nicolas Machiavel, qui étoit alors secrétaire de la république, Jean Folchi, Pierre Orlandini, et un grand nombre d'autres citoyens distingués, qui tous furent avec soin gardés jusqu'à ce que des recherches ultérieures eussent mis au jour leur innocence ou leur crime (1).

Ch. IX.
A. D. 1512.
A. æt. 37.

Un événement très-important, qui survint au milieu de l'agitation qu'occasionna la découverte de cette conjuration, détourna tout-à coup l'attention du cardinal de Médicis, et le contraignit de se rendre à Rome aussitôt que sa santé le lui permit. Ce fut la mort du pape, qui arriva le 21 février 1513.

Mort de Jules II.

Les succès qui dans les dernières années de son règne accompagnèrent les armes de Jules II, ne furent aucunement proportionnés à son ambition. Non content d'avoir contribué le plus à expulser les Français de l'Italie, il avoit résolu d'affranchir ce pays de toute influence étrangère, et d'en ordonner à son gré les gouvernements. Il avoit probablement formé le projet de s'armer contre son allié le roi d'Espagne, qui, étant maître du royaume de Naples, étoit intéressé à contrarier les vues du pape. *Si le ciel le permet*, disoit le saint-père en frappant la terre du bâton sur lequel s'appuyoit sa vieillesse, *les Napolitains auront bientôt un*

---

(1) *Nerli*, *Commentarii*, *lib.* vj, *p.* 123.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37. *autre maître* (1). Les révolutions qui venoient de s'opérer à Florence ne l'avoient pas médiocrement offensé : les Médicis y avoient recouvré l'autorité suprême sans avoir réclamé son appui (2). Sa haine contre le duc de Ferrare étoit implacable. Il avoit déjà mis sur pied une forte armée pour envahir les États de ce prince; et il est probable qu'il se proposoit de former en Italie, pour son neveu le duc d'Urbin, une souveraineté qui l'auroit placé au rang des plus puissants princes de l'Europe. Mais tout occupé de ces pensées, Jules II oublioit que la vie humaine est bornée; et une maladie de quelques jours mit fin à ses projets. On a prétendu qu'il étoit mort dans un transport de rage, et en s'écriant : *Loin de l'Italie les Français ! loin de l'Italie Alphonse d'Est !* Mais Muratori conjecture qu'il conserva sa raison jusqu'au dernier moment (3); et il est très-probable que ces mots, qu'on a considérés comme des signes de délire, étoient les effets d'une passion qui le maîtrisoit encore dans les bras de la mort.

Caractère et conduite de ce pape. Tout ce que nous avons rapporté au sujet de Jules II doit suffire pour donner une idée du caractère et des talents de ce souverain pontife. Am-

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t. x, p. 92.*

(2) *Idem, ibid.*

(3) *Idem, ibid.*

bitieux, entreprenant, audacieux et infatigable, il ne pouvoit souffrir le repos pour lui-même, et il étoit ennemi de la tranquillité d'autrui. Il eût été difficile de trouver un homme dont la conduite eût été plus en contradiction avec l'esprit de douceur de la religion chrétienne, et avec l'exemple qu'a donné son divin auteur. Mais c'étoient d'autres qualités qui déterminoient le choix du conclave, et l'on n'exigeoit plus qu'un pape renonçât aux affaires publiques pour ne s'occuper que des intérêts spirituels de son troupeau. Il ne faut donc pas juger la conduite de Jules II par des règles qu'il ne se proposoit pas de suivre, et auxquelles on ne s'attendoit pas qu'il se conformât. Son esprit actif et d'une trempe forte répondoit à celui de son siècle; et la fortune l'éleva si haut, qu'il domina les souverains les plus orgueilleux. Cependant son ambition ne se rapportoit pas personnellement à lui, et ce n'étoient point des intérêts temporels qui étoient les principaux mobiles de ses actions. Consolider l'autorité du saint-siége dans toute l'Europe, recouvrer les domaines de l'Église, chasser de l'Italie les étrangers, ou les barbares comme on les appeloit alors, tels étoient les grands objets que se proposoit son génie. Il vécut assez pour les voir accomplis en grande partie, et peut-être l'auroient-ils été entièrement si son règne avoit été plus long. En réunissant au saint-siége les fiefs des vassaux de l'Église, il acheva ce qu'Alexandre VI

Ch. IX.
A. D.
1512.
A. æt. 37.

Ch. IX. A. D. 1512. A. æt. 37.

avoit commencé. Cependant ces actes de rigueur n'ont point attiré sur lui autant de haine que sur son prédécesseur. Les historiens italiens n'ont pas, toutefois, jugé favorablement Jules II; et Guichardin (1) prétend que « s'il est considéré comme « un grand homme, c'est seulement par ceux qui « ne concevant point la valeur des mots, et qui, « confondant toutes les idées, croient que le de- « voir d'un souverain pontife est moins de donner « l'exemple de la modération, que d'étendre le « domaine de l'Église par l'effusion du sang des « chrétiens ».

Plusieurs écrivains ont conjecturé avec beaucoup de vraisemblance que l'ardeur belliqueuse de Jules II, qui fréquemment conduisit ses armées en personne, ne concourut pas moins que les crimes imputés à Alexandre VI à préparer les voies à la réforme qui ne tarda pas à s'opérer (2).

---

(1) *Guicciard. Historia d'Ital., lib.* xj, *t.* ij, *p.* 31.

(2) La vie et les actions de Jules II sont les objets de plusieurs traits satiriques du dialogue intitulé : *Julius exclusus*, qui se trouve dans les *Pasquillorum tomi duo*, *t.* ij, *p.* 123. Ce pape y demande l'entrée du paradis, mais saint Pierre ne voulant pas le reconnoître, il est obligé de réciter lui-même sa propre histoire. L'apôtre demeurant inflexible, Jules le menace de lui faire la guerre et d'assiéger le ciel. Erasme a été soupçonné d'avoir composé cette satire; mais, dans une lettre qu'il a adressée au cardinal Campeggio, il a repoussé vivement cette accusation. « Inep-

On prétend que ce pape s'abandonnoit à la passion du vin (1); mais tous les historiens reconnoissent qu'il ne dissipa point les biens du saint-siége, comme l'avoient fait un trop grand nombre de souverains pontifes. A l'exception de la ville de Pesaro, dont il accorda, du consentement du sacré collége, l'investiture à son neveu le duc d'Urbin, les conquêtes que fit Jules II furent réunies au domaine de l'Église; et il résista aux instantes sollicitations de Félice, sa fille, qui avoit épousé Marc-Antoine Colonne, et qui demandoit le chapeau de cardinal pour le beau-frère de son époux, pour Guido de Montefeltro, que sa sainteté jugea indigne de cet honneur. Jules II fut le premier pape qui fit revivre la coutume, à laquelle ses prédécesseurs avoient renoncé depuis long-temps, de se laisser croître la barbe dans toute sa longueur. Il vouloit par là, dit-on, s'attirer plus de vénération; mais il est plus vraisemblable que son impatience naturelle et ses grandes occupations ne lui permettoient pas de soigner sa personne.

Ch. IX.
A. D.
1513.
A. æt. 38.

« tiit quisquis scripsit, « dit-il », at majore supplicio dignus « quisquis evulgavit ». *Erasm. Ep. lib.* xij, *ep* j.

(1) « Louis XII, en parlant de Jules II, le désignoit sou« vent par le nom d'*ivrogne*. L'outrage étoit d'autant plus « sensible, que Jules II passoit pour le mériter ». *Ligue de Cambrai, t.* j, *p.* 221,

Ch. IX.

A. D. 1513.

A. æt. 38.

Jules II n'étoit point savant, et il suffit de sa propre autorité pour le prouver; mais il ne fut point, comme l'avoit été Paul II, persécuteur des gens de lettres. Au contraire, quelques ecclésiatiques, que de son propre mouvement il revêtit de la pourpre romaine, joignoient de grandes connoissances à beaucoup de talent. Les littérateurs ont toujours été prodigues d'éloge pour se concilier la faveur des grands; et en conséquence Jules II est célébré fréquemment dans les œuvres de ceux de ses contemporains qui cultivoient la poésie latine (1). Quelques-uns ont vanté sa magnanimité, son courage, son activité dans la guerre, et d'autres son équité et les encouragements qu'il accordoit aux beaux-arts. Valerianus, dans une pièce de vers qu'il lui adressa relativement aux progrès que faisoit dans l'étude des lois J. F. de La Rovère, neveu de Jules II, prétend que non seulement les belles-lettres, mais aussi les sciences, étoient cultivées avec le plus grand succès sous la protection de ce pape (2). On ne peut nier que

---

(1) *Giovanni Aurelio Augurelli* a consacré à la louange de Jules II plusieurs de ses ïambes et d'autres poésies. On les trouve à la fin de ses œuvres, qu'Alde Manuce a publiées en 1505. *Lorenzo Parmenio*, garde de la bibliothèque du Vatican, a célébré les actions de ce pape dans un poëme qui a été rendu public il n'y a pas très-long-temps. Voy. *Anecd. Rom. tom.* iij — *Tiraboschi*, vij, *part.* j, *p.* 226.

(2) Juli, maxime pontifex, benigno,

ce n'ait été sous son pontificat, et malgré tous les fléaux réunis, que ne se soient formés ces littérateurs fameux qui devoient illustrer, par la publication de leurs ouvrages, le règne plus paisible de son successeur. Déjà Bembo s'étoit rendu célèbre dans toute l'Italie par de nombreux écrits tant en latin qu'en italien. Castiglione avoit donné cet ouvrage élégant dont nous avons parlé précédemment, et l'Arioste avoit non seulement tracé le plan, mais composé une grande partie de son poëme immortel.

Ch. IX. A. D. 1513. A. æt. 38.

Jean-Antoine Flaminio.

La conduite de Jules II à l'égard de Jean-Antoine Flaminio, qui fut père d'un fils encore plus savant que lui, prouve évidemment la bienveillance de ce pape pour les gens de lettres. Flaminio ayant en 1506, prononcé à Imola un discours devant lui, en reçut toutes sortes de témoignages d'estime, et l'invitation de fixer sa résidence à Rome. L'auteur s'en excusa, et sa sainteté, au lieu de lui marquer du mécontentement, lui fit don de cinquante couronnes d'or. Quelque temps après

---

Cui felicia, siderum favore,
Cedunt omnia, et hoc tibi addiderunt
Fata, uni tibi debita, ut videmus,
Quod servare modum, elegantiamque,
Non tantùm studia hæc politiora,
Verùm illa asperiora, et exoleta,
Jamdudum incipiunt, novumque leges
Nostro ostendere seculo nitorem.

Voy. *Carm. illust. poet. Ital. t.* x, *p.* 133.

Ch. IX. A. D. 1513. Á. æt. 38.

l'évêque de Narni étant sur le point de partir pour Imola, le pape lui recommanda de voir Flaminio, de l'assurer de la continuation de ses bonnes grâces, et de lui dire qu'il désiroit de savoir comment il pourroit lui en donner des preuves plus réelles (1). Flaminio lui témoigna sa reconnoissance par des vers où il l'invita à persévérer dans le grand dessein qu'il avoit conçu de délivrer l'Italie du joug des étrangers, et où il le supplia d'achever son ouvrage, en assurant la liberté de son pays. Une exhortation si conforme à ses vues ne pouvoit manquer de plaire à Jules II; et peut-être le pontife belliqueux crut-il lire (2) dans les

---

(1) *Tiraboschi*, vij, *part.* j, *p.* 15.

(2) Voy. *Carm. illustr. poet. Ital. t.* iv, *p.* 357.

La bibliothèque du Vatican qu'avoit fondée Nicolas V, et qu'avoient considérablement augmentée ses successeurs, ne s'accrut que foiblement sous le pontificat de Jules II. On doit l'attribuer principalement au dessein qu'il avoit conçu de former, pour l'usage des papes, une bibliothèque séparée, dont l'importance auroit moins consisté dans le grand nombre que dans la valeur des livres et des manuscrits dont elle auroit été composée. Les salles où l'on se proposoit de la placer devoient être ornées de tableaux et de sculptures des artistes les plus habiles qu'il y eût alors. Ce fut probablement la mort de Jules II qui empêcha l'exécution de ce projet. Comme on n'a point dit dans ces derniers temps qu'il y ait au Vatican une bibliothèque séparée, on peut conjecturer que les livres recueillis par ce pape ont été

beaux vers de Flaminio ce que la postérité penseroit de son règne. Ch. IX.

---

réunis aux autres. Il est question de la bibliothèque parti- A. D. 1513.
culière de Jules II dans une lettre que quelques jours avant A. æt. 38.
de mourir il reçut de Bembo. Cette lettre contient des particularités intéressantes au sujet des encouragements que sa sainteté donnoit à la culture des belles-lettres et à l'art d'écrire par abréviation, art dont Bembo peut être considéré comme le restaurateur parmi les modernes.

La lettre de Bembo se trouve dans l'*Appendix*, sous le nº LXVIII *bis*.

A. D. 1513.

Les cardinaux entrent dans le conclave. — Manières diverses d'élire le pape. — Le cardinal de Médicis est élevé à la papauté. — Il prend le nom de Léon X. — Cérémonie de son couronnement. — Il prend possession de la basilique de Saint-Jean-de-Latran. — Ambassades que lui envoie la république de Florence. — Il pardonne aux complices de Boscoli et de Capponi. — Il rappelle d'exil Pierre Soderini. — Il se propose de rétablir la paix en Europe. — Louis XII menace le Milanais. — Traité de Blois. — Léon X s'efforce de faire changer de résolution au roi de France. — Il se déclare contre ce monarque, et conclut le traité de Malines avec le roi d'Angleterre Henri VIII. — Il prend des Suisses à sa solde. — Louis XII attaque le duché de Milan. — Bataille de Novarre et défaite des Français. — Léon X recommande aux vainqueurs d'user de modération. — Les Français sont expulsés de l'Italie. — Henri VIII fait une invasion en France. — Bataille de Guinegate. — Le roi d'Écosse attaque l'Angleterre. — Bataille de Flodden. — Léon X écrit une lettre de félicitation à Henri VIII — Traité de Dijon. — Bataille de Vicence. — L'empereur et les Vénitiens remettent à Léon X la décision de leurs différents. — Continuation du concile de Latran. — Laurent de Médicis est placé à la tête du gouvernement de Florence. — Le titre de citoyen de Rome est conféré à Julien de Médicis. — Léon X pardonne aux cardinaux dissidents. — Louis XII se soumet au saint-siége et reçoit l'absolution.

CHAPITRE X.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

Formation du conclave.

Le 4 mars 1513 les cardinaux qui étoient à Rome se réunirent dans la chapelle de Saint-André, où le cardinal de Strigonie célébra la messe du Saint-Esprit, après laquelle l'évêque de Castella prononça le discours d'usage : *De pontifice eligendo*, puis le sacré collége se rendit processionnellement au conclave pour procéder à l'élection d'un pape. Le cardinal de Médicis n'arriva que le 6 à Rome; mais il se renferma ce jour même avec les autres cardinaux. Le nombre total de ceux qui composoient le conclave étoit de vingt-cinq (1).

Manières diverses d'élire le pape.

Il y a quatre manières d'élire le pape. Ce sont l'inspiration, le compromis, le scrutin et l'accès (2).

Élection par l'inspiration,

L'élection par l'inspiration a lieu lorsque plusieurs cardinaux nomment à haute voix, comme par une impulsion soudaine, celui qu'ils désirent d'élever au souverain pontificat. On n'a recours à cette manière, qu'on suppose l'effet d'un secours

(1) *Conclave di Leone X*; voy. *Conclavi de' Pontefici Romani*, *p.* 133.

(2) *Cérémonial de Rome*, dans le *Supplément au Corps diplomatique*, *t.* V, *p.* 46, etc.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

surnaturel, que lorsque l'on a épuisé tous les moyens humains. Si cependant il se forme un parti puissant qui soit fortement secondé, ceux des cardinaux, qui ne veulent pas se faire remarquer par une opposition trop opiniâtre ni être les derniers à donner leur consentement, s'empressent d'accéder au choix qu'on a fait.

Par le compromis,

On a recours à l'élection par compromis lorsque les cardinaux, ne pouvant réunir sur personne un nombre de suffrages suffisant, remettent l'élection d'un pape à l'un d'entre eux, ou même à plusieurs. Ce fut par cette voie que Jean XXII parvint à la papauté. Tous les membres du conclave s'en étant rapportés à sa décision, il se nomma lui-même. En conséquence les cardinaux n'ont plus délégué un si grand pouvoir qu'avec les restrictions nécessaires pour prévenir un tel inconvénient.

Par le scrutin,

Lorsqu'on procède par le scrutin, chaque votant écrit sur un bulletin son propre nom, ainsi que le nom de celui auquel il donne son suffrage. Après avoir fait un grand nombre de génuflexions, il le dépose dans un superbe calice placé sur l'autel de la chapelle où se fait l'élection. Les trois cardinaux désignés scrutateurs tirent les bulletins du calice, et examinent soigneusement s'il n'y en a pas plus que de votants. Celui qui réunit les deux tiers des suffrages est canoniquement élu. Lors-

Et par l'accès,

qu'après plusieurs épreuves il n'y a pas eu d'élec-

tion, on a recours à l'accès. Alors on redonne des billets par lesquels chaque votant annonce qu'il se range du côté d'un de ceux qui ont été proposés au scrutin. Enfin lorsque l'élection est faite on brûle tous les bulletins (1).

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

Après sept jours de délibération, le choix du conclave tomba sur le cardinal de Médicis, qui fut élu au scrutin (2). Comme il étoit le premier cardinal diacre, c'étoit lui-même qui avoit compté les suffrages, emploi dont il s'étoit acquitté avec une grande modestie. Quand il eut reconnu qu'il avoit obtenu le nombre de voix requis, il ne fit paroître aucune émotion (3). Il reçut l'hommage des cardinaux auxquels il donna le baiser, et qui lui demandèrent quel nom il vouloit prendre. Il leur déclara qu'il s'en rapportoit à leur décision. On le pressa de nouveau de choisir. Il répondit qu'il avoit songé quelquefois que, si jamais il montoit sur le trône pontifical, ce seroit sous le nom de Léon X; qu'il le prendroit si le sacré collége le trouvoit convenable, et que dans le cas contraire il choisiroit un autre nom. Plusieurs cardinaux témoignèrent leur approbation, et préten-

Le cardinal de Médicis est élu pape,

Et prend le nom de Léon X.

(1) *Cérémonial de Rome*, dans le *Supplément au Corps diplomatique*, *t.* v, *p.* 48 et 49.

(2) *Conclavi de' Pontefici Romani*, *p.* 139.

(3) Voy. le *Journal de Paris de Grassis* dans les *Notices des MSS. du Roi*, *t.* ij, *p.* 579.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

dirent que s'ils avoient été élus ils auroient fait le même choix (1). Toutes les fenêtres du conclave avoient été scellées selon l'usage. On en ouvrit une, et le cardinal Alexandre Farnèse annonça au peuple, dans la forme accoutumée, l'élection du pape, et le nom que sa sainteté avoit pris (2). Léon X, placé dans un fauteuil et accompagné de tous les cardinaux et du clergé de Rome, qui chantoit le *Te Deum*. au bruit des acclamations publiques et des salves d'artillerie, fut porté processionnellement à l'église de Saint-Pierre; et arrivé devant le maître-autel, il fut intronisé (3).

Motifs du choix du sacré collége.

La plupart des motifs qui déterminèrent le sacré collége en cette occasion sont encore des sujets de conjecture. Cependant il est probable que tandis que les anciens cardinaux penchoient vers le cardi-

---

(1) *Voy. Paris de Grassis; Fabroni, Vita Leon. X, p.* 269, *not.* 23.

(2) GAUDIUM MAGNUM NUNCIO VOBIS; PAPAM HABEMUS, REVERENDISSIMUM DOMINUM JOANNEM DE MEDICIS, DIACONUM CARDINALEM SANCTÆ MARIÆ IN DOMENICA, QUI VOCATUR LEO DECIMUS.

J. F. Superchio, qui est plus connu sous le nom de *Philomusus*, fit à cette occasion un poëme qu'il adressa au nouveau pape, et qui a pour titre : SYLVA ET EXULTATIO IN CREATIONE PONT. MAX. LEONIS DECIMI. Voy. *Carm. illust. poet. Ital. t.* vij, *p.* 172.

(3) *Conclavi de' Pontefici Romani*, *p.* 140.

nal Alberoni, qui eut d'abord treize voix (1), les plus jeunes, et principalement ceux qui étoient issus de maisons souveraines, votèrent pour le cardinal de Médicis. Parmi les premiers, nul n'avoit plus d'influence que Raphaël Riario, qui avoit eu pour oncle Sixte IV, et qui, après plusieurs jours d'indécision, passa dans le parti opposé, ce qui probablement décida l'élection (2). On pourroit induire, du récit de Paul Jove, que le cardinal de Médicis étoit alors fortement incommodé d'un abcès qui en crevant auroit répandu dans tout le conclave une odeur si infecte, que les cardinaux, ayant jugé que le malade ne pourroit vivre long-temps, l'auroient élu pape (3). Ce conte est rejeté par un écrivain plus judicieux (4), qui l'impute aux calomnies de gens qui auroient voulu faire croire que l'irrégularité de la conduite du cardinal auroit été cause de cette maladie. Il est certain que lorsqu'il partit de Florence il étoit si incommodé, qu'il fallut le transporter à petites journées et en litière à Rome, et que le lendemain de son entrée au conclave on y manda un chirurgien qui lui fit une opération, et à qui, malgré toutes ses instances, on ne voulut plus per-

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

---

(1) *Jovius, Vita Leon. X, p.* 55.

(2) *Conclavi de' Pontefici Romani, p.* 138.

(3) *Jovius, Vita Leon. X, lib.* iij, *p.* 56.

(4) *Fabroni, Vita Leon. X, p.* 66.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

mettre de sortir (1). Mais l'authenticité de ce fait ne justifie pas les inductions que quelques auteurs ont voulu en tirer (2). On découvriroit peut-être mieux les motifs du sacré collége en les cherchant de bonne foi dans la vénération que toute

(1) « In questo tempo entrò in conclave un chirurgo, « chiamato Giacomo di Brescia, ad instanza del cardinal di « Medici, acciò gli tagliasse una postema; e dopo entrato « non vollero che n' uscisse, con tutto che n' havesse fatta « grand' instanza ». *Conclavi de' Pontefici Romani, p.* 135.

(2) « On prétend qu'il n'y eut rien qui contribuât davan- « tage à l'élever à la papauté que les blessures qu'il avoit re- « çues dans les combats vénériens ». *V. Bayle, Dict. hist. art. Léon X.* Bayle a fondé cette imputation sur l'autorité équivoque de Varillas (*Anecdotes de Florence, liv.* vj, *p.* 235), auteur dont il a lui-même en d'autres occasions démontré les mensonges et les absurdités Il s'autorise aussi de l'opinion de Seckendorf, *Commentarius de Lutheranismo, lib.* j, *sect.* xlvij, *p.* 190. Mais la narration même de ces auteurs n'excuse pas les termes licencieux dont s'est servi Bayle, qui en convient en quelque sorte. « J'observe, » dit-il, « que ce n'est que par *des conséquences qui ne sont pas abso-* « *lument nécessaires* que l'on peut trouver dans les paroles « de M. Varillas le sens que j'ai rapporté, et que *M. de* « *Seckendorf leur donne* ». Il faut ajouter à cela que Seckendorf, quoique protestant et ennemi déclaré de Léon X, n'a point interprété le passage de Varillas comme l'a prétendu Bayle. Il a dit simplement que Léon X « *laborabat* « *fœdissimo ulcere in inguine* », sans en rechercher la cause. Il paroît par l'ouvrage de Paul Jove que c'étoit un abcès, mal dont ce pape fut souvent attaqué le reste de ses jours.

l'Italie avoit pour la mémoire de Laurent le Magnifique, dans la conduite régulière du cardinal, dans les services qu'il avoit rendus à l'Église, et dans les dangers qu'il avoit courus pour en défendre les droits. Il eut dans cette conjoncture importante de grandes obligations à Bernard de Bibiena son conclaviste, qui eut l'art de persuader au cardinal Soderini, frère du dernier gonfalonier de Florence, de ne plus s'opposer à l'élection du cardinal de Médicis (1). Il réussit également auprès d'autres cardinaux qui avoient d'abord montré la même opposition. Mais quels qu'aient été les motifs de cette élévation, il est généralement reconnu qu'elle ne fut point déshonorée par un honteux trafic, par une scandaleuse distribution des faveurs de l'Église, ainsi que cela s'étoit vu tant de fois (2); et Léon X

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 58.
A. Pont. 1.

(1) « Il cardinale Soderini era il più destro e il più capace « di frastornare questa elezione. Ma il Bibbiena, conoscendo « il suo debole, l'attacò in quello, e gli diede speranza di « ristabilire il fratello; gli propose la riunione co' Medici « per mezzo del matrimonio della nipote del Soderini col « nipote del cardinale. Così dunque date per tutte le parti « le sicurtà, fu molto più incalorito il partito de' giovani ». *Bandini, il Bibbiena, p. 14.*

(2) « Sentì di questa elettione quasi tutta la Christianità « grandissimo piacere, persuadendosi universalmente gli « huomini, che havesse a essere rarissimo pontefice per la « chiara memoria del valore paterno, et per la fama che

monta sur le trône pontifical, sans qu'à Rome même, ville qui s'étoit signalée par son penchant à la médisance, on lui eût fait aucun reproche. Cependant le peuple de cette capitale ne voulut pas renoncer au privilège de joindre des traits malins à l'expression de sa joie (1); mais lorsque la satire ne s'attache qu'à de légères imperfections, c'est la preuve la plus sûre qu'elle n'a point à s'exercer sur des défauts plus graves.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

On a supposé qu'en prenant le nom de Léon X (2) le nouveau pape avoit voulu faire allusion

---

« risonava per tutto della sua liberalità et benignità; *sti-* « *mato casto*, et di perfetti costumi; e sperandosi che a « l'esempio del padre havesse a essere amatore de' letterati « e di tutti gl' ingegni illustri La quale aspettatione accres- « ceva l'essere stata fatta l'elettione candidamente senza *si-* « *monia, o sospetto* di macula alcuna ». *Guicciard. lib.* xj, *t.* ij, *p.* 32.

(1) On en trouve la preuve dans l'interprétation que l'on fit d'une inscription mutilée qui se voyoit dans l'église du Vatican. Le nom de Nicolas V qu'elle portoit précédemment avoit été effacé, et il ne restoit que les chiffres suivants, qui indiquoient le millésime M. CCCC. XL. On les rendit, en faisant allusion à la foiblesse de la vue du pontife, par cette phrase : MULTI CÆCI CARDINALES CREAVERE CÆCUM DECIMUM LEONEM. Voy. *Fabroni, Vita Leon. X, p.* 270, *not.* 24.

(2) Ce fut, dit-on, Sergius II qui établit, en l'année 844, la coutume en vertu de laquelle le pape change de nom en montant sur le trône pontifical. « Sunt qui Sergium primo « quidem *Os porci* appelatum fuisse dicant, et ob turpitudi- « nem cognomenti, *Sergii* nomen sumpsisse; eamque consue-

aux armoiries de son pays, ou vérifier les songes de sa mère (1); mais comme il n'étoit point attaché à ces idées superstitieuses qui étoient alors sur le point de perdre toute leur force, on doit plutôt en croire les écrivains qui pensent qu'il vouloit faire préjuger avec quel courage et quelle magnanimité il s'acquitteroit des devoirs que lui imposoit la haute dignité dont il venoit d'être revêtu. Plusieurs de ses prédécesseurs avoient choisi des noms qui sembloient annoncer du goût pour la guerre; et celui qu'il prit étoit déjà consacré par une longue succession de pontifes et pouvoit imposer du respect à ses sujets (2), sinon à ses ennemis. Mais il est plus probable qu'il se détermina par la considération que tous les papes appelés Léon, s'étoient éminemment distingués par leurs vertus, leurs talents ou l'heureux succès de leurs entreprises (3), et qu'il étoit à propos de faire revi-

Ch. X.
A. D. 1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

« tudinem ad nostros manasse; ut qui pontifices crearentur, « suorum omisso majorum nomine, sibi indicent, licet ab « omnibus non sit observatum ». *Platina, Vita Sergii.*

(1) *Jovius, Vita Leon. X, lib.* iij, *p.* 56.

(2) « *Leonis decimi* nomen sibi desumpsit; utpotè qui « propter innatam excelso regioque animo clementiæ virtu- « tem, non expresso quidem titulo, sed eruditâ allusione « *Magnanimi* cognomentum affectaret; duorum superiorum « secutus exemplum, quibus *Alexandri* et *Julii* augustis- « sima nomina placuissent ». *Jovius, ut. sup.*

(3) C'est l'opinion qu'a exprimée Brandolini dans le

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

vre un nom qui, quoique célèbre dans les annales de l'Eglise, sembloit oublié depuis plus de quatre siècles (1).

dialogue qu'il a intitulé *Leo, p.* 112. « Neque enim inditum « sibi nomen, a nostrâ memoriâ, nedum seculo remotissi- « mum, urbis Florentiæ insignibus, ut vulgus existimat; « sed integritati, mansuetudini, hospitalitati, prudentiæ, « liberalitati, quibus quidem animi atque ingenii dotibus, « novem reliqui ejusdem nominis Pontifices fuisse præditi « memorantur, jure optimo tribuendum puto ». Cette opinion est confirmée par Érasme, qui, dans une de ses lettres à Léon X, a brièvement retracé les qualités de ceux des prédécesseurs de ce pape qui ont porté le même nom. « Proindè quidquid virtutum in singulis *Leonibus* excelluit, « id totum expectamus à Leone decimo. *Primi Leonis* feli- « cem auctoritatem; *secundi*, eruditam pietatem et sacræ « musices studium; *tertii*, præter salutarem eloquentiam, « animum quoque ad utramque fortunam infractum; *quarti*, « simplicem illam, et à Christo laudatam, prudentiam; « *quinti*, sanctam tolerentiam; *sexti*, pacis ubique sar- « ciendæ studium; *septimi*, cœlo dignum sanctimonium; « *octavi*, integritatem; *noni*, effusam in omnes benignita- « tem. Hæc inquam omnia nobis promittunt, non solùm « nominum ipsorum haudquaquam contemnenda auguria, « verùm etiam hæc quæ jam abs te præstita videmus, quæ « videmus apparari ». *Erasm. Ep. lib.* ij, *ep.* j. La même idée est étendue dans le poëme latin que Zaccaria Ferreri, de Vicence, a composé au sujet de l'élévation de Léon X. Voy. *Carm. illustr. poet. Ital. t.* iv, *p.* 270.

(1) Nam quatuor secula cum dimidio et ampliùs, à creatione Leonis IX, tunc lapsa erant. *Brandolini,* Leo, *p.* 112, *not.* 74.

Comme avant son élévation Léon X n'étoit que diacre, il fut nécessaire de lui conférer la prêtrise, et il la reçut le 15 mars, quatre jours après son élection. Il fut sacré évêque le 17, et couronné le 19 du même mois. Pour cette dernière cérémonie, on éleva sur les marches de l'église de Saint-Pierre un vaste échafaud, qui étoit soutenu par des colonnes et orné de corniches, et qui offroit en lettres d'or cette inscription : LEONI X, PONT. MAX. LITTERARUM PRÆSIDIO, AC BONITATIS FAUTORI. Au jour désigné, le pape, accompagné du sacré collége et de tous les ecclésiastiques constitués en dignité, se rendit à la chapelle de Saint-André, où il fut revêtu des ornements pontificaux, et de là il fut conduit vers l'autel principal. Il étoit précédé du maître des cérémonies, portant deux roseaux, à l'extrémité de l'un desquels étoit une bougie allumée. Une touffe d'étoupe étoit attachée à l'autre roseau. L'officier que nous venons de désigner, s'étant incliné devant le pape, mit le feu à l'étoupe, en disant ces mots : *Pater sancte, sic transit gloria mundi;* et il répéta cette cérémonie plusieurs fois. Le saint-père ayant célébré sa première messe, fut conduit sur les marches de l'église, où le cardinal Farnèse et le cardinal d'Aragon lui posèrent la tiare sur la tête, puis il donna sa bénédiction au peuple et retourna au palais des saints Apôtres.

Ch. X.
A. D. 1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Il est d'usage qu'à son couronnement le nouveau pape accorde aux cardinaux les grâces qu'ils peu-

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

vent lui demander. Le maintien d'un si grand privilége doit faire supposer de la discrétion dans ceux qui en jouissent. Cependant la générosité bien connue de Léon X fit passer les bornes aux membres du sacré collége, et le souverain pontife ne put cacher la surprise que lui causèrent la nature et la quantité des demandes qu'ils lui adressèrent. « Prenez la tiare, » leur dit-il en souriant, « agissez « comme si vous étiez tous papes, et accordez-« vous, ou prenez tout ce que vous voudrez (1). »

Jules II avoit extrêmement négligé les devoirs religieux attachés à la papauté. Il avoit même refusé d'aller nu-pieds à l'adoration de la croix, le vendredi saint, ce que son maître des cérémonies a expliqué d'une manière singulière, sinon satisfaisante (2). On a remarqué aussi que, le jeudi saint, ce pape s'étoit contenté de placer au-dessus des pieds des pauvres ses pouces en croix, et de les baiser. Léon X eut ou plus de politique ou plus de dévotion. Il fit, dans la forme voulue, l'une et l'autre cérémonie, et dit même, au sujet de la dernière, que sous aucun prétexte on ne devoit éluder ce mystérieux acte de piété (3).

---

(1) Voy. le *Journal de Paris de Grassis*, dans les *Notices des MSS. du Roi*, *t.* ij, *p.* 579.

(2) « Quia totus erat ex *morbo Gallico* alterosus ». *Idem, ibid.*

(3) « . . . ipsos pedes totus osculabatur, dicens quòd

La cérémonie pompeuse par laquelle le pape prend possession de l'église de Saint-Jean-de-Latran fut remise au 11 avril, jour qui répondoit à celui où le cardinal de Médicis avoit été fait prisonnier par les Français, et qui étoit consacré dans le calendrier romain par la fête de S. Léon-le-Grand. Pour que ses malheurs passés et sa fortune présente fissent un contraste plus frappant, Léon X monta le cheval blanc qui le portoit à la bataille de Ravenne, et il l'exempta ensuite de tout service (1). Comme on savoit que le nouveau pape aimoit tout ce qui avoit un air d'élégance et de grandeur, on s'empressa de rendre la cérémonie plus magnifique qu'elle ne l'eût jamais été (2). Toute la noblesse de Rome, plusieurs princes souverains d'Italie, et les

Ch. X.
A. D. 1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Léon X prend possession de l'église de S. Jean-de-Latran.

« illud mysterium non fictè fieri debet ». *MSS. inéd. de Paris de Grassis.*

(1) *Journal de Paris de Grassis*, dans les *Not. des MSS. du Roi*, *t.* ij, *p.* 180.

(2) Giov.-Giacomo Penni, médecin à Florence, qui étoit à Rome lors de cette brillante cérémonie, en a fait une description circonstanciée, qu'il a adressée à Contessina de Médicis, épouse de Pierre Ridolfi, et sœur de Léon X. Je dois à cette pièce, qui a été imprimée à Rome en 1513, plusieurs des détails qu'on vient de lire. Comme elle est extrêmement rare, et qu'elle peut servir à donner une idée de l'esprit d'invention et des talents des artistes de Rome, ainsi que des préparatifs et des dépenses qui se firent en cette occasion, je l'ai insérée dans l'*Appendix*, sous le n° LXX. L'original se conserve dans la bibliothèque du Vatican.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

ambassadeurs de la plupart des puissances de l'Europe concoururent à y donner plus d'éclat et de dignité. A cette occasion, Alphonse, duc de Ferrare, qui n'étoit plus regardé comme rebelle au saint-siége, se rendit à Rome, et eut l'honneur de tenir l'étrier au pape lorsqu'il monta à cheval. Le formidable adversaire de ce prince, François-Marie duc d'Urbin, fut aussi du cortége et porta l'étendard de l'Eglise. Les comtes de Pitigliano, d'Anguillara, de Carpi, de Camerino, et d'autres seigneurs, étoient présents. Mais ce qui offrit au peuple de Rome le spectacle en même temps le plus agréable et le plus surprenant, ce fut de voir les deux chefs des puissantes familles des Ursins et des Colonne, dont les dissensions avoient depuis si long-temps troublé la tranquillité publique, marcher à côté l'un de l'autre en signe de réconciliation. Jules de Médicis portoit l'étendard de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, quoique ce jour même il eut cessé d'en être chevalier, pour occuper dans l'Eglise des postes plus lucratifs. Les places et les rues par lesquelles devoit passer le pape étoient jonchées de fleurs et ornées de tapisseries. Les armes et les emblèmes de la maison de Médicis paroissoient de toutes parts, entourés d'ornements divers. Les plus beaux tableaux, les plus belles sculptures dont Rome pût s'enorgueillir, ou qu'eût pu créer le génie de ses artistes, furent exposés avec ostentation ; et les arcs de triomphe, chargés

d'inscriptions relatives à la cérémonie, sembloient annoncer plutôt la marche triomphale d'un général de l'ancienne capitale du monde, que celle d'un souverain ecclésiastique. Devant le château Saint-Ange Léon X trouva les Juifs, qui lui demandèrent la confirmation de leurs priviléges, en lui présentant le livre de la loi. L'ayant pris, il l'ouvrit et parut lire; puis le laissant tomber brusquement, il répondit: nous confirmons, mais nous ne consentons pas (1), et il poursuivit son chemin. Ce fut dans cet appareil, et au milieu des acclamations du peuple (2), que le pape parvint à l'église de Saint-Jean-de-Latran, devant le portail de laquelle étoit une chaise de marbre où le conduisirent le doyen et les autres membres du chapitre. Trois cardinaux s'approchèrent alors et le soulevèrent de dessus ce siège, en chantant: *Suscitat de pulvere egenum, et de stercore erigit pauperem*. Cette cérémonie qui a donné lieu à diverses conjectures peut avoir pour objet de représenter l'infériorité relative du premier état du pontife, de même que la coutume de brûler de l'étoupe lors de son couronnement est un emblème de l'instabilité des choses

Ch. X.
A. D. 1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

(1) *Confirmamus, sed non consentimus.* Penni, voy. l'*Appendix*.

(2) LEONE, LEONE, PALLE, PALLE. C'étoient et le nom du pape, et les armoiries de sa famille. *Penni*, voy. l'*Appendix*.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

humaines (1). Léon X étant entré dans l'église, alla se prosterner devant le maître-autel. Il passa ensuite dans la chapelle de Saint-Silvestre, où toute la noblesse romaine fut admise à l'honneur de lui baiser le pied. Il donna à chaque cardinal une médaille d'or et deux médailles d'argent; et chaque évêque en eut une de la dernière espèce. Les prélats lui présentèrent leurs hommages, et, plus favorisés que les laïques, ils lui baisèrent la main. Après avoir été une heure dans la chapelle, il se rendit, accompagné de tout son cortége, au palais ou à la salle de Constantin. Il y prit formellement possession de ses Etats, et y passa le reste du jour. Le soir il retourna avec sa suite au Vatican (2).

L'opinion qu'on s'étoit déjà faite du caractère du nouveau pape s'annonça dans les nombreuses inscriptions que présentèrent les arcs de triomphe et les palais des grands. Elles faisoient allusion à son amour pour la paix (3), aux vicissitudes qu'il

---

(1) Voy. *Not. des MSS. du Roi*, *t.* j, *p.* 179. — Voy. *ci-devant*, *t.* j, *chap.* iij, *p.* 140.

(2) L'exaltation de Léon X fournit à Giovanni Vitale de Castello, et à d'autres littérateurs qui cultivoient la poésie latine, l'occasion de célébrer les vertus du nouveau pape, et de faire connoître ce qu'on espéroit de son règne. Voy. l'*Appendix*, n° LXXI.

(3) LEONI X, PACIS RESTITUTORI FELICISSIMO.

avoit éprouvées (1), aux encouragements qu'il avoit donnés à la culture des belles-lettres (2), à la régularité de ses mœurs (3), à la sage indulgence et à la modération qu'il avoit montrées (4), et au désir qu'il avoit de travailler à faire le bonheur de ses sujets (5). Augustin Chigi, riche négociant de Sienne, qui s'intéressoit vivement aux progrès des arts, fit choix d'une inscription qui faisoit retomber une sorte de blâme sur la mémoire des deux souverains pontifes précédents, Alexandre VI et Jules II. En voici le sens : « Cypris et Mars ont « régné successivement ; Pallas règne aujour-« d'hui (6). » Chigi n'eut pas plus tôt exposé cette devise, qu'Antoine de S. Marano, orfévre du voisinage, plaça sur la façade de sa maison une belle statue de Vénus, avec cette inscription : « Mars a « régné, Pallas règne, Cypris régnera toujours (7). »

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

La joie que répandit l'élection de Léon X ne fut ni moins sincère, ni moins vive qu'à Rome, dans

(1) Virtutis alumno, fortunæque domatori.

(2) Leoni X, pacis atque artium laudatori.

(3) Vive pie, ut solitus ; vive diu, ut meritus.

(4) Leoni X, pont. max. Vincendo seipsum omnia superavit. Supplices generosè exaudio. — In superbos iram exerceo.

(5) Vota Deum Leo ut absolvas hominumque secundes.

(6) Olim habuit Cypris sua tempora, tempora Mavors
Olim habuit ; nunc sua tempora Pallas habet.

(7) Mars fuit ; est Pallas ; Cypris semper ero.

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

sa ville natale, où les Médicis avoient alors recouvré tout l'ascendant, et où leurs ennemis avoient même cessé d'agir contre eux, espérant jouir d'une tranquillité qu'ils n'avoient point goûtée depuis long-temps (1). Une ambassade composée des citoyens les plus distingués fut chargée d'aller féliciter le souverain pontife; et comme il convenoit que celui qui auroit l'honneur de haranguer sa sainteté joignît le savoir à l'élévation du rang, le choix tomba d'abord sur Bernardo Ruccellaï, que l'élégance des morceaux historiques qu'il a composés en latin faisoit à juste titre passer pour un autre Salluste, et qui, outre la grande considération dont il jouissoit, étoit parent de Léon X. Cependant il refusa cette mission sous prétexte de mauvaise santé. Les citoyens de Florence, qui en furent très-affligés, se persuadèrent que son indisposition étoit feinte, et qu'il ne vouloit pas se mettre en contradiction avec lui-même. Il n'est pas improbable que cet illustre littérateur ait éprouvé une répugnance invincible à faire des félicitations sur un événement que peut-être il regardoit comme

Ambassade envoyée par les Florentins à Léon X.

(1) Vasari, dans la vie de Jacques de Pontorme, *Vite de' Pittori, t.* ij, *p.* 645, a consigné des détails sur la magnificence des spectacles qui se donnèrent à l'occasion de l'exaltation de Léon X, et sur la manière ingénieuse dont ils furent dirigés. Les littérateurs et les artistes les plus célèbres y contribuèrent de tous leurs talents.

devant consolider l'asservissement de son pays (1). L'office d'orateur fut conféré à Pierre Guichardin, qui s'en acquitta d'une manière distinguée. Le pape fit admirer dans sa réponse l'élégance et la facilité avec lesquelles il s'exprimoit, et il assura les envoyés que ses compatriotes auroient toujours des droits à son affection paternelle et à ses soins. Une députation d'habitants de la ville de Sienne vint aussi à Rome. L'heure à laquelle elle devoit avoir audience étoit sonnée, les cardinaux étoient déjà rassemblés, et cependant les députés ne paroissoient pas. En conséquence plusieurs messagers allèrent les inviter à presser leur marche. Arrivés à la fin, ils excusèrent leur retard, en disant : « Nous sommes Siennois, et nous suivons la cou-« tume de Sienne (2). » Leur orateur Jean Antoine Saraceno prononça un sot et long discours, auquel le pape répondit d'une manière enjouée et piquante qui enchanta les autres auditeurs, sans offenser les envoyés. Dans le fait, Léon X possédoit au plus haut degré ce talent flexible qui se prête à toutes les occasions, et cette sagacité qui ne fait parler qu'à propos. Comme on attendoit

Ch. X.
A. D. 1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

(1) Voy. *Vie de Laurent de Médicis*, *t.* ij, *p.* 188. Tr. Fr.

(2) « Se esse Senenses, et more Senensi fecisse ». Ce que des plaisants de la suite du pape parodièrent ainsi : « Se « esse fatuos, et more fatuo fecisse ».

Voy. *Paris de Grassis,* dans *Fabron. Vita Leon. note* 24.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

des ambassadeurs des différents Etats de la chrétienté, le pape demanda à son maître des cérémonies s'il devoit toujours répondre en personne, ou s'il ne pourroit conférer à quelqu'un cette fonction. Il parut, par les recherches qui furent faites sur un sujet si important, que Pie II (*Æneas Sylvius*) avoit été le premier pape qui avoit donné l'exemple de répondre toujours lui-même dans les audiences publiques. Paul II l'avoit suivi, mais sa mémoire l'avoit trahi souvent. Sixte IV n'avoit jamais, en pareille occasion, emprunté la voix de personne, et ses réponses lui avoient toujours fait honneur. Innocent VIII n'avoit pas essayé de s'exprimer en public. Jules II, lorsqu'il falloit faire une réponse, feignoit de se trouver mal ou de manquer de mémoire, et son maître des cérémonies lui rappeloit tout ce qui s'étoit passé. Enfin Léon X jugea qu'il étoit convenable que dans une première audience le pape répondît personnellement, mais en peu de mots, et que son secrétaire fût prêt à entrer dans de plus grands détails si le sujet l'exigeoit. Il fut ensuite réglé qu'en répondant à un prince souverain, sa sainteté parleroit elle-même, et qu'elle pourroit se faire suppléer dans les audiences qu'elle donneroit aux ambassadeurs (1).

---

(1) *Journal de Paris de Grassis*, dans les *Notices des MSS. du Roi*, *t.* ij, *p.* 581.

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Léon X pardonne aux conspirateurs de Florence.

Les affaires de Florence fournirent à Léon X une heureuse occasion d'exercer les vertus qui lui avoient déjà mérité de si grands éloges. Les magistrats, après son départ, avoient procédé contre tous ceux qui avoient trempé dans la conspiration de Boscoli et de Capponi. Les deux chefs, ayant avoué leur crime, avoient été condamnés à perdre la tête. Nicolas Machiavel, Nicolas Valori et Jean Folchi devoient être emprisonnés, le premier à Florence, et les deux autres à perpétuité dans la tour de Volterre. Le crime de Valori étoit d'avoir entendu un des complices parler vaguement de la conjuration et de n'en avoir pas fait part aux magistrats (1). Son offense avoit été jugée si grave, que ce biographe du père du pape l'auroit payée de sa vie sans l'intercession de Barthélemi Valori son neveu, qui étoit zélé partisan des Médicis. L'intervention de Léon X fit rendre la liberté à ceux qui n'avoient été condamnés qu'à la prison. On conjectura même que le pardon se seroit étendu jusque sur les principaux conspirateurs, si les magistrats n'avoient fait exécuter

(1) Un historien de Florence a fait, au sujet de Valori, une remarque juste, mais d'un style trivial. « Tantò è odioso « a' governatori il pocco fallire d'un delinquenti, quanto al « naso d'un troppo delicato padrone, il puzzo del fiato del « servidore che abbia mangiato uno solo spicchio, come uno « intero capo d'aglio ». *Nardi, Hist. Fior. p.* 160.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

leur sentence sur-le-champ (1). La conduite du pape envers les Soderini fut de nature à augmenter sa réputation de clémence et de générosité. Il se souvint de cette maxime de son père : « Faire « un ami d'un ennemi, ce n'est pas moins agir « selon les règles d'une bonne politique que selon « les lois de l'humanité. » Celui dont parmi les membres du sacré collége, Léon X fit l'objet d'une bonté toute particulière, fut le cardinal François Soderini, frère de l'ancien gonfalonier de Florence. Sur l'invitation du pape, ce dernier se rendit à Rome, où il fut non seulement protégé, mais favorisé; et il y passa dans une honorable indépendance le reste de ses jours. Léon X n'hésita pas même à cimenter l'union de la puissante famille de Soderini avec la sienne, en mariant le fils (2) de Contessina sa sœur et de Pierre Ridolfi, à une nièce du gonfalonier.

La générosité de Léon X ne se borna point au pardon des injures. Le caractère de protecteur des lettres et des arts, qu'il soutenoit depuis un assez grand nombre d'années, avoit fait espérer que s'il parvenoit à la dignité suprême, et s'il pouvoit disposer des trésors du saint-siége, il seroit impossible que le génie, les talents et le mérite fussent ignorés ou demeurassent sans ré-

(1) *Nerli, Commentarii, lib.* vj, *p.* 123.

(2) Son nom de baptême étoit *Louis*.

compense. Avant de sortir du conclave où il avoit été élu pape, il avoit nommé ses secrétaires intimes Pierre Bembo et Jacques Sadolet, qui étoient à juste titre placés au rang des littérateurs les plus distingués. Ce poste de confiance, donné à deux hommes qui ne s'étoient point élevés par l'intrigue, fit juger de plus en plus que les sciences, les lettres et les arts seroient bientôt puissamment protégés (1). En conséquence on vit affluer promptement à Rome tous ceux qui prétendoient à la supériorité de l'instruction ou des talents, et qui tenoient pour assuré que toute l'occupation du souverain pontife devoit être d'écouter leurs demandes, d'admirer leurs productions et de récompenser leurs travaux. Si Léon X ne remplit pas sur-le-champ leur attente, ce fut parce que son attention se tourna d'abord vers des objets d'une plus grande importance. Du point élevé où il se trouvoit placé il porta ses regards sur toute l'Europe; et il résolut de ne rien négliger pour faire cesser les contestations funestes qui divisoient les princes chrétiens, et d'user de son autorité, comme chef de l'Eglise, pour assurer le repos et le bonheur de ceux qu'il jugeoit confiés à ses soins. Même avant d'être couronné il adressa à Sigismond, roi de Pologne, qui préparoit une

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Il choisit pour secrétaires Bembo et Sadolet.

Léon X forme la résolution de rétablir la paix en Europe.

(1) *Hier. Niger, Ep. ad Paul. Rhamnus.* Voy. *Sadoleti Epist. App. p.* 138.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

attaque redoutable contre Albert, marquis de Brandebourg, une lettre où il le pria de suspendre les hostilités jusqu'à l'arrivée d'un légat qui s'efforceroit de terminer à l'amiable les différents survenus entre ces deux princes. Il déclara dans cette lettre l'intention de travailler à maintenir la tranquillité en Europe, et de ne choisir pour ses légats près de tous les souverains que des hommes revêtus de dignités éminentes et doués de grands talents (1). Il y exprima enfin combien il trouvoit insensées les querelles qui avoient désolé si longtemps toute la chrétienté (2).

Louis XII se propose de rentrer dans le Milanais.

La retraite des Français avoit donné quelques instants de repos à la malheureuse Italie, et l'alliance que Jules II avoit contractée avec l'empereur Maximilien Ier, avec les rois d'Aragon et d'Angleterre, et avec les Vénitiens, sembloit assurer la tranquillité générale. Mais Louis XII étoit trop ambitieux et trop puissant pour endurer que les événements fâcheux qui avoient rendu vain le succès de ses armes le dépouillassent à jamais de

(1) « Decrevi enim meos legatos, magnos viros, ad plu-« rimas quamprimùm nationes mittere, etc. » *Bembi, Epist. nom. Leon. X, lib.* j, *ep.* v, *ante coronationem.*

(2) Guido Postumo, dans l'élégie qu'il a adressée aux mânes d'Alexandre VI et de Jules II (*Guidi Postumi Silvestri Eleg. lib.* j, *p.* 4, fait allusion au désir qu'au commencement de son pontificat Léon X avoit fait paroître de rétablir la bonne intelligence entre les princes chrétiens.

ses droits sur le duché de Milan. A l'instant même où Léon X montoit sur le trône pontifical, ce monarque, afin de diriger toute son attention et ses ressources vers un objet qu'il avoit infiniment à cœur, s'efforçoit d'accommoder ses différents avec le roi d'Angleterre Henri VIII, et avec l'empereur. Ayant échoué dans cette double négociation, il tenta de faire lever les obstacles que lui avoit toujours opposés le saint-siége. La mort de Jules II, qui avoit été l'âme de la ligue, l'avoit délivré d'un ennemi implacable, et il se flatta que le nouveau pape seroit moins contraire à ses vues. Peut-être un tel espoir se fortifia-t-il par cette déclaration que Léon X avoit faite, « qu'il ne vouloit rien entreprendre contre « le roi de France (1). » Dans cette attente, Louis XII s'adressa à Julien de Médicis, qui étoit à Florence. Il lui témoigna combien il désiroit de servir ses intérêts, et étoit charmé de l'élection de Léon X. Il espéroit, disoit-il, que le pape ne s'opposeroit pas à l'exécution de ses projets sur Milan. Il déclaroit que dans ce cas il ne pousseroit pas plus loin ses conquêtes, et qu'il feroit sa sainteté juge des conditions de la paix (2).

Ch. X.
A. D. 1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

(1) « Se nolle aliquid contra regem Franciæ attentare ». *Journal de Paris de Grassis*, dans les *Notices des MSS. du Roi*, *t.* ij, *p.* 580.

(2) *Guicciard. lib.* xj, *t.* ij, *p.* 36.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

Ces propositions furent sur-le-champ portées à Rome par Julien, qui, songeant plus aux bontés et aux promesses de Louis XII qu'aux suites que pourroit avoir l'alliance qu'il proposoit, en sollicita vivement la conclusion. La réponse que Léon X fit à son frère, et qui devoit sans doute être communiquée au roi de France, annonçoit le désir qu'avoit le pape d'assurer le repos de l'Italie. Elle prouvoit aussi qu'il connoissoit les projets ambitieux de Louis XII, et qu'il n'étoit pas disposé à les seconder (1). Cependant, ni la froideur, ni même l'inimitié de sa sainteté, qui, malgré l'esprit conciliant répandu dans sa lettre, ne lui avoit point fait l'offre de lever l'excommunication portée contre lui par Jules II, ne purent faire changer de dessein au monarque français. En conséquence il redoubla ses efforts près des autres princes confédérés, et à la fin il engagea le roi d'Espagne à conclure avec lui une trève d'une année. L'empereur et le roi d'Angleterre furent dénommés comme parties contractantes dans cette convention; mais il survint des événements qui les empêchèrent de la signer (2).

---

(1) Cette lettre se trouve dans l'*Appendix*, sous le nº LXXIII.

(2) Rymer (*Fœdera*, *t.* vj, *part.* j, *p.* 40) a donné ce traité qui porte la date du 1er avril 1513. L'empereur Maximilien et Henri VIII, roi d'Angleterre, y furent dénommés sans

Louis XII fit des efforts plus heureux pour engager les Vénitiens à épouser ses intérêts. Par un esprit versatile, qui en d'autres temps eût paru extraordinaire en eux, ces républicains abandonnèrent des alliés qui les avoient sauvés, et ils négocièrent avec le roi de France un traité selon les stipulations duquel ils devoient aider ce prince à recouvrer le Milanais, et qui régloit les limites des deux États. Ce traité fut conclu à Blois le 13 mars, et signé au nom du sénat par André Gritti, qui avoit été amené prisonnier en France. Le Crémonais et la province ou le district de Ghiaradadda devoient être réunis au duché de Milan, et les villes de Bergame, de Bresse et de Crême devoient rentrer sous la domination des Vénitiens (1). Parmi les prisonniers auxquels la liberté fut alors rendue, étoit Barthélemi d'Alviane (2),

Ch. X.
A. D. 1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Traité de Blois.

leur participation ; et, comme le fait observer Guichardin (*lib.* xj, *t.* ij, *p.* 34), il dut paroître extrêmement ridicule de voir arriver en Espagne, le jour même où la convention y fut proclamée, un héraut par lequel Henri VIII fit annoncer à Ferdinand V qu'il se préparoit à attaquer la France, et qu'il réclamoit les secours convenus par des traités antérieurs.

(1) Le traité de Blois fut ratifié à Venise le 11 avril 1513. Il a été donné par Lünig. Voy. *Cod. Ital. diplom. t.* ij, *p.* 2005. Il se trouve aussi dans la *Collection de Dumont, t.* iv, *part.* j, *p.* 182.

(2) Léon X, qui n'étoit pas instruit de la cause qui avoit fait rendre la liberté à d'Alviane, écrivit à Louis XII une

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

qui s'empressa d'aller à Venise pour s'y justifier au sujet de la malheureuse bataille de Ghiaradadda, dont il imputa la perte au comte de Pitigliano. Celui-ci n'étoit plus, et d'Alviane fut de nouveau nommé général de toutes les troupes vénitiennes.

Léon X ne vit qu'avec beaucoup de chagrin les préparatifs de la France et ceux de la république de Venise. Outre son désir constant d'entretenir la paix, d'autres motifs concouroient à lui rendre cette ligue odieuse. L'entrée des Français en Italie l'avoit contraint ainsi que sa famille à se tenir éloigné de sa patrie l'espace de dix-huit ans. L'attachement des Florentins aux intérêts de la France avoit donné naissance à un parti qui s'étoit montré constamment ennemi des Médicis. Léon X ne pouvoit oublier non plus la funeste journée de Ravenne, où, n'étant encore que cardinal, il avoit été fait prisonnier par les Français; et il se rappeloit qu'il n'avoit dû sa liberté qu'à son bonheur et non à leur générosité. A ces motifs personnels pouvoit se joindre la crainte que par le succès des armes françaises dans le Milanais le saint-siège ne fût encore dépouillé des États de Parme et de Plaisance. Jules II avoit réuni ces États aux domaines

lettre où il louoit la générosité de ce prince envers un général célèbre, pour lequel, en même temps, il témoignoit la plus grande considération. Voy. *Sadoleti Epist. Pont. Rom. nom. scriptæ, Romæ*, 1754, *ep.* 10.

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

de l'Église; mais aussitôt qu'il avoit eu fermé les yeux, Parme et Plaisance avoient été restitués par le vice-roi don Raimond de Cardonne au duc de Milan, qui les avoit rendus ensuite au pape (1). En conséquence, Léon X résolut d'employer tous les moyens qui seroient en son pouvoir pour prévenir ou faire échouer l'entreprise du roi de France. A la première nouvelle du traité de Blois, il fit passer à son légat, Pierre de Bibiena, l'ordre de déclarer au sénat de Venise qu'il étoit persuadé que la république ne prendroit aucune mesure importante sans le consulter comme son allié. Il écrivit à Louis XII, qui lui avoit communiqué la convention qu'il avoit faite avec Ferdinand d'Aragon. Il l'assura dans cette lettre que rien ne lui seroit plus agréable que de voir les princes chrétiens unis par les liens de l'amitié; mais en même temps il exprima combien il étoit affligé que le monarque français eût déclaré le dessein d'attaquer de nouveau le Milanais. Il l'exhorta vivement à ne plus troubler le repos de l'Italie, et à épargner

Léon X cherche à dissuader Louis XII d'attaquer le Milanais.

(1) « Si prevalse il papa di questi rumori, per far paura « a Massimiliano duca di Milano, tanto che ottenne di ri« cavar dalle sue mani Parma e Piacenza. Il che fatto, non « piacendo ad esso pontefice la venuta de' Francesi, comin« ciò segretamente a muovere con danari gli Svizzeri al « soccorso del duca di Milano ». *Muratori*, *Annali*, *t*. x, *p*. 95. Voy. aussi *Bulla Leonis X; Lünig*, *Cod. Ital. diplom*. *t*. ij, *p*. 802.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

à ce malheureux pays le renouvellement des calamités qu'il avoit éprouvées si long-temps (1). Le pape chargea de porter cette lettre un de ses officiers de confiance, appelé Cinthio, dont la mission a été indignement représentée par quelques auteurs, qui ont cru faire preuve de talent en attribuant à des vues indirectes et à des motifs coupables la conduite de Léon X (2).

---

(1) Voyez l'*Appendix*, n° LXXV.

(2) Guichardin dit simplement que le pape envoya au roi « Cinthio suo familiare, con una lettera con *umane com-* « *messioni,* ma tanto generali che arguivano non avere l'a- « nimo inclinato a lui (*lib.* xj, *t.* ij, *p.* 37) ». Cela s'accorde parfaitement avec la teneur de la lettre. Mais l'auteur de la *Ligue de Cambrai* nous apprend « que l'envoyé « assura le roi, de la part du pape, que sa sainteté étoit « l'héritier des sentiments respectueux de la maison de Mé- « dicis pour la couronne de France; que son père Laurent « n'avoit eu ni plus d'inclination ni plus de vénération que « lui pour les rois très-chrétiens; mais que, pape depuis un « mois, *il ne pouvoit pas rompre en un jour les engage-* « *ments solennels où son prédécesseur avoit jeté le saint-* « *siége. Que son intention étoit bien de changer de parti,* « *et de se ranger du côté du roi; mais qu'une pareille ré-* « *volution étoit un ouvrage de longue haleine pour un sou-* « *verain électif,* etc. » *Ligue de Cambrai, liv.* iv, *t.* ij, *p.* 284. Si Léon X avoit manqué d'honneur, il auroit eu certainement assez de bon sens pour ne pas tenir un langage qui n'est propre qu'à amuser ceux qui lisent l'histoire comme on lit un roman.

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Se reposant peu sur ses représentations, le pape avoit déjà pris des mesures qu'il croyoit plus efficaces pour préserver l'Italie d'un nouvel incendie. Il avoit tenté d'engager l'empereur Maximilien et le roi d'Espagne à se réunir à lui pour s'opposer aux projets du roi de France. L'esprit irrésolu de l'un et la politique froide et lente de l'autre auroient pu frustrer les espérances de sa sainteté; mais Léon X avoit trouvé un nouvel allié, que sa jeunesse, ses talents et sa puissance devoient rendre redoutable à ses ennemis. C'étoit le roi d'Angleterre Henri VIII, qui étoit monté sur le trône en 1509, et qui, étant dans la force de l'âge et dévoré d'ambition, brûloit du désir de faire, à l'exemple de ses ancêtres, une descente en France. Les richesses immenses que ses prédécesseurs avoient acquises, et que, tout en sacrifiant à la fureur populaire les malheureux qui avoient servi à les arracher, il avoit converties à son propre usage, lui permettoient non seulement de lever une armée formidable, mais de payer des subsides aux alliés qu'il avoit sur le continent; et l'esprit de ses peuples leur faisoit désirer l'occasion d'exercer leur courage. Le pape, qui avoit déjà cherché à se concilier l'amitié de Henri (1), n'eut pas de peine à l'engager à se joindre au saint-siège, à l'empereur et au roi d'Espagne,

(1) Voy. *Bembi Ep. nom. Leon. X, lib.* j, *ep.* 23.

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Traité de Malines.

pour former une ligue qui, le 5 avril 1513, fut conclue et signée à Malines, où l'archiduchesse Marguerite d'Autriche faisoit sa résidence. On convint par le traité que les parties contractantes se réuniroient pour la défense de l'Église, et qu'elles attaqueroient le royaume de France sous deux mois par les provinces qui furent désignées. L'empereur n'ayant voulu entrer qu'à prix d'argent dans cette confédération, Henri VIII s'engagea à lui payer une somme de cent mille couronnes en trois payements. Maximilien I[er] devoit recevoir trente-cinq mille couronnes après avoir déclaré la guerre à Louis XII. Le second paiement devoit s'effectuer lorsque l'empereur auroit mis ses troupes en campagne, et le dernier, trois mois après le commencement des hostilités (1). Les historiens anglais ont prétendu que dans cette négociation Henri VIII fut le jouet de ses alliés; et il est certain que Ferdinand V lui fit mystère de la trève d'un an qu'il avoit conclue depuis peu avec Louis XII, et dont il se proposoit de violer ou d'exécuter les stipulations selon ses intérêts (2).

Maximilien Sforce n'avoit hérité ni de l'ardeur

(1) Voy. *Appunctuamenta cum Leone papâ, pro defensione Ecclesiæ;* Rymer, *Fœdera, t.* iv, *part.* j, *p.* 41. — *Dumont, Corps diplomat. t.* iv, *part.* j, *p.* 173.

(2) *Rapin-Thoyras, Histoire d'Angleterre, liv.* xv.

martiale, ni de la politique qui avoient distingué la plupart de ses ancêtres; et il seconda mal les efforts que fit Léon X pour la défense du Milanais (1). La nature ne lui avoit point départi ces qualités qui concilient ou commandent l'affection des sujets, et l'éducation n'y avoit pas suppléé. Par malheur il étoit obligé d'avoir recours à des moyens qui manquent rarement d'exciter des murmures, même contre les princes les plus chéris des peuples. Pour satisfaire l'avidité des Suisses, dont les secours l'avoient placé sur le trône, il avoit été forcé d'imposer de très-fortes taxes; et le mécontentement qui en résulta s'accrut encore par les mesures qu'il fallut prendre pour la défense de l'État. Dégoûtés de leur nouveau souverain, dont l'extérieur ne répondoit que trop à la foiblesse de son esprit, les habitants de Milan voyoient avec plaisir l'approche d'une guerre qui pouvoit les délivrer de lui. Cependant l'activité de Prosper Colonne, que Léon X avoit envoyé au duc, remédia à la plupart de ces inconvénients; mais le principal espoir du pape reposoit sur le courage d'un corps de Suisses considérable, du secours duquel il s'étoit assuré en lui continuant la solde qui lui avoit été payée par Jules II. Cinq mille hommes qui faisoient partie de ce corps, avoient déjà pénétré dans le district de

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Léon X soudoie un corps de Suisses.

(1) Voy. *Ant. Campo, Cremona fedelissima, p.* 104.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

Tortone, où don Raimond de Cardonne devoit se réunir à eux, à la tête des troupes espagnoles. Cependant ils furent trompés dans cette attente, le vice-roi s'étant, sous divers prétextes, tenu loin du théâtre présumé de la guerre. Les Suisses, sans être découragés par ce contre-temps, et attendant un nombreux renfort de leurs compatriotes, n'hésitèrent pas à se charger de la défense du Milanais. Maximilien Sforce ayant quitté sa capitale, réunit ses drapeaux aux leurs, et se disposa à repousser l'invasion (1).

Louis XII fait attaquer le Milanais.

L'armée française, destinée à conquérir le duché de Milan, consistoit en quinze cents hommes d'armes, en huit cents chevau-légers, et en quatorze mille hommes de pied, du nombre desquels étoient les fameuses bandes noires (2). Elle étoit commandée par le duc de la Trimouille, qui avoit pour lieutenant J. J. Trivulce, maréchal de France. Etant entrée par Suze dans la Lombardie, elle s'empara, sans coup férir, des villes d'Asti et d'Alexandrie. Les partisans des Français à Milan, se prévalant de l'absence du duc, se déclarèrent pour Louis XII, et introduisirent dans la citadelle, que tenoit encore une garnison française, un renfort de troupes, et quantité

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xj, *t.* ij, *p.* 39.

(2) *Ligue de Cambrai*, *t.* ij, *p.* 283. — *Muratori*, *Annali d'Italia*, *t.* x, *p.* 95.

de vivres. Vers le même temps, la flotte du roi de France arriva devant Gênes, où il se fit un soulèvement, et dont Jean Frégose, qui étoit gouverneur de cette ville pour le duc de Milan, eut beaucoup de peine à s'échapper. D'un autre côté, les Vénitiens ne demeurèrent pas dans l'inaction (1). D'Alviane, à la tête d'une armée de douze mille hommes, attaqua la ville de Crémone, d'où il chassa le général milanais Fieramosca; et il fit entrer de nouvelles troupes dans la citadelle qu'occupoient toujours les Français. Bergame ouvrit ses portes, et releva l'étendard de Saint-Marc. Bresse suivit cet exemple, et les Espagnols furent obligés de se retirer dans le château. Tout annonçoit enfin que la France et la république de Venise termineroient promptement et avec gloire une guerre qu'elles avoient commencée avec autant de concert et de vigueur que de succès.

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Léon X, sur qui le duc de Milan comptoit principalement pour le défendre contre de si puissants ennemis, ne pouvoit lui envoyer des secours proportionnés aux circonstances; mais il chargea sur-le-champ Jérôme Moron, ambassadeur de ce prince près de la cour de Rome, de faire porter aux Suisses quarante mille ducats qui leur étoient dus pour les services qu'ils avoient

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 96.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

si fidèlement rendus à l'Eglise et à ses alliés (1). Le vice-roi, à qui le roi d'Espagne avoit recommandé probablement de ne point rompre la trève d'un an, qu'il avoit récemment conclue avec Louis XII, avoit quitté son camp de la Trébia pour retourner à Naples. Ayant appris l'envoi du subside, et l'arrivée d'un renfort de troupes considérable, il avoit changé de dessein et repris sa première position. Les Français étaient maîtres alors de tout le Milanais, à l'exception de Côme et de Novarre. Le duc de Milan s'étoit retiré dans la dernière de ces villes, accompagné des Suisses. Cependant il ne devoit pas être sans inquiétude lorsqu'il se rappeloit que, quelques années auparavant, ces troupes auxquelles il confioit sa personne, avoient livré l'auteur de ses jours à ce même maréchal de Trivulce, qui s'avançoit pour faire le siége de Novarre; et il est reconnu que ce général comptoit à un tel point sur un pareil événement, qu'écrivant à Louis XII, il l'avoit assuré que bientôt il lui enverroit le fils comme il lui avoit envoyé le père; ce qui permet de conjecturer qu'il avoit employé de nouveau les moyens qui lui avoient si bien réussi (2). Les

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xj, *t.* ij, *p.* 39.

(2) L'auteur de la *Ligue de Cambrai*, quoique toujours jaloux de l'honneur de ses concitoyens, reconnoît que La Trimouille *avoit une pratique avec les Suisses. Liv.* iv, *t.* ij, *p.* 299.

Français, enflés de leur succès, assiégèrent Novarre, dont ils battirent les murs avec un train d'artillerie formidable. Les Suisses, quoique bien inférieurs en nombre, montrèrent tant de résolution, qu'ayant ouvert les portes de la place, ils offrirent à l'ennemi l'occasion d'y entrer; mais il ne jugea pas à propos d'en profiter. Cependant un autre corps de Suisses, qui étoit très-considérable, et que commandoit Motin, s'approchoit de Novarre. Le général des troupes françaises ne fut pas plutôt instruit de ce mouvement, qu'il leva le siége, et alla asseoir son camp à la Riotta, à deux milles de distance. Les Suisses étant entrés dans la place tinrent à l'instant même un conseil de guerre avec ceux qui s'y trouvoient déjà. Ils résolurent de marcher à l'ennemi sans attendre leur général, le baron de Halle (en Saxe), qui devoit arriver incessamment avec un nouveau corps de troupes. En conséquence, ils sortirent de Novarre le 6 juin 1513, un peu après minuit. Sans artillerie, sans cavalerie, et très-inférieurs en nombre, ils assaillirent avec fureur les Français dans leurs retranchements avant la pointe du jour. Quoiqu'elles ne se fussent pas attendues à cette attaque, les troupes françaises n'avoient pas négligé de pourvoir à leur sûreté; et il s'engagea une action qui se soutint quelques heures avec un courage égal des deux côtés. L'artillerie des Français ayant été tournée contre les assaillants,

Ch. X.
A. D. 1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Bataille de Novarre.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

en éclaircit les rangs et y mit le désordre. Les Suisses, sentant qu'il y alloit de leur gloire à l'emporter sur les troupes allemandes qui étoient à la solde du roi de France, recommencèrent l'attaque avec une nouvelle ardeur. Ils s'emparèrent à la fin des canons de l'ennemi, et les firent jouer contre lui, ce qui décida la victoire. La déroute des Français devint générale ; leur cavalerie s'enfuit la première ; et tout leur bagage, toutes leurs munitions tombèrent entre les mains des vainqueurs. On croyoit qu'ils se rallieroient dans le Piémont, et qu'ils reviendroient ensuite dans le Milanais ; mais, malgré les représentations de Trivulce, ils repassèrent les Alpes, abandonnant ainsi leurs conquêtes, et laissant les Vénitiens à la merci de leurs ennemis. Après cette bataille, que ses conséquences, que la constance héroïque et la bravoure de ceux qui l'ont gagnée, peuvent faire comparer aux actions les plus célèbres qui ont eu lieu, soit dans les temps anciens, soit dans les temps modernes, les Suisses rentrèrent en triomphe dans Novarre (1).

Ce brillant succès fut payé chèrement. De dix mille hommes qui étoient sortis de la place, il en

---

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xj. — *Ligue de Cambrai, t.* ij, *p.* 300, etc. L'auteur de cette histoire s'est efforcé d'imputer à Trivulce la honte de la défaite ; mais les raisons qu'il donne ne sont point satisfaisantes.

resta environ moitié sur le champ de bataille, et de ce nombre fut le célèbre Motin. Mais la perte qu'essuyèrent les Français fut encore plus grande. Les historiens des deux nations, d'accord sur ce point, l'ont portée à huit mille hommes. Ils se sont aussi réunis pour admirer le courage sublime et la tendresse paternelle de Robert de La Marck, qui, à la tête de sa compagnie d'hommes d'armes, perça les rangs des Suisses, et délivra ses deux fils, qui avoient été blessés et faits prisonniers. Les historiens français expliquent la perte de la mémorable bataille de Novarre, en disant que, d'après la situation des lieux, ou les mauvaises dispositions de Trivulce, la cavalerie française n'avoit pu prendre part à l'action.

Ch. X.
A. D. 1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Robert de la Mark.

La victoire de Novarre, et l'expulsion des Français qui en fut la suite, étant dues entièrement à la valeur des Suisses, dont la générosité de Léon X avoit assuré les services, ces événements firent rejaillir un grand éclat sur lui. Ses craintes au sujet de l'invasion étant dissipées, il n'hésita point à témoigner à ses braves auxiliaires, par une lettre qu'il rendit publique, combien il étoit satisfait de leur conduite (1). Il y déploroit, tant par humanité que comme père commun de tous les fidèles,

(1) *Bembi Ep. nom. Leon. X. lib.* iv, *ep.* j. La suscription de la lettre est ainsi conçue : *Helvetiis, libertatis ecclesiasticæ defensoribus, fœderatis nostris.*

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

l'affreux carnage qui s'étoit fait ; mais il s'y félicitoit de ce que ceux qui avoient outragé l'épouse du seigneur, qui avoient voulu déchirer ce vêtement que n'ont point tissu les mains des hommes, et qui s'étoient exposés de la sorte aux anathèmes de l'Eglise, avoient reçu le châtiment dû à leur crime. Il déclaroit ensuite combien il apprécioit le courage de ses alliés ; il les conjuroit de ne point prêter l'oreille aux insinuations de ceux qui chercheroient à leur persuader que, la paix faite, il méconnoîtroit leurs services ; et il les assuroit qu'ils le trouveroient toujours disposé à suivre littéralement les stipulations du traité qu'il avoit conclu avec eux. A cette même occasion il adressa une lettre de félicitation au duc de Milan (1). Il y invita ce prince à remercier Dieu de sa puissante intervention, et à montrer par sa conduite qu'il la méritoit. « Ne vous enflez point de vos succès, » ajoutoit à cela sa sainteté, « et ne persécutez point « ceux qui vous ont été contraires. Je vous con- « jure, par l'affection que je vous porte, d'en « agir avec douceur envers eux, et si quelques- « uns ont erré (ce que peut-être beaucoup ont « fait), prouvez-le plutôt par un généreux par- « don que par la vengeance. Vous vous concilie- « rez de la sorte, et sans rien perdre de votre au-

Léon X invite les vainqueurs à user de clémence.

(1) *Bembi Ep. nom. Leon. X, lib.* iij, *ep.* j.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

« torité, l'affection de ceux qui étoient indisposés « contre vous. » Léon X écrivit aussi au vice-roi don Raimond de Cardonne (1), qu'il pria d'interposer ses bons offices près de Maximilien Sforce, « pour empêcher qu'il ne traitât avec rigueur « aucun de ses sujets, et pour lui représenter « que, comme rien n'étoit plus séant à un prince « que la modération, la douceur et la pitié, rien « ne pouvoit être plus odieux en lui que la co- « lère, la vengeance et la cruauté. » Le véritable objet de ces lettres étant de faire mettre en pratique les maximes généreuses et sages qu'elles contenoient, on peut en conclure justement que le souverain pontife éprouvoit réellement les sentiments qu'il exprimoit. Cette opinion est confirmée par des lettres subséquentes, où il exhorte les vainqueurs à ne point traiter rigoureusement les princes voisins à qui leur foiblesse avoit fait épouser la cause des Français; et il recommanda spécialement à leur clémence la famille des Pallavicini et le marquis de Montferrat (2).

Les Français sont expulsés de l'Italie.

Avant la bataille de Novarre, le général vénitien d'Alviane s'étoit avancé jusqu'à Lodi, dans le dessein d'opérer sa jonction avec les Français; mais don Raimond de Cardonne, quoiqu'il fût resté jusqu'alors dans l'inaction, prit une position

(1) *Bembi Ep. nom. Leon. X, lib.* iij, *ep.* ij.

(2) *Bembi Ep. nom. Leon. X, lib.* iij, *ep.* iij *et* iv.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

intermédiaire, pour l'en empêcher (1). Lorsqu'il eut appris que les Suisses avoient remporté une victoire complète, d'Alviane renonça à son projet, rompit le pont de l'Adda et se retira à Padoue, où il se fortifia avec soin. Les Milanais, se voyant de la sorte exposés au courroux de leur souverain, lui envoyèrent des députés pour implorer sa clémence ; et afin de prouver la sincérité de leur repentir, ils passèrent au fil de l'épée presque tous les Français qui étoient à Milan. Ceux qui eurent le bonheur de s'échapper se réfugièrent dans la citadelle, qui étoit toujours au pouvoir de leurs compatriotes. Les autres villes du Milanais suivirent l'exemple donné par la capitale, et trois cents Gascons demeurés à Pavie furent moins sacrifiés au ressentiment qu'à la frayeur et à la lâcheté de la populace. L'autorité de Louis XII étant encore reconnue dans Gênes, don Raimond de Cardonne, qui vouloit faire excuser l'inaction où il étoit resté, détacha quatre cents hommes de cavalerie et trois mille hommes d'infanterie sous le commandement de Ferdinand d'Avalos, marquis de Pescaire, qui se rendit maître de la place. Pescaire en chassa Antoniello Adorne, qui en étoit gouverneur pour le roi de France, et nomma doge Octavien Frégose, qui l'avoit accompagné dans son expédition, et qui,

(1) *Muratori*, *Annali d'Italia*, *t.* x, *p.* 98, etc.

pour payer ce service, leva une forte contribution sur les habitants.

Ch. X.

A. D. 1513.

A. æt. 38.

A. Pont. 1.

Henri VIII, conformément au traité de Malines, passa, au mois de juin 1513, à Calais avec un corps de troupes formidable. Le comte de Shrewsbury, qui l'avoit précédé, avoit déjà pris terre et assiégeoit la ville de Térouenne. Henri s'attendoit qu'en exécution du traité l'empereur lui amèneroit un puissant renfort; mais ce prince méprisable, usant d'artifice pour toucher le subside qui devoit lui être payé lorsqu'il auroit pris les armes contre le roi de France, se rendit en personne au camp du roi d'Angleterre, et lui offrit de servir en qualité de volontaire. Le monarque anglais fut charmé de voir un empereur à sa suite, et assigna à Maximilien, qui ne rougit pas de recevoir des appointements de cent couronnes par jour, un commandement subordonné (1).

Henri VIII fait une invasion en France.

Le duc de Longueville, s'étant avancé à la tête de l'armée française pour secourir Térouenne, livra bientôt la bataille de Guinegate, qu'on appelle ordinairement la bataille des éperons, parce que, dit-on, les Français s'y servirent plus de leurs éperons que de leurs épées (2). La prise de Térouenne fut bientôt suivie de celle de Tournai, ville plus importante. Henri VIII donna la pre-

16 août, bataille de Guinegate.

(1) *Rapin-Thoyras, Hist. d'Angl., lib.* xv.

(2) *Idem, ibid. — Hume, chap.* xxvij.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

mière à Maximilien, qui la fit raser, et depuis cette époque elle a été effacée de la carte de l'Europe. Le roi d'Angleterre garda la dernière ; mais comme l'évêché en étoit vacant, il le conféra à Wolsey, qui venoit de gagner sa faveur et qui l'avoit suivi dans cette expédition.

Le roi d'Écosse attaque l'Angleterre.

Dans le temps que Henri VIII remportoit des victoires en France, il reçut une nouvelle qui étoit de nature à lui faire concevoir de grandes inquiétudes pour la sûreté de ses propres Etats. Marguerite sa sœur avoit épousé Jacques IV, roi d'Ecosse (1). Sur les sollicitations de l'ambassadeur de France, Jacques rassembla, en l'absence du roi d'Angleterre, une armée que quelques auteurs ont fait monter à cent mille hommes, mais qui probablement excédoit de peu la moitié de ce nombre. Il envoya un héraut à Henri pour l'instruire de ses motifs, dont le principal étoit de le forcer à retirer ses troupes de France. Le monarque anglais lui fit, sous les murs de Térouenne, une réponse qui renfermoit un défi et des menaces (2). Il lui disoit qu'il n'étoit pas surpris que sur des prétextes frivoles il eût rompu le

(1) Ce fut à l'occasion de ce mariage, dont résulta dans la suite l'union des deux royaumes, que Dunbar composa son poëme célèbre de *The Thistle and the Rose* (le Chardon et la Rose). *V. Warton's History of Eng. Poetry, t.* ij, *p.* 257.

(2) *Rapin-Thoyras, Hist. d'Angl. lib.* xv.

traité, vu que par-là il avoit suivi l'exemple que lui avoient donné ses ancêtres. Il lui reprochoit de n'avoir jamais, tandis qu'il le savoit en Angleterre, exprimé le désir d'embrasser la cause des Français, et d'avoir, pour cette perfidie, attendu qu'il fût éloigné. Il l'assuroit néanmoins que, connoissant parfaitement son caractère, il avoit pris, avant son départ, des mesures qui, avec le secours de Dieu, suffiroient pour faire échouer les efforts de tous les schismatiques excommuniés par le pape et le concile de Latran. Jacques IV n'attendit pas cette réponse. Etant entré dans le Northumberland au mois d'août, il s'empara de plusieurs places fortes. Le comte de Surrey, qui étoit à la tête d'une armée de vingt-six mille hommes, dans le comté d'Yorck, marcha à la rencontre de l'ennemi, et livra le 9 septembre la mémorable bataille de Flodden, où huit ou dix mille Ecossais, parmi lesquels se trouvèrent la fleur de la noblesse et plusieurs ecclésiastiques constitués en dignité, périrent (1). La perte des Anglais fut de plus de cinq mille hommes, mais ils eurent peu d'officiers distingués de tués. Jacques IV n'a plus reparu depuis la bataille de Flod-

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

Bataille de Flodden.

(1) Du côté des Écossais, le roi, un archevêque, deux évêques, quatre abbés, douze comtes, dix-sept barons, et huit ou dix mille soldats perdirent la vie sur le champ de bataille. *Lord Herbert's Life of Henri VIII, p.* 18.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

den. Les Anglais ont prétendu avoir trouvé son corps sous un tas de morts (1). Les Ecossais ont nié le fait ; mais jamais ils n'ont pu découvrir leur infortuné monarque.

La nouvelle de ces glorieux succès ne fut pas plutôt parvenue à Rome, que Léon X adressa une lettre de félicitation (2) à Henri VIII, qui étoit encore en France. Il n'étoit pas difficile de voir que, quelque sincère que fût le pape, il ne souhaitoit aucunement que le roi d'Angleterre poursuivît le cours de ses victoires. Sa sainteté avoit déjà, par la défaite des Français et leur expulsion du Milanais, atteint l'objet qui lui avoit fait prendre les armes. Mais, outre ces événements décisifs, d'autres motifs portoient Léon X à traiter avec Louis XII. Quinze mille Suisses étant entrés dans la Bourgogne, avoient répandu la terreur dans cette province, et assiégé Dijon, où s'étoit

Traité de Dijon.

(1) Son corps fut renfermé dans un cercueil de plomb, et envoyé à Londres. Mais comme Jacques IV étoit excommunié, il falloit une dispense du pape pour l'enterrer. Léon X l'accorda à la demande de Henri VIII, en supposant que dans ses derniers moments le prince décédé avoit donné quelques marques de repentir. *Rymer, Fœdera, t.* vj, *part.* j, *p.* 53.

(2) Voy. *Bembi Epist. nom. Leon. X, lib. ep.* 19. Par cette lettre, Léon X invitoit le roi d'Angleterre à faire la paix avec ses ennemis, pour s'attacher ensuite à humilier l'orgueil et à réprimer la férocité des Turcs.

renfermé le duc de La Trimouille, qu'ils avoient forcé à signer une capitulation honteuse, par laquelle il avoit acheté leur retraite; en promettant que son souverain renonceroit au Milanais, et leur paieroit la somme exorbitante de six cent mille couronnes, dont vingt mille furent acquittées sur-le-champ. Les alarmes que le pape avoit eues pour la sûreté de l'Italie furent donc alors entièrement dissipées. Il est probable aussi que Henri VIII ne fut pas fâché de paroître céder aux sollicitations de Léon X. Quoi qu'il en soit, il retira ses armées. Il quitta Lille le 17 octobre, et arriva le 24 à son palais de Richmond.

Ch. X.
A. D. 1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Léon X ne négligea pas non plus d'employer ses bons offices pour concilier les différents qui existoient depuis si long-temps entre l'empereur et les Vénitiens. Mais le sénat de Venise persistant à ne point écouter ses représentations, et Maximilien l'ayant requis lui-même de remplir les conditions du traité conclu avec Jules II, il envoya à ses alliés un corps de deux cents hommes d'armes et de deux mille chevaux. Attaqués en même temps par le pape, par l'empereur, par le roi d'Espagne et par le duc de Milan, et menacés par les Suisses qui étoient la terreur de l'Italie, quoiqu'ils en eussent expulsé les Français, les Vénitiens n'eurent plus d'espoir que dans le courage de leurs troupes et les talents de leurs généraux.

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Le premier effort de l'armée combinée, que commandoit don Raimond de Cardonne, fut dirigé contre la ville de Padoue; mais le bon état et l'étendue des fortifications, la valeur et la force de la garnison, que d'Alviane commandoit, firent échouer l'entreprise. Les alliés, après dix jours de siége, furent contraints de se retirer sous les murs de Vicence. Ils résolurent alors de ravager le territoire fertile qu'arrose la Brenta, et ils exécutèrent ce dessein avec une extrême cruauté. Ils firent de fréquentes excursions le long de la côte de l'Adriatique, et pointèrent même leur artillerie contre Venise, dont les habitans furent frappés de terreur (1). Ces ravages engagèrent d'Alviane, qu'accompagnèrent les provéditeurs vénitiens André Gritti et André Loredan, à tenir la campagne pour chercher à couper la retraite à l'ennemi. Par les dispositions judicieuses qu'il avoit faites sur les bords de la Brenta et de la Bachiglione, ce général avoit déjà extrêmement resserré l'armée combinée. Les provéditeurs l'invitoient à persister dans ce système qui devoit affamer l'ennemi; mais l'impétuosité de d'Alviane ne pouvoit se réprimer, et le 7 octobre il se livra, à environ trois milles de Vicence, une bataille qui, vu le nombre des combattans, fut une des actions les plus sanglantes qu'il y eût eu jusqu'alors en Italie. L'at-

Bataille de Vicence.

(1) *Muratori, Annali d'Italia*, t. x, p. 102.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

taque des alliés fut dirigée par Prosper Colonne et par le marquis de Pescaire. La victoire fut douteuse pendant quelque temps ; mais les Vénitiens furent à la fin obligés de céder, sinon au courage, du moins à la supériorité du nombre de leurs ennemis. Ils perdirent environ cinq mille hommes, dont les uns furent tués et les autres faits prisonniers. Au nombre de ceux-ci se trouvèrent l'amiral vénitien, Jean-Paul Baglioni, et le provéditeur Loredan, qui perdit ensuite la vie dans une querelle que les alliés eurent entre eux pour savoir qui l'emmeneroit. Tout le bagage, toute l'artillerie des Vénitiens tombèrent entre les mains des vainqueurs, qui le jour même du combat rentrèrent en triomphe dans Vicence (1).

Ces intrépides républicains, qui voyoient pour la seconde fois les puissances principales de l'Europe liguées contre eux, ne laissèrent point abattre leur courage. Renzo da Ceri, un de leurs généraux, occupoit la forte ville de Crême. Non seulement il s'y défendoit contre l'armée des alliés que Prosper Colonne commandoit, mais il faisoit de là de fréquentes excursions, et enlevoit aux partis ennemis les contributions qu'ils avoient levées dans les environs. Ce fut à sa bravoure et à son activité que les Vénitiens durent de n'être pas entièrement séparés de leurs possessions de terre

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t.* x, *p.* 103.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

ferme. Cependant leur situation ne leur permettoit plus de rien mettre au hasard ; et à la fin ils écoutèrent les remontrances du pape, et annoncèrent qu'ils étoient disposés à soumettre à sa décision leurs différents avec l'empereur (1). Le cardinal de Gurck, à qui Maximilien avoit confié le commandement de son armée, changea de rôle et se rendit à Rome pour négocier le traité, dont l'avarice et l'ambition de ce prêtre guerrier retardèrent extrêmement la conclusion.

L'empereur et les Vénitiens remettent à Léon X la décision de leurs différents.

Lorsque Maximilien Sforce étoit remonté sur le trône de Milan, les cardinaux attachés au parti de Louis XII avoient transféré dans la ville d'Asti leur assemblée, qu'ils qualifioient du nom de concile. Ils avoient été ensuite obligés de chercher un refuge à Lyon. Léon X, dans le dessein de prévenir un schisme et de faire plusieurs réglements de discipline nécessaires pour empêcher le conciliabule de s'en occuper, résolut de continuer les sessions du concile de Saint-Jean-de-Latran, qui avoit été ouvert par Jules, et qui n'avoit été interrompu que par la mort de ce pape. Il donna l'ordre de lui préparer des appartements dans le

Continuation du concile de Latran.

(1) L'acte par lequel les Vénitiens s'en remirent à la décision du pape a été conservé par Lünig. Voy. *Cod. Ital. diplomat. t.* ij, *p.* 2010, etc.— *V. Jovius, Vita Leon. X, lib.* iij, *p.* 64; *Guicciard. lib.* xj; et *Bembi Epist. nom. Leon. X*

palais de Latran, où il se proposoit de résider, pour être plus à portée d'assister en tout temps aux délibérations; et le 6 avril 1513 (1) il ouvrit, avec le plus grand appareil, la sixième session. Si le nombre et la réputation des ecclésiastiques constitués en dignité qui s'y trouvèrent durent flatter le souverain pontife, la manière dont il s'acquitta de ses fonctions ne fit pas moins rejaillir d'honneur sur l'assemblée tout entière. Léon X se trouvoit alors dans la force de l'âge. Il étoit grave sans paroître sévère; et la majesté qu'il déployoit dans les cérémonies de la religion, dont il étoit le chef, les rendoit encore plus imposantes. Lorsqu'on eut chanté le *Veni, Creator*, le pape prononça un discours pastoral, par lequel il exhorta les pères du concile à faire les plus grands efforts pour l'avantage de l'Eglise; et il leur déclara qu'il avoit résolu de les tenir réunis jusqu'à ce que la paix fût rétablie entre tous les princes chrétiens (2).

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

Léon X, après s'être occupé de tous ces soins, jugea qu'il pourroit, sans aucun inconvénient, conférer à ceux qui lui avoient donné des marques de dévouement, quand il étoit dans l'adversité, et qui lui paroissoient mériter ses faveurs, quelques-unes des places éminentes et

Promotion de cardinaux.

(1) Voy. *Lateran. Concil. sub Leon. X celeb. p. 73.*
(2) *Idem, p. 75.*

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

lucratives qui étoient à sa disposition. Il est très-probable aussi qu'il désiroit d'augmenter son influence dans le collége des cardinaux, en y introduisant des hommes qui, en toute occasion, fussent attachés fortement à ses intérêts; et peut-être ne suivit-il pas moins le penchant qu'ont presque tous les souverains pontifes à combler d'honneurs et de bienfaits leurs parents. Le 23 septembre 1513 ayant déclaré son intention de remplir les places vacantes dans le sacré collége, il fit cardinaux Laurent Pucci, Jules de Médicis, Bernard Dovizi et Innocent Cibo, qui bientôt se réunirent au concile. Le premier étoit compatriote du pape. Sa famille étoit d'un rang distingué, et il avoit reçu une éducation excellente. Jules II, dont il avoit eu le bonheur de capter la bienveillance, l'avoit élevé au rang de dataire apostolique (1), et employé aux affaires les plus importantes. Par ses talents et son adresse Pucci s'est fait remarquer au concile de Latran, et il a joué un grand rôle durant tout le pontificat dont nous retraçons les événements, surtout à l'approche des troubles qu'a occasionnés le schisme de Luther.

Laurent Pucci.

Si l'on avoit pu accuser de partialité Léon X, pour avoir conféré le cardinalat à Jules de Médicis, son cousin, les talents reconnus et l'activité de

Jules de Médicis.

(1) *Negri, Scrittori Fiorentini*, p. 379.

ce compagnon de sa jeunesse, l'auroient entièrement disculpé. Il est vrai que, selon les canons de l'Eglise, l'illégitimité de la naissance de Jules auroit dû opposer un obstacle insurmontable à cette promotion; mais il ne fut pas difficile de prouver que la mère du futur cardinal, avant de cohabiter avec Julien de Médicis, frère de Laurent le Magnifique, en avoit reçu une promesse de mariage : ce qui fut jugé suffisant pour autoriser le pape à ne pas suivre la loi à la rigueur (1). Jules fut fait cardinal du titre de *Santa Maria in Domenica*, comme son parent l'avoit été avant de parvenir à la papauté; mais on le désigne ordinairement sous le nom de cardinal de Médicis.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

Par la promotion de Bernard Dovizi, Léon X reconnut les obligations qu'il avoit à l'un de ses premiers instituteurs, à un homme qui lui avoit rendu des services en plusieurs occasions impor-

Bernard Dovizi.

(1) Il paroît, par les documents que Cartharius a insérés dans le *Syllabus advocatorum sacri Consistorii, p.* 71, que Léon X dit de Jules de Médicis, qui étoit alors élu archevêque de Florence, « Legitimum, et ex legitimo matrimo-« nio inter Julianum Mediceum et *Florettam* Antonii na-« tum fuisse et esse, eumque pro legitimo, et ex legitimo « matrimonio procreatum, in omnibus, et per omnia, « pleno jure, verè et non fictè, haberi et reputari, etc. » *Fabroni, Vita Leon. X, p.* 275, *not.* 31.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

tantes. Le cardinal de Bibiena, nom que prit Dovizi, n'étoit pas un de ces ecclésiastiques rigides qui pensent qu'en recevant les ordres sacrés, on doit renoncer à tous les plaisirs. Il ne se faisoit pas scrupule de déposer quelquefois sa gravité, et de contribuer, par son esprit et son enjouement, à dérider le front des autres cardinaux. Sa comédie de *la Calandra* perpétuera son nom, quand même on ne se souviendra plus des grandes connoissances qu'il avoit en politique, et que la dignité dont il étoit revêtu aura cessé d'attirer la considération. Après sa promotion, le cardinal de Bibiena fut un des plus zélés protecteurs des lettres et des arts, et son affection pour Raphaël d'Urbin étoit si grande, qu'il avoit consenti à lui donner sa nièce en mariage, union qu'empêcha seule la mort prématurée de ce peintre fameux.

Innocent Cibo.

Celui qui obtint le quatrième chapeau étoit Innocent Cibo, qui avoit eu pour père François Cibo, fils d'Innocent VIII, et pour mère Magdeleine de Médicis, sœur de Léon X. Il étoit encore trop jeune pour devoir sa promotion à son mérite ou à ses talents; mais les avantages de sa naissance auroient probablement compensé de plus grands défauts que les siens. Léon X, dans la lettre qu'à cette occasion il a écrite à Ferdinand, roi d'Aragon, a brièvement retracé le mérite ou les droits de ceux qu'il venoit d'élever au cardi-

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

nalat (1). « Quoique je sache que l'exactitude de « votre envoyé ne vous laisse rien ignorer de ce « qui se passe d'important ici, » disoit-il au monarque, « j'ai jugé qu'il étoit convenable que « vous apprissiez de moi ce que je viens de faire « pour le bien et la dignité de l'Etat, et je ne « doute pas que votre attachement pour l'Eglise « ne vous rende cette nomination aussi agréable « qu'elle me l'est à moi-même. Vous saurez donc « que, du consentement de nos vénérables frères « les cardinaux, j'ai, le 23 septembre, et par di- « verses considérations puissantes, nommé mem- « bres du sacré collége, mon dataire domestique « Laurent Pucci, mon cousin Jules de Médicis, « qui est désigné archevêque de Florence, Ber- « nard Dovizi de Bibiena, et Innocent Cibo, « fils de ma sœur, et petit-fils d'Innocent VIII. « Vous connoissez la prudence et l'intégrité des « trois premiers, ainsi que leur expérience con- « sommée dans les affaires publiques; et je suis « persuadé qu'ils seront de dignes soutiens de « l'Eglise. Quant à Innocent Cibo, j'espère qu'il « remplira mon attente. Il a beaucoup de capa- « cité; ses mœurs sont irréprochables, et il a « fait de grands progrès dans ses études. Enfin « on ne peut être plus vertueux ni plus accompli « en tout. » Un autre motif qui, de l'aveu du

(1) *Bembi Epist. nom. Leon. X, lib.* v, *ep.* 7.

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

pape, concourut à lui faire admettre dans le sacré collége un jeune homme qui n'avoit pas vingt et un ans révolus, ce fut la reconnoissance qu'avoit inspirée à Léon X la bienveillance d'Innocent VIII, qui l'avoit élevé plus jeune encore au cardinalat; et il exprima ce sentiment en disant : « Ce « que j'ai reçu d'Innocent, je le rends à Inno- « cent (1). »

Laurent de Médicis est chargé du gouvernement de Florence.

Dans le peu de temps qui s'écoula entre le retour des Médicis à Florence et l'élévation de Léon X, le timon des affaires de cette ville agitée fut remis aux mains de Julien, frère du pape. Mais, à la suite de délibérations qu'il y eut à Rome à ce sujet, il fut arrêté que Julien se démettroit de l'autorité, pour la faire passer au fils de l'infortuné Pierre, à Laurent de Médicis, dont Jules devoit, sous l'inspection de sa sainteté, guider l'inexpérience. On a attribué ce changement à diverses causes, et spécialement au dégoût que le détail des affaires publiques donnoit à Julien, à l'espoir que son frère lui assureroit un rang plus élevé, et aux droits de Laurent, comme représentant la branche aînée de sa famille, branche où l'autorité étoit devenue en quelque sorte héréditaire (2). Cependant il est plus probable que le penchant

---

(1) *Quod ab Innocentio accepi, Innocentio restituo. Fabroni, Vita Leon. X, p.* 78.

(2) *Ammirato, Ist. Fior. lib.* xxix, *t.* iij, *p.* 315.

que Julien avoit toujours fait voir pour remplir les vœux des citoyens (1) avoit fait craindre qu'il ne manquât de résolution, et ne prît de fausses mesures.

Ch. X.
A. D. 1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Laurent étant né le 13 septembre 1492, quelques mois avant la mort de son aïeul Laurent-le-Magnifique (2), n'étoit que dans sa vingt-et-unième année. Il avoit été élevé par Alphonsine des Ursins sa mère, et avoit éprouvé de bonne heure les effets de la vengeance populaire, ayant, à l'âge de quinze ans, été personnellement banni de sa patrie, à cause du mariage de Clarice sa sœur avec Philippe Strozzi, événement dont il n'auroit pas dû répondre. Il retourna donc à Florence, où le

(1) On peut citer, comme une des preuves de la bienveillance naturelle et de la générosité de Julien, la visite qu'il rendit au célèbre général florentin Tebalducci, que la république avoit constamment employé contre les Médicis, mais qui alors étoit avancé en âge et privé de la vue. Le vieux guerrier, tout en se montrant sensible à cette démarche, déclara hardiment à Julien qu'il n'avoit rien négligé pour sauver la liberté de son pays, et il lui demanda de conserver les armes, qu'il regardoit comme les signes de ses victoires. Julien le lui accorda sans peine, et en louant son courage et sa fidélité. La conduite que ce dernier tint aussi à l'égard de Guasconi, qui étoit gonfalonier lorsque Paul Vitelli fut exécuté à Florence, n'annonça pas moins un esprit conciliant. Voy. *Nardi, Hist. Fior. lib.* vj, *p.* 158.

(2) Voy. *Ammirato, Ritratto di Lorenzo, duca d'Urbino; Opusc. t.* iij, *p.* 102.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

gouvernement reprit à peu près la forme qu'il avoit sous Laurent-le-Magnifique (1). On créa deux conseils, l'un de soixante-et-dix membres, et l'autre de cent. Les membres du premier conseil furent élus à vie. Ceux du second devoient être changés tous les six mois. Les citoyens qui avoient été gonfaloniers eurent le droit de siéger dans ce conseil, quand ils le jugeroient à propos. Le conseil des soixante et dix devoit délibérer sur les affaires publiques, et présenter les lois à l'approbation de l'autre conseil, en qui résidoit le pouvoir de lever les impôts (2). Laurent, sans être distingué par aucun titre honorifique, fut désigné membre du premier conseil. Mais, sous cette forme apparente de gouvernement libre, l'autorité des Médicis étoit aussi absolue que si elle avoit été légalement reconnue. Les soixante et dix, ayant été nommés au gré de cette maison, ne composoient dans le fait qu'un conseil privé dont elle dictoit les décisions; et le grand conseil n'avoit été établi que pour cacher aux citoyens la difformité d'un gouvernement despotique, et leur persuader qu'ils se gouvernoient eux-mêmes.

Les habitants de Rome considérèrent comme un honneur le choix que Julien de Médicis fit de cette ville pour sa résidence; et l'affabilité, la gé-

(1) *Nerli, Comment. lib.* vj, *p.* 126.

(2) *Idem, ibid.*

nérosité, et les autres qualités aimables qu'il y fit voir, lui concilièrent bientôt la faveur publique. Le droit de citoyen romain lui fut accordé dans une cérémonie qui eut lieu au mois de septembre 1513. On éleva au milieu de la place du Capitole un théâtre temporaire sur lequel on servit un banquet somptueux; et des personnes recommandables par leurs talents, ou distinguées par leur rang, récitèrent ou chantèrent différentes pièces de vers. Le lendemain, on joua le *Pœnulus* de Plaute. Ces fêtes, qui attirèrent un grand concours de peuple, brillèrent de tout l'éclat que purent leur donner la magnificence de Léon X et le goût du siècle, et rappelèrent les temps où, maîtresse de l'univers, Rome dissipoit en spectacles les tributs des nations. Protégés par le souverain pontife, les talents se ranimèrent; et *le Théâtre du Capitole* a été célébré par Aurelius Serenus, de Monopoli, dans un poëme latin assez étendu, qui est venu jusqu'à nous (1). Léon X parut voir comme des marques de considération

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Julien de Médicis reçoit le droit de cité à Rome.

(1) Ce poëme, qui est divisé en trois chants, a pour titre : THEATRUM CAPITOLINUM, MAGNIFICO JULIANO INSTITUTUM PER AURELIUM SERENUM, MONOPOLITANUM (*lib.* iij). Il a été imprimé à Rome, *in ædibus Mazochianis, imperante divo Leone X, Pont. Maximo, pontificatûs sui anno secundo, anno Domini M. D. XIIII.* Nous avons inséré dans l'*Appendix*, sous le n° LXXXIV, la dédicace de cet ouvrage qui est très-rare.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

pour lui-même, les grands honneurs qu'on rendit à son frère; et, pour preuve de sa générosité et de sa sollicitude paternelle, il réduisit l'impôt sur le sel, qui étoit excessif; il étendit l'autorité des magistrats, et chercha, par l'établissement de plusieurs priviléges, et par des grâces individuelles, à se concilier l'affection de ses sujets. Les Romains ne furent point ingrats. D'après le vœu unanime de tous les ordres de l'Etat, on érigea dans le Capitole, à Léon X, une statue de marbre, dont l'exécution fut confiée au sculpteur sicilien Giacomino del Duca, élève de Michel-Ange (1), et sur le piédestal de laquelle on grava l'inscription suivante :

OPTIMI. LIBERALISSIMIQUE. PONTIFICIS.
MEMORIAE.
S. P. Q. R.

La ruine des affaires des Français en Italie avoit concouru, avec les sages opérations du concile de Latran, à décréditer l'assemblée qui se tenoit à Lyon; et la clémence et la générosité qu'avoit déjà montrées Léon X étoient, en inspirant l'espoir du pardon, de puissants motifs pour porter à le solliciter. Les cardinaux de San-Severino et de Carvajal, empressés de saisir une occasion si favorable de se réconcilier avec le chef de l'Eglise,

---

(1) Voy. *Vasari, éd. des Juntes, t.* ij, *p.* 50; *t.* iij, *p.* 312.

s'embarquèrent dans un des ports de France, et prirent terre à Livourne, d'où ils se rendirent aussitôt par Pise à Florence. A leur arrivée dans cette ville, ils informèrent le pape de leur dessein; mais, quoique disposé à leur pardonner, Léon X crut ne devoir pas leur permettre de venir à Rome qu'il n'eût préparé les esprits à une réconciliation. Tant pour leur propre sûreté que pour maintenir l'autorité du saint-siége, il ordonna qu'ils demeurassent sous bonne garde à Florence, et que, comme Jules II les avoit déposés de leur dignité, ils en quittassent les marques (1). Cet ordre leur fut notifié par l'évêque d'Orviette, qui les assura que leur soumission faciliteroit leur pardon. Dans le fait, c'étoient des motifs de politique, et non d'inimitié contre Léon X, qui les avoient guidés. Quoique l'un d'eux eût présidé le concile de Milan, et que l'autre eût, à la journée de Ravenne, marché à la tête de l'armée française, le souvenir d'une ancienne liaison ne s'étoit point effacé de l'esprit du pape, qui peut-être fut flatté de prouver qu'il avoit l'âme trop grande pour se montrer implacable. Il commença par obtenir du concile de Latran un décret en vertu duquel tous les ecclésiastiques que Jules II avoit déclarés schismatiques devoient être, jusqu'à la fin de novembre 1513, admis à faire leur soumission. Cet

Ch. X.
A. D. 1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Les cardinaux dissidents obtiennent leur pardon.

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xj, *t.* ij, *p.* 32.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

acte fut combattu vivement par Mathieu Skinner, cardinal de Sion, qui parla au nom des cantons helvétiques; par Christophe Bambridge, cardinal d'Yorck, qui représentoit le roi d'Angleterre, et par les ambassadeurs de l'empereur et du roi d'Espagne. Les uns et les autres regardèrent cette mesure comme contraire à la majesté du saint-siége. Ils représentèrent au pape les conséquences funestes qui, disoient-ils, devoient résulter d'un pardon accordé aux principaux auteurs de l'affreux scandale qui avoit affligé l'Eglise; et en même temps ils louèrent la conduite de Jules II, qui avoit constamment rejeté toute idée de réconciliation. Ces représentations ne firent point changer de dessein à Léon X. Les cardinaux dissidents étoient prêts à signer leur acte de rétractation, et le concile en avoit déjà adopté la formule. Le soir qui précéda le jour fixé pour leur absolution, ils entrèrent dans Rome, et se rendirent au Vatican, vêtus en simples prêtres. On leur fit, le lendemain, traverser les appartements extérieurs du palais, au milieu d'un grand concours de peuple, qui jugea que cet acte d'humiliation expioit suffisamment leurs anciennes erreurs. Ils furent ensuite introduits dans le consistoire, où, s'étant mis à genoux, ils demandèrent pardon au pape et aux cardinaux (1). Ils approuvèrent tout ce qui avoit

(1) Les cardinaux de Sion et d'Yorck refusèrent d'assister à cette cérémonie.

été fait contre eux par Jules II, et en particulier l'acte de leur déposition; et ils déclarèrent schismatique et infâme le conciliabule de Pise et de Milan. Lorsqu'ils eurent souscrit leur déclaration, il leur fut permis de se lever, puis ils firent obédience, et s'inclinèrent devant les cardinaux, qui ne se levèrent point pour leur rendre le salut. Cette humiliante cérémonie terminée, ils furent de nouveau revêtus de la pourpre, et reprirent dans le sacré collége les places qu'ils avoient occupées avant leur déposition (1); mais l'indulgence dont on usa envers eux ne s'étendit point jusqu'à leur faire restituer leurs bénéfices, qui avoient été conférés à d'autres, et qui, par conséquent, ne pouvoient plus leur être rendus.

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Dans l'état déplorable où les événements, qui s'étoient multipliés en quelques mois, avoient réduit les affaires de Louis XII, il fut heureux pour ce prince que ses ennemis manquassent, les uns des talents, et les autres des qualités nécessaires pour profiter de leurs succès. Cependant Henri VIII, quoique rentré dans ses états, déclara qu'il se proposoit de recommencer au printemps les hostilités, avec une armée plus formidable que celle de l'année

(1) Léon X lui-même a rendu compte de cette affaire à l'empereur Maximilien. Voy. l'*Appendix*, n° LXXXV; et *Fabroni*, *Vita Leon. X*, *p.* 62. Voy. aussi *Guicciard. Hist. d'Ital. lib.* xj, *t.* ij, *p.* 48, etc.

Ch. X. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

précédente, et à l'équipement de laquelle il avoit déjà fait travailler (1). Le traité que le duc de La Trimouille avoit conclu avec les Suisses avoit, selon toute apparence, empêché seul ces ennemis redoutables de marcher directement contre Paris, ce qu'ils auroient pu faire aisément s'ils s'étoient rendus maîtres de Dijon (2). Mais Louis XII ne pouvoit payer la somme immense que le duc avoit promise au nom de son souverain, ni ne vouloit renoncer à ses prétentions sur le duché de Milan. Les nouveaux articles que ce prince proposa de substituer à ceux qui avoient été jurés si solennellement, ne firent qu'irriter de plus en plus les Suisses, qui menacèrent de décapiter les otages qu'on leur avoit livrés à Dijon, si, dans un espace de temps fixé, on n'exécutoit strictement les conditions du traité. Ils auroient probablement effectué la menace, si les otages n'étoient parvenus à s'échapper; ce qui, en redoublant le courroux des Suisses, accrut les dangers du monarque français, qui dut craindre que, poussés par la vengeance, ils ne l'attaquassent plus fortement

(1) Ce ne fut pas sans peine que Léon X parvint à modérer l'ardeur belliqueuse du monarque anglais. On peut en voir la preuve, et dans la lettre que nous avons déjà citée, et dans l'exhortation qu'il adressa à ce prince sur ce sujet. Voy. l'*Appendix*, n°. LXXXI, et LXXXVI.

(2) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xij, *t.* ij, *p.* 63.

que jamais. Une lettre interceptée vint ajouter à ses alarmes. Le roi d'Espagne, Ferdinand V, qui l'avoit écrite à son ambassadeur près de la cour impériale, y proposoit de faire saisir le duché de Milan, pour en transmettre la souveraineté à Ferdinand, le plus jeune des fils de l'archiduc Charles, qui fut ensuite si célèbre sous le nom de Charles-Quint. Cette mesure devoit donner, en Italie, aux deux maisons d'Autriche et d'Espagne un ascendant marqué (1). Maximilien Ier auroit pu, comme il en avoit toujours eu le désir, monter sur le trône pontifical, et résigner la couronne impériale à Charles son petit-fils. Quoique Ferdinand V déclarât prudemment que le temps et l'occasion seroient nécessaires pour l'exécution de ces desseins, Louis XII ne pouvoit apprendre, sans en être alarmé, l'existence de projets conçus pour le priver de tout droit d'intervention dans les affaires d'Italie, et ne faire de lui qu'un prince d'un ordre subordonné. Pour surcroît d'inquiétude, il étoit toujours sous le poids de l'anathème lancé par Jules II. Anne de Bretagne, son épouse, qui étoit une princesse très-religieuse, ne cessoit de le fatiguer de représentations pour qu'il se soumît au saint-siège (2). Soit, comme quelques historiens

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

---

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xij, *t.* ij, *p.* 65.

(2) *Mézerai, Hist. de France, t.* iv. — *Fabroni, Vita Leon. X, p.* 274, *not.* 29. — *Ligue de Cambrai, liv.* iv, *t.* ij, *p.* 330.

Ch. X.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Soumission de Louis XII envers le saint-siége.

l'ont supposé, qu'il ait cédé à ces sollicitations et aux remords de sa conscience, soit, ce qui est infiniment plus probable, qu'il ait été mu par la crainte que lui inspiroient le nombre et la puissance de ses ennemis, il jugea qu'il étoit temps qu'il se réconciliât avec le pape. En conséquence il négocia; et le 6 novembre 1513, il fut conclu, à l'abbaye de Corbie, un traité par lequel il déclara qu'il adhéroit aux décisions du concile de Latran, qu'il ne reconnoîtroit plus le concile de Pise, et qu'il chasseroit de ses états toute personne qui considéreroit cette assemblée comme légale (1). Cependant la réconciliation personnelle du monarque avec l'Eglise n'étoit pas sans difficulté; et une congrégation de trois cardinaux fut chargée de chercher une formule qui ne compromît ni l'honneur du roi ni l'autorité du saint-siège. Elle fut trouvée promptement; et à la huitième session du concile de Latran, session qui se tint le dernier jour de l'année 1513, les ambassadeurs du roi de France, produisant l'ordre de leur souverain, renouvelèrent en son nom l'engagement contracté par le traité de Corbie. Ils promirent aussi que six d'entre les prêtres français qui avoient assisté au concile de Pise apporteroient à Rome la soumission formelle de l'Eglise

(1) Ce traité, que Bembo signa pour le pape, est dans la *Collection de Dumont*, *t.* ix, *part.* j, *p.* 175.

gallicane. Celle de Louis XII étoit alors complète; et, du consentement des Pères, Léon X lui donna l'absolution de toutes les offenses qu'il avoit commises envers le saint-siége.

Ch. X.
A. D.
1515.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

1513 = 1514.

L'ÉTUDE des belles-lettres tombée à Rome dans un discrédit extraordinaire. — Grandes espérances que fait concevoir l'avènement de LÉON X au trône. — Rétablissement du gymnase ou de l'université de Rome. — LÉON X donne des encouragements à l'étude de la langue grecque. — Jean LASCARIS. — Lettre de LÉON X à Marc MUSURUS. — Institut grec fondé à Rome. — Alde MANUCE dédie à LÉON X son édition des Œuvres de Platon. — Le pape lui accorde un privilége pour la publication des écrits des anciens auteurs grecs et latins. — LÉON X établit à Rome une imprimerie pour la langue grecque. — Augustin CHIGI, négociant, donne des encouragements à l'étude des belles-lettres. — Cornelio BENIGNO de Viterbe. — Imprimerie grecque de Zaccaria CALLIERGI. — Plusieurs savants italiens s'appliquent à la littérature grecque. — Varinus PHAVORINUS. — Le *Thesaurus Cornucopiœ*. — Apophthegmes et dictionnaire de PHAVORINUS. — Scipione FORTIGUERRA ou CARTEROMACHUS. — Urbano BOLZANI. — Ce savant publie la première grammaire où les règles du grec sont exposées en latin. — De nouveaux livres des Annales de Tacite sont présentés à LÉON X, qui charge BEROALDE le jeune de les publier. — On commence à étudier les langues orientales. — Teseo AMBROGIO en est nommé professeur à Bologne par LÉON X. — Agostino GIUSTINIANI publie une édition polyglotte du psautier. — Grande bible polyglotte du cardinal XIMÉNÈS, dédiée à LÉON X. — Ce pape ordonne d'imprimer à ses frais la traduction des livres saints, par PAGNINI. — Il encourage la recherche des manuscrits orientaux.

CHAPITRE XI.

Nous avons déjà fait connoître l'état où la littérature se trouvoit à Rome lorsque le cardinal Jean de Médicis vint y résider; et plus de vingt ans s'étoient écoulés depuis cette époque, sans qu'elle eût paru y faire des progrès sensibles. L'expédition de Charles VIII, les guerres que s'étoient faites, pour la possession de la couronne de Naples, les rois de France et d'Espagne, les efforts de Louis XII pour recouvrer le Milanais, l'insatiable ambition d'Alexandre VI, et l'ardeur belliqueuse de Jules II, s'étoient réunis pour détourner l'attention, pour altérer les facultés, et pour jeter dans la carrière de la politique et des armes, des hommes qui auroient pu consacrer leurs talents à d'autres occupations. Tandis que les Etats s'anéantissoient, que les villes étoient livrées au pillage, que les familles les plus illustres s'éteignoient, ou languissoient dans l'exil, et que la discorde civile allumoit ses flambeaux, étoit-il possible que les sciences, les muses et les arts continuassent leurs agréables et paisibles travaux (1)?

Ch. XI.
A. D. 1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Décadence extraordinaire de la littérature à Rome.

(1) Quand sur les champs de Syracuse,
Un volcan vient au loin d'exercer ses fureurs,
Aux bords désolés d'Aréthuse,
Daphné cherche-t-elle des fleurs?

Gresset, Épître à sa Sœur.

Ch. XI. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

Les recherches multipliées des savants d'Italie leur ont fait découvrir des traces légères de cette association littéraire qu'avoit d'abord formée Pomponius Lætus. La cruauté de Paul II en avoit dispersé les membres; mais les louables efforts d'Ange Colocci, de Paul Cortesi, de Jacques Sadolet, de Béroalde le jeune, et de quelques autres littérateurs, les avoient ensuite réunis. Il paroît qu'ils se rassembloient à des époques fixes, qu'ils nommoient un dictateur entre eux, qu'ils cultivoient les belles-lettres, mais que leurs instants de loisir étoient plutôt remplis par les plaisirs que par des travaux littéraires. Ils traitoient surtout des sujets gais (1); et les Muses qui le plus souvent recevoient leurs hommages étoient des courtisanes de Rome (2). Cependant la protec-

(1) En 1506, Tommaso Fedro Inghirami, l'un des membres de cette académie, écrivoit de la manière suivante à son ami Andrea Umiliato.— « Advola, obsecro, et accurre, « si vis ridere quantùm ne Democritus unquam risit. *Savoja* « unguenta tractat et Cyprium pulverem, pulverem in« quam, Cyprium et unguenta tractat *Savoja :* Qui anteà « bubulcitari tantùm solebat, bubus equisque stipatus va« debat, nunc delicatus Myropolas adit, deque odoribus « disputat. Nam quid ego narrem tibi Hispanas manicas, « Gallicas vestes, Germanas soleas ». Voy. *Tiraboschi, Storia della lett. Ital. t.* vij, *part.* j, *p.* 141.

(2) La plus célèbre de ces courtisanes étoit la belle Impéria, qu'ont si souvent célébrée Béroalde le jeune et Sadolet, l'un dans ses odes latines, et l'autre dans ses vers saphi-

tion que Léon X, lorsqu'il étoit cardinal, accordoit aux lettres, n'avoit rien qui fût opposé au caractère sacré dont il étoit revêtu, et elle fut très-efficace. Sa maison, qui étoit située dans le *Forum agonale*, aujourd'hui la place Navonne, étoit fréquentée par tous ceux que distinguoient en même temps leur rang et leur goût pour les amu-

Ch. XI.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

ques. Bandello a parlé, dans ses *Novelle*, de la manière somptueuse dont elle recevoit ceux qui lui faisoient visite. Tels étoient l'éclat et la magnificence de ses appartements, que l'ambassadeur d'Espagne, étant chez elle, cracha au visage d'un domestique, en disant qu'il n'y avoit pas d'autre place que celle-là. *Bandello, part.* iij, *nov.* 42. Des livres italiens et latins entouroient la toilette d'Impéria, qui cultivoit la poésie, dont Niccolò Campano, appelé aussi Strascino, lui donnoit des leçons. Il est même probable que ce fut à elle qu'il dut le sujet de ce poëme qu'il a composé *sopra il male incognito*. Voy. la *Vie de Laurent de Médicis, t.* ij, *p.* 365. *Tr. Fr.* Cette courtisane mourut à l'âge de vingt-six ans. Il fut permis de l'inhumer dans l'église de Saint-Grégoire, et l'on grava sur sa tombe l'inscription suivante:

Imperia, cortisana Romana, quæ, digna tanto nomine,
Raræ inter homines formæ specimem dedit.
Vixit annos XXVI *dies* XII. *Obiit* 1511. *die* 15 *augusti.*

Impéria laissa une fille qui racheta par sa haute sagesse l'impudicité de sa mère, et qui périt par le poison auquel elle eut recours pour se soustraire à la brutalité du cardinal Petrucci. Voy. la *note*, *p.* 29 de l'édit. des *Poesie italiane e latine* de Colocci, donnée par *Gianfrancesco Lancellotti*, à *Jesi*, 1772.

Ch. XI. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

Espoir que fait concevoir Léon X.

sements littéraires. Il n'est donc pas surprenant que, lorsqu'il fut élevé sur le trône pontifical, les hommes de mérite, sur lesquels il avoit déjà versé des faveurs, aient considéré cet événement comme le présage assuré d'une prospérité générale, et le commencement d'une ère plus heureuse. La joie qu'ils en ressentirent se fait remarquer dans leurs écrits; et Léon X, à son avènement, s'entendit louer de toutes parts, non pour le bien qu'il avoit fait, mais pour celui qu'il pourroit faire (1).

L'université de Rome,

De plusieurs institutions qui avoient eu pour objet l'enseignement des sciences à Rome, il ne restoit plus que le Gymnase ou l'Université, qu'a-

(1) *De Leone X. Pont. Max.*

Hunc ego crediderim verum fore tempore nostro
Pastorem, elegit Jupiter arce suâ;
Flumina melle fluent, descendet ab æthere Virgo,
Cumque suâ populis jura sorore dabit.
Principe quo longâ Mavors formidine terras
Solvet, et in toto pax erit orbe diù.

L. Parmenius Genesius; Voy. *Carm. illust. poet. Ital. t.* v, *p.* 282.

Les espérances que firent concevoir les commencements du pontificat de Léon X ont été exprimées plus au long par un de ses contemporains, qui en cette occasion eût pu se féliciter d'avoir vu vérifier ses présages. (Voy. *Joannis Francisci Philomusi Exultatio in creatione Leonis X,* etc. Voy. l'*Appendix,* n° LXXXVII). Le nombre et l'importunité de ces écrivains, qui ne cessoient de suggérer leurs propres idées à ce pape, les a fait comparer aux abeilles, qui se persuadoient qu'elles pouvoient instruire ou amuser le lion. *Jo. Pierii Valeriani sermo ad Leonem X.* Voy. l'*Appendix,* n° LXXXVIII.

voit encore fait décliner sensiblement l'agitation du dernier règne. Eugène IV (1) en avoit été le fondateur. Alexandre VI en avoit relevé le bâtiment, et l'avoit rendu plus commode. Par sa libéralité, ce pape avoit appelé les professeurs les plus distingués qu'il y eût en Italie. Il avoit aussi parfaitement réglé l'organisation (2) de l'établissement. On prétend que les revenus qu'il y avoit affectés provenoient de taxes imposées sur les Juifs dans tout l'état de l'Eglise; mais, quelle qu'en fût la source, ils avoient été détournés sous le pontificat de Jules II, pour être appliqués aux dépenses de la guerre. Léon X ne fut pas plutôt sur le trône pontifical, que l'Université de Rome devint un des principaux objets de sa sollicitude. Il lui rendit ses revenus, et les chaires furent occupées par les hommes les plus recommandables, qu'attirèrent de toutes les parties de l'Eu-

Ch. XI.
A. D. 1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

Relevée par Léon X.

(1) . . . . . Gymnasium mediâ spectatur in urbe,
Musarum studiis, et pubertate decorum,
Eugenii Quarti auspiciis et munere primum
Fundatum.

Andr. Fulvius de Antiquitatibus urbis etc. Voy. *Carmina illust. poet. Ital. t.* v, *p.* 229.

(2) Hæc loca *Alexander* renovavit *Sextus*, et auxit,
Atria porticibus designans ampla superbis.
Atque academiacas priscorum more diætas,
Et subjecta suis subsellia docta Cathedris;
Pallas ubi, et Musæ custode sub Hercule florent,
Cecropiis quondam veluti florebant Athenis.

Andr. Fulv. ut supra.

Ch. XI. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

rope sa réputation et sa générosité (1). On voit par un tableau de l'Université de Rome en 1514, c'est-à-dire l'année qui suivit celle où Léon X (2) la releva, que les professeurs étoient

(1) . . . . . Inceptumque opus intermissaque moles,
Et loca Gymnasii perfecto fine jubentur
Protinùs absolvi, divo imperitante LEONE.
Undè Dea, accepti doni non immemor ampli,
Excitat ingenia ad Musarum præmia sacra,
Et totas Heliconis aquas ex fonte perenni,
Fluminibus magnis, et laxis Pallas habenis
Præcipit Aonias, concusso monte sorores
Pandere, et hauriri sitientibus ubère potù;
Undè professores quæsitos Roma per orbem
Artibus ingenuis monstrandis, protulit aptos
Musarum auspiciis, et Apollinis omine fausto.

And. Fulv. de Antiquit. Urbis.

(2) Cette liste est écrite sur vélin, en beaux caractères, et est orné des armes du pape et de figures allégoriques des sciences et des arts. Le savant abbé Gaëtano Marini, garde des archives du château Saint-Ange, a donné cette pièce au public en 1797. Il l'a accompagnée de notices sur le rétablissement de l'académie de Rome, et sur la vie des professeurs. Voy. l'*Appendix*, n° LXXXIX. Ceux qui désireront plus de renseignements que ne nous permettent d'en donner les bornes de cet ouvrage, pourront consulter celui dont nous venons de parler. Il a pour titre : *Lettera dell' Abate Gaetano Marini al chiarissimo Monsignor Giuseppe Muti Papazurri già Casali, nella quale s'illustra il Ruolo de' professori dell' Archiginnasio Romano, per l'anno M. D. XIV. In Roma, presso Michele Puccinelli a Tor Sanguigna.* 1797.

au nombre de près de cent, qu'ils recevoient tous des appointements du pape, et que plusieurs en avoient de très-considérables. On professoit la théologie, le droit canon, le droit civil, la médecine, la philosophie morale, la logique, la rhétorique et les mathématiques. Il y avoit même une chaire pour la botanique et pour l'enseignement des vertus médicinales des plantes, chaire qu'on peut considérer comme la première de ce genre. On comptoit parmi les membres de l'université de Rome des hommes qui sont devenus très célèbres dans les annales de la littérature, et des talents de qui nous aurons occasion de parler dans la suite. Le premier soin de Léon X, lorsqu'il eut rassemblé des professeurs habiles, fut de chercher à faire suivre le plus qu'il se pourroit leurs leçons, afin qu'il n'y eût pas, ainsi qu'il le disoit lui-même, plus de maîtres que de disciples. Il rétablit donc les priviléges dont avoient joui les étudiants. Il ordonna qu'il y eût des leçons matin et soir, et que les fêtes nombreuses du calendrier romain n'interrompissent point les études (1). Les lettres multipliées que, pour les inviter à venir faire leur résidence à Rome (2), il adressa aux littérateurs les plus distingués, prou-

(1) *Marini, Lettera, ut sup. p.* 7.

(2) *Bembi Epist. nom. Leon. X, lib.* ix, *ep.* 39. — *Marini, Lettera, ut. sup. p.* 110.

Ch. XI. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

vent que, durant tout son pontificat, il s'occupa de cette institution importante. Dans une bulle datée de l'an 1514 (1), il se félicitoit à juste titre du grand service qu'il avoit rendu à la littérature, en relevant l'université de Rome; et il se flattoit que sous peu de temps elle deviendroit l'école la plus célèbre de l'Italie.

Léon X encourage l'étude de la langue grecque.

Léon X, en s'attachant à faciliter les progrès des lettres et des sciences, favorisa spécialement l'étude de la langue grecque, sans laquelle, selon l'expression d'un des contemporains de ce pape, les anciens Romains eux-mêmes n'auroient pu se vanter d'aucun savoir (2). Pour ranimer cette

---

(1) Sanè nuper ad summum pontificatum divinâ Provi- « dentiâ cùm assumpti fuissemus, et restitutis in pristinis « juribus dilectis filiis populo Romano, inter alia vectigal « Gymnasii Romani multis antè annis ad alios usus distrac- « tum, eisdem restituissemus; ut urbs Roma ita in re lite- « rariâ, sicut in ceteris rebus, totius orbis caput esset, pro- « curavimus, accersitis ex diversis locis ad profitendum in « Gymnasio prædicto viris in omni doctrinarum genere præ- « clarissimis; quo factum est, ut præcedenti anno pontifi- « catûs nostri primo, talis studentium numerus, ad eamdem « urbem confluxerit, ut jam Gymnasium Romanum inter « omnia alia totius Italiæ principatum facilè obtenturum « videatur ». *P. Caraffa, De Gymnas. Rom. t.* j, *p.* 201, et *Tiraboschi, Stor. della lett. Ital.* vij, *part.* j, *p.* 111. Voy. aussi *Fabroni*, *Vita Leon. X*, *p.* 71.

(2) « Nisi literæ Græcæ essent, Latini nihil eruditionis « haberent ». Voy. *Codri Urcei Serm.* iij; *Opera p.* 92.

étude, que le seul manque d'encouragement avoit fait négliger, il résolut de s'adresser à Jean Lascaris, noble grec, qui, étant encore fort jeune, avoit abandonné sa patrie, subjuguée par les armes des Turcs. Lascaris devoit son éducation et sa fortune à la générosité du cardinal Bessarion. Ayant fait de grands progrès à l'université de Padoue, il fut chargé par Laurent de Médicis de parcourir la Grèce pour y recueillir d'anciens manuscrits. En conséquence il y fit deux voyages, et il paroît que sa récolte fut très-abondante dans le dernier (1). Après la mort de Laurent, et l'expulsion des Médicis, Lascaris quitta Florence et suivit Charles VIII en France, où il continua l'enseignement du grec; et le célèbre Budé s'y fit gloire de recevoir des leçons de lui (2). Charles VIII ayant cessé de vivre, Lascaris obtint la confiance de Louis XII, qui, en 1503, l'envoya en qualité d'ambassadeur à Venise. La mémorable ligue de Cambrai, formée en 1508, mit fin à ses fonctions diplomatiques. On conjecture, cependant, qu'il continua de résider à Venise, mais comme simple particulier; et il est certain qu'il y donna des leçons au fameux Erasme. Lorsque Léon X fut parvenu à la papauté, Lascaris lui

Ch. XI.
A. D.
1513.
A. æt. 38.
A. Pont. 1.

(1) *Hodius, de Græcis illustribus linguæ græcæ instauratoribus, p.* 249. — *Vie de Laurent de Médicis, t.* ij, *p.* 61. *Tr. Fr.*

(2) *Hodius, de Græcis illustr.*, etc., *p.* 251.

Ch. XI. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

adressa une lettre de félicitation, et sur-le-champ il quitta Venise pour se rendre à Rome. Pendant ce voyage, il reçut une lettre du pape qui l'assuroit de son amitié, et lui promettoit de protéger constamment les études par lesquelles ce savant s'étoit illustré (1). Après en avoir conféré avec lui, sa sainteté forma le dessein d'inviter un grand nombre de jeunes Grecs à quitter leur pays pour venir résider à Rome. Lascaris avoit eu pour disciple Marc Musurus, qui, après avoir professé à l'université de Padoue, avoit fixé sa résidence à Venise (2). A la demande du littérateur grec (3), Léon X écrivit à Musurus une lettre qui fait voir

(1) Voy. l'*Appendix*, n° xc.

(2) Marc Musurus commença à professer publiquement à Padoue en l'an 1503, ainsi que le fait voir le décret ducal qu'Agostini a inséré dans ses *Notizie di Batt. Egnazio;* Voy. la *Raccolta d'opuscoli*, de Calogerà, *t.* xxxiij, *p.* 25.

(3) M. Warton dit, d'après Paul Jove, « Que Lascaris « fit par ordre de Léon X un voyage en Grèce, et qu'il en « ramena quelques jeunes Grecs qui devoient être élevés « dans le collége que le pape avoit fondé sur le mont Qui- « rinal, et qu'ils devoient y enseigner la véritable pronon- « ciation de la langue grecque ». *Hist. engl. poetry, t.* ij, *p.* 429, *note* (y). Mais M. Warton, ou s'est trompé, ou a été induit en erreur par l'auteur qu'il a pris pour autorité. Lascaris continua à surveiller l'enseignement du grec à Rome jusqu'à l'année 1518, qu'il retourna, probablement avec un caractère public, en France.

Ch. XI. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

Il écrit à Musurus.

avec quelle chaleur ce pape travailloit à l'exécution de son entreprise. La voici :

LÉON X, A MARC MUSURUS.

« Comme j'ai le désir le plus ardent de favo-
« riser l'étude de la langue et de la littérature
« grecques, aujourd'hui presque entièrement né-
« gligées, et d'encourager, autant qu'il est en
« mon pouvoir, les arts libéraux, et comme je
« connois votre grand savoir et votre jugement,
« je vous prie de faire venir de la Grèce dix
« jeunes gens (ou même plus, si vous le jugez
« convenable) qui aient reçu une bonne éduca-
« tion et qui soient enclins à la vertu. Ils formeront
« un collége où les Italiens pourront s'instruire
« des règles et de la prononciation de la langue
« grecque. Vous recevrez de plus amples instruc-
« tions à ce sujet par Jean Lascaris, que m'ont
« rendu extrêmement cher ses vertus et son sa-
« voir. L'amitié et les égards que vous m'avez
« déjà témoignés me font espérer que vous userez
« de la plus grande diligence, en prenant les me-
« sures que vous jugerez nécessaires pour l'exé-
« cution de mon dessein. *Le VIII des Ides du*
« *mois d'août*, *1513* (1) ».

Léon X acheta du cardinal de Sion une maison

(1) *Bembi Epist. nom. Leon. X, lib.* iv, *ep.* 8.

Ch. XI. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

située sur le mont Esquilin (1), et la convertit en une académie pour l'étude de la littérature grecque, sous la direction de Lascaris (2), qu'il gratifia d'une pension considérable. Les auteurs contemporains ont parlé fréquemment, et de la manière la plus avantageuse, de cet établissement (3).

Académie grecque fondée à Rome.

Musurus, à l'époque où Léon X l'appeloit à Rome, achevoit la première édition grecque des œuvres de Platon. Il en surveilla l'impression, à la demande d'Alde Manuce, et y joignit une pièce de vers grecs qui font allusion aux circonstances et au caractère personnel du pape (4). Le zèle

---

(1) *Fabroni, Vita Leon. X, p.* 68.

(2) *Budæi Ep. ap. Maittaire, Annal. Typogr. t.* j, *p.* 107. — *Hodius, de Græcis illustr.*, etc., *p.* 251.

(3) Vida, en retraçant les services que les Médicis ont rendus à la littérature, dit :

Illi etiam Graiæ miserati incommoda gentis,
Ne Danaûm penitùs caderet cum nomine virtus,
In Latium advectos juvenes, juvenumque magistros,
Argolicas artes quibus esset cura tueri,
Securos musas jussere atque otia amare.

Poeticor. lib. j, *v.* 196.

Voy. aussi ce que dit Musurus, dans la préface de l'édition de Pausanias, imprimée par Alde Manuce en 1516.

(4) M. Samuel Butler, aggrégé du collége de Saint-Jean, à Cambridge, a publié dans cette ville une édition très-belle et très-correcte de cette pièce de vers, avec des éclaircissements et la traduction latine de Zenobio Acciajuoli.

avec lequel il s'acquitta de sa mission, et peut-être aussi les vers dont nous venons de parler (1), furent payés par l'archevêché de Malvoisie en Morée (2), que venoit de rendre vacant la mort de

Ch. XI. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

Musurus est nommé archevêque de Malvoisie.

---

(1) « Sed longè excellit elegia græca, qua Platonis opera « edita ab Aldo MDXIII, præmunivit; partim in Platonis « laudes, partim Leoni X offerens istam editionem, illius-« que patrocinium ambiens, et partim illum ad bellum Tur-« cicum excitans. Cujus carminis gratiâ maximè creditur « factus fuisse archiepiscopus ». *Hodius*, *de Græc. illustr.*, etc., *p.* 300.

(2) Paul Jove (*Iscrizioni*, *p.* 62) dit que Musurus fut nommé archevêque de Raguse. Cette erreur provient, selon toute apparence, de ce qu'il ignoroit qu'il y avoit en Europe deux places appelées anciennement Épidaure. Ces places étoient Raguse, en Dalmatie, et Malvoisie, en Morée. C'est de celle-ci que Musurus fut archevêque. Le siége de Raguse, à l'époque dont nous parlons, étoit occupé par Jean de Volterre. Voy. *Giov. degli Agostini, Notizie di Batt. Egnazio*, dans la *Raccolta d'opuscoli*, de Calogerà, *t.* xxxiij, *p.* 23. Tiraboschi place à peu près à l'année 1517 la promotion de Musurus, et dit que ce dernier ne jouit que peu de temps de son archevêché, parce qu'il mourut dans l'automne de la même année. Voy. *Storia della lett. Ital. t.* vij, *part.* iij, *p.* 1095. Cependant il est certain que cette promotion se fit auparavant, ainsi que le prouve la préface de l'édition aldine de Pausanias, publiée en 1516. « Hæc autem à nobis præstari tibi potuerunt, suasore « adjutoreque M. Musuro; quem nuper heroïcarum literarum « decus, Venetiis propagantem Græciæ priscis autoribus par-« tim illustri juventuti enarrandis non sine laude, partim « emendatione, castigationeque in pristinum nitorem,

Ch. XI. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

Manilius Rhallus, autre Grec très-savant, à qui Léon X l'avoit conféré précédemment (1). Musurus ne jouit pas long-temps de sa dignité; car il mourut à Rome dans l'automne de l'année 1517. On a dit, sur l'autorité de Valerianus et de Paul Jove, que sa mort avoit été l'effet du chagrin qu'il auroit conçu de n'avoir pas été revêtu de la pourpre romaine pour prix de ses travaux littéraires (2). Mais cette opinion n'est pas probable. Quoique le poëme

---

« quoad ejus fieri poterat, restituendis, LEO X, PONT. OPT. « MAX. sponte suâ, nihil latè cogitantem, admirabili con- « sensu S. S. cardinalium in archiepiscopalem dignitatem « evexit. Quæ res ut non mediocrem sanctissimo pastori « laudem peperit, ita literatis ad benè sperandum certis- « simum signum erexit ». Toutefois on peut conjecturer, par son épitaphe qu'on voit à Rome, que Musurus ne fut pas long-temps archevêque de Malvoisie.

MUSURE, Ô MANSURE PARUM, PROPERATA TULISTI
PRÆMIA; NAMQUE CITÒ TRADITA RAPTA CITÒ.

(1) Manilius Rhallus étoit natif de Sparte. Il avoit été à Naples l'ami et le condisciple de Marulle, et son émule dans la composition des épigrammes latines. « Uterque epigram- « matum poeta, » dit Giraldi, « sed Rhallo Marullus cultior « argutiorque, Marullo Rhallus fortunatior, quippe qui à « Leone X his mensibus Cretensium sit pontificatu hones- « tatus ». *Gyraldus, de poetis suorum temporum.* Politien « l'appelle « Græcus homo sed latinis literis adprimè excul- tus ». *Politianus, Miscellanea, cap.* lxxiij. — *Hodius, de Græc. illustr*, etc., *p.* 293.

(2) *Valerianus, de literatorum infelicitate, lib.* j, *p.* 16. — *Giovio, Iscrizioni, p.* 63.

grec de Musurus dût en faire placer l'auteur parmi les littérateurs les plus distingués, la munificence du pape paroît avoir égalé le mérite du poète (1).

Ch. XI. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

Édition des œuvres de Platon dédiée à Léon X.

La première édition grecque des œuvres de Platon fut publiée au mois de septembre 1513. Elle fit le plus grand honneur aux talents de Musurus et à ceux d'Alde Manuce, qui la dédia à Léon X par une épître en prose, où il exprima l'espoir que l'on concevoit du règne de ce pape. Léon X, qui apprécioit le mérite de cet habile imprimeur, ne fut point insensible aux éloges qu'il en reçut. Il l'en récompensa par une bulle du 28 novembre 1513, où, après avoir rappelé que depuis plusieurs années Alde Manuce s'étoit livré à de grands travaux, et avoit fait des dépenses considérables pour favoriser les progrès de la littérature, et donner des éditions en caractères si bien formés, qu'ils sembloient peints par une main parfaitement exercée, il lui accorda pour quinze ans le privilége exclusif de publier tous les livres grecs et latins qu'il avoit déjà imprimés ou qu'il imprimeroit dans

(1) *Giovio, ibid.* Érasme a parlé d'une manière flatteuse des grands talents de Musurus. « *Musurus* autem ante « senectutem periit, posteaquam ex benignitate *Leonis* cœperat esse archiepiscopus. Vir natione Græcus, nimirùm « *Cretensis ;* sed latinæ linguæ usque ad miraculum doctus, « quòd vix ulli Græco contigit, præter Theodorum Gazam, « et Joannem Lascarem, qui adhuc in vivis est ». *Erasmi Ep. lib.* xxiij, *ep. 5.*

Ch. XI. A. D. 1513. A. æt. 38. A. Pont. 1.

la suite, soit avec les types qu'il pourroit créer, soit avec le type italien dont il étoit inventeur. Le pape prononça de grosses amendes, et lança même l'excommunication contre quiconque violeroit ce privilége. Mais il invita, en même temps, Manuce à vendre ses livres à un prix modéré; et il ajouta à cette recommandation, qu'il s'en reposoit sur la probité et l'obéissance filiale de l'imprimeur (1).

Léon X établit une imprimerie grecque à Rome.

Le rétablissement de l'académie de Rome, et l'institution d'un collége grec dans cette capitale, y firent promptement établir une imprimerie pour les livres écrits en langue grecque. La surveillance de cet établissement fut confiée à Lascaris, qui corrigeoit lui-même les épreuves des ouvrages qui en sortoient. Ce savant avoit suffisamment prouvé ses talents en ce genre, tant par l'édition qu'il avoit donnée de l'Anthologie grecque, imprimée en let-

---

(1) Fabroni, après avoir rapporté le privilége qui fut accordé par Léon X à Manuce, dit : « Ut verò gratum animum suum Aldus pontifici declararet, eidem nuncupavit « editionem Platonis, etc. » On pourroit conclure de là que la dédicace des œuvres de Platon auroit été le résultat des grâces qu'Alde Manuce auroit reçues de Léon X. Il paroît que ce fut le contraire, cette dédicace étant datée du mois de septembre 1513, et le privilége étant du mois de novembre de la même année. Alde a joint ce privilége à son édition des Commentaires composés par Nicolas Perotti, et intitulés : CORNUCOPIÆ, *sive linguæ latinæ commentarii, Venetiis*, 1513.

tres capitales, l'an 1494, à Florence, et dédiée par Lascaris à Pierre de Médicis, que par l'édition des œuvres de Callimachus Experiens, qui furent imprimées de la sorte dans la même ville, et probablement aussi dans le même temps. On conjecture que le monde littéraire lui doit également (1) la correction de plusieurs autres ouvrages qui furent publiés, vers cette époque, par Laurent-François d'Alopa. Comme l'imprimerie grecque étoit plus spécialement consacrée à l'utilité du collége, et que la magnifique édition des œuvres d'Homère, publiée à Florence en 1488, n'avoit point de commentaire, on résolut de remettre sous presse les anciennes scholies sur ce prince des poètes, et on les fit paroître en 1517. Elles furent suivies, en 1518, des scholies sur les tragédies de Sophocle, scholies qui parurent alors imprimées pour la première fois (2). Les citations du texte sont en let-

Ch. XI.
A. D.
1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

(1) Maittaire fait Lascaris éditeur de l'Anthologie; des hymnes de Callimaque; de quatre tragédies d'Euripide; des *Gnomæ monostichoi;* et des Argonautiques d'Apollonius de Rhodes. C'étoient là tous les ouvrages que Maittaire avoit vus imprimés en lettres capitales. Voy. *Annal. Typog. t.* j, *p.* 101. Mais il convient de faire observer que quelques-uns l'ont été après que les Médicis furent expulsés de Florence, et il est probable que Lascaris avoit alors quitté cette ville pour suivre Charles VIII en France.

(2) Commentarii *in septem tragœdias Sophoclis, quæ ex aliis ejus compluribus solæ superfuerunt : opus exactis-*

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

tres capitales, pour les distinguer des commentaires, et rendre l'usage des livres plus facile pour les élèves (1).

L'exemple que donnoit Léon X, en facilitant l'étude des belles-lettres, fut suivi par un grand nombre de personnes que distinguoit leur fortune ou leur rang. Nul, à cet égard, ne se fit plus remarquer, par sa munificence et ses succès, qu'un négociant qui résidoit à Rome depuis quelque temps, et qui mérite d'obtenir, dans les annales de la littérature et des arts, une mention plus particulière que celle qu'il a eue jusqu'ici. Augustin Chigi, Chisi, ou Ghisi (on le nomme de ces trois manières différentes), étoit natif de Sienne. Les affaires de son commerce l'ayant fréquemment conduit à Rome, il y établit sa résidence, et fit élever dans le quartier dit Transtevere, une superbe maison qu'il orna de tableaux et de sculptures

---

simum rarissimumque, in GYMNASIO MEDICEO *Caballini montis à* LEONE X PONTIFICE MAGNO *constituto, recognitum repurgatumque*, etc. Outre les ouvrages indiqués précédemment, il sortit des mêmes presses une édition de Porphyre, intitulée : PORPHYRII OPUSCULA *dicuntur* LEONIS X PONTIFICIS MAXIMI *beneficio è tenebris eruta, impressaque in* GYMNASIO MEDICEO *ad Caballinum montem*, et d'autres écrits destinés à éclaircir ceux d'Homère. Voy. *Hodius, de Græc. illustr.*, etc., *p.* 256.

(1) *Maittaire, Annal. Typogr. t.* j, *p.* 101.

des plus grands maîtres (1). Il passoit pour le négociant le plus riche qu'il y eût en Italie (2), et avoit avancé à Charles VIII, lorsque ce prince marchoit contre le royaume de Naples, une grosse somme, que très-probablement il n'eut pas le bonheur de recouvrer. On peut juger de l'étendue de ses relations de commerce par les réclamations qu'il adressa à la cour de France, au sujet de plusieurs vaisseaux qu'on lui avoit saisis, lorsque la guerre avoit éclaté entre Louis XII et Jules II (3). Le jour où Léon X alla prendre possession de l'église de Saint-Jean-de-Latran, Chigi l'emporta sur tout autre habitant de Rome par la magnificence et le bon goût des devises et des décorations que présenta la façade de sa maison. Ses richesses provenoient, dit-on, des mines de sel et d'alun qui appartenoient au saint-siége, et qu'il avoit prises à bail sous le règne de Jules II.

Ch. XI.
A. D. 1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

(1) *Vasari, Vite de' Pittori, passim.* Cette maison fut ensuite achetée par les Farnèse, à qui elle appartient encore, et elle est connue sous le nom de *la Farnesina* *.

(2) Ce négociant est nommé dans une lettre que Léonardo da Porto écrivoit, en 1511, à Antonio Savorgnano : « Agostino Ghisi, mercante più ricco che alcuno altro « d'Italia ». *Lettere di Principi, t. j, p. 6. b.*

(3) *Lettere di Principi, t. j, p. 19.*

* Le palais Farnèse et la Farnesina ont passé par droit héréditaire au précédent roi de Naples, Ferdinand IV, qui est petit-fils d'Elisabeth Farnèse, seconde femme de Philippe V, roi d'Espagne.

(*Remarque du traducteur*).

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

A son avènement, Léon X avoit affermé la mine d'alun à Laurent son neveu; mais, après une longue négociation, pendant laquelle Chigi se conduisit avec beaucoup de décence et même de générosité, l'acte qui lui accordoit exclusivement la vente de cette marchandise fut renouvelé. Depuis cette époque, il est très-souvent question de lui dans la correspondance particulière des Médicis, et il y est considéré comme un associé et un ami (1). Nous aurons occasion de rapporter des traits de sa générosité envers ceux qui excelloient dans la peinture, dans la sculpture et dans les autres arts, et de rappeler l'attachement que les artistes avoient pour lui. Les littérateurs participoient également à ses bienfaits. Sous les auspices de Chigi, Cornelio Benigno de Viterbe (2), qui unissoit la plus saine critique à la connoissance parfaite de la langue grecque, et qui s'étoit joint à plusieurs autres littérateurs d'un grand mérite

Corneille Benigno de Viterbe.

(1) *MSS. Florent.* Voy. l'*Appendix*, n° xcv.

(2) » Optime literatus fuit Cornelius Benignus Viter-« biensis, neque ipse prosperâ satis fortunâ usus, posteà « enim quàm *Augustinum Gysium*, Senensem, *Mæcena-« tem suum*, apud quem in honore fuerat, amisit, vitam indè « nullo solatio egit ». *Valerianus, de Literatorum infelicitate, lib.* ij, *p.* 150. Si l'on pouvoit en croire cet auteur, qui a versé le ridicule sur la plupart des littérateurs de son temps, Benigno auroit dans un âge avancé fait la cour à une femme de qualité dont les refus l'auroient fait mourir de chagrin. *Idem, ibid.*

Ch. XI.
A. D.
1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

Imprimerie grecque de Zacharie Calliergi.

pour corriger l'édition de la géographie de Ptolomée, qu'on avoit publiée à Rome en 1507, entreprit de diriger l'impression des œuvres de Pindare, avec les scholies. L'imprimeur dont ce savant fit choix fut *Zaccaria* Calliergi, Crétois de naissance, qui avoit résidé à Venise, où, avec l'assistance de Musurus, il avoit publié, en 1499 (1), son édition du grand Dictionnaire étymologique de la langue grecque, ouvrage qui lui avoit mérité de grands éloges. Une imprimerie fut montée dans la maison de Chigi, qui fit tous les frais nécessaires; et il en sortit, au mois d'août 1515, une superbe édition in-4°. des œuvres de Pindare, édition que font rechercher l'exactitude, la beauté de l'impression, et les scholies qui l'accompagnent, et qui furent imprimées alors pour la première fois. On la préfère à la première édition des œuvres de cet auteur, donnée par Alde Manuce deux ans auparavant. Chigi prévint même Léon X à cet égard; et c'est à sa libéralité qu'est dû le premier livre grec qui ait été imprimé à Rome. La même imprimerie a aussi donné une édition très-correcte des idylles et des épigrammes de Théocrite, qui parut en l'année 1516. Un éditeur plus moderne y a eu recours comme à la plus complète et à la plus exacte qu'il y ait parmi les éditions de cet auteur charmant, et comme à celle sur laquelle

(1) Voy. *Fabricii Bibliotheca Græca*, *t.* x, *p.* 21.

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

il pouvoit compter le plus pour la correction des erreurs occasionnées par la négligence des éditeurs suivants (1).

Lascaris, Musurus, et les autres Grecs d'origine qui s'attachèrent à répandre l'étude de la langue

(1) Le célèbre Reiske a cité dans son *Théocrite* (*Vien. et Leips.* 1765) cette édition de Calliergi « Editio præstantissima, et exemplar omnium insecutarum, nisi si quid « Henricus Stephanus ab hoc exemplo discessit. Explevit « enim Zacharias Aldinæ lacunas, et non pauca carmina bu-« colicorum græcorum, quæ ad Aldi manus non pervenerant « addidit; neque fuit post Zachariam qui Theocritum novâ « quâdam accessione locupletaret, etc. » *V. p.* 12 *de la préface.* Le savant éditeur dit ensuite, « Quod si essem copiis et « usu vetustorum librorum et peritiæ rerum in literis, secu-« lis XV et XVI gestarum instructior, otioque præterea si « abundarem, erat hîc commodus locus de typographiâ à « Zachariâ Calliergo Romæ adornata, et de libris ab eo pro-« fectis, item de Cornelio Benigno, Viterbiense, qui sump-« tus huic editioni erogâsse dicitur, nec non de numero car-« minum Theocriteorum disputandi, etc. » *Ibid*, *p.* 14.

Il est surprenant que l'infatigable Tiraboschi ait non seulement omis de rappeler les efforts que firent pour naturaliser la typographie grecque à Rome, Léon X, Chigi, et divers savants, mais qu'il en ait fait honneur à la libéralité des cardinaux Marcello Cervini et Alexandre Farnèse, qui, selon cet auteur, l'y auroient introduite vers l'année 1539. Cependant il nous reste des monuments qui prouvent invinciblement qu'elle y prit naissance et y fit de grands progrès sous les auspices de Léon X, c'est-à-dire, à une époque plus reculée. Voy. *Tirab. Storia della lett. Ital. t.* vij, *part.* j, *p.* 183. — *Maittaire, Ann. Typogr. in dedicat.*

grecque dans toute l'Italie, trouvèrent des émules, sinon des maîtres, dans plusieurs savants qui cultivoient particulièrement cette branche de littérature, et avoient aussi part à l'estime et aux bienfaits de Léon X. Parmi les plus célèbres on comptoit Guarino, qui avoit pris naissance dans l'état de Camerino, à Favera, lieu d'où il tiroit son surnom de *Favorino*. Ayant, selon la coutume des littérateurs italiens, changé son nom propre en un nom plus classique, en celui de *Varino*, il s'appeloit tantôt *Varinus Favorinus*, ou *Phavorinus*, et tantôt *Varino Camerti*. Selon un écrivain bien instruit, il naquit quelques années après que se fut écoulée la première moitié du quinzième siècle (1). Il eut le bonheur, en étudiant le grec et le latin, de recevoir des leçons de Politien, qui a consigné dans une de ses lettres un témoignage flatteur des progrès de ce disciple (2). Phavorinus travailla avec tant de zèle et d'assiduité, que très-peu d'entre ceux dont le grec étoit la langue maternelle le savoient aussi parfaitement que lui. Il paroît que, durant son

Ch. XI.
A. D. 1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

Varinus Phavorinus.

(1) *Ap. Zeno, Giornale de' letterati d'Italia, t.* xix, *p.* 91.

(2) « Varinus, civis tuus, auditor meus, ad summum « linguæ utriusque fastigium pleno gradu contendit; sic ut « inter doctos jam conspicuus digito monstretur ». *Polit. Ep. lib.* vij, *ep.* 2. *Macario Mutio*. Zéno, sur l'autorité d'Ughelli, et trompé par la construction vicieuse de l'épitaphe de Phavorinus, a soutenu que ce dernier avoit aussi reçu des leçons de Lascaris. *Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital. t.* xix, *p.* 92.

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

Son *Thesaurus Cornucopiæ*.

séjour à Florence, il s'attacha particulièrement au service de la maison de Médicis; et l'on dit, quoique peut-être sans fondement, qu'il fut précepteur de Jean de Médicis, ou de Léon X (1). Il forma aussi, avec Jules de Médicis, qui fut Clément VII, une liaison intime qui subsista jusqu'à la mort de ce pape. Pour premier essai, il publia une collection de traités de grammaire grecque, choisis avec un soin extrême dans ce qui nous reste des écrits de trente-quatre grammairiens, dont il a placé les noms en tête du livre (2).

(1) Dans une des inscriptions placées sur sa tombe, il est appelé Τῆς Μεδικῆς οἰκίας τρόφιμον, ce qui peut passer pour la preuve qu'il fut élevé dans la famille des Médicis, mais non qu'il y ait eu la qualité de précepteur; et Zéno lui-même, qui a rapporté cette particularité, n'y a pas ajouté foi. *Giorn. de' lett. d'Ital. t.* xix, *p.* 92. Il n'est pas probable que l'éducation des fils de Laurent de Médicis ait été enlevée à Politien, pour être confiée à un de ses élèves.

(2) La première édition, qui, selon Zéno, est « molto rara, e « però notissima a pochi », est précédée d'une préface écrite en latin par Alde Manuce, et d'une lettre de Politien à Phavorinus. Nous avons déjà parlé de Politien; cette lettre ne se trouve point dans le recueil général de ses œuvres. On lit ensuite quatre épigrammes grecques, qui ont été composées à la louange de l'auteur par Politien, par Aristobule Apostolio, par Carteromachus, et par Alde Manuce. On trouve après ces épigrammes deux épîtres en grec, adressées, l'une à Phavorinus par Carteromachus, et l'autre à Pierre de Médicis par Phavorinus. Cette dernière est une sorte de dédi-

Il fut secondé, dans ce travail, par Carle Antinori, autre disciple de Politien, et par Politien lui-même, qui lui adressa une lettre d'approbation, et composa une épigramme grecque pour ce recueil (1). Alde Manuce en entreprit l'impression avec le secours du célèbre Urbano Valeriano, ou Bolzani de Belluno, de qui nous parlerons comme d'un de ceux qui ont le mieux réussi à étendre la culture de la littérature grecque. La première édition de l'ouvrage parut en 1496 (2),

Ch. XI.
A. D. 1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

---

face où l'auteur témoigne combien il est reconnoissant de la permission qui lui a été accordée de profiter, en même temps que les jeunes gens de la famille Antinori, des leçons de Politien. On lit à la fin du volume:

« *Venetiis*, *in domo Aldi Romani*, *summâ curâ*, *labo-« reque præmagno*, *mense Augusto*, *M. III. D. Ab ill.* « *Senatu V. concessum est ne quis*, *etc. ut in ceteris. Vale* « *qui legeris* ».

(1) « Primus labor in eo (libro) », dit Alde Manuce dans sa préface, « fuit Guarini Camertis et Caroli Antenorei Flo-« rentini, hominum multi studii, ac in græcarum literarum « lectione frequentium. — Hi simul ex Eustathio, Etymo-« logico, et aliis dignis grammaticis accepêre hæc canonis-« mata, digessêreque per ordinem literarum; nec sine ad-« jumento et consilio Angeli Politiani, viri summo inge-« nio ac impensè docti ». *Voy.* la Préface d'Alde.

(2) « Secundus verò labor meus fuit; qui ea omnia re-« cognovi, non parvo labore, cum iis conferens unde ex-« cerpta voluminibus fuerant. Multa enim addidi; plurima « immutavi, adjuvante interdum Urbano, divi Francisci « fratre optimo, etc. » *Idem, ibid.*

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

et on la regarde à juste titre comme une des plus belles qui soient sorties des presses Aldines. Les grammairiens des siècles suivants ont fait l'éloge de cette collection; et l'on prétend que le savant Budé s'en est servi fréquemment, en composant ses commentaires sur la langue grecque (1). Cependant il étoit réservé à l'infatigable Henri Etienne d'achever l'édifice qu'avoit commencé Phavorinus, à qui il paroît avoir emprunté l'idée, et même, en partie, le titre de son *Thesaurus Linguæ Græcæ*, que l'on considère comme l'ouvrage de grammaire le plus complet qu'il y ait en aucune langue.

Léon X le nomme son bibliothécaire.

Phavorinus embrassa l'état ecclésiastique, et entra dans l'ordre des Bénédictins. Jules II le nomma, en 1508, archidiacre de Nocera (2). Le cardinal de Médicis lui confia, en 1512, le soin de sa bibliothèque; et lorsqu'il parvint à la papauté (3), il le garda près de lui en qualité de bibliothécaire particulier. La collection des livres que le cardinal avoit faite à Rome s'étoit enrichie,

---

(1) *Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital. t.* xix, *p.* 108.

(2) *Idem, ibid.*

(3) « Consulam *Varinum Camertem, qui bibliothecæ* « *nostræ præest,* hominem literatissimum et humanissi- « mum, aut *Scipionem Carteromachum,* familiarem etiam « nostrum ». Julien de Médicis est censé adresser à Jean son frère ces paroles. Voy. *Petrus Alcyonius, de Exilio, lib.* ij, *p.* 179; et *Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital. t.* xix, *p.* 95.

en 1508, de la bibliothèque que ses ancêtres avoient formée avec tant de constance et de soins à Florence, et qui, après l'expulsion des Médicis, avoit été confisquée, puis vendue au couvent de Saint-Marc pour la somme de trois mille ducats d'or. Il l'avoit rachetée, à un prix modéré, des religieux de cette maison, qui avoient ou prétendoient avoir besoin d'argent pour acquitter leurs dettes; et elle fut transportée à Rome (1), où cependant elle demeura toujours séparée de celle du Vatican, et fut considérée comme une propriété de la maison de Médicis. L'estime par-

Ch. XI.
A. D.
1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

(1) « Anno 1508, cùm propter suprà dicta ædificia, quæ « cuncta impensis Conventûs exstructa sunt, Conventus « magnâ æris alieni quantitate gravaretur, et exsolvendi « tempus instaret, nec aliundè præberetur facultas, decre- « verunt tandem Prior et Patres discreti è nobilissimâ « Mediceorum bibliothecâ hujusmodi pecunias extrahere, « quam nuper pretio trium millium ducatorum à Syndicis « Rebellium, ut suprà meminimus, comparaverat Conven- « tus noster, et pro quâ plurimos labores fratres subierant, « quam cùm R. D. Dominus Joannes Medices, Magni Lau- « rentii filius, et S. R. E. Cardinalis, cujus nuper paterna « hereditas fuerat, recuperare plurimùm inhiaret, ipsi de « permissione Dominationis Florentinæ venundarent, pre- « tio. . . . . ducatorum. Atque in hunc modum bibliotheca « illa Romam, ad ipsum R. Dominum cardinalem advecta; « de quibus in actis hujus Conventûs pleniùs et clariùs con- « tinetur ». *Robertus de Galliano, S. Marci Cœnobii alumnus.* Voy. *Fabroni, Vita Leon. X, p.* 265, *not.* 19.

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

ticulière qu'avoient pour Phavorinus les membres de cette famille paroît évidemment dans la correspondance qui s'étoit établie entre Rome et Florence, et où ils l'appeloient toujours, et d'une manière amicale, *Guarino nostro*. L'abbé du riche monastère de Vallombrose ayant été accusé de mauvaise conduite, fut renfermé au château Saint-Ange par ordre du pape. Selon la détestable coutume de ce temps, on le menaça de la question, et il étoit déjà lié pour la subir, lorsqu'il avoua qu'il avoit commis quelques fautes, l'une desquelles, à ce qu'il semble, consistoit à avoir fait adorer le manche d'un rasoir comme un morceau de la vraie croix. Il paroît qu'il abhorroit les Médicis, et qu'il n'étoit réellement coupable que d'avoir choisi ses oraisons de façon à offrir au ciel des prières pour qu'il exterminât cette maison (1). Il fut résolu de le priver de son abbaye, et de la faire donner à Phavorinus. Ce projet ne s'exécutant point, le pape nomma son bibliothécaire à l'évêché de Nocera. Phavorinus gouverna cette église l'espace de vingt-trois ans, et d'une manière qui lui fit infiniment d'honneur (2). La correspondance dont nous venons de parler offre

Puis évêque de Nocera.

(1) *MSS. Florent.* Voy. l'*Appendix*, n° XCVI.

(2) *Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital. t.* XIX, *p.* 95. Phavorinus mourut à Nocera l'an 1537, et fut enterré dans la chapelle de San-Venanzio, où on lui a érigé un beau mausolée.

plusieurs exemples du respect qu'on avoit pour les jugements que ce savant portoit sur des questions littéraires et sur les manuscrits des anciens (1). La haute considération que lui témoignoit Léon X étoit cause qu'on avoit souvent recours à lui pour obtenir des grâces du saint-siège; et ce fut principalement à sa sollicitation que le pape accorda à Gianmaria Varani, par un décret qui passa au consistoire le 13 avril 1513, le titre de duc de Camerino (2). Le cardinal Innocent Cibo, qui fut envoyé de Rome pour placer la couronne ducale sur la tête de Varani, fut accompagné de deux évêques, l'un desquels étoit Phavorinus, qui officia à la cérémonie, et remit au duc les autres marques de sa nouvelle dignité, ainsi que celles de préfet de Rome et de comte de Sinigaglia (3).

Ch. XI.
A. D.
1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

Immédiatement après le *Thesaurus Cornucopiæ*, Phavorinus publia une traduction latine des Apophthegmes de différents auteurs grecs. Il la fit imprimer à Rome, en 1517, et la dédia à

Sa traduction des apophthegmes.

(1) *MSS. Florent.* Voyez l'*Appendix*, n° XCVII.

(2) C'est à cette occasion que Varani a fait frapper, en l'honneur de Léon X, une médaille qui présente d'un côté les armes de Camerino, et de l'autre, une couronne de laurier, avec ces mots : « LEONIS X CULTUI ».

(3) *Ap. Zeno, Giorn. d'Ital. t.* XIX, *p.* 94.

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

Léon X (1). Il en fut publié dans la même ville, en 1519, une autre édition sous un titre très-différent (2); et cette traduction fut aussi imprimée à Cracovie, en 1529, avec une épigramme latine composée à la louange du traducteur par un savant Polonais (3).

---

(1) APOPHTHEGMATA *ex variis autoribus per* JOANNEM STOBÆUM *collecta*, VARINO FAVORINO *interprete*.

On lit à la fin,

« *Impressum Romæ per Jacobum Mazochium, die* xxvij « *mens. Novemb. M. D. XVII. in-4°.* »

Dans la dédicace, Phavorinus dit au pape : « Hunc igi- « tur, B. P.. tuo auspicio publicum accipere volui, ut qui « tibi jampridem meas operas, Meque totum dediderim, « mea quoque studia accepta referam ». *Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital. t.* xix, *p.* 110.

(2) VARINI CAMERTIS *Apophthegmata ad benè beatèque vivendum mirè conducentia, nuper ex limpidissimo Græcorum fonte in latinum fideliter conversa, et longè anteà impressis castigatioria*, etc.

On lit à la fin,

Romæ, in ædibus Jacobi Mazochii, die xix *mensis Decembris M. D. XIX.* 8°. *Ap. Zeno, Giorn. d'Ital. t.* xix, *p.* 111.

(3) Lector candide, si cupis repentè
Divinâ quasi virgulâ vocatus
Moralem Sophiam tibi parare,
Hoc parvi moneo legas libelli,
E græco tibi quod bonus VARINUS
Traduxit, lepidè simul latinè.

Wenceslaus Sobeslaviensis.

Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital. t. xix, *p.* 112.

Mais le grand ouvrage qui fait aujourd'hui la réputation de Phavorinus, et qui lui assure à jamais un rang distingué parmi ceux qui ont encouragé l'étude de la langue grecque, est son Dictionnaire grec, auquel il travailla durant un grand nombre d'années, et qu'il acheva sous le pontificat de Léon X, qui en autorisa la publication par un privilége. Ce ne fut cependant que sous le règne suivant, sous celui d'Adrien VI, et en 1523, que ce Dictionnaire, dont l'auteur avoit confié l'impression à Calliergi, fut mis au jour (1). Toutefois Phavorinus avoit été devancé par Jean Crastone, de l'ordre des Carmes; mais ce religieux n'a composé qu'un vocabulaire très-fautif, et par conséquent on doit considérer son successeur comme celui qui a fourni le premier au monde savant un Lexique utile et sûr. Le célèbre Henri Etienne en a reconnu le mérite dans son *Thesaurus Linguæ Græcæ*. Il ne l'a pas fait en termes exprès, il est vrai; car il

Ch. XI.
A. D.
1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

(1) « MAGNUM AC PERUTILE DICTIONARIUM, *quod quidem* VARINUS PHAVORINUS CAMERS, *Nucerinus Episcopus, ex multis variisque auctoribus in ordinem alphabeti collegit* ».

« LEONIS X, P. M, literis cautum est ne quis possit hoc Varini Phavorini, Episcopi Nucerini, magnum Dictionarium, impressum per Zachariam Calliergi Cretensem, per decennium imprimere aut venundare, sub pœnâ excommunicationis latæ sententiæ, et amissionis librorum ». *Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital. t.* XIX, *p.* 118.

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

n'a pas même parlé des travaux de son devancier. Cependant il l'a témoigné d'une manière assez positive, en transcrivant un grand nombre d'articles faits par ce dernier, et en les insérant dans son ouvrage, qui a plus d'étendue que n'en a l'autre (1). Phavorinus a dédié son Dictionnaire à Jules, cardinal de Médicis, qui a été pape sous le nom de Clément VII. Il en a paru une édition à Bâle en 1538 (2); et malgré les ouvrages du même genre qui ont été publiés depuis, et dont les auteurs se sont approprié, sans scrupule, les fruits du travail de l'évêque de Nocera, le Dictionnaire de Phavorinus fut réimprimé à Venise, en 1712, par Antonio Bartoli, qui en fit une édition très-soignée (3). Enfin, on le distingue toujours parmi les compilations utiles faites en ce genre, et dont, selon l'ordre chronologique, il forme la première (4).

---

(1) *Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital. t.* xix, *p.* 114.

(2) L'impression de cette édition a été surveillée par le célèbre Camerarius, qui l'a dédiée à Albert, marquis de Brandebourg. Elle est sortie des presses de *Robertus Cheimerinus*, ou de Robert Winter, à Bâle, sous le titre suivant:

Dictionarium Varini Phavorini Camertis, *Nucerini Episcopi, magnum illud ac perutile, multis variisque ex autoribus collectum, totius linguæ Græcæ Commentarius. Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital., t.* xix, *p.* 119.

(3) *Ap. Zeno* (*Giorn. de' lett. d'Ital. t.* xix, *p.* 89) donne de grands détails sur cette édition.

(4) Les différents noms que prenoit Phavorinus ont in-

Un autre littérateur italien d'un grand mérite, qui se distinguoit aussi par ses succès dans la littérature grecque, vers le temps dont nous parlons spécialement, étoit Scipion Fortiguerra, de Pistoie, qui est plus connu sous son nom classique de *Carteromachus*, par lequel il a traduit son nom propre en sa langue favorite. Son père avoit été plusieurs fois revêtu de la suprême magistrature dans sa patrie, et sa famille avoit de la considération. Scipion Carteromachus naquit l'an 1467, et reçut sa première éducation à Pistoie, d'où il fut ensuite envoyé à Rome (1); mais ce fut dans la ville de Florence, et sous les yeux de Politien, qu'il acquit dans la langue grecque cette connoissance parfaite sur laquelle sa réputation est fondée. Il fut alors condisciple de Phavorinus; et, comme il étoit lié avec les Antinori et d'autres jeunes gens d'une naissance illustre, il lui fut permis d'assister aux leçons qui se donnoient dans le palais Médicis. Après avoir quitté Florence, Carteromachus fit sa résidence à Padoue, ville d'où, au mois d'avril 1493, il adressa à Politien, son ancien maître, une lettre qui prouve que la

Ch. XI.
A. D. 1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

Carteromachus.

---

duit en erreur le bibliographe français Debure, qui, dans l'index général de son ouvrage, donne pour deux écrivains différents *Guarino Camerti*, auteur du Thesaurus Cornucopiæ, et *Varino Phavorino*, compilateur du Lexique grec.

(1) *Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital. t.* xx, *p.* 279; *t.* xxvj, *p.* 320.

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

plus grande intimité régnoit entre eux (1). Vers l'an 1500, le sénat de Venise l'invita à venir professer la langue grecque dans cette ville. Il avoit fait alors de si grands progrès dans cette langue, que les Grecs de naissance reconnoissoient, dit on, qu'il la possédoit mieux qu'eux (2). Jules II, à son avènement au souverain pontificat, l'appela à Rome, et le plaça en qualité d'instituteur près de Galeotto de La Rovere, à qui ce littérateur a dédié sa traduction grecque d'un discours d'Aristide (3). On peut supposer qu'il resserra alors les nœuds qui l'avoient uni au cardinal de Médicis, dans le temps qu'ils étoient condisciples à Florence. Carteromachus étant avec le jeune La Rovere à Bologne, vit le célèbre Erasme, qui l'a peint comme un homme d'un profond savoir, mais si éloigné de toute osten-

(1) « Pudet equidem, *Politiane, præceptor optime*, eam « potissimùm expectâsse ad te scribendi occasionem, unde « necessitudinis potiùs quàm voluntatis aut officii ratio ap- « pareret. Nam cùm debuerim initio statim quo huc pro- « fectus sum, scribere ad te, ut est amici officium, ac multò « magis *discipuli*, ego id prætermisi, etc.» Voy. *Polit. Ep. lib.* xij, *ep.* 22.

(2) « —Tametsi Latinus est, attamen vel Græci ipsi in « suæ linguæ cognitione et subtilitate, primas deferunt ». Voy. *Petrus Alcyonius, de Exilio, p.* 197, etc. *Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital. t.* xx, *p.* 282.

(3) Ce discours est sorti des presses Aldines avec les *Historiæ Augustæ scriptores*, en 1519. Voy. *Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital. t.* xxiv, *p.* 324.

tation, que la controverse seule pouvoit le forcer à développer ses connoissances. Ces deux littérateurs distingués se lièrent d'une manière plus étroite lorsqu'ils se retrouvèrent à Rome (1). La mort prématurée du jeune La Rovère ayant laissé libre Carteromachus, il s'attacha à François Alidosio, cardinal de Pavie, qui fut assassiné à Ravenne par le duc d'Urbin. Après cet événement, le savant qui est le sujet de cette notice retourna à Rome. Il y jouit de la société de plusieurs littérateurs, et particulièrement de celle d'Ange Colocci, qui, si l'on en croyoit un critique italien très-célèbre, auroit présenté, le premier, Carteromachus au cardinal de Médicis. Nous avons déjà donné des raisons suffisantes pour faire juger que le cardinal et ce savant s'étoient connus à une époque plus reculée (2). Il est certain qu'avant l'exaltation de

Ch. XI.
A. D.
1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2
En 1508.
En 1511.

(1) « *Bononiæ* primùm videre contigit *Scipionem Carteromachum*, reconditæ et absolutæ eruditionis hominem; « sed usque adeò alienum ab ostentatione, ut ni provocâsses, « jurâsses esse literarum ignarum. Cum eo pòst *Romæ* fuit « mihi propior familiaritas ». *Erasm. Ep. lib.* xxiij, *ep.* 5.

(2) « Sappiamo bene, per la testimonianza del Valeriano, « che Scipione, per mezzo del Colocci, venne in conoscenza, « che è lo stesso che dire in istima, del cardinale Giovanni « de' Medici, etc. *Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital. t.* xx, *p.* 285. L'écrivain moderne paroît n'avoir pas consulté avec son exactitude accoutumée l'auteur qu'il a cité comme autorité. Voy. *Valerianus, de Literatorum infelicitat p.* 119.

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

Léon X, Carteromachus étoit non seulement son ami, mais son commensal (1). On prétend aussi que ce pape, à son avènement au trône pontifical, le chargea de diriger les études de Jules de Médicis, qui étoit désigné pour remplir le siége archi-épiscopal de Florence (2). Il est peu probable que Léon X se soit occupé de ce soin. Jules étoit d'un âge mûr, et pouvoit choisir lui-même ceux dont il vouloit prendre des leçons. Cependant la libéralité du souverain pontife pouvoit faire espérer à Carteromachus de voir récompenser généreusement ses services et ses talents. Il est probable que, sans sa fin prématurée, une telle attente auroit pu être remplie. L'époque où arriva cet événement n'est pas connue avec précision; mais il

(1) Petr. Alcyonius, dans son livre *De exilio*, fait adresser la parole par Jules de Médicis au cardinal Jean de Médicis, qui fut ensuite Léon X, et lui fait donner à Carteromachus le titre de *familiaris noster* ». Multos item Græcâ literaturâ « insignes viros *domi* habes, ad quorum emulationem non « desiisti cùm omni genere exercitationis, tùm maximè stylo « augere partam eloquentiam; atque inter hos maximè emi- « net *Scipio Carteromachus*, quem honorificentissimè, pro « tuâ naturâ, liberalissimèque tractas, cùm præsertim vi- « deas illum, quanquam Latinum, sic loqui et scribere, ut « solus post veterum Græcorum, Platonis, Isocratis, De- « mosthenis, et Strabonis interitum, orbæ eloquentiæ tutor « relictus videatur ». *Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital.* « *t. xx, p.* 287.

(2) *Valerian. de Literator. infel. p.* 119.

paroît, par les mémoires de sa famille, que Carteromachus mourut à Pistoie, en octobre 1513 (1), environ six mois après l'exaltation de Léon X. Ce savant doit beaucoup plus sa réputation aux éloges multipliés de ses amis et de ses contemporains, qu'à ses propres écrits, dont un grand nombre ont été dispersés après sa mort, et sont tombés entre les mains de gens qui les ont fait passer dans leurs ouvrages (2). Parmi ceux qui nous restent, on remarque le discours qu'il prononça à Venise, en 1504, devant une assemblée nombreuse et brillante. Ce discours, dont l'éloge de la littérature grecque est le sujet, fut imprimé par Alde Manuce dans l'année (3). Plusieurs épigrammes que Carteromachus a faites, les unes en grec et les autres en latin, ont été, ainsi que divers ouvrages qu'il a composés en italien, insérés dans des

Ch. XI.
A. D.
1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

(1) « Il Salvi, e le memorie dei signori Forteguerri, il « fanno morto ai 16 di ottobre 1513, cioè di 46 anni ». *Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital. t.* xxvj, *p.* 289.

(2) Giraldi parle ainsi de cette mort : « Per hæc nostra « tempora fuit Pistoriensis Scipio Carteromachus, qui græcè « et latinè scivit, nec infans fuit; interceptus ille ante diem « quæ utraque lingua incohata promiserat, haud planè per- « fecit; multùm quidem eo moriente amisimus ». *Giraldus, de poetis suor. temp. dial.* 1; et *Ap. Zeno. Giorn. de' lett. d'Ital. t.* xx, *p.* 289.

(3) Frobenius a réimprimé ce discours à Bâle en 1517; et le savant Henri Étienne l'a mis en tête de son *Thesaurus Linguæ Græcæ.*

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

recueils publiés vers ce temps (1). « On n'avoit rien « écrit que ce savant n'eût lu, » dit Valerianus, « et il n'avoit rien lu qu'il n'eût fait servir aux pro- « grès de la littérature (2). » Durant son séjour à Venise, Carteromachus s'est occupé fréquemment à surveiller l'impression des ouvrages des auteurs anciens qu'a publiés Alde Manuce ; et cet habile imprimeur l'a cité plusieurs fois de façon à prouver la haute estime qu'il avoit pour lui (3). Carteromachus se joignit aussi à Cornelio Benigno, de Viterbe, pour revoir la géographie de Ptolomée, qui fut imprimée à Rome en 1507.

Urbano Bolzani.

Nous avons fait mention d'Urbano Valeriano, ou Bolzani, de Belluno, comme d'un collaborateur de Phavorinus et d'Alde Manuce, pour la publication du *Thesaurus Cornucopiæ* ; mais les autres services que ce savant a rendus à la littérature grecque méritent que nous consacrions quelques lignes de plus à son éloge. Bolzani vint au monde en 1440 ; et ce fut de lui, selon Pierius Valerianus, son neveu, que Jean de Médicis, ou Léon X, reçut les premières leçons de la langue grecque (4).

(1) Zeno les indique particulièrement dans son *Giorn. de' lett. d'Ital. t.* xx, *p.* 294, etc.

(2) *De Literator. infel. lib.* ij, *p.* 119.

(3) Alde Manuce a parlé de Carteromachus principalement dans la préface de l'édition de Démosthène qu'il a donnée en 1504.

(4) « Secutus sum institutum Urbani Valeriani, patrui

Quoique engagé dans un ordre religieux, dans celui de Saint-François, ce savant eut la louable curiosité de visiter les pays étrangers. Ayant accompagné dans une ambassade à Constantinople André Gritti, qui fut ensuite doge de Venise, il parcourut la Grèce, la Palestine, l'Egypte, la Syrie, l'Arabie, et d'autres contrées. Il voyageoit toujours à pied, et avoit soin de faire des notes sur tout ce qui lui paroissoit digne de remarque (1). Valerianus, qui vante extrêmement le désintéressement de son oncle, dit que Bolzani aimoit mieux supporter tous les inconvénients de la pauvreté, que de recevoir le prix de ses leçons, qu'il étoit toujours prêt à donner, et qu'il repoussa constamment les honneurs et les dignités que

Ch. XI.
A. D. 1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

« mei, *qui primus Græcas literas docuerat Joannem, clarissimi Laurentii filium*, tunc protonotarium; is autem « mox cardinalis, post multa rerum molimina colludentis« que fortunæ varietates, ad *summum pontificatum evec« tus;* brevique post tempore illustribus fratre, nepoteque « desideratis, cùm ad prolem demum eorum fovendam « animum adjecisset, me delegit, qui, quam operam pa« truus meus in eo olim erudiendo contulisset, eandem ego « in illustres Hippolytum et Alexandrum novandum susci« pere ». *Voyez* la dédicace à la reine de France des poésies de Pierius Valerianus intitulées : *Hexametri, odæ et epigrammata. Venetiis, Gabriel Iolitus,* 1550, *in*-8°.

(1) Valerianus (*de Literator. infel. lib.* ij, *p.* 166) nous apprend que Bolzani visita aussi la Sicile, qu'il monta deux fois sur le mont Etna, et qu'il en examina le cratère.

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

Léon X voulut lui conférer. La sérénité de son âme, sa tempérance et son activité, le firent parvenir à un âge avancé. Il parcourut fréquemment l'Italie ; mais une chute qu'il fit en taillant des arbres dans son jardin mit fin à ses voyages (1). Il résidoit habituellement à Venise, où non seulement il aidoit Alde Manuce à corriger ses éditions des œuvres des auteurs anciens, mais où il enseignoit le grec à un nombre d'écoliers si considérable, qu'il y eut à peine dans toute l'Italie un seul homme qui eût fait des progrès dans cette langue sans avoir été quelque temps son disciple (2). L'ardent désir qu'il avoit de faciliter ce genre d'étude le porta à composer sa grammaire, qui est le premier effort qu'on ait fait pour exprimer en latin les règles du grec. Cet ouvrage vit le jour en 1497 (3), et fut enlevé si rapidement,

---

(1) *Valerian. de Literat. infel. lib.* ij, *p.* 168 Bolzani ne se servit d'un cheval qu'en une seule occasion : ce fut pour passer le chemin pierreux d'Assise, lorsqu'il alla saluer son ancien élève Léon X.

(2) Urbano Bolzani mourut, en 1524, à Venise, dans le couvent de Saint-Nicolas. Il légua sa précieuse bibliothèque à ce monastère. Son oraison funèbre fut prononcée par Fr. Alberto da Castelfranco, et imprimée à Venise, la même année, par Bernardino de' Vitali. *Ap. Zeno, Giorn. de' lett. d'Ital. t.* xix, *p.* 104, *note* (a)

(3) Urbani Grammatica Græca. *Ven. ap. Aldum. mense Januario, anno* 1497, *in-4°.*

qu'en 1499 Erasme ne put plus en trouver un seul exemplaire chez l'imprimeur (1).

Ch. XI.

A. D. 1514.

A. æt. 39.

A. Pont. 2.

Léon X ne se borna pas à encourager la culture d'une seule branche de littérature : il déclara publiquement, au commencement de son règne, qu'il récompenseroit libéralement ceux qui lui procureroient, pour les faire imprimer, des manuscrits des anciens auteurs grecs et latins. En conséquence, les cinq premiers livres des Annales de Tacite, que Juste Lipse divisa ensuite en six, furent tirés de l'abbaye de Corvey, en Westphalie, et apportés au pape par Angelo Arcomboldo, qui en reçut cinq cents sequins (2). Les écrits de ce grand historien qui avoient été précédemment découverts, et qui consistoient dans les six derniers livres de ses Annales et les cinq premiers de son Histoire, avoient été imprimés à Venise par Jean de Spire, vers l'année 1468, et remis ensuite

Léon X obtient un manuscrit des œuvres de Tacite, plus complet que les précédents.

(1) « Grammaticam Græcam summo studio vestigavi, ut « emptam tibi mitterem; sed jam utraque diventita fuerat, « et *Constantini* quæ dicitur, quæque *Urbani* ». *Erasmi Ep. ep. Jacobo Tutori*, 1499. Debure n'a pas vu un seul exemplaire de cette édition. Voy. *Bibliographie Instructive*, n°. 2221. Alde Manuce l'a dédiée à Jean-François Pic, neveu de Jean Pic de la Mirandole. *Maittaire*, *Ann. Typ. t.* j, *p.* 638. La grammaire de Constantin dont il est question dans cette note, est celle de Lascaris; elle est totalement en grec.

(2) *Voy.* la préface du Tacite de Brotier, *p.* 18, *ed. de Paris*, 1771, *in*-4°

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

plusieurs fois sous presse dans cette ville, et à Rome. Se voyant possesseur d'un manuscrit qui non seulement renfermoit de nouveaux livres, mais qui rectifioit plusieurs passages de ceux qu'on avoit déjà publiés, Léon X résolut de donner au monde savant une édition des œuvres de Tacite, aussi complète qu'il seroit possible. Il chargea Philippe Beroalde le jeune du soin d'en revoir le texte, et d'en diriger l'impression dans un format élégant et commode. Pour payer ce travail à l'éditeur, le pape lui accorda le privilége exclusif de la réimpression et de la vente de l'ouvrage. Comme le bref donné à cette occasion renferme aussi une sorte de justification de la conduite de Léon X, qui encourageoit si soigneusement la littérature profane, nous pensons que l'extrait n'en paroîtra pas déplacé ici.

« Depuis que, par la bonté divine, nous avons « été élevés au souverain pontificat, et que nous « avons pris en main les rênes du gouvernement, « nous avons considéré, comme un des objets les « plus importants de nos soins, l'encouragement « de la littérature et des arts utiles; car nous « avons toujours pensé qu'après la connoissance « de lui-même, et la véritable religion, le Créa- « teur n'a rien donné aux hommes de plus par- « fait, ni de plus avantageux, que ces études, qui « servent de consolation dans l'adversité, qui font « honneur dans la prospérité, et sans lesquelles la

« vie seroit sans agrément, et la société dans un « état imparfait et grossier. Pour qu'elles soient « suivies avec succès, il faut des professeurs et de « bons livres. Relativement aux premiers, nous « espérons, avec le secours de la divine Provi- « dence, montrer de plus en plus le vif désir que « nous avons d'honorer et de récompenser leur « mérite, ce qui a même été depuis long-temps la « plus agréable de nos occupations. Quant à l'acqui- « sition des livres, nous remercions Dieu d'avoir « trouvé une occasion d'être également, sous ce « rapport, utile à l'humanité (1). »

Ch. XI.
A. D.
1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

Le bref est terminé par une déclaration qui porte que, durant l'espace de dix ans, quiconque imprimera, sans le consentement de Beroalde, les œuvres de Tacite, encourra la peine d'excommunication *latæ sententiæ*, ainsi qu'une amende de deux cents ducats, et la confiscation de l'ouvrage.

---

(1) Cette bulle se trouve jointe à l'édition de Tacite, dont voici le titre :

P. CORNELII TACITI LIBRI
QUINQUE NOVITER IN-
VENTI ATQUE CUM
RELIQUIS EJUS
OPERIBUS
EDITI.

« Ne quis intra decennium præsens opus possit alicubi

Ch. XI.
A. D.
1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

Mais toutes les censures de l'Eglise ne purent empêcher que, la même année, Alexander Minutianus, qui s'étoit établi à Milan, et se montroit l'émule d'Alde Manuce dans la publication des ouvrages composés par les écrivains de l'antiquité, ne fît dans cette ville une autre édition des œuvres de Tacite. Telle fut son adresse, qu'il se procura les feuilles de l'édition de Rome à mesure qu'elles sortirent des presses; et il est probable que son travail étoit presque achevé avant qu'il connût les peines rigoureuses qui avoient été prononcées par Léon X. Il fut sommé sur-le-champ de comparoître à Rome. L'intervention de quelques amis, et probablement celle de Maximilien Sforce, por-

---

« impunè imprimere aut impressum vendere gravissimis « edictis cautum est ».

Après l'*Errata* du dialogue *De oratoribus*, on lit :

« P. Cornelii Taciti, Equitis Ro. Historiarum libri quin-« que nuper in Germaniâ inventi, ac cum reliquis omnibus « ejus operibus quæ priùs inveniebantur, Romæ impressi per « Magistrum Stephanum Guillereti, de Lothoringiâ, Tul-« len. dioc. anno M. D. XV. Kl'. Martii Leonis X, Pont. « Max. anno secundo ».

Au revers sont les armes du pape, au bas desquelles on lit ce qui suit :

NOMINE LEONIS X. PONT. MAX. PRO
POSITA SUNT PREMIA NON MEDIOCRIA
HIS QUI AD EUM LIBROS VETERES
NECQUE HACTENUS EDITOS
ATTULERINT.

tèrent sa sainteté à le relever de l'excommunication ; et, par un arrangement que conclurent Beroalde et Minutianus, il fut permis à celui-ci de disposer du reste de son édition (1).

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

Étude des langues orientales.

Cette sorte de renaissance des langues grecque et latine fut accompagnée ou promptement suivie de l'étude des langues orientales, qui, quelque nécessaire qu'elle fût pour l'intelligence des livres saints, commença seulement alors à attirer l'attention des savants. Ce genre d'étude avoit, encore plus que tout autre, besoin d'être excité ; et les encouragements qu'accorda Léon X à tous ceux qui s'y appliquèrent, peuvent servir à prouver qu'il ne se borna point, comme on l'a généralement supposé, à favoriser des branches de littérature plus légères et plus agréables. Au nombre des hommes qui avoient fait de bonne heure des progrès dans la connoissance des langues de l'Orient, on comptoit Teseo Ambrogio, de Pavie, qui étoit chanoine de Saint-Jean-de-Latran (2), et qui arriva à Rome, dans l'année 1512, à l'ouverture de la cinquième session du concile tenu

Teseo Ambrogio.

(1) *Mazzuchelli*, *Scrittori d'Ital.* art. *Beroaldo.*

(2) Teseo Ambrogio naquit en 1469, et étoit de la noble famille des Conti d'Albonèse. On dit qu'à l'âge de quinze ans il parloit et écrivoit le grec et le latin avec autant de facilité que quelque littérateur que ce fût. *Mazzuchelli*, *Scrittori d'Ital.* t. ij, *p.* 699.

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

dans cette basilique. Les ecclésiastiques de Syrie, d'Ethiopie, et d'autres régions orientales, qui assistèrent en grand nombre à ce concile, procurèrent à Ambrogio des facilités pour continuer ses études avec succès; et, à la demande du cardinal de Santa-Croce, il fut chargé, comme l'homme le plus propre à exécuter ce travail, de traduire, du chaldéen en latin, la liturgie des églises de l'Orient, avant que l'usage en fût approuvé par le pape (1). Après avoir, pendant deux ans, donné des leçons de latin au sous-diacre Elias, que la Syrie avoit député au concile, et que Léon X vouloit retenir à sa cour, Ambrogio, qui en retour avoit reçu des leçons de syriaque, en fut, ainsi que de chaldéen, nommé professeur à Bologne; et ces deux langues furent, pour la première fois alors, enseignées publiquement en Italie. On prétend qu'Ambrogio ne comprenoit pas moins de dix-huit langues différentes, et qu'il en parloit plusieurs avec autant de facilité que la sienne propre (2). Pendant les troubles qui désolèrent

(1) *Mazzuchelli, Scrittori d'Ital. ubi sup.*

(2) Une lettre écrite par Isidore Clario, évêque de Foligno, porte qu'Ambrogio savoit au moins dix langues différentes, nombre plus probable que celui que porte le texte. « Etenim si Ennius, propter Latinæ et Græcæ linguæ scien-« tiam, duo se corda habere gloriabatur, quanti tandem is « est, qui decem et eò ampliùs corda, ob tam multam tot « linguarum eruditionem, habere credendus est? »

l'Italie après la mort de Léon X, il fut dépouillé des manuscrits orientaux très-précieux que plusieurs années de recherches et de soins lui avoient fait rassembler. On lui enleva aussi les types et les autres objets qu'il avoit préparés pour donner, en chaldéen, une édition du Psautier, qu'il se proposoit d'accompagner d'une dissertation sur cette langue. Toutefois cette perte ne l'empêcha pas de continuer ses travaux ; et, dans l'année 1539, il publia à Pavie son Introduction aux langues chaldéenne, syrienne, arménienne, et à dix autres langues, avec les caractères alphabétiques d'environ quarante dialectes différents, ouvrage que les Italiens eux-mêmes considèrent comme le premier effort qu'on ait fait en Italie pour parvenir à la connoissance systématique de la littérature orientale (1).

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

L'exemple donné par Ambrogio fut suivi par plusieurs littérateurs italiens, et spécialement par Agostino Giustiniani, qui, avec plus de succès que le professeur de Bologne, entreprit une édition

Édition polyglotte du Psautier.

(1) *Introductio in Chaldaïcam linguam, Syriacam atque Armenicam, et decem alias linguas. Characterum differentium alphabeta circiter quadraginta*, etc., 1539, in-4°. *Excudebat Papiæ Joan. Maria Simonetta Cremon. in Canonico Sancti Petri in cœlo aureo, sumptibus et typis authoris libri.*— « Questo è il primo libro, » dit Mazzuchelli, « che in tal genere di grammatica siasi veduto in Italia ». *Mazzuchelli, ut suprà.*

Ch. XI. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

du Psautier en quatre langues, édition qu'il publia à Gênes en 1516 (1). Tiraboschi considère cet ouvrage comme le premier essai d'une Bible polyglotte qui ait été fait en Europe (2); mais l'honneur en est dû à juste titre à la grande Bible polyglotte du cardinal Ximenez, dont les premières livraisons portent la date de l'année 1514, et ont été dédiées à Léon X (3). Ce pape ayant appris que Sanctès Pagnini, ou Pagnin, savant ecclésiastique qui étoit alors à Rome, avoit entrepris de traduire la Bible, de l'hébreu, le fit venir et le pria de lui montrer son travail. Il en fut si enchanté, que sur-le-champ il ordonna de transcrire le manuscrit, et de préparer tout ce qu'il falloit pour l'impression. Elle fut commencée; mais la mort du pape suspendit l'exécution de son ordre, et l'ouvrage de Pagnini ne fut publié que sous le pontificat de Clément VII (4). La langue hébraïque étoit

Bible polyglotte du cardinal Ximenez.

Traduction des livres saints par Pagnini.

---

(1) Il s'étoit proposé de donner une pareille édition de tous les livres sacrés; mais il n'a publié que le Psautier. Voy. *Tiraboschi, Storia della lett. Ital. t.* vij, *part.* iij, *p.* 1067.

(2) *Idem, ibid.*

(3) Pour de plus grands détails, voyez *Debure, Bibl. Instr.* n° 1.

(4) Pagnini, dans sa dédicace à Clément VII, rapporte de la manière suivante ces particularités : « Leo X me, cum « Romæ agerem, accito, quam olim elucubraveram utrius- « que instrumenti translationem, ut sibi ostenderem, be- « nignè ac perhumaniter injunxit. Is cùm aliquot vidisset

Ch. XI.
A. D. 1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

aussi enseignée publiquement à Rome par Agacio Guidacerio, Calabrois, qui en publia une grammaire, dont il offrit la dédicace à Léon X, et dont il donna, à Paris, en 1539, une édition plus complète (1). François de Rosi, de Ravenne, ayant, durant le cours de ses voyages en Syrie, découvert un manuscrit arabe qui portoit le titre de *Philosophie mystique d'Aristote*, le fit traduire en latin, et le présenta au pape, qui, dans sa lettre de remercîment, exprima l'intention de seconder de semblables recherches, et accorda un privilége pour la publication de l'ouvrage, qui, en conséquence, parut à Rome en 1519 (2). Cette notice sur les premières études qui furent faites en Europe, dans le dessein d'y parvenir à la connoissance des langues orientales, suffit pour montrer l'intérêt qu'y prit Léon X, et les succès qui payèrent ses soins.

Léon X encourage la recherche des manuscrits orientaux.

« quaterniones, et ex iis cætera suo præclaro expendisset « ingenio, *Volo*, inquit, *ut meis impensis totus transcribatur liber, et typis exactè revisus excudatur*. Tùm, ut novit « tua Beatitudo, non modò pro scribis, verùm etiam pro « parandis iis quæ opus erant executioni, impensas suppeditavit, et sequenti deinde anno nonnulla excusa fuerunt. « Sed, proh dolor! illo post hæc brevi ex humanis sublato, « gravi omnium mœrore intermissa sunt omnia ». *Fabroni, Vita Leon. X, not.* 27.

(1) *Tirab., Storia della lett. Ital. t.* vij, *part.* iij, *p.* 1008.

(2) Voyez l'*Appendix*, n° XCVIII.

A. D. 1514. = 1515.

ACTIONS de grâces ordonnées à Rome pour les victoires remportées sur les ennemis du nom chrétien. — Ambassade magnifique que le roi de Portugal envoie à LÉON X. — Le pape concède à ce prince les terres que les navigateurs portugais venoient de découvrir. — LOUIS XII cherche à faire entrer dans ses intérêts les cantons helvétiques. — Projet d'alliance formé entre les maisons royales de France, d'Autriche et d'Espagne. — Efforts du pape pour en prévenir l'effet. — LÉON X réconcilie les rois de France et d'Angleterre. — Traité d'alliance entre ces deux princes. — Nomination de Wolsey à l'archevêché d'Yorck. — LOUIS XII épouse MARIE d'Angleterre, sœur de Henri VIII. — Singulière entrevue d'ÉRASME et de CANOSSA, légat du pape. — Jeux magnifiques célébrés à Florence. — Projets pour l'élévation de la maison de Médicis. — Vues de LÉON X sur le royaume de Naples et sur les duchés de Ferrare et d'Urbin. — Ce pape conclut un traité secret avec LOUIS XII. — Il fait l'acquisition de la ville de Modène. — Il s'efforce de réconcilier les Vénitiens avec l'empereur et le roi d'Espagne. — Légation de BEMBO à Venise. — Le sénat rejette les propositions de cet envoyé. — Erreurs où les historiens sont tombés au sujet de cette négociation. — Mort de LOUIS XII. — La veuve de ce monarque épouse Charles BRANDON, duc de Suffolck.

CHAPITRE XII.

LA réconciliation qui s'étoit si heureusement opérée entre le saint-siége et Louis XII satisfit extrêmement le pape, non seulement en ce que ce fut un sujet de triomphe pour l'Église, qui réduisit de la sorte à l'obéissance un puissant monarque, mais en ce qu'elle fit cesser entièrement le schisme qu'avoit occasionné le concile de Pise, et qui avoit été sur le point de jeter dans de violentes convulsions toute la chrétienté. Ce contentement s'accrut encore par le bruit des victoires que les rois de Hongrie et de Pologne avoient remportées sur les ennemis du nom chrétien, et par la nouvelle des découvertes que le célèbre Vasco de Gama avoit faites dans l'Orient. Cet heureux concours d'événements d'une si grande importance engagea Léon X à ordonner des actions de grâces solennelles. Sa sainteté se rendit processionnellement, et avec une pompe extraordinaire, aux églises de *S. Maria del Popolo* et de *S. Agostino*, et l'air de dignité qui se répandoit sur toute sa personne, dans les occasions de ce genre, ajouta encore à l'éclat de la cérémonie (1). Léon X fit

Ch. XII.
A. D. 1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

Actions de grâces ordonnées à Rome.

(1) « Sua santità questa mattina per buona consuetudine « è stata a la Minerva, con tutti li cardinali con grandissima

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

aussi prononcer par Camillo Portio, dans la chapelle du palais pontifical, un discours latin à la louange d'Emmanuel, roi de Portugal, qui, en lui faisant part de ses succès, lui avoit témoigné son attachement pour sa personne, et son obéissance au saint-siége (1).

Ambassade magnifique envoyée au pape par le roi de Portugal.

Les grands égards qu'eurent l'un pour l'autre le saint-père et le roi de Portugal devinrent encore plus marqués par une ambassade solennelle qu'Emmanuel envoya à Rome, où elle causa autant de plaisir que de surprise. Le principal ambassadeur étoit Tristan d'Acugna, qui, par son courage et ses talents, avoit acquis infiniment de gloire dans l'expédition faite vers l'orient. Il étoit accompagné de Jacques Pacheco et de Jean Faria, jurisconsultes qui jouissoient de beaucoup de considération. Les fils d'Acugna, et plusieurs de ses parents ou de ses amis, faisoient partie du cortége, au-devant duquel se rendirent un certain nombre de cardinaux et de prélats, qui condui-

---

« pompa, et dove quella compagnìa della Annonciata so-
« leva al più maritare xx zittelle, con lo adiuto di sua san-
« tità, erano questa mattina LV, o più; et dipoi la messa, et
« ceremonie facte là, se ne tornò in castello, et li è stato
« tutto oggi, et questa sera per il corridoro tornatosene al
« palazzo ». *Balt. da Pescia, a Lor. de' Medici*, 26 *Mar.* 1514. *MSS. Flor.*

(1) La lettre que le roi de Portugal écrivit au pape en cette occasion se trouve dans l'*Appendix* sous le n° XCIX.

sirent ceux qui le composoient aux divers palais qu'on avoit préparés pour leur réception. Mais ce qui charma le plus les regards du peuple, ce furent les superbes présents que le roi de Portugal envoyoit au pape (1), et parmi lesquels figuroient un éléphant d'une grosseur extraordinaire, deux léopards, une panthère, et d'autres animaux rares. Des cavaliers persans, ayant leur costume national, et montés sur des chevaux de leur pays, qui étoient caparaçonnés magnifiquement, précédoient les ambassadeurs. On portoit une quantité prodigieuse de choses d'un grand prix : c'étoient des ornements sacerdotaux enrichis d'or et de pierreries, des vases pour la célébration des saints mystères, des candélabres et un voile d'autel d'un travail exquis. Un héraut, qui tenoit élevées les armes du roi de Portugal, ouvroit la marche. Lorsque le cortége passa devant le palais pontifical, à l'une des croisées duquel le pape s'étoit placé, l'éléphant s'arrêta et plia trois fois le genou devant sa sainteté (2). Le quadrupède mit sa trompe dans un grand vase plein d'eau,

Ch. XII.
A. D. 1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

---

(1) Cette plaisanterie a été célébrée par Aurelius Serenus, par Giovanni Capito, et par d'autres poètes, dans plusieurs morceaux de poésie latine. Voyez *Aurelii Sereni Theatrum capitolinum*, etc. *Romæ*, 1514.

(2) *Voyez* la dédicace à Léon X de l'ouvrage de Serenus rapporté ci-dessus.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

qu'il pompa et répandit ensuite sur la foule des spectateurs, et même en abondance sur ceux qui étoient aux fenêtres du palais, scène qui réjouit infiniment Léon X. Au bout de six jours, les ambassadeurs se rendirent avec le même appareil à l'audience du saint-père, qui les reçut entouré de tous les membres du sacré collége, de tous les prélats, de tous les officiers de sa cour, et de tous les envoyés des princes étrangers. Pacheco lui adressa un discours latin (1), auquel il répondit dans la même langue. Sa sainteté applaudit aux témoignages de respect que le roi de Portugal donnoit au saint-siége. Elle saisit cette occasion de recommander aux princes de l'Europe de vivre en paix entre eux, et de tourner leurs armes contre les Turcs. Léon X s'exprima avec une noblesse et une facilité qui firent l'admiration de tous ceux qui l'entendirent (2). Le lendemain, les présents furent portés dans un pavillon des jardins du palais pontifical, jardins où l'on avoit introduit des bêtes fauves, aux dépens desquelles les animaux étrangers firent paroître et leur force et leur férocité. Ce spectacle peu convenable amusa pro-

(1) Ce discours, quoiqu'on y ait outré l'éloge et l'hyperbole, fut admiré des littérateurs romains, et célébré dans beaucoup de pièces de vers composées tant à la louange du roi de Portugal, qu'à celle de son ambassadeur Voy. l'*Appendix*, n° CI.

(2) *Balt. da Pescia, a Lor. de' Med. MSS. Flor.*

bablement le souverain pontife, qui aimoit la chasse. Le roi de Portugal s'étoit proposé de faire paroître aux regards du peuple de Rome un animal plus rare que l'éléphant, et que depuis des siècles on n'avoit point vu dans cette ville, un rhinocéros; mais celui qu'on avoit amené de l'Orient dans ce dessein avoit péri lorsqu'on avoit voulu le faire entrer dans le vaisseau qui devoit le transporter en Italie.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

Concessions que le pape fait au roi de Portugal.

Léon X répondit à toutes ces marques de respect que lui donnoit le roi de Portugal, par une lettre de remercîment qu'il rendit publique (1), et que suivit bientôt l'envoi de la rose d'or. Sa sainteté hésita quelque temps à savoir si elle feroit ce présent à Emmanuel ou à l'empereur Maximilien (2); mais il paroît que la considération que venoit de lui montrer le premier de ces princes la décida. Elle lui accorda aussi le dixième des revenus du clergé de ses États, pour tout le temps qu'il combattroit en Afrique (3), et le droit de présentation à tous les bénéfices dans les pays qu'il auroit

(1) Cette lettre, qui porte la date du 21 mars 1514, se trouve dans l'*Appendix*, sous le n° CII.

(2) « Questa mattina (26 mars 1514) nostro signore ha « benedetto la Rosa, la quale non è ancora resoluto sua « santità se la dona al Portogallo o a lo imperatore ». *Lett. di Pescia, MSS. Flor. p.* 11.

(3) *Supplément au Corps diplomat. de Dumont, an.* 1514, 29 *avril, t.* ij, *part.* j, *p.* 26.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

découverts au-delà du cap de Bonne-Espérance (1). Ces concessions ne précédèrent que de peu de temps une autre donation plus grande, celle de tous les royaumes, provinces, pays et états que le roi de Portugal pourroit conquérir sur les infidèles, non seulement depuis les caps Bojador et de Non jusqu'aux Indes, mais en des contrées non découvertes encore et inconnues au souverain pontife lui-même (2). A peu près à la même époque, le pape mit au nombre des bienheureux Elisabeth, reine de Portugal, qui s'étoit fait remarquer par la sainteté de sa vie, et il canonisa les sept minorites qui passent pour avoir souffert les derniers le martyre en Afrique.

Quoique Léon X fût charmé de l'issue de ses négociations avec Louis XII, et qu'il pût l'attribuer à sa propre modération et à sa fermeté, elle ne laissa pas de le jeter dans quelque embarras. En se réconciliant avec l'Église, le roi de France n'avoit aucunement renoncé à ses prétentions sur le duché de Milan, et même il avoit déjà fait de grands préparatifs pour s'en remettre en possession. Comme il n'avoit pu surmonter les obstacles que lui avoient opposés la vigilance de Léon X et le courage des Suisses, il entreprit d'obtenir les secours ou la

Louis XII recherche l'amitié des cantons helvétiques.

(1) *Supplém. au Corps diplomat. de Dumont, an.* 1514, 7 *juin*, *t.* ij, *part.* j, *p.* 27.

(2) *Idem, ibid*, 3 *nov.*, *p.* 28.

neutralité de ceux-ci; mais il éprouva de leur part une résistance plus forte qu'il ne s'y étoit attendu. Durant la dernière guerre, les Suisses avoient conçu un ressentiment qui étoit devenu de l'antipathie pour le monarque français. Louis XII n'avoit pas exécuté le traité de Dijon, par un des articles duquel il devoit leur payer, pour qu'ils évacuassent la Bourgogne, la somme prodigieuse de six cent mille couronnes. Les nouveaux préparatifs qu'il faisoit pour reconquérir le Milanais prouvoient qu'il ne se croyoit pas lié par ce traité, dont la stipulation principale portoit qu'il renonceroit à toute prétention sur cet État. Ce fut inutilement qu'il voulut se disculper près des cantons helvétiques, et il leur offrit tout aussi vainement, pour qu'ils le dégageassent de sa promesse et qu'ils favorisassent son entreprise, une somme plus considérable que celle qui leur étoit due (1).

Louis XII ne pouvant se concilier l'amitié, ni même modérer le ressentiment des Suisses, qui menaçoient non seulement de se charger de la défense du Milanais, mais d'entrer de nouveau en

(1) Louis XII offrit aux Suisses de leur donner la somme de douze cent mille ducats, dont quatre cent mille seroient payés comptant; et les huit cent mille autres ducats devoient être remis en divers paiements. *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xij, *t.* ij, *p.* 68.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

Louis XII propose une alliance entre les maisons de France, d'Espagne et d'Autriche.

France, eut recours à un autre moyen. La parenté qu'il y avoit déjà entre lui et Ferdinand V, roi d'Espagne, qui avoit épousé Germaine de Foix, nièce du monarque français, lui suggéra l'idée de proposer le mariage de madame Renée, la plus jeune de ses filles, qui n'étoit âgée que de quatre ans, avec l'archiduc Charles, qui fut ensuite empereur sous le nom de Charles-Quint, et qui étoit petit-fils et de Ferdinand et de Maximilien I[er]. Le roi de France espéroit que cette union lui assureroit, dans l'exécution de ses desseins sur l'Italie, la coopération de ces deux monarques puissants; et comme les Vénitiens demeuroient fermement attachés à ses intérêts, et que même ils y avoient fait de grands sacrifices, il ne douta pas du succès. Les articles du contrat de mariage furent arrêtés (1);

(1) Muratori prétend que ce traité fut conclu le 24 mars 1514. *Annali d'Italia*, *t.* x, *p.* 109; mais il paroît qu'il fut signé à Blois, le 1[er] décembre 1513. Les seules parties contractantes furent les rois de France et d'Espagne. L'époux devoit être ou l'archiduc Charles, ou Ferdinand son frère, au choix de sa majesté très-chrétienne et de madame Renée. Louis XII consentit à renoncer à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples. Les États de Milan, de Pavie et de Gênes devoient être conquis, puis transmis en toute souveraineté à l'archiduc et à son épouse. Le pape fut désigné comme allié des deux parties contractantes. On réserva à l'empereur et au roi d'Angleterre la faculté d'accéder au traité; mais Henri VIII devoit rendre à Louis XII la ville

mais cette union importante ne pouvant, vu la jeunesse des futurs époux, s'effectuer sur-le-champ, la trève d'une année qui avoit été conclue entre les rois de France et d'Espagne fut renouvelée, et l'on réserva à l'empereur et au roi d'Angleterre la faculté d'y accéder (1).

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

Léon X s'efforce de prévenir l'effet de cette alliance.

Ce projet d'alliance alarma vivement Léon X, qui sentit que l'envahissement du Milanais seroit le résultat nécessaire de l'exécution du traité (2). Ce n'étoit pas là sa seule crainte. Il savoit que les intérêts opposés de la France, de l'Autriche et de l'Espagne avoient seuls préservé du joug des étrangers les États de l'Italie qui étoient encore soumis à des princes italiens; et il appréhendoit, non sans raison, que l'accord de ces trois puissances ne fût suivi du partage de cette belle con-

---

de Tournay. *Dumont, Corps diplomat. t.* iv, *part.* j, *p.* 178.

(1) *Idem, ibid, p.* 179.

(2) Le 20 mars 1514, il s'établit entre le cardinal Jules de Médicis, qui étoit à Rome, et Laurent de Médicis, qui habitoit Florence, une correspondance où sont rapportés, dans leurs moindres détails, les événements qui arrivèrent à la cour de Léon X, et où sont retracés les desseins de ce pape. Aucune des lettres qui composent cette correspondance n'a été publiée jusqu'ici. Nous en avons déjà extrait quelques passages, et nous en tirerons d'autres encore, pour la suite de cet ouvrage.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

trée, sur les provinces de laquelle les monarques français, espagnol et autrichien avoient formé des prétentions à diverses époques. Dans cette conjoncture critique, Léon X employa tous ses efforts et ses talents pour empêcher l'accomplissement de l'alliance projetée (1). Il étoit instruit que le roi de France ne l'avoit proposée qu'à cause de l'inquiétude que lui donnoient les Suisses, et il travailla avec beaucoup d'ardeur à opérer une réconciliation entre eux et Louis XII. Ce prince, dans l'espoir d'obtenir encore les secours de ces peuples belliqueux, cas auquel il auroit consenti sans peine à rompre un traité qui auroit pu n'avoir pour résultat qu'un accroissement de puissance en faveur des deux maisons d'Autriche et d'Aragon aux dépens de la maison de France, écouta favorablement les propositions de Léon X. Il consentit donc à joindre ses intérêts à ceux de sa sainteté et des cantons helvétiques, à condition qu'ils ne contrarieroient point ses vues sur le Milanais. En même temps il offrit au pape une compensation en Italie pour toutes les pertes qu'il pourroit éprouver (2); mais les Suisses refusèrent de contracter aucune alliance avec le roi de France

---

(1) *Lettera di Balth. da Pescia. MSS. Flor.* Voy. l'*Appendix*, n° CIII. Il paroît que cet auteur composoit les lettres du cardinal Jules de Médicis.

(2) *Lettera, ut suprà.* Voy. l'*Appendix*, n° CIV.

avant qu'il eût exécuté le traité de Dijon. Vainement Léon X, pour les faire changer de résolution, nomma son légat, près de la diète helvétique, le cardinal de Sion qui avoit beaucoup de crédit sur l'esprit de ses concitoyens. Louis XII montra tout autant d'opiniâtreté à soutenir ses droits sur le duché de Milan; et même il auroit cru blesser la dignité de sa couronne en les abandonnant (1).

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

Léon X, malgré ce contre-temps, ne renonça point au dessein de rompre une alliance qu'il jugeoit si contraire à l'indépendance et au repos de l'Italie. D'un côté, la lenteur et la circonspection de Ferdinand V, et de l'autre, la folie et l'irrésolution de Maximilien I[er] avoient empêché l'accomplissement de cette union qui auroit pu mettre l'Europe sous les lois d'un seul souverain (2). Dans cette conjoncture, un rayon d'espoir vint luire aux yeux du pape. Henri VIII, roi d'Angleterre, qui avoit pris une part si active à la guerre contre la France, n'avoit appris qu'avec indignation que le roi d'Espagne son beau-père eût traité sans sa

Il cherche à réconcilier les rois de France et d'Angleterre.

---

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xij, *t.* ij, *p.* 67.

(2) L'auteur paroît oublier que les filles de nos rois ne pouvoient hériter de la couronne. Pour que l'Europe fût soumise aux lois d'un seul monarque, il auroit fallu que le gendre de Louis XII eût conquis la France, et l'entreprise n'auroit pas été facile. *Note du traducteur.*

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 59. A. Pont. 2.

participation avec Louis XII, et qu'ainsi que le disoit le monarque anglais lui même, Ferdinand l'eût trompé pour la troisième fois. En conséquence, il déclara qu'il ne se mêleroit plus de la contestation (1). Le pape, à qui Henri fit part de sa résolution chercha à fomenter la querelle, et à ménager entre ce prince et le roi de France un traité d'alliance qui devoit être infailliblement suivi de l'abandon du projet de mariage entre l'archiduc Charles et madame Renée. Louis XII n'étoit pas moins enclin à recevoir des propositions d'accommodement que le pape à en faire. Il étoit intimement persuadé que, tant qu'il auroit à redouter un ennemi aussi puissant que le roi d'Angleterre, qui avoit récemment porté la guerre au cœur de la France, il ne pourroit, sans une imprudence extrême, s'engager dans une expédition en Italie. Léon X le savoit aussi. Il est vrai qu'il ne désiroit pas de faciliter l'exécution des desseins de ce prince, mais de deux maux il choisissoit le moindre. Les Français étant réduits à leurs propres forces, leur attaque contre le Milanais, au secours duquel le pape pourroit toujours appeler les Suisses, auxquels, dans le cas d'une alliance entre Louis XII et Henri VIII, devoient probablement se réunir Maximilien et Ferdinand, lui sembloit moins à redouter que l'union des puissantes mai-

(1) *Guicciard, Historia d'Ital. lib.* xij, *p.* 72.

sons de France, d'Espagne et d'Autriche, union qui ne laisseroit pas même entrevoir la possibilité de faire une ombre de résistance.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

La haute considération que les rois de France et d'Angleterre témoignoient à Léon X lui permettoit de se flatter du succès. Louis XII avoit perdu, au commencement de l'année 1514, Anne de Bretagne son épouse, princesse en la personne de qui étoient réunis les vertus et les talents, et avec laquelle le monarque français avoit toujours vécu dans un accord parfait. Cet événement concourut ensuite à faciliter la réconciliation entre la France et l'Angleterre. Henri VIII, dans toutes les occasions, s'étoit montré le défenseur du saint-siége, et avoit annoncé la résolution de combattre tous les schismatiques. Léon X, pour reconnoître son attachement et ses services, lui avoit envoyé une épée et un chapeau bénis, distinction qu'on n'accordoit qu'aux princes qui avoient remporté une victoire signalée sur les ennemis de l'Église (1). Mais ce qui étoit beaucoup plus important, Wolsey, qui étoit déjà évêque de Lincoln et de Tournay, et qui désiroit de se voir revêtu de ces hautes dignités que le pape pouvoit seul

---

(1) Ces dons, qu'accompagnoit une lettre du pape, furent apportés en Angleterre par Léonard Spinelli. *Voy.* pour la lettre de Léon X, *Rymer, Fœdera, t.* vj, *part.* j, *p.* 57.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

conférer, se concilioit de plus en plus la faveur de son maître. Léon X fit part de son projet au cardinal de Bambridge, archevêque d'Yorck, qui résidoit à Rome en qualité d'ambassadeur du roi d'Angleterre (1). Il le pria de représenter à son souverain que s'étant couvert de gloire dans la guerre qu'il avoit faite à la France, et qu'ayant ensuite éprouvé de la part de ses alliés un manque de foi sans exemple, il devoit se considérer comme étant maître de former avec Louis XII une alliance qui pût non seulement l'indemniser des dépenses qu'il avoit faites, mais lui assurer le prix des victoires qu'il avoit remportées (2). Henri VIII approuva cet avis; et dans un entretien qu'il eut avec le duc de Longueville, qui avoit été fait prisonnier à la journée de Guinegate, et paroissoit avoir beaucoup de part à sa confiance, il laissa voir des dispositions si pacifiques, que le duc s'empressa d'instruire son souverain de l'heureux

---

(1) *Lettera di Balthasar da Pescia.* Voy. l'*Appendix*, n° CVI.

(2) Guichardin, quoiqu'il ne décide pas si ce fut par l'intervention du pape, ou du propre mouvement des parties que commença la négociation, convient qu'elle fut entamée à Rome par sa sainteté et par le cardinal d'Yorck. Voy. *Hist. d'Ital. t.* ij, *lib.* xij, *p.* 73. Les renseignements que nous donnons ici prouvent que le projet fut d'abord formé dans cette ville, particularité à laquelle ni les historiens d'Italie, ni ceux d'Angleterre, n'ont fait suffisamment attention.

changement qui s'étoit opéré dans les sentiments du monarque anglais. Louis XII fit sur-le-champ partir pour Londres Jean de Selve, président du parlement de Normandie ; et à l'arrivée de ce négociateur, on convint d'une trève qui devoit durer tout le temps qu'il resteroit en Angleterre (1). Pour faciliter les progrès ultérieurs de la négociation, le pape envoya à Paris Louis Canossa, évêque de Tricarico, qui étoit un homme de beaucoup de mérite, et qui, après avoir préparé les voies à une pacification, se rendit à Londres (2). Louis XII voulant prouver sa sincérité, demanda en mariage la sœur de Henri VIII, la princesse Marie, qui n'étoit âgée que de dix huit ans. Le roi d'Angleterre fit d'abord des propositions extravagantes; mais il les modéra, sur les représentations du duc de

Ch. XII.
A. D. 1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

---

(1) *Lettera di Balth. da Pescia, a Lor. de' Medici, 25 maggio* 1514. « Monsig. reverendiss. (il card. de' Medici) crede « che nostro signore non farà cosa alcuna nova per non « alterare le cose di là da' monti, dove di già ha cominciato « qualche pratica d'accordo ; et il rè d'Inghilterra ha acceptato di auscultare il generale di Normandia per homo di « Francia, *et tutto segue con ordine di sua santità* ». *MSS. Flor.*

(2) « Di nuovo non ci è altro, salvo che monsignore mi « dice, che si aspecta la risolutione de Tricarico, quale è « andato al Christianissimo, per concordare queste cose di « Francia et Inghilterra, e se ne spera bene ». *Lettera di Balth. da Pescia*, 30 *maggio* 1514.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

Longueville et de Wolsey, qui, parmi les ministres du monarque anglais, avoit seul le secret de la négociation, et qui n'ignoroit pas qu'en favorisant la conclusion de l'alliance, il se concilieroit la bienveillance de la cour de Rome. D'ailleurs, l'orgueil de Henri étoit flatté de voir sa sœur épouser Louis XII, qui, disoit-il, avoit recherché si gracieusement son amitié et son alliance (1). Il s'éleva quelques difficultés au sujet de Tournay, ville dont Wolsey étoit évêque, et à la restitution de laquelle le roi d'Angleterre refusa obstinément de consentir. Canossa se rendit en France pour engager Louis XII à ne pas insister sur ce point. Ses efforts furent couronnés par le succès, et l'on obtint des conseillers du monarque français un acte qui épargnoit à leur souverain la honte d'avoir librement consenti à un démembrement du royaume (2). Le traité fut signé à Londres, le 2 août 1514. Les deux princes, après avoir attribué principalement à la médiation du pape leur réconciliation, se garantirent réciproquement leurs États, et promirent de se secourir mutuellement pour le maintien de leurs droits (3). Les prétentions de Louis XII sur

Traité d'alliance entre ces deux puissances.

(1) *Rapin-Thoyras*, *Hist. d'Angl. lib.* xv.

(2) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xij, *t.* ij, *p.* 78.

(3) L'auteur de la *Ligue de Cambrai* dit « que le pape « entra dans la négociation peut-être pour la refroidir plu-« tôt que pour l'échauffer ». Et il ajoute à cela, « ce qui est

Gênes et Milan furent spécifiées et reconnues fondées. Le traité devoit subsister tant que vivroient les deux monarques et un an après leur mort. Enfin ils s'engagèrent à obtenir du pape, dans l'espace d'un mois, une sentence portant excommunication contre celui des deux qui en enfreindroit les conditions (1).

Ch. XII.
A. D. 1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

Ce traité fut aussitôt suivi de deux autres, dont le premier forma le contrat de mariage de Louis XII et de la princesse Marie. Par le second, le roi de France promit de payer au roi d'Angleterre un million de couronnes, « tant pour l'arriéré de cer« taines sommes déjà dues, que pour rendre plus « durable l'amitié qui venoit d'être rétablie ». Il

« certain, c'est que le cardinal d'Yorck, Christophe Bam« bridge, ambassadeur d'Angleterre à Rome, qui savoit les « intentions du pape, écrivoit souvent à son maître pour le « dissuader de faire la paix ». *Tom.* ij, *p.* 363. Si le cardinal d'Yorck écrivit dans ce sens, il est évident qu'il ne connoissoit pas, ou qu'il n'approuvoit pas les intentions du pape, qui sont exprimées d'une manière non équivoque dans la correspondance de famille que nous avons citée.

(1) *Rymer, Fœdera, t.* vj, *part.* j, *p.* 64. — *Dumont, Corps diplomat. t.* iv, *part.* j, *p.* 183. A la signature du traité, Henri VIII écrivit au pape en des termes qui témoignoient toute sa considération, tout son respect pour sa sainteté. Il attribuoit justement aux représentations et à l'intervention de Léon X la réconciliation qui venoit de s'opérer entre le roi de France et lui. Voy. l'*Appendix*, n° CVII).

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

fut convenu, par le contrat de mariage, que Henri VIII feroit conduire sa sœur à ses frais jusqu'à Abbeville, où Louis XII devoit épouser cette princesse dans les quatre jours qui s'écouleroient depuis l'instant où elle y seroit arrivée. Il fut aussi réglé que le roi d'Angleterre donneroit en dot à Marie une somme de quatre cent mille couronnes, dont une moitié seroit employée à l'achat des joyaux et des habits de noce, et dont l'autre moitié seroit déduite du million de couronnes que devoit payer Louis XII, qui, de son côté, constitua à la future reine un douaire égal à celui d'Anne de Bretagne, ou de toute autre reine de France (1).

Ces grandes négociations furent à peine terminées, que des plénipotentiaires de l'empereur et du roi d'Espagne arrivèrent à Paris pour conclure, aux conditions que voudroit approuver le roi de France (2), le mariage de madame Renée avec l'archiduc Charles; mais Louis XII, qui n'avoit plus besoin de l'appui de ces souverains, rejeta leurs propositions, et bientôt après la princesse sa fille épousa Hercule II, duc de Ferrare. Les historiens anglais ont supposé qu'en traitant avec le roi de France, Henri VIII s'étoit laissé tromper par son ministre favori, et par Louis XII lui-même,

(1) *Rymer, Fœdera, t.* vij, *part.* j, *p.* 68, etc. — *Dumont, Corps diplomat. t.* iv, *part.* j, *p.* 188, etc.

(2) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xij, *t.* ij, *p.* 74.

qui l'auroit engagé à se contenter de la promesse d'un million de couronnes, prix auquel le roi d'Angleterre auroit mis son amitié. Mais quelles qu'aient été les espérances des parties contractantes, on doit convenir que l'alliance opérée par le traité de Londres fut une des mesures les plus importantes que jamais on ait prises pour la sûreté de l'Europe. Non seulement elle mit fin à une guerre sanglante que se faisoient la France et l'Angleterre, mais elle empêcha le monarque français de s'allier aux deux maisons réunies d'Autriche et d'Espagne, et elle devoit opposer une forte barrière contre cette puissance redoutable, qui peu de temps après se concentra dans les mains de l'empereur Charles-Quint.

Ch. XII.
A. D. 1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

L'empressement que Wolsey avoit montré pour amener à une heureuse fin la négociation lui avoit concilié de plus en plus la faveur de son souverain, qui trouva bientôt l'occasion de lui en donner des marques. Le traité n'étoit pas encore conclu, lorsque, le 24 juillet, le cardinal Christophe Bambridge, archevêque d'Yorck, mourut empoisonné par son maître-d'hôtel, Renault de Modène, qui, sur le point d'être appliqué à la torture, déclara qu'il avoit commis ce crime parce que le cardinal l'avoit frappé (1). Le cardinal de Médicis, qui transmit

(1) Il paroît que l'assassin, lorsqu'il fut requis de signer sa déclaration, trouva le moyen de se poignarder, et qu'il

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

cette nouvelle au roi d'Angleterre, lui annonça en même temps que le pape avoit résolu de ne point disposer des bénéfices dont jouissoit Bambridge, qu'il ne fût instruit des intentions du monarque(1). Henri VIII demanda sur-le-champ que l'archevêché d'Yorck fût conféré à Wolsey, ce que fit Léon X, qui, en paroissant céder aux vœux du roi, récompensa le favori, pour le service qu'il lui avoit rendu (2).

Les préparatifs qui se firent pour le mariage de Louis XII et de Marie d'Angleterre durèrent près de deux mois. Pendant ce temps le monarque français écrivoit à Wolsey des lettres où il le prioit, avec toute la vivacité qu'auroit pu montrer un jeune homme, de presser le départ de la princesse; « car, » disoit-il, « il n'y a chose en ce monde que « tant je desire que la veoir et me trouver avecques « elle (3) ». Le 2 octobre 1514, Marie s'embarqua à Douvres, où le roi et la reine l'avoient amenée, et où ils la remirent au duc de Norfolk, pour la

mourut le jour suivant. Il fut ensuite pendu et écartelé, *in terrorem. Lett. di Balth. da Pescia, a Lor. de' Med.* 28 *agosto*, 1514. *MSS. Flor.*

(1) *Rymer, Fœdera, t.* vj, *part.* j, *p.* 61.

(2) Peu de temps après cette élection, le roi d'Angleterre envoya au cardinal de Médicis deux chevaux avec des harnois magnifiques. Le cardinal le remercia par une lettre extrêmement respectueuse. *Rymer, ibid, p.* 68.

(3) Voy. l'*Appendix*, n° cx.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

conduire à Abbeville. Elle y arriva avec une suite très-nombreuse que composoient des personnes de la première qualité, et le mariage y fut célébré avec la plus grande magnificence, le 9 du même mois. Après la cérémonie, toute la suite, à l'exception de quelques personnes de confiance, au nombre desquelles étoit Anne de Boleyn, fille de sir Thomas Boleyn, fut congédiée. Le couronnement (1) se fit à Paris, où il y eut des fêtes brillantes, des joutes et des tournois où se signalèrent le duc de Suffolk et le marquis de Dorset. Le roi et la reine de France assistèrent à ces jeux; mais Louis XII, quoiqu'il ne fût pas encore fort avancé en âge, étoit si foible, qu'il fut forcé de se tenir penché sur un lit de repos.

Mariage de Louis XII et de Marie d'Angleterre.

La grande part que l'Angleterre venoit d'avoir aux affaires du continent, et les négociations dont le mariage de Louis et de Marie avoit été précédé, avoient ouvert entre ce royaume et les pays étrangers une communication plus directe que celle qui existoit auparavant; et elles contribuèrent indubitablement à y faire prospérer la culture des lettres qu'y avoient introduite Guillaume Grocin, Thomas Linacer, Richard Pace, et d'autres Anglais. Parmi les savants étrangers que la protection et l'amitié des hommes puissants ont attirés

(1) Voy. *Lord Herbert's Life of Henri VIII.* — *Rapin-Thoyras*, *Hist. d'Angl.*, *lib.* XX.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

en Angleterre, on compte André Ammonius, qui étoit natif de Lucques, et étoit revêtu d'un emploi important. On voit, par sa correspondance avec Erasme, qu'il possédoit l'estime de ce littérateur célèbre, et qu'il avoit beaucoup de talent et d'instruction (1). L'arrivée de Canossa, légat du pape, et l'un des hommes les plus recommandables qu'il y eût alors, multiplia les rapports littéraires qui s'étoient établis entre l'Angleterre et l'Italie.

Entrevue singulière de Canossa, légat du pape, et d'Érasme.

Pour remplir avec plus de succès la mission qui lui étoit confiée, Canossa avoit mis à l'écart son caractère d'ecclésiastique, et il ne se montroit que comme un laïque (2). Erasme, qui

---

(1) André Ammonius étoit à la fois notaire apostolique, collecteur des deniers du pape en Angleterre, secrétaire de Henri VIII pour la langue latine, prébendé de la chapelle de Saint-Étienne de Westminster et de celles de Fordington et de Writhington à Salisbury. Voy. *Jortin's Life of Erasmus*, *p.* 56. On voit par une lettre de Léon X à Henri VIII qu'il s'éleva, au sujet de la nomination d'Ammonius à l'office de collecteur, quelques difficultés que le pape soumit à la décision du roi. *Rymer, Fœdera, t.* vj, *part.* j, *p.* 86. Les lettres que s'adressèrent réciproquement Ammonius et Erasme forment la plus grande partie du huitième livre de la correspondance de ce dernier. Ammonius mourut de la suette, *sudor Britannicus,* dans l'année 1520, ainsi que le porte une lettre de Thomas Morus. *Erasmi Ep. lib.* vij, *ep.* 4.

(2) Il étoit d'une famille noble de Vérone, et avant qu'il parvînt aux hautes dignités de l'Église, on l'appeloit le comte Louis Canossa. Ses talents et sa probité lui firent ac-

étoit en Angleterre, fut invité à dîner chez Ammonius, son intime ami. Il y trouva un étranger vêtu d'une longue veste, coiffé d'un réseau, et accompagné d'un seul domestique. Surpris de ce qu'il appeloit le ton militaire de l'inconnu, Erasme demande en grec, au maître de la maison, qui est cet homme. Ammonius lui dit, dans la même langue, que c'est un négociant distingué. Il paroît qu'Erasme jugea que cette réponse l'autorisoit à traiter l'étranger avec un mépris marqué. On se mit à table. Les deux amis s'entretinrent sur divers sujets, et dans la conversation Erasme ne manqua pas de dire son opinion sur le troisième convive, qu'il croyoit ignorer la langue dans laquelle il s'exprimoit. A la fin, il parla des nouvelles du jour, et demanda s'il étoit vrai qu'il fût arrivé un légat du pape pour concilier les différents qui existoient entre les rois de France et d'Angleterre. Il dit que sa sainteté pouvoit se passer de ses conseils, que cependant, si on l'avoit con-

Ch. XII.
A. D.
1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

quérir beaucoup de considération; et la plus grande partie de sa vie s'écoula dans des ambassades importantes. François I[er], qui lui accorda sa confiance et son estime, l'employa fréquemment. Plusieurs lettres de Canossa ont été insérées dans les *Lettere di Principi*, sous la signature de *Il Vescovo di Baiusa*. Elles sont écrites avec beaucoup de talent. L'auteur y parle très-librement de ses contemporains, et on peut les regarder comme les meilleures du recueil.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

sulté, il auroit recommandé de ne point parler de paix, mais de conclure une trève de trois ans, pendant lesquels on auroit pu suivre des négociations. Il fit ensuite des questions sur le légat, et chercha à savoir si c'étoit un cardinal, ce qui occasionna entre lui et Ammonius quelques reparties gaies, que Canossa écouta en silence. La patience de ce dernier s'étant enfin épuisée, il proféra quelques mots en italien. Se tournant vers Erasme, il lui témoigna sa surprise de ce qu'il habitoit un pays où l'on cultivoit si peu les lettres, et dit qu'il falloit qu'il aimât mieux être le *seul littérateur* en Angleterre que le *premier* à Rome. Surpris de la finesse de cette observation, Erasme répondit qu'il aimoit mieux occuper la dernière place dans un pays où il y avoit un très-grand nombre d'hommes du plus profond savoir, que de résider à Rome, où il ne sauroit à quel rang se placer (1). Cependant il ne reconnut l'erreur où il avoit été que lorsqu'il en fut instruit par son ami. Il fut vivement piqué; car il auroit pu, ainsi qu'il en fit la remarque avec raison, se permettre contre le légat, et même contre le pape,

---

(1) Érasme a, dans une autre occasion, parlé d'une manière très-avantageuse de l'état de la littérature en Angleterre. « Procul abest ab Italiâ Britannia, sed erudito- « rum hominum æstimatione proxima est ». *Erasmi, Ep. lib.* xxiij, *ep.* 5.

quelques expressions qui l'auroient compromis (1). Il se persuada que Canossa se croiroit offensé, mais celui-ci, après son retour en France, où il alla en qualité de légat du saint-siége, et où Louis XII le nomma à l'évêché de Bayeux, invita Erasme à venir résider avec lui. Pour l'y déterminer, il lui offrit sa maison, sa table, et une pension annuelle de deux cents ducats; et il vouloit mettre à ses ordres deux domestiques et deux chevaux (2). Erasme n'accepta pas la proposition. Il paroît même que jamais il ne put vaincre cette antipathie ridicule que lui avoit inspirée un homme qu'il n'avoit d'abord considéré que comme un marchand (3).

Ch. XII.
A. D.
1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

Fêtes magnifiques données à Florence.

Tandis que Léon X cherchoit à dissiper tous les nuages qui menaçoient d'obscurcir l'horizon politique de l'Europe, la direction des affaires de Florence étoit entre les mains de Laurent de Médicis, qui étoit chef de la branche aînée de sa famille. Mais, quoiqu'on eût conservé les formes

---

(1) Érasme lui-même a rapporté, dans une lettre à Germanus Brixius, les particularités de cet entretien. *Erasmi Ep. lib.* xxiv, *ep.* 24.

(2) *Lettera di Canossa a Andrea Ammonio* dans les *Lettere di Principi*, *t.* j, *p.* 18. *b.*

(3) Érasme parloit ainsi de Canossa en 1532. « Si nunc « Canossa parùm benè est in Erasmum animatus, nihil est « novæ rei. Solet spretus amor in iram verti, etc. » *Erasmi Ep. lib.* xxiv, *ep.* 24.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

populaires, cette république étoit gouvernée de fait par la cour de Rome; et Laurent n'agissoit que conformément aux instructions qu'il recevoit du cardinal Jules, qui lui-même étoit l'organe des volontés du pape en tout ce qui regardoit la Toscane. L'amitié qui régnoit alors entre sa sainteté et les autres princes de l'Europe, rendit à Florence une tranquillité dont cette ville n'avoit pas joui depuis long-temps, et ses annales n'offrent guère, durant le pontificat de Léon X, que les noms des officiers publics, et les relations des fêtes splendides dont l'objet principal étoit de faire oublier aux citoyens la perte de leur indépendance. Ces fêtes, qui devoient leur origine à Laurent le Magnifique, avoient un caractère particulier, et devoient réunir aux charmes de la poésie les effets les plus magiques de la peinture. On choisissoit ordinairement, pour le représenter, quelque trait de l'histoire ancienne qui fût bien connu, et pût admettre une marche triomphale; et l'on n'épargnoit ni dépenses ni soins pour y donner de l'éclat. Le triomphe de Paul Emile avoit, du temps de Laurent, fourni à François Granucci, élève de Michel-Ange, un sujet qu'il avoit traité d'une manière si ingénieuse et si vraie, qu'elle lui avoit mérité les plus grands éloges. Ces représentations continuèrent même après l'exil des Médicis; mais alors elles prirent une teinte de tristesse et de superstition analogue à l'esprit du temps.

Parmi ceux qui se distinguèrent par la singularité de l'invention, on compte Pierre Cosimo, peintre toscan, qui, après avoir tout disposé en secret, fit, au milieu d'une fête publique, exécuter le *Triomphe de la Mort*. Il attela des bœufs noirs à un char sur lequel étoient peints des ossements et des crânes entremêlés de croix blanches. Une grande figure de la Mort, armée d'une faux, se tenoit debout sur ce char, au-dessous et de chaque côté duquel il y avoit des cavités semblables à des sépulcres, et d'où, lorsque le cortége s'arrêtoit, sortoient des groupes de personnes qui avoient des vêtements noirs très-étroits et peints en blanc de façon à représenter toute la partie osseuse du corps humain. On croyoit voir autant de squelettes. Ces figures s'asseyoient sur le char, et chantoient des vers composés par Antoine Alamanni, et parmi lesquels on distinguoit un quatrain dont voici l'idée principale : « Nous « fûmes ce que vous êtes, et bientôt vous serez ce « que nous sommes (1). » Ce spectacle remplit de

Ch. XII.
A. D. 1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

(1) Fummo già come voi sete ;
Voi sarete come noi ;
Morti siam come vedete,
Così morti vedrem voi.

Vasari, Vite de' Pittori, *t.* ij, *p.* 587. Ce morceau de poésie se trouve tout entier dans les *Canti Carnascialeschi*, *p.* 131, *ed. Fior.* 1558.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

surprise et d'horreur toute la ville; mais l'invention et la nouveauté du sujet en firent excuser la hardiesse, et mirent en réputation l'artiste qui l'avoit inventé. On croit cependant que cette image étoit destinée à offrir une autre allusion que celle qu'elle présentoit au premier aspect, et que les amis des Médicis avoient voulu retracer la situation fâcheuse, et pour ainsi dire l'état de mort où étoit la ville de Florence depuis l'exil d'une famille à qui elle avoit dû son bonheur et sa gloire (1).

L'an 1514, le 24 juin, jour de Saint-Jean-Baptiste, patron de Florence, dont les habitants, depuis des siècles, solennisoient la fête avec une allégresse particulière, fut choisi par le jeune Laurent de Médicis pour donner un spectacle brillant par lequel il se proposoit de célébrer le retour et l'élévation récente de sa famille, et qui devoit être accompagné de diverses réjouissances et de tournois. La nouvelle n'en fut pas plutôt parvenue à Rome, qu'elle y mit toute la cour en mouvement. On y oublia momentanément les grands intérêts des nations, et ceux de l'Eglise même, pour ne songer qu'aux plaisirs que promettoit cette fête. La plupart des membres du sacré collége, parmi lesquels on comptoit les cardinaux de Ferrare, d'Aragon, Cornaro, Bibiena, Sauli, Cibo et Rossi, les deux derniers des-

(1) *Vasari, Vite de' Pittori*, *t.* ij, *p.* 36.

quels étoient parents du pape, lui demandèrent et en obtinrent la permission de se rendre à Florence; et pour que leur rang ne les empêchât pas de prendre part aux amusements publics, ils résolurent d'en quitter les marques (1). Le cardinal Jules de Médicis, quoique incommodé, témoigna le plus vif désir de faire aussi ce voyage, et le souverain pontife lui-même s'occupa avec tant de chaleur des préparatifs et de la conduite de la fête, qu'on peut juger qu'il y auroit assisté, s'il n'avoit pas été retenu par le sentiment de ce qu'il devoit à la dignité suprême dont il étoit revêtu. Il ordonna toutefois qu'on lui transmît, jour par jour, les détails les plus circonstanciés (2) sur la manière dont seroient exécutés les jeux divers qu'on devoit donner. Julien son frère visita de nouveau sa ville natale, accompagné d'Augustin Chigi, son ami. Le spectacle principal devoit consister dans la représentation du *Triomphe de Camille* après sa victoire sur les Gaulois. Pour que le cortége offrît quelque singularité, Laurent avoit prié le pape de permettre que l'éléphant et les autres animaux rares, dont le roi de Portugal avoit fait présent à sa sainteté, fussent conduits à

Ch. XII.
A. D.
1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

(1) *Lettere di Balth. da Pescia. MSS. Flor.* — Voy. l'*Appendix*, n° CXI.

(2) *Idem.* Voy. l'*Appendix*, n°. CXII.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

Florence. Léon X refusa la demande à l'égard de l'éléphant, qui avoit, disoit-on, le pied trop délicat pour qu'il fût possible de lui faire exécuter un si long voyage; mais il consentit que les deux léopards et la panthère le fissent sous la garde du Persan qui en prenoit soin. Nous avons déjà fait observer que ces jeux solennels, outre qu'ils avoient pour objet de faire supporter aux Florentins la perte de leur liberté, offroient ordinairement quelque allusion aux affaires publiques; et le sujet du *Triomphe de Camille* fut sans doute choisi parce que les Français venoient d'être expulsés de l'Italie. Cependant la réconciliation de Louis XII avec le pape avoit changé jusqu'à un certain point les dispositions et les vues de la cour de Rome; et quoiqu'elle ne crût pas devoir empêcher la représentation de ce triomphe, elle enjoignit de ne rien faire qui pût blesser la nation française, qu'elle disoit extrêmement délicate sur de pareilles offenses.

La correspondance épistolaire qu'il y avoit entre Rome et Florence fournit des preuves du soin particulier que les Médicis apportoient à se concilier la faveur populaire. Laurent fut invité, dans une des lettres qui forment cette correspondance (1), à choisir ses tenants de façon qu'ils

(1) *Lettere di Balth. da Pescia. MSS. Flor.* — Voy. l'*Appendix*, n° CXIII.

eussent l'avantage, ainsi que l'avoient toujours eu ceux qui avoient tenu pour sa famille dans les tournois précédents. On l'y engageoit aussi à ne pas se reposer sur des Florentins, et à chercher des étrangers qui fussent familiarisés avec des exercices de ce genre. En d'autres termes, on lui conseilloit d'assurer la victoire avant d'entrer dans la lice (1). Ces avis furent accompagnés des représentations d'Alphonsine, qui résidoit alors à Rome, et qui étoit agitée par ces inquiétudes qu'une mère tendre ne peut manquer d'éprouver lorsqu'il s'agit de la conservation d'un fils unique (2).

L'exécution de tout ce qui concernoit les décorations fut confiée à François Granucci, ce même artiste qui avoit déployé ses talents avec tant de succès sous Laurent le Magnifique; et il s'en acquitta, tant sous le rapport de l'invention que sous celui de la main-d'œuvre, d'une manière qui lui a mérité de grands éloges dans les annales de l'art qu'il cultivoit (3). Non seulement il fournit les dessins des habits, des chars, des écussons, des étendards et des emblèmes qui figurèrent dans ce spectacle magnifique, mais il éleva, vis-à-vis

---

(1) *Lettere di Balth. da Pescia. MSS. Flor.* — Voy. l'*Appendix*, nº cxiv.

(2) *Idem.* Voy. l'*Appendix*, nº cxv.

(3) *Vasari, Vite dè' Pittori, t.* ij, *p.* 588.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

de la porte principale du monastère de Saint-Marc, un arc de triomphe fort riche et fort orné. Plusieurs tableaux, représentant différents traits d'histoire, et exécutés de telle sorte qu'on croyoit voir des bas-reliefs, concouroient, avec des statues modelées en terre, et d'une forme élégante, à l'embellissement de cet édifice temporaire, sur le fronton duquel on lisoit ces mots (1):

LEONI X, PONT. MAX. FIDEI CULTORI.

Julien de Médicis fut, à son retour à Rome, accompagné de Laurent son neveu, qui venoit délibérer avec le pape, et le cardinal de Médicis, sur les mesures qu'il convenoit de prendre pour accroître la puissance de sa maison, et pour la mettre à l'abri des dangers où elle pourroit être exposée si elle venoit à perdre l'appui du souverain pontife. Le cardinal, en se consacrant

---

(1) *Vasari, Vite de' Pittori*, *t.* ij, *p.* 388. Il est à remarquer que cet auteur s'est trompé et sur la date et sur le sujet de ces jeux, qu'il dit avoir été célébrés en 1513, à l'occasion de l'arrivée de Léon X à Florence. La fête dont il s'agit ici fut donnée en 1514, et Léon X ne visita sa ville natale qu'à la fin de l'année suivante. Les vers qui ont été chantés lors de la représentation du *Triomphe de Camille* ont été composés par Nardi, historien de Florence, et se trouvent dans les *Canti Carnascialeschi*. Nous les avons insérés dans l'*Appendix*, sous le n°. CXVI.

à l'état ecclésiastique, avoit fait un choix qui lui permettoit d'aspirer à la dignité suprême où il parvint dans la suite. Ce n'étoit donc que sur la tête des deux autres que le pape pouvoit accumuler les honneurs et les dignités temporelles qu'il jugeoit nécessaires à la sûreté et à l'élévation de sa famille. Le caractère et les inclinations de Julien et de Laurent étoient entièrement opposés. De tous les Médicis, Julien sembloit être celui qui avoit le moins hérité de l'ambition de ses ancêtres. Attaché à l'étude des belles-lettres, et faisant ses délices de la société des littérateurs et de tous les gens de mérite qui se trouvoient à Rome, il préféroit les douceurs de la vie privée à l'exercice de l'autorité. Sa constitution délicate fut peut-être un des motifs qui le déterminèrent à choisir un genre de vie tranquille. Il pouvoit prétendre à la gloire que procure la profession des armes, et il s'étoit signalé dans toutes les tentatives que les Médicis avoient faites pour rentrer de vive force dans leur patrie. Quant à Laurent, il avoit déjà donné des marques d'un esprit audacieux et entreprenant. Peu content d'être restreint à l'administration de la république de Florence, où rien ne le distinguoit extérieurement des autres citoyens, il ne les fréquentoit presque pas, et il se livroit à des exercices militaires, dans l'espoir qu'avec l'appui du pape il pourroit envahir l'autorité suprême dans son pays, ou ob-

Ch. XII.
A. D. 1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

tenir une souveraineté en quelque autre partie de l'Italie.

Vues de Léon X sur le royaume de Naples et sur les duchés de Ferrare et d'Urbin.

Les mesures que prit bientôt Léon X firent connoître le résultat des conférences qu'il avoit eues avec les principaux membres de sa famille. Elles ont donné occasion aux historiens contemporains d'accuser ce pape de versatilité dans ses desseins et dans sa conduite. Mais, en examinant plus attentivement quelle étoit sa situation et celle de sa maison, relativement à l'état de l'Europe, on verra probablement s'évanouir ce reproche. Le caractère personnel de Léon X le faisoit jouir de la plus haute considération parmi les princes chrétiens. On le regardoit comme le représentant de la famille la plus illustre qu'il y eût après les maisons souveraines. La dignité suprême dont il étoit revêtu, et qui lui donnoit la préséance sur les plus orgueilleux monarques, se joignoit à ces grands avantages auxquels donnoient toujours plus de poids les succès qu'il avoit obtenus dans ses opérations politiques. C'étoit, à la vérité, son intervention qui avoit fait échouer le projet d'alliance entre l'empereur Maximilien, le roi d'Espagne et le roi de France; mais Léon X s'étoit, en cette occasion, conduit avec tant d'habileté, qu'il n'avoit point irrité contre lui les souverains dont il avoit contrarié les desseins. L'empereur et la république de Venise l'avoient choisi pour arbitre de leurs différents; et quoique son jugement eût été

Ch. XII.

A. D. 1514.

A. æt. 39.

A. Pont. 2.

rendu vain par les chances de la guerre et par l'avarice et l'ambition du cardinal de Gurck (1), il conservoit la confiance des deux partis. La grande influence qu'il avoit dans les conseils du roi d'Angleterre parut en plusieurs occasions remarquables, et peut s'expliquer par le respect que Henri VIII conservoit encore pour le saint-siége, et par le vif désir qu'avoit Wolsey de se concilier l'amitié du souverain pontife. De tous les princes de l'Europe, Louis XII étoit celui vis-à-vis duquel Léon X se trouvoit dans la position la plus délicate; et la bienveillance de ce monarque lui sembloit infiniment plus importante que celle de tout autre souverain. Il s'étoit alors convaincu pleinement qu'il étoit au-dessus de ses forces de l'empêcher d'attaquer le Milanais; et comme l'alliance que le roi de France venoit de contracter avec l'Angleterre laissoit peu de doutes sur le succès de son expédition, le pape eut à réfléchir profondément sur la manière dont il pourroit en

(1) On lit dans la correspondance des Médicis que le cardinal de Gurk désiroit que le pape le fît son légat, et que les Vénitiens lui donnassent une somme de vingt mille ou même de vingt-cinq mille ducats. Comme ce renseignement provient du secrétaire intime chargé de la rédaction de cette correspondance, on ne peut en suspecter l'authenticité. Voy. *Lettere di Balth. da Pescia. MSS. Flor.* Voy. l'*Appendix*, nº CXVII.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

prévenir les inconvénients, ou plutôt la faire tourner à son avantage ou à celui de sa famille. En conséquence, il porta ses vues sur le royaume de Naples. Il présumoit que la mort prochaine de Ferdinand, roi d'Espagne, qui étoit fort avancé en âge, lui procureroit, ainsi qu'à Louis XII, l'occasion de se mêler des affaires de ce royaume, et peut-être de s'en emparer, à l'exclusion de l'archiduc, qu'il ne seroit pas difficile d'occuper dans quelque autre partie de l'Europe. Il est vraisemblable qu'il destinoit cette couronne à Julien son frère. Léon X se proposoit en même temps d'assurer à Laurent son neveu la souveraineté héréditaire de la Toscane, à laquelle il espéroit réunir les duchés de Ferrare et d'Urbin. Par cet arrangement, la maison de Médicis auroit obtenu un ascendant marqué en Italie; et comme il étoit probable que bientôt les divers Etats qui lui auroient été transmis n'en auroient plus formé qu'un seul, elle auroit tenu un rang distingué parmi les maisons souveraines de l'Europe.

Ce projet fut à peine formé à Rome, que Léon X, non seulement ne s'opposa plus aux prétentions de Louis XII sur le Milanais, mais qu'il lui fit des représentations pour l'empêcher d'y renoncer. Il l'assura que l'armée que le roi d'Espagne entretenoit en Italie étoit considérablement réduite, que les soldats n'étoient pas payés, que le peuple de Milan étoit malheureux

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

et mécontent, et que, relativement aux Suisses, ils ne bougeroient pas, vu qu'il ne se trouveroit personne pour les soudoyer. Il donnoit à entendre en même temps qu'il agiroit près d'Octavien Fregose pour relever l'autorité du roi de France dans Gênes, dont la forteresse, dite la Lanterne, étoit encore au pouvoir des Français. Léon X, après avoir fait connoître ses dispositions, s'adressa au cardinal de San-Severino, qui étoit considéré comme l'agent de Louis XII à Rome (1), et lui dit que la jalousie des autres puissances ne lui permettant pas de contracter publiquement une alliance avec ce prince, il désiroit du moins tout disposer pour y parvenir. En conséquence il remit au cardinal quelques minutes, dont le contenu devoit former la base d'un traité secret, et sur lequel il demandoit que le roi lui fît connoître ses intentions. Louis XII remercia sa sainteté de cette marque de confiance; mais, soit que quelques-unes des propositions fussent de nature à exiger de mûres délibérations, soit que quelque autre motif eût retenu ce prince, il n'envoya sa réponse définitive qu'au bout de quinze jours. L'affaire étoit d'une nature si délicate, que ce retard, quelque peu considérable qu'il fût, alarma le pape, qui craignit probablement que Louis XII ne la communiquât à l'empereur et au roi d'Espagne, et ne l'exposât ainsi à leur res-

Léon X entre en négociation avec le roi de France.

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xij, *t.* ij, *p.* 74.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

sentiment. Il saisit donc avec empressement l'occasion qui s'offrit alors de renouveler, pour l'espace d'un an, les traités qu'il avoit conclus avec Maximilien Ier et Ferdinand V, traités par lesquels les parties contractantes s'étoient garantis leurs Etats respectifs. La réponse que fit le roi de France aux propositions de Léon X arriva immédiatement après ce renouvellement. Le monarque approuvoit entièrement l'alliance; mais en même temps il faisoit observer qu'un article du projet l'obligeant de protéger la Toscane, ainsi que la personne de Julien et de Laurent de Médicis, il étoit nécessaire qu'ils intervinssent, comme parties, dans l'acte. Le pape s'excusa de la précipitation apparente qu'il avoit mise à renouveler ses engagements avec les deux maisons d'Autriche et d'Aragon, et il l'attribua, jusqu'à un certain point, à l'hésitation du roi, hésitation à laquelle il ne s'étoit pas attendu. Louis XII voulut bien se contenter de cette explication, et la convention fut conclue. Cependant, pour empêcher qu'on n'en connût les stipulations, on ne la revêtit point des solennités requises, et on la garda comme un simple projet jusqu'à ce que les parties pussent y apposer leur signature (1).

Ces mesures extraordinaires ont porté un his-

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xij, *t.* ij, *p.* 75.

torien contemporain, et d'un grand mérite, à reprocher à Léon X de l'artifice et de la duplicité. Il dit que le pape, jugeant que l'expédition contre le Milanais étoit résolue, vouloit se concilier la bienveillance de Louis XII, au cas où l'entreprise réussiroit; ou que, sachant qu'une des conditions de la trève que ce prince avoit conclue avec l'empereur et le roi d'Espagne étoit qu'il n'attaqueroit point le duché de Milan, sa sainteté avoit voulu le brouiller avec ces deux souverains (1). Cependant on peut présumer que Léon X avoit de plus grands objets en vue, et qu'il étoit sincère en pressant le monarque français de faire une nouvelle descente en Italie. Le traité secret renfermoit sans doute quelques articles favorables aux projets de la maison de Médicis, et le pape pouvoit supposer que, s'il aidoit Louis XII à recouvrer le Milanais, il en obtiendroit des secours pour s'emparer du royaume de Naples, mesure à l'exécution de laquelle, selon toute apparence, le roi de France avoit déjà donné son consentement (2). Si ce grand

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

Motifs de Léon X.

(1) *Guicciard.*, *Historia d'Ital.*, *lib.* xij, *t.* ij, *p.* 76.

(2) Guichardin prétend que le roi d'Espagne craignoit, non sans raison, que le pape ne voulût procurer la couronne de Naples à Julien son frère (*lib.* xij, *t.* ij, *p.* 74). Cet historien dit ensuite, « che il rè di Francia prometteva aiutare « il pontefice ad acquistare il regno di Napoli, o per la

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

dessein avoit pu s'accomplir, Léon X auroit non seulement procuré un puissant royaume à sa famille, mais il auroit soustrait au joug humiliant des étrangers l'Etat de l'Italie le plus étendu. En sacrifiant le duché de Milan à cette acquisition, il pouvoit espérer que le temps viendroit où, à l'aide des Suisses, avec lesquels il avoit toujours, quoiqu'en secret, une étroite alliance (1), il l'enlèveroit à la France. Ainsi il seroit parvenu à chasser de l'Italie les Espagnols et les Français, et auroit placé sur la tête de son frère la couronne de l'Etat le plus considérable qu'il y eût dans ce pays.

Pour consolider l'alliance politique projetée entre le monarque français et Léon X, il avoit été

« Chiesa, o per Giuliano suo fratello ». *Ibid*, *p*. 76. Cette circonstance explique suffisamment pourquoi le pape pressoit le roi de France d'entrer en Italie.

(1) « Per l'ultima mia di hieri me scordai dire à V. S., « circa le Svizeri, come monsignore r^{mo} me haveva detto, « che nostro signore continuando li pacti della lega vecchia « con loro, li manda fra pochi dì danari, et farà ogni cosa « de confermarla, etc. et che io recordi ad quella per sem- « pre, che di simili avisi non voglia conferire con alcuno, « salvo che ad qualche proposito suo, et che solo questa si « fa, acciochè V. S. sappia come le cose passano, et non « per communicarle ». *Lettera di Balth. da Pescia a' Lor. Med.* 26 *maggio* 1514. *MSS. Flor.*

convenu d'en former une de famille, en unissant par les noeuds du mariage Julien de Médicis à Philiberte, fille de Philippe, duc de Savoie, et sœur de Louise, mère de François, duc d'Angoulême, qui succéda bientôt à la couronne de France sous le nom de François Iᵉʳ. Ce mariage, malgré les grands changements qui survinrent promptement, fut célébré au commencement de l'année suivante, et quoiqu'il n'en soit né aucun enfant, il prépara probablement ces alliances qui unirent si étroitement la maison de Médicis à la maison royale de France, et que toute la chrétienté a tant eu lieu de déplorer.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

Mais, soit que l'hésitation de Louis XII, et que les engagements ultérieurs du pape aient fait échouer le projet, soit que Julien de Médicis ait éprouvé trop de répugnance à s'engager dans une entreprise si hardie, il est certain que Léon X cessa bientôt de presser le roi de France sur ce sujet, et qu'il prit les mesures les plus décisives pour défendre ses nouvelles possessions dans la Lombardie, et faire manquer l'attaque contre le Milanais. Il profita donc avec joie de la pénurie où se trouvoit l'empereur Maximilien pour acheter de lui la ville et l'Etat de Modène, moyennant une somme de quarante mille ducats d'or. La faculté de rachat avoit été stipulée; mais il étoit probable que jamais ce prince ne pourroit l'exer-

Léon X fait l'acquisition de Modène.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

cer (1). Cette acquisition étoit de la plus grande importance, en ce qu'elle faisoit communiquer les états de l'Eglise avec les villes de Reggio, de Parme et de Plaisance.

Il s'efforce de réconcilier les Vénitiens avec l'empereur et le roi d'Espagne.

Cependant Maximilien Ier et le roi d'Espagne poussoient vivement les opérations de la guerre contre la république de Venise; et celle-ci étant réputée le boulevart de l'Europe contre les Turcs, qui venoient d'obtenir de grands succès, Léon X s'efforça d'effectuer une réconciliation entre les puissances belligérantes. Il savoit que s'il pouvoit détacher les Vénitiens de l'alliance de Louis XII, il empêcheroit ou feroit échouer toute tentative contre Milan. En conséquence il nomma son légat près de la république de Venise le célèbre Pierre Bembo, qui étoit toujours son secrétaire intime; et il lui recommanda d'employer tous ses efforts pour engager ses compatriotes à recevoir les propositions de paix que déjà le pape étoit autorisé à leur faire.

Légation de Bembo à Venise.

Bembo ayant accepté cette mission, se rendit à Venise. Pour ne pas compromettre, par une expression peu réfléchie, le succès d'une négociation si délicate, il mit en écrit, pendant son

---

(1) *Muratori, Annali d'Italia, t. x, p. 108.*

voyage, les raisonnements qu'il jugea les plus convenables; et il lut au sénat, comme de la part du pape, cette sorte de mémoire qui jette beaucoup de lumière sur l'état des affaires publiques à cette époque, et sur la règle de conduite que son devoir ou son intérêt prescrivoit à Léon X (1). L'orateur, après s'être étendu sur les services que sa sainteté avoit cherché à rendre à la république, rappela l'heureux succès de sa médiation entre la France et l'Angleterre, et l'invitation que, « dans l'espoir qu'il en résulteroit quelque avan- « tage pour l'Etat de Venise », elle avoit faite à Louis XII de conquérir le Milanais. Il imputa les retards de ce prince, soit à son indifférence, soit à la lassitude que lui avoit fait éprouver une guerre qui lui avoit coûté des sommes prodigieuses. Le légat pressa donc les Vénitiens de concilier leurs différents avec l'empereur et le roi d'Espagne, et de renoncer à l'alliance du roi de France. Il les assura, en vertu de l'autorisation de sa majesté catholique, que tous leurs états de terre ferme, à l'exception de la ville de Vérone, que tenoit l'empereur, leur seroient rendus, en payant à Maximilien quatre cent mille florins d'or,

Ch. XII.
A. D. 1514.
A. æt. 39.
A. Pont. 2.

Discours qu'il adressa au sénat.

(1) Voy. l'*Appendix*, n° CXVIII.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

ou telle autre somme que le pape jugeroit convenable. En cherchant à prouver que Venise ne pourroit plus retirer aucun avantage de son alliance avec la France, le légat eut recours à des arguments d'une nature fort singulière. « On doit « croire, » dit-il, « que le monarque français a re« noncé à toute entreprise sur l'Italie. Il s'est écoulé « quelques mois depuis qu'il a traité avec le roi « d'Angleterre. A cette époque il avoit vingt mille « hommes sous les armes, et c'étoit le temps de « faire son expédition, au succès de laquelle au« roient contribué et l'alliance qu'il venoit de con« tracter, et la bienveillance du pape. D'ailleurs, « ses ennemis étoient sans défense. S'il n'a pas pro« fité de ses avantages, comment peut-on suppo« ser qu'il voudra tenter une attaque, à une épo« que où les Suisses, les Espagnols, l'empereur, « les états de Milan, de Florence et de Gênes « se sont réunis à sa sainteté pour repousser les « Français? Le mariage qu'il vient de contracter « doit le détourner de plus en plus de se livrer aux « soins de la guerre. Quelques personnes, consi« dérant qu'il est déjà avancé en âge, qu'il n'est « point cité pour sa continence, et qu'il idolâtre « une épouse qui n'a pas plus de dix-huit ans, et « qui est la plus belle femme qu'on ait vue en « France depuis long-temps, présument que ce « mariage abrègera ses jours. Enfin, on prétend

« qu'il a contracté des infirmités qui ne tarderont « pas à le conduire au tombeau. » Il n'est pas surprenant que le légat, après s'être permis de telles observations sur un grand monarque, l'allié reconnu de son maître, ait prié, « au nom du ciel, « ceux auxquels il les avoit adressées, de les en- « sevelir dans le secret le plus profond. » Bembo représenta ensuite, dans les termes les plus forts, quelles seroient les conséquences d'un refus de la part du sénat. Il déclara que ce refus amèneroit nécessairement la conclusion d'un traité qui se négocioit déjà entre le roi d'Espagne, les Suisses, les Etats de Milan, de Gênes, de Florence et le pape, et que ces puissances se verroient ainsi forcées de regarder les Vénitiens comme leurs ennemis.

Ch. XII. A. D. 1514. A. æt. 39. A. Pont. 2.

Le discours de Bembo, quoiqu'on l'ait considéré comme un chef-d'œuvre d'éloquence et d'adresse, ne produisit pas sur l'esprit des membres du sénat l'effet qu'en avoit attendu l'auteur. On ne peut disconvenir qu'en cette occasion le légat ne se soit conduit plus en rhéteur qu'en négociateur judicieux. Au bout de quelques jours on lui accorda une seconde audience, dans laquelle on lui lut la réponse faite à son discours. Le sénat, après avoir protesté de son respect pour sa sainteté, refusoit et d'abandonner Vérone à l'empereur, et de renoncer à son alliance

Réponse du sénat.

avec le roi de France (1). Cette réponse fut
Ch. XII. à l'instant même portée à Rome par Augustin
A. D. Beazzano, littérateur distingué qui accompagnoit
1514. Bembo. Le légat lui-même le suivit promptement;
A. æt. 39. mais il se trouva si fatigué de son voyage, qu'il fut
A. Pont. 2. forcé de s'arrêter quelques jours à Pesaro, auprès d'Émilia Pia, et d'Élisabeth, veuve de Guidubald de Montefeltro, duc d'Urbin, dames avec lesquelles il étoit en liaison d'amitié. Il craignit tellement qu'on ne l'accusât d'avoir feint une indisposition pour goûter les charmes de la société de ces deux femmes accomplies, que, dans une lettre qu'il écrivit au
1515. cardinal de Bibiena (2) le 1er jour de l'an 1515, il l'assura que sa maladie n'étoit point un prétexte; et si ses patrons et ses amis ne crurent pas à ses protestations, ils excusèrent du moins son retard.

Erreurs où sont tombés plusieurs historiens, au sujet de cette négociation.

Non seulement l'ambassade de Bembo près du sénat de Venise n'eut point les résultats avantageux que le pape s'en étoit promis; mais, si l'on en croit quelques historiens contemporains, elle nuisit au saint-père dans l'esprit du roi de France, qui, dit-on, convaincu du peu de sincérité de Léon X, entra de nouveau en négociation avec le roi d'Espagne, afin de tourner ensuite toutes ses forces

---

(1) *Bembo, Opere, t.* iij, *p.* 492, etc.

(2) *Idem, p.* 496.

contre le Milanais (1). Cependant on peut affirmer que jamais Louis XII ne connut l'issue de cette négociation, et que, par conséquent, il ne témoigna pas contre le pape ce mécontentement qu'on lui a positivement attribué (2). Le jour même où Bembo

Ch. XII.
A. D. 1515.
A. æt. 40.
A. Pont. 3.

(1) « Manifestarono al rè di Francia la cagione della venuta di Bembo, donde il rè dispiacendogli che in tempo « tanto propinquo a muovere l'armi, cercasse di privarlo « de gli aiuti de' suoi confederati, rinovò le pratiche passate « col rè catolico, etc. » *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xij, *t.* ij, *p.* 77. « Ma l'aver egli (il pontefice) inviato a Venezia « il celebre Pietro Bembo, per istaccare quella republica « dall' alleanza co' Francesi, senza però poterla smuovere, « fece al fin capire al rè Lodovico che capitale avesse egli « a fare delle belle proteste di *questo pontefice* ». *Muratori, Annali d'Italia*, *t.* x, *p.* 107.

(2) « Ce fut toute la satisfaction qu'il eut de sa négocia- « tion, dont les Vénitiens firent part aussitôt au roi leur « allié. Cette confidence éclaira Louis XII sur les véritables « sentiments d'un pape qui tentoit toutes sortes de voies « pour séduire ses amis, dans le temps qu'il le faisoit assurer « qu'il avoit le génie et le cœur tout français. Ce prince ré- « solut enfin de ne plus compter sur lui, qu'en cas qu'il don- « nât d'autres assurances de sa sincérité que des protesta- « tions affectueuses ». *Ligue de Cambrai, liv.* iv, *t.* ij, *p.* 375. « Mais le pape fut obligé de s'expliquer clairement. « Pour forcer le pape à le faire, l'homme du roi se servit « de l'envie qu'avoit sa sainteté de ménager toujours la « France. Il lui dit, avec la vivacité et l'énergie française, « que Louis XII prendroit pour rupture et pour marque « d'une inimitié irréconciliable le refus d'une réponse à ses

Ch. XII. A. D. 1515. A. æt. 40. A. Pont. 3. Mort de Louis XII.

écrivit de Pesaro, au cardinal de Bibiena, la lettre dont nous venons de parler, sa prophétie à l'égard de Louis XII se vérifia par la mort de ce monarque, qui ne vécut que quatre-vingts jours après son troisième mariage. On ne peut donc supposer que l'objet de la négociation, qui ne fut terminée à Venise que vers la fin de décembre, ait été connu en France avant le 1er du mois de janvier suivant, ni que Louis XII, étant à l'article de la mort, ait pu s'occuper d'affaires politiques. Dans tous les cas, il est absolument impossible que les négociations que des écrivains d'un rare mérite ont rapportées si au long, et qui ont fait accuser Léon X de duplicité et de perfidie, aient eu lieu entre ce prince et lui (1). Mais vu qu'il est difficile d'expliquer comment ces historiens ont pu se tromper relativement à un point sur lequel ils sont presque entièrement d'accord, il faut ajouter, à ce que nous avons dit, que, lorsque Bembo partit de Venise, le sénat en-

---

« propositions. Léon X portant alors sa main gauche au « coude de son bras droit, et l'élevant, dit qu'il donneroit « ce bras pour voir le roi de France en possession de son « héritage, sans qu'il en coûtât une mer de sang à la chré- « tienté, et il employa les biais les plus subtils des phrases « florentines, et tous les détours du jargon de Rome, pour « esquiver et se défendre de donner une réponse plus for- « melle, etc. ». *Ibid*, *p.* 385.

(1) *Guicciard. Historia d'Ital. lib.* xij. — *Ligue de Cambrai, lib.* iv, etc.

Ch. XII. A. D. 1515. A. æt. 40. A. Pont. 3.

voya, sous prétexte de complimenter ces princes au sujet du rétablissement de la paix entre eux, des ambassadeurs aux rois de France et d'Espagne. Il chargea celui qui alla en France d'assurer le monarque de la constante fidélité et de l'attachement de la république, et d'employer tous ses efforts pour le porter à faire passer le plus promptement qu'il seroit possible une armée en Italie. Mais les ambassadeurs apprirent en route la mort du roi de France, ce qui les força de s'arrêter pour attendre de nouvelles instructions (1). Quelque ressentiment que Louis XII eût pu concevoir, s'il avoit vécu assez long-temps pour être informé de l'ambassade de Bembo, il est démontré que les remarques piquantes qui furent faites sur la conduite du pape ont été faussement attribuées à ce prince, et qu'elles ne doivent être considérées que comme des fictions mises à la place de la vérité qui devroit toujours régner dans l'histoire.

Remarques sur son règne.

Les derniers événements de la vie de Louis XII ont considérablement affoibli la gloire dont ce prince s'étoit couvert dans la première partie de son règne.

---

(1) Ce récit est confirmé par l'autorité positive de l'historien vénitien Paruta, qui dit ensuite : « Queste cose furono agli ambasciatori commesse ; *ma mentre ancora* « *essi ritrovansi nel viaggio*, il rè Lodovico, soprapeso da « grave infermità, vi lasciò la vita ». *Paruta, Hist. Ven. lib.* ij ; *p.* 192.

Ch. XII.
A. D.
1515.
A. æt. 40.
A. Pont. 3.

Les victoires aussi sanglantes que vaines de la Ghiaradadda et de Ravenne furent contrebalancées par les échecs que lui firent essuyer Léon X et Henri VIII. L'un lui enleva le Milanais, et l'autre, après avoir envahi une partie de ses États, le réduisit à acheter la sûreté du reste par une grosse somme. Sans cette ambition aveugle et désordonnée, qui sacrifie la paix et le bonheur d'une nation à des conquêtes souvent plus funestes que des revers, Louis XII auroit mérité vraiment ce nom de *Père du peuple* que lui ont donné ses sujets. Durant tout son règne il n'y eut point de nouvelles taxes imposées dans ses États. Les gens de guerre pilloient avec impunité les habitants des campagnes; mais il réprima leur avidité; et l'édit de 1499, par lequel il ordonna que, malgré toute injonction que l'importunité pourroit arracher au monarque, la loi fût toujours strictement exécutée, a rendu chère sa mémoire.

Sa veuve épouse le duc de Suffolk.

La belle et jeune veuve de Louis XII se remaria, deux mois après la mort de ce prince, à Charles Brandon, duc de Suffolk, pour qui l'on croit qu'elle avoit conçu une vive tendresse avant son premier mariage, et qui l'avoit suivie en France, quoiqu'il ne fût point de l'ambassade. Mézerai dit que le duc d'Angoulême fit surveiller de près ce seigneur anglais, de peur qu'il ne donnât un autre successeur au roi. Henri VIII fut très-mécontent de cette union; mais sa sœur ayant pris sur elle le blâme, et protesté qu'elle avoit contraint le duc à l'épouser, le cour-

roux du monarque ne fut pas de longue durée. Il sortit de nombreux enfants du mariage de Marie d'Angleterre et de Charles Brandon. Françoise, une de leurs filles, eut de Henri Grey, duc de Suffolk, son époux, la belle et malheureuse lady Jeanne Grey, qui disputa, non sans une extrême répugnance, la couronne à Marie, qui l'emporta. Les autres descendants de la sœur de Henri VIII ayant contracté des alliances avec des membres de la noblesse d'Angleterre, ont mêlé le sang royal avec celui des familles principales du royaume.

Ch. XII.
A. D.
1515.
A. æt. 40.
A. Pont. 5.

APPENDIX

APPENDIX.

N° LII. (*tom.* ij, *p.* 8, *not!* 1.)

Historia di Napoli, di Gio. Ant. Summonte, t. iij, *p.* 551.

Petri Summontii Neapolitani.

AUSONIÆ splendor, durisque exercite bellis,
  Hector, ab antiquis quem genus ornat avis;
AEquâsti veterum qui fortia facta virorum
  Heroi tollens invidiam generis;
I felix, i quære alio sub sole triumphos,
  Non datur in patriis nomen habere locis.
Si non Alcides charis migrâsset ab Argis,
  Non foret Eois notus et Hesperiis:
Fertur post varios insigni Marte labores
  Ferrea Tartareæ janua aperta domûs.
Fertur Iasoniæ pubes commissa carinæ,
  Ausa maris tumidas primà secare vias.
Cessite Gangaridum, Lenæi gloria, Tellus;
  Pelleo et longè fama petita duci.
In pretio semper nimio peregrina fuêre,
  Nescio cur, sordent dum sua cuique domi.
Adde quod, et melius translata reponitur arbos:
  Tanta est mutati gratia, honosque soli.
I felix, nec te patria, aut remorentur amici,
  Aut de cognato sanguine fidus amor.
Fortibus omne solum patria est, hos adjuvat ipsa
  Virtus, et his cœlum, terraque nuda favet.
Prima tibi vicisse pios victoria amores;
  Incipe mox laudes accumulare novas.
Nec tibi deerunt, æternis qui grandia chartis
  Facta canant, digna concelebrentque lyra.

Quis neget assiduo renovari sæcula cursu,
  Quin meliora potest ducere longa dies.
En sopita diù, surgit tandem inclyta virtus,
  Heroesque novos sæcula nostra ferunt.
AEmulus Iliaco, nostris fuit Hector in armis:
  Pro decore Italiæ prælia honesta gerens;
Hector propositæ cessit cui gloria palmæ,
  Devictis Gallis nomen in Ausonium.
Nullius hic armis cedat, quocunque vetustas
  Et Graiâ, et Latiâ jactat in historiâ
Tempus erit, quo te, dux ô fortissime, postquam
  Sub titulos ierint plurima bella tuos
Te Capua excipiat, spoliisque assurgat opimis,
  Porrigat et meritis laurea serta comis;
Cùm patres, equitesque et plebs numerosa merentem,
  Deducant patrii limina ad alta Jovis;
Cùm vox omnis Io clamet, geminataque ad auras,
  Reddat Io, cùm te femina virque canat.
Hoc precor, huic utinàm servent me numina famæ,
  Hæc celeri veniat sidere fausta dies.

N° LIII. (*tom.* ij, *p.* 18, *not.* 2).

Carmina illustr. poet. Ital. t. j, *p.* 433.

Joannis Aurelii Augurelii.

AD JULIUM II PONTIFICEM.

In communi omnium summi ejusdem pontificatûs plausu gratulatio.

SECUNDE Juli pontifex sanctissime,
Optate cunctis gentibus diù pater,
Electe summo nunc jubente cœlitum,
Patrumque votis omnium faventibus;
Jam quisque pro se gratulantes offerunt
Tibi, quod esse deditæ signum queat
Mentis; potentes urbium volentium,

Rerumque firma publicarum pectora
Legationibus datis frequentibus
Spondent, fidemque dedicant læti suam:
Tanquam daturi prodeant majus nihil.
At qui minori sorte victum temperant,
Omnes opellam pollicentur uberem,
Præstare qualem diligens virtus potest:
Quos ut tuorum scripseris semel gregi,
Dignere læto contueri lumine.
Spe cujus ultrò motus ipse gratiæ,
Ausim reposti collis ad cacumina
Repens, anhelans ac laborans, tendere.
Ubi sorores floribus sertum novem
Texunt micantibus, æmulisque siderum:
Quod indè mecum deferens tibi sacrum
Pergam superbis dedicare postibus
Templi, quod ulnis sustines unus tuis.
Ne prorsùs ergo seduli munusculum
Vatis, pusillum sit licet, despexeris,
Nec ille namque cujus hîc vicem geris,
Rerum supernus fabricator omnium
Terris inhabitans parvulos contempserat.

N° LIV. (*tom.* ij, *p.* 27, *not.* 2.)

N° LV. (*tom.* ij, *p.* 35, *not.* 2.)

N° LVI. (*tom.* ij, *p.* 43, *not.* 1.)

N° LVII. (*tom.* ij, *p.* 44, *not.* 1.)

N° LVIII. (*tom.* ij, *p.* 57, *not.* 2.)

N° LIX. (*tom.* ij, *p.* 65, *not.* 1.)

Carmina illustr. poet. Ital. t. x, *p.* 199.

Joan. Pierii Valeriani.

AD. M. ANT. SABELLICUM PRÆCEPTOREM.

De portentis anteaquàm totus terrarum orbis in Venetos conspiraret.

EST aliquis mens ipsa Deus, de semine Cœli,
De superis porrò sedibus illa venit.
Usque adeò eventi semper præsaga futuri,
Quod nusquàm est, multo prævidet ante malum.
Quin etiam totus, quo circunfundimur, aër
AEtheriis passim præditus est animis
Qui tacito semper videantur in aure susurro
Instillare homini consilia alta Deûm.
Illicet et cùm membra thoro sopita quiescunt,
Libera mens cœlum scandit, aditque Jovem;
Atque hunc, atque illum è superis per longa salutat
Atria, et illa videt, quæ latuêre priùs.
Quid sit cumque satis manifestum est, contremere omnem
Euganeam, horrendis casibus attonitam.
Corda hominum passim nam consternata videmus
Olim venturis nunc trepidare malis,
Terrifica insani quæ pangunt carmina vates,
Carmina de exitio Cromnia terra tuo.
Imminet heu quantus Venetis labor! otia cedant,
Non mare, non tellus tuta erit ulla diù.
Cedite jam ingenui, ac aliò properate labores.
Artibus hâc summis nullus in urbe locus.
Namque canunt, hoc Dii facinus prohibete, futurum
Cedat ut hoc subito pulsa Minerva solo.
Apta manus calamis enses tolerabit, et hastas;
Apta levi chartæ scuta onerosa feret.
Heu decus, heu specimen Phœbi Phaëtonia tellus,
Seu vis Euganeum, seu Venetum esse genus.
Venisti ad culmen studiorum, et nominis heu! heu!
Destinat in clades sic sua quemque dies.

Qui tibi perpetuo conjuncti fœdere reges
  Fœdabunt læsâ jusque piumque fide.
Heu quot amicorum spoliis potientur iniqui,
  Tincta quot in socio sanguine tela gerent.
Jurabunt omnes, terrarum quidquid in orbe est,
  Omne tuum ut perdant terra beata decus.
Quà mare, quà montes, quàque Addua, fonsque Timavi.
  Terra novem magnis inclyta fluminibus;
Per quorum ora vagus passim premit arva superbus
  Hadria, amara ut aquis dulcibus ora riget,
Stagna cruoris erunt, et flumina sanguinis ibunt,
  Præda erit omne solum, flamma, favilla, cinis.
Extemplò ille quidem terrâ pelletur ab omni;
  Et mediis durâ sorte latebit aquis,
Sæpè animo, et solitis collectis viribus altum
  Surget, et in latos stagna refundet agros.
* Hæc tam dira canunt vates, majora minantur
  Terrificis passim monstra nefanda modis.
Motu Creta ruit terræ, non una crematur
  Insula in Hadriacis, non regio una Vadis.
Emporium terrarum orbis germanaque tecta
  Tantum opus in cineres flamma proterva dedit;
Mox navale tot annorum labor, ac opus, heu! heu!
  Quàm subitò in mediis funditùs arsit aquis!
An referam tristes nocturno tempore voces;
  Numina vel medio sæpe locuta die
Visa Dei mater (testis pro littore templum est)
  Lugubri Gnatum peplo operire suum,
Ejectoque sedens trunco clamare per undas,
  Terra fleas, hoc ter dicere, terra fleas.
Ille quidem truncus toti venerabilis orbi
  Visitur, et sancta est relligione sacer.
Unde autem exultas risu, gliscisque cachinnis,
  Italia, ô populis sæva noverca tuis?
Sic arguta plagis Philomele cantat in arctis,
  Sic duro vjnctus navita navigio.
In tua convertis sceleratum viscera ferrum.
  Et misera in proprio læta dolore furis.
Quin Venetos optas salvos, ut ab igne redemptis

Relliquiis, horum libera tecta petas?
Intereà, venerande senex, nos instrue Musis,
Dum licet, et Venetum pax fovet alma solum;
Dum trahis eduras suavi testudine quercus,
Et liquido lapsas aëre sistis aves.
Dum Venetûm historias, primaque ab origine mundi
Ad tua conscribis tempora res hominum.
Te sequimur, tibi docta cohors se dedicat uni.
Ut nunc quisque animis ingenioque valet.
Seu tibi in Hadriacis libeat considere tectis;
Sive Aponus cordi, seu Medoacus erit.
Culta vel illectent tot amœnis collibus arva,
Sive Arquata placent, seu Theolana magis.
Dum datur esse hilares, neque adhuc crudulis Enyo
In promptu bellum, quod meditatur, habet
Ne timor ante tubam consternat pectora inanis.
Vivamus. Musæ gaudia mentis amant.

N° LX. (*tom.* ij, *p.* 81, *not.* 1.)

Carm. illustr. poet. Ital. t. viij, *p.* 59.

Ant. Francisci Rainerii.

De Nicolao Ursino Petiliano.

Ursini venerare ducis picta ora, manusque,
Eridanum quicunque bibis, Tiberimve Athesimve,
Tyrrheno quicunque mari, Hadriacove potenti
Adlueris; celsi aut juga suspicis Apennini.
Ille etenim Ausonios cùm se effudisset in agros
Horrida tempestas, totamque involvier armis
Cerneret Italiam, et trepidantes pectore patres
Italiæ Venetos decus, et cùm maximus hostis
Fulminibus claram Patavi contunderet urbem
Exitium in magnum, stetit imperterritus ille
Huc illuc aciem volvens, urbemque pererrans:
Romulidum priscâ fractus quâ barbarus arte

Vique animi invictâ, Ausoniis excessit ab oris.
Salve, ô bellipotens, tot qui unus millia contra
Sublapsam nobis vigilando restituis rem,
Qui fera Gallorum et Germanæ robora pubis,
Innumeras acies qui comprimis Hispanorum,
Et conjuratos Itala in præcordia reges.

N° LXI. (*tom.* ij, *p.* 93, *not.* 1.)

N° LXII. (*tom.* ij, *p.* 96.)

Titre de la pièce qui est sous ce numéro :

Exemplar in Bibliothecâ Vaticanâ conservatum.

Oratio Maximi Corvini Parthenopii Episcopi Esernien. Sanctissimo Julio Secundo Pontifici maximo dicto.

N° LXIII. (*tom.* ij, *p.* 96.)

Titre de la pièce qui est sous ce numéro :

Exemplar in Bibliothecâ Vaticanâ conservatum.

Lo numero e la quantità de la armata, cioè de li homini d'Arme, de le Galee, et de li Pedoni chi verranno in ajuto de la S. Lega nova.

Nº LXIV. (*tom.* ij, *p.* 98, *not.* 1.)

Bandini, collectio Veterum aliquot monimentorum. Areti, 1752.

LUDOVICI AREOSTI,

Reverendissimo in Christo patri et domino D. meo. col. D. cardinali de Medicis Bononiæ legato dignissimo.

Ut a tribus incompatibilibus, ut inquit auctor, solvatur, enixè rogat.

REVERENDISSIME domine D. mi colendissime. La servitù, et observantia mia, che da molti giorni in quà ho sempre avuta verso Vostra Signoria Reverendissima, et l'amore, e benignità, che quella mi ha dimostrata sempre, mi danno ardire, che senza adoperare altri mezzi, io ricorra ad essa con speranza di ottenerne ogni grazia; e quando intesi a dì passati, che Vostra Signoria Reverendissima aveva avuto la legazion di Bologna, ne ebbi quell' allegrezza, che averei avuta se'l patron mio, *cardinale da Este,* fusse stato fatto legato; si perchè de ogni utile, e d'ogni onore de Vostra Signoria, sono di continuo tanto desideroso, e avido, quanto un vero, et affectionato servitore, deve esser de ogni exaltazione del patron suo, sì anche perchè mi parve, che in ogni mia accurrenzia io fusse per avere quella tanto propicia, e favorevole, quanto è debitore un grato patrone ad un suo deditissimo servo.

Supplico dunque Vostra Signoria Reverendissima de volermi per bolla dispensare *ad tria incompatibilia,* et a quel più, che ha autorità di fare, o che è in uso, et a più dignitade insieme, con quelle ample clausule che, si ponno fare, *et de non promovendo ad sacros* ordines per quel tempo

che si può concedere. Io son ben certo, che in casa di Vostra Signoria Reverendissima è chi saprà far la bolla molto più ampla che non so dimandare io.

L'arciprete di Santa Agatha presente exhibitore, il quale ho in loco di patre, e amo per li suoi meriti molto, venirà a Vostra Signoria per questo effecto. Esso torrà la cura di far fare la supplicatione di quello, che io dimando. Supplico Vostra Signoria Reverendissima a farlo expediar *gratis*, la qual mi perdoni, se io le parlo troppo arrogante, che l'affectione et servitù mio verso quella, e la memoria, che ho delle offerte fattemi, da essa molte volte, mi darebbono ardire di domandarle molto maggior cose di queste (ancorche queste a me paranno grandissime), e certitudine d'ottenerle da Vostra Signoria. Se ricordi che deditissimo servo le sono, alla quale umilmente mi raccomando.

Feriariæ, xxv novembris, M. D. XI.

D. V. Reverendissima,

Deditissimus, et umilis servus,

Ludovicus Ariostus Ferrariensis.

N° LXV. (*tom.* ij, *p.* 124, *not.* 1.)

N° LXVI. (*tom.* ij, *p.* 134, *not.* 1.)

Titre de la pièce qui est sous ce numéro :

Exemplar in Bibliothecâ Vaticanâ conservatum.

Oratio civitatis Parmæ ad Julium secundum Pont. Maximum, habita.

N° LXVII. (*tom.* ij, *p.* 155, *not.* 2.)

Ex. origin. in archiv. reip. Florent.

Reverendiss. Domino Joanni Medices Dei gratiá cardinali, ac legato de latere, domino observantissimo. Florentiœ.

Dum animi lætus sum, corporis autem infirmi, jam dicere possum, satis me vixisse arbitror. O quantum gaudium, ô quantum refrigerium meum corpus febrizans sensit, dum illa serena facies in patriam restituta fuit. Donum Dei. Perveni, unice reverendiss. domine, quò tendebam, et audebo familiariùs loqui; nunquàm opes, neque dignitates optavi, nisi introitum illum tam felicem, tamque prosperum. Si vera loquor, Deus protector testis sit, et vita mea, huc semper omnes curas, omnes vigilias meas verti. Dicam illud Plutarchi ad Troianum principem, virtuti vestræ gratulor, et fortunæ meæ. Hoc mihi solatium non mediocre peperit, quòd illa relegatio injusta, dulcis, et prædilecta in rem publicam facta sit, in quâ pater divus, pater patriæ avus, proavus tam justi, tam pii, et liberales in eam fuerunt. O veri liberatores, protectores, auctores, divites opum, et predivites ingenii, ut scriptum erat : gloria, et divitiæ in eorum domibus. Ita senuerunt longâ serie. Quid plura? Nunc nihil habeo, nisi Deum immortalem precari, ut desiderium, et sensum reverendiss. D. vestræ ad ultimum vitæ finem mihi proferre liceat. Proinde quid animi restat, ut compos votorum meorum ad plenum sim. Solum manus sanctas dilectas osculer. Deo favente, et archangelo omnium angelorum principe. Cupio cum reverendiss. D. vestro bene vivere, et ad ultimum in ætate longævâ mori, et in republicâ feliciter valere. Valeat.

N. D. V. in eo, qui omnia regit, et gubernat, et servi fidelis memor.

Pridie calend. septembris, M. D. XII.

Reverendiss. Dom.

V. servitor,

MICHAEL ANGELUS.

De Antiguardis.

Ar. sanctæ reparatæ de castrocaro.

Io credo unice reverendiss. domine provedere quella d'uno, o duo sparviere nidace, et de uno terzollo d'uno pare di cani liprieri, e di due fanelli. Et quando, quod Deus avertat, bisognasi di cento amici palischi tutti son per fargli andare, dove quella designarà, et el corpo exporre cum le facultà. Come son veramente obligatissimo, pregando V. R. S. me riserbi un loco apresso a quella, come antiquo et fidele servo, et familiare, et dove occurrerà andare in omnibus locis *usque ad inferos.*

N° LXVIII. (*tom.* ij, *p.* 164, *not.* 2.)

N° LXVIII *bis.* (*tom.* ij, *p.* 164, *not.* 2.)

PIERRE BEMBO A JULES II (*).

L'ACQUISITION de ce manuscrit, en caractères inintelligibles, mais très-beaux, qui vous a été apporté du pays des Daces, me paroît une nouvelle preuve du bonheur qui vous a toujours accompagné; de ce bonheur qui, dans l'adminis-

---

(*) Cette lettre terminoit le chapitre IX; mais comme elle ne se lioit que foiblement à la narration, nous avons jugé qu'elle seroit mieux placée dans l'Appendix. (*Note du traducteur.*)

tration des affaires publiques, et le soin de régler les intérêts de l'univers, vous a fait surpasser l'attente générale, et qui n'a jamais manqué d'ajouter à votre réputation, même pour des objets de peu d'importance. Après que vous m'eûtes confié le livre pour que j'essayasse d'en déchiffrer les caractères, et que je me misse ainsi en état de vous en rendre compte, et lorsque j'eus commencé à l'examiner soigneusement, je ne pus m'empêcher de me flatter du succès, non que l'entreprise me parût facile, ou que je comptasse sur mon habileté, mais parce que vous me l'aviez confiée. Dans cet examen, je remarquai au bas d'une des pages une ligne en caractères ordinaires, mais presque entièrement effacés. J'en tirai la conséquence que le volume étoit composé de notes anciennes, semblables à celles des notaires d'autrefois, et que c'étoit une partie du commentaire d'Hygin sur le traité *De sideribus*. Plutarque nous dit que la profession de ceux qui étoient appelés notaires étoit due à Cicéron, qui avoit inventé une suite de chiffres, dont chacun représentoit une certaine combinaison de lettres. L'orateur romain avoit enseigné cette méthode à des secrétaires qui pouvoient de la sorte recueillir, à l'instant même où on les prononçoit, et renfermer d'une manière lisible, dans un espace fort circonscrit, les discours qu'il vouloit garder. Le même auteur nous apprend aussi que ce fut par ce moyen que l'on conserva le discours par lequel Caton répondit à celui de César dans l'affaire des complices de Catilina. Je me rappelai également que Valère Martial dit que les anciens avoient coutume d'employer des notaires pour abréger l'expédition des écrits; et les vers qu'il a composés à ce sujet sont parvenus jusqu'à nous. Ausone parle dans les siens d'un jeune homme qui, à l'aide d'un petit nombre de caractères, écrivoit un long discours, tandis que l'orateur le prononçoit. Prudence rapporte,

dans un poëme sur le martyre de Cassien, que celui-ci avoit établi une académie où l'on apprenoit aux enfants à faire usage de ces caractères. Ayant donc comparé avec le manuscrit venu de la Dacie, un autre exemplaire de l'ouvrage d'Hygin, je suis parvenu à découvrir la signification de plusieurs de ces chiffres, dont le sens s'altère par des variations, et jusqu'à un certain point aussi par la ponctuation. Cette méthode m'a semblé si régulière, que je crois qu'il ne seroit pas très-difficile de la réduire en système, et d'en rétablir généralement l'usage. Une telle découverte, qui vous procureroit sans doute beaucoup de satisfaction, me fit un plaisir qu'augmenta l'idée que plusieurs savants de nos contemporains, qui d'après votre invitation ont cherché à expliquer cet ouvrage, ont absolument échoué dans leur entreprise. Je vous supplie donc de ne pas négliger une occasion si favorable d'étendre votre réputation dans le monde savant, et de vous assurer les éloges des siècles à venir. Employez une partie de vos grands talents, qui peuvent embrasser tous les objets, à retrouver cette manière d'écrire, et faites-en copier les caractères par d'habiles écrivains qui les rendent publics. Il ne peut rien y avoir de plus honorable pour vous, ni de plus avantageux pour les savants, que de rétablir vous-même un art inventé par Cicéron, un art dont l'utilité étoit reconnue, et que le malheur des temps a fait négliger durant une longue suite de siècles. On a justement célébré le zèle que Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte, et Attale, roi de Pergame, ont mis à recueillir des livres pour les bibliothèques célèbres qu'ils ont fondées; et l'on a toujours considéré comme dignes des plus grands éloges les encouragements que les personnages les plus illustres, que ceux qui ont été dépositaires de l'autorité suprême, ont donnés à la culture des belles-lettres, et les soins qu'ils ont pris de

fournir de matériaux nécessaires ceux qui s'appliquent aux arts libéraux. Vous en avez vous-même donné l'exemple, en ajoutant une autre bibliothèque à celle que vos prédécesseurs ont formée dans le Vatican, et qui est devenue si célèbre. Si l'on ne compte pas dans la vôtre un nombre prodigieux de volumes, elle est du moins précieuse par la grande valeur et la parfaite conservation de ceux qu'elle renferme; et la beauté et la commodité de l'emplacement, les statues, les tableaux et les glaces qui le décorent, la rendront très-agréable aux souverains pontifes. Quant à moi, je pense que vous ne pouvez l'embellir mieux, ni même lui donner plus de renom, qu'en faisant connoître de nouveau une invention due à un homme presque divin, et qu'en rétablissant sa méthode. Quoiqu'il ait toujours été dans votre caractère de ne point appliquer votre attention à d'autres objets que ceux qu'avec tant de constance, tant de dépenses, de travaux et de dangers, vous vous êtes efforcé d'atteindre, et par lesquels la république romaine, confiée à vos soins, peut maintenir son autorité suprême, il est de votre prudence et de votre générosité de ne pas négliger ce qui concerne l'étude des belles-lettres, étude qui renferme un grand nombre de choses très-importantes, qui ne concourent pas moins à l'utilité publique qu'à l'agrément de la vie.

Epist. fam. lib. v, *ep.* viij; *Bembo, Opere, t.* iv, *p.* 203.

N° LXIX. (*tom.* ij, *p.* 170, *not.* 2.)

N° LXX. (*tom.* ij, *p.* 179.)

Alla clarissima signora et madonna, madonna Contessina Medica, del magnifico Piero Ridolphi consorte, et del summo pontifice Leone X carnale germana, maestro Giov. Giac. Penni medico Florentino, S. P. D.

Sogliono li desiderosi in scrivere, clarissima et unicha mia patrona observandissima, quando vogliono alchuno opusculo mettere a luce, acciò le rabide lingue senza lesione transgredere possino, dedicare a qualche magnifica o colenda persona acciò sotto più favorevole ombra emissa piu consideratamente dalli lettori gustata sia (ancorche el basso ingegno et la mia rauca cetra non merti dal Lauro dali descendenti de esso laude, o corona); cosi io, confiso nella tua benignia magnificentia, ho pigliato presumptione, sotto l'ombra di quella, la presente operetta mandar fora, acciò dove l'ingegnio mio manchi, el favore et humanità di quella per me supplisca. Et sappia V. S. non per altro esermi mosso se non la affectuosa voluntà mia spronatomi, acciò secundo mia conditione possi far cosa che sia grata a quella. Et anchora perchè la famosa prosapie Medica, per spatio di tempo delle glorie immense, et famosi triumphi obnubilata, non inlaudata passasse, et acciò li descendenti nostri per il tempo senza cognitione di si magno triumpho non devessino restare. Et si vegia che' l summo fattore, miserato a questa nostra Europa, over christianità, habi voluto el Laureo tempo o vogliamo dire aureo per sua clementia retorni; che possiamo dire da che successe la condolenda morte della Laurea Magnificentia, primo membro dello Italico potentato viridario virtuoso, et della pontificia prole degno genitore, possemo dire da indi in quà la età aurea con la virtuosa premiatione insieme con laureato

corpo fossin sepulte, donde segui che li italici potentati lassate le virtuose imitatione, ale quale a gara di Lauro davano opera, chi in vendicarsi con el inimico, chi per cupidità di thesauro o regno, pigliate le arme in mano, detteno causa che la aurea età in ferrea se convertisse : donde n' è seguito effusione di sangue, stupri, rapine, depopulation de cità, et quasi ruina de tutto questo nostro Italico regno, come habiamo a tempi nostri oculata fide possuto inspicere : insino a tanto che' l summo rectore de questa mundial machina ha voluto, per conservatione di quella, per vero pastore delle anime dare a noi uno leone, assai piu humile et immaculato che puro agnello : qual cosa l'universo cognoscendo, non la progenie sua, non la propria cità, non Roma genitrice, ma tutta la Italia con la remanente christianità, con una voce altro che' l vivente pastore non desiano. Siche, unicha patrona mia, conoscendo io non se convenire ad un mortale a laudare un che sempre alle divine fur sue opre equale, perche non altramente mi trovo tra le tante narrande laude pont. et de sua gesta implicato, qual nochiero troppo auso creduta la cimba sua a procellosi venti disperato ridursi al luto et desiato porto si trova. Pertanto non riguardando alla mia troppo ausa presumptione, ne al basso stile, ma più presto alla sparsa et exviscerata servitù, quali da nostri antecessori di continuo alla nobile familia Medica e stata maxime conoscendo io non essere persona niuna piu gratamente fusse per acceptar tal dono, acciò la S. V. absente le fraterne ponteficie laude et honesti triumphi licta possa con l'occhio mentale considerare quello che' l corporale per la distantia del locho non a possuto : qual prego come affectuosamente si condona cosi gratamente quella si degni acceptare. Anchor che' l donatore con la donata opera indegno si cognosca : pur qual sia con la continua servitù donando di continuo alla S. V. humanissima si raccomanda, valete.

Ar. S. ad lectorem.

Cuncta mihi ex animo cesserunt, optime lector,
 Dum pompæ exactæ grata trophea cano.
Maximus hæc cernit pastor : germanus et illi
 Julius : et Medices candida turba domûs.
Attamen hoc unum conturbat gaudia, nullo
 Tempore quod LAURENS me leget ille prior;
Elysias sed si quicquam descendit ad umbras
 Heroum, hunc etiam tantula fama juvat.

A P.

Qui vidit decimi Lateranum stemna Leonis
 Ille semel : cernes (hunc lege) multoties.

Chronica delle magnifiche et honorate pompe fatte in Roma per la creatione et incoronatione di papa Leone X, pont. opt. max.

NEL anno della salutifera incarnatione M. D. XII, a dì XX del mese de Febraro, in domenica sequente, il lunedi ad hore XI di nocte, la felice memoria de Julio II, pont. Max., de questa fragil vita passò, et portato dalli canonici de San Pietro a sepillire in dicta chiesa con debite et solemne ceremonie et pompa, come a tali pontefici costumar si suole. Di poi, per nove giorni continui furon celebrate per li reverendissimi cardinali le sumptuose et honorate exequie. Le quale finite, il giorno sequente, che forno tre del mese di Marzo, da poi celebrata messa del Spirito Sancto, di commune concordia entrorno nel conclave, quale preparato era nel palazo apostolico nella capella della fe. re. de Sixto IV, pont. max., si quali forno in numero vinticinque per eligere uno nuovo pastore alla grege christiana; et infusi per il divine splendore del spirito sancto, un giovedi, di nocte, che forno dieci del ditto mese di Marzo, tutti ad

una voce elessono in novo pastore Joanni, figliolo di Lorenzo de' Medici, allhora cardinale diacono del titulo de Sancta Maria in Domenica, di età di anni XXXVII, et mesitre. Et la matina sequente, ad hore XIV, rotta la finestra del conclave, quale era murata, forno per el R. Alessandro de Farnesio, diaco, cardinale de S. Eustachio, tal parole con alta et intelligibile voce publicate: *Gaudium magnum nuntio vobis, papam habemus, reverendissimum dominum Joannem de Medicis, diaconum cardinalem Sanctæ Mariæ in Domenicâ, qui vocatur Leo decimus.* Finite de publicare le dicte parole, fu sentito per spatio de hore doi, nel castello Adriano et il palazzo apostolico, santo strepito et romore de bombarde et altre artiglierie, et suoni di varii instrumenti, et campane, et voce di populo gridare, VIVA LEONE, et PALLE, PALLE, che parea proprio il cielo tonitruasse, o fulminasse. Non molto da poi assentato in una cathedra pontificale dal detto conclave, con grande triumpho et comitato di tutto il clero et religiosi, cantando: *Te Deum laudamus*, in la chiesa di Pietro il magiore altare condutto fu, et quivi dalli cardinali della sacra chiesa fu intronizato. Pervenuta la sera del detto dì, et per octo continui giorni per tutta l'alma cità di Roma furono fatti fuochi, lumi et razi in segno di allegrezza; et in diversi lochi precipue tra nobili mercanti fiorentini furno buttati denari, et dispensato pane, et molte botte piene di vino in mezo delle piazze e strade si poneano; et de ogni sorte de instrumente da sonare davanti allor case et palazi si sonavano, et facevansi grandissime feste, attal che Roma non fu mai piu si lieta. Fu preparata di fare la solenne coronatione a dì XIX del prefato mese. Sopra delle scale marmoree del principe deli apostoli fu constructo un grande et amplo palco ligneo, et erectovi octo columne

bellissime, et sopra di esse un cornicione rilevato si vedea ben fabricato che veramente marmoreo parea. Sotto del quale nel primo aspetto sculpto era un breve a lettere majuscule de oro, tal parole : LEONI, PONT. OPT. MAX. LITTERATORUM PRÆSIDIO, AC BONITATIS FAUTORI. Al resto circumcirca finissimi panni di razza adornato era. Venuta la mattina del prefato giorno fu condotto dalli soi, insieme con tutto il sacro collegio de' cardinali, archiepiscopi, episcopi, et prelati, del suo apostolico palazo in la chiesa di San Pietro, et quivi in la capella dello apostolo Andrea posato, furon cantati solennemente li mattutinali psalmi et orationi. Perfecte le decantate laude, fu adornato de habito sacerdotale per celebrare la messa, et menato dalla decta capella a l'ara di Pietro, et el maestro delle ceremonie avanti di lui con doi arundine, una in man dextra, et l'altra in la sinistra, in la summitate delle quale una ballotta di stoppa, et una candela accesa, et genuflectendosi davanti a lui, ponendo la candela in la stoppa, tale parole esprimeva : *Pater sancte, sic transit gloria mundi.* Pervenuto alla sacra ara di Pietro, quivi con grandissima divotione celebrò la sua prima messa, la qual finita si condusse al palco sopranarrato, et demoratovi alquanto, fu da doi cardinali, cioè il cardinale Farnesio, e de Aragona, sopra del suo capo imposto un regnio di tre corone circundato, et di molte altre varie perle et gioie adornato, con gran tumulto di tubicine et altri instrumenti, et alegreza di populo, fu coronato : di poi con ilare fronte benedetto tutto il populo quivi presente, in lo pontifical palazo ritornò. Et ordinatosi per l'undecimo giorno del sequente mese de andare ad acceptare la possessione del suo episcopato Lateranese. Pervenuto il dicto giorno, con tale ordine detteno principio alla felice cavalchata.

Radunati nella platea del principe delli apostogli gran moltitudine de gente per accompagnarlo alla Laterana ecclesia, in tal modo principiorno la triumphante andata. Primo homini ducento a cavallo, armati con lance, con banderole, et in lor persona sajoni et calze con fiamme bianche et rossa, divisa Ursina. Non molto di poi a costoro venia piu di cento signori et conti di diversi lochi, si della nobil genta Ursina et Columna, come Sabellica et Contescha, de finissimi brochati et velluti adornati, loro et lor staffieri et cavalli. Alzando li occhi tra i primi, mi parve di vedere quel famoso signore Jo. Jordano in mezo di quella honorata copia, cioè S. Fabricio Columna et S. Julio Ursino. Sequia da poi a costoro, a dui a dui, S. Franciotto, el conte Pitigliano, S. Prospero de Cavi, et S. Camillo, S. Mario, S. Ottavio, et S. Amico, della nobil familia Ursina; S. Alessandro de Pallestrina, et S. Frederico Columna, S. Jo. Bapt. de Stabia, et S. Stephano di Valmontone, et molti altri per non esser fastidioso a V. S. lor nomi taccio. Appresso di costor sequiano di molti et varii sonatori vestiti alla divisa over livrea del pontifice, chi de velluto, chi de finissimo panno, cioè biancho, rosso et verde, et innel pecto un dignissimo richamo de oro facto vi era un diamante con tre penne, una biancha, l'altra verde, e l'altra pavonaza, ligate al pie con un brevicello, nel qual vi era questa parola scripta : SEMPER, et derieto nelle rene un jugo, con questa over simel littera di sopra, N. Di sotto un brevicello che dicea : SUAVE. El significato di tal cosa lassarò a voi considerare. Sequiano da poi questi l'antiguardia delli Greci, vestiti alla sopradetto livrea pontificia di veste fatta a loro usanza, con capelletti in testa, et lance con banderole et targhette. Appresso veniano le valige delli cardinali della sacra chiesa con degnissimi richami di oro, factovi la loro

insegna overo arme. Insieme con queste erano doi simile rosate senza alcuno richamo, overo arme della sanctità di nostro signore, le quale sopra de cavalli che quelle portavano, sopra uno era il barbiere di S. S., et l'altro el sartore. Sequia costoro gran copia de nostri concivi mercanti di richissime veste di velluto, di raso chermusi, et panni rosati vestiti: tra li quali mi parve cognoscer Pier Francesco di Borgarini, Bindo Altoviti, Bernardo Bini, Pandolpho della Casa, Luigi Gaddi, Pier del Bene, Francesco della Fonte, Mario Guiducci, et Guedetto Guidetti, tutti con varie livree et divise alli loro staffieri. Non longe da costoro sequiano doi maestri di casa del prefato pontifice, e derieto, a dui a dui, li scutiferi del nostro signore vestiti di veste rosate, et sajoni di damasco raso over velluto, et jupponi di raso chermusi, quali erano circa ducento sexanta. Et dappoi loro una chinea biancha coperta di velluto, sopra del dorso suo una scaletta coperta di velluto chermusi, col la quale el papa monta a cavallo; era la soprascritta chinea da uno palafriniere menata a mano, et lui con un bastone pinto rosso in mano. Sequian a costoro dodici cursori vestiti de panni rosati sopra di belli cavalli con una bandiera in mano per uno di tafetto rosso con la insegna del pontifice. Sequiano da poi à costoro tredici giovani a piede, detti conestavoli delli Romani, capi de regioni, con una bandiera in mano con la insegna della regione. Dappoi venian doi altri cursori bidelli del roman gimnasio con una simile bandiera in mano, che v'era depinto un cherubino di focho per uno. Sequia non molto lontano da costoro lo illustre signore Giovangiorgio, della nobil familia Cesarea, confaloniere del populo romano, con un gran vexillo in mano di seta rossa, di finissimo oro adornato, con la insegna del populo romano, cioè lit-

tere simile de oro S. P. Q. R.; et con lui havea gran copia di staffieri de finissimi rasi et velluti vestiti. Venia di poi el nobile gentilhomo Giovane Blanckfeldt, de la Marcha Brandeburgen, quale era vestito di candidissima seta, con un stendardo in mano di tafetto biancho, con una croce negra nel mezo, per la religione di Sancta Maria Teutonicorum, con molti staffieri di seta biancha vestiti. Et appresso sequia il nobil cavaliere misser Julio, della famosa casa de Medici, al presente archiepiscopo fiorentino, che per la religione de sancto Joanni Hierosolimitano Rodiano, el gran stendardo havea di tafetto rosso con una croce biancha nel mezo, con gran moltitudine di staffieri a sua livrea vestiti. Non molto dappoi venia il signor Frachasso con un altro gran vexillo di seta rossa con le chiave, qual era del capitano della sancta chiesa, con staffieri di brochato di oro et velluto vestiti. Sequitiva un altro nobil giovane con un altro stendardo in mano, qual diceano esser del confaloniere di sancta chiesa, cioè del ducha di Ferrara, con molti staffieri come li antedicti adornate. Dappoi a costoro venian piu de ducento signori, baroni et cavalieri, i quali, chi con el duca di Ferrara, chi con quel di Urbino, et chi con el signore di Camerino venuti erano : intra li quali el signor Carlo Baglioni vi si vedeva, et altri nipoti et parenti di cardinali de richissimi vestimenti adornati. Preteriti costoro veniano nove cavalli chiamati achinee bianchissime, et tre mule di richissimi fornimenti et coperte di brochato d'oro et velluto chermusi, con adornamenti di purissimo argento et oro, menate per mano da palafrenieri vestiti con sajoni di velluto, jupponi di raso chermusi, scufie de oro, berette di rosato, et cinti de oro tirato, et bastoni di colore rosse in mano. Drieto a questi veniano doi maestri di stalla con più di quaranta famigli di stalla a

pie vestiti di rosato. Da poi a questi sequitavan quattro nobili giovani romani nominati scudieri di honore, li quali ciascuno havea in mano un bastone di velluto chermusi, et in la summità era un capello di velluto chermusi per uno della sanctità di nostro signore. Da poi a costoro sequivano cinquanta sei coppie di cubicularii, vestiti di rosato con li cappuci attorno il collo foderati di bianchissimi armellini. In fine di questi erano quattro altri similmente, i quali dui di loro haveano una mitria episcopale in mano per uno, de richessime gioje et perle adornate, li altri doi regni circondati di tre corone, tutti de finissime gioje adornati. Sequiano poi dieci corsieri con barde di brochato di oro coperte con ragazi sopra, con cimieri in testa bellissimi, et lance in mano. Parvemi vedere dopo a questi ragazi el signor Nicolo, nipote della fe : me : di Julio II, con lui molti signori sequitarlo con tanti adornamenti che dirò, come disse il Mantuano poeta : *Non mihi si linguæ centum sint oraque centum, ferrea vox.* La minima parte non bastarebbe a narrare. Appresso di costoro sequian molti nostri giovani floridi. Tra quali questi mi parve di cognoscere Pietrio de Paulo, Antonio Soderini, Pierfrancisco de Lorenzo de Medici, Simone Tornabuoni, Giovanino de Giovanni de Medici, Antonio de Medici, Pietro de Jacomo Salviati, Luigi vostro primogenito, Bernardo del Butta de Medici, Piero Pucci, Luigi Martelli, misser Riciardo Milanesi, Raphaello Pucci, et Raphaello de Medici, Girolamo Morelli, Philippo Strozzi, Francesco Tornabuoni, Antonio da Ricasoli, Leonardo Bartholini, et misser Philippo da San Miniato, commessario generale del sanctissimo pontefice ; e molti altri assai, che per abreviare taceremo. Costoro ciaschaduno vestiti di finissimi drappi con varie livree di divise di drappi alli loro staffieri ricamente de-

corati passorno, Preteriti costoro sequiano li oratori, si quelli della Marcha Anchonitana, come quelli del Patrimonio, del ducato Spoletano, della Romandiola, et de Bologna; et della nostra cità florida vi erano Matheo Strozi, et Francesco Vittori, quello della signoria Veneta, del catholico rè di Spagna, del christianissimo rè di Franza, quel del serenissimo imperatore in mezo di Jacobo Salviati, e del illustre Julio Scorciati, alhora senator di Roma. Venne da poi questi Francesco Maria, ducha di Urbino, con livrea negra di velluto e raso se et suoi staffieri, per dimostrare el dolore del suo zio morto Julio II, pont. max., et con lui el magnifico Lorenzo di Piero de Medici con infinita moltitudine di staffieri a sua divisa et livrea. Et perchè la sanctità del nostro signore papa Leone, mentre che la honorata compagnia allordine cavalchava, voleva montare a cavallo, havendo dello ammanto ducale rivestito lo illustre Alfonso da Esti, duca benemerito di Ferrara, el prefato duca montato sopra della chinea la quale doveva cavalchare el papa, cavalcò alquanti passi, et dipoi dismontato tenne la staffa al benignio pontefice, et assettatogli li paramenti attorno montò sopra del suo cavallo, et andò allo ordine dove nel processo del cavalchare lo ritroveremo. Da poi la onorata compagnia, dui custodi hostiarii con un baculetto in mano per uno, coperti di velluto chermusi in segno del loro offitio. Et drieto aloro tre subdiaconi apostolici, li quali quel di mezo portava sopra de un gran bastone argenteo et deaurato la sanctissima croce. Sequia di poi una bianchissima chinea : et quella sopra del dorso suo havea un tabernaculetto adornato di brochato d'oro nel qual dentro si posava la sacra eucharistia, e di sopra era un bellissimo baldacchino, et circumcirca forsa vinticinque palafrenieri con torce di purissima cera biancha accente in

mano, et drietoli il sacrista con un baculo ligneo in mano, per custodia di Christo. Successe da poi questi a dui a dui un secretario et uno advocato consistoriale. La prima coppia erano dui chiamati prefetti navales, et havean tutti in dosso una cotta over camiso, et di sopra un piviale, ma erano alla apostolica, cioè scoperti il braccio diritto. Sequian costoro li cantori della capella pontificia, et li clerici della apostolica camera, e li advocati consistoriali con loro, el' maestro del sacro palazo con li rochetti et cotte indosso. Dappoi sequian tutti li episcopi, et archiepiscopi, i quali forno circa CC. cinquanta, sopra di buoni cavalli coperti tutti di guarnello biancho, excepto li occhi donde vedeano, et loro haveano indosso sopra di loro rochetti piviali adornati di richissimi lavori : et le mitrie in testa di finissime tele bianche. Sequian poi li cardinali della sacra chiesa à l'ordine loro, cioè prima i diaconi, da poi li preti, li ultimi li episcopi, vestiti secondo li sacri ordini che avevano, cioè li diaconi con le dalmathiche, li presbiteri con le pianete, et li episcopi con li piviali de richissimi brochati di oro, sopra di cavalli coperti tutti fino in terra di tafetto biancho, et loro con le mitrie di candidissimo damasco in capo. Tra li quali dui primi cardinali, cioè Sigismundo, reverendissimo cardinale di Mantoa, et Alfonso, reverendissimo cardinale Senense, era lo illustre duca di Ferrara di una richissima veste di oro adobato con gran copia di bene adornati staffieri : et ciascheduno de sopradetti cardinali havea a piedi octo palafrenieri bene in ordine, con un bastone biancho in mano per uno : et quattro over sei camerierii con sajoni et robe di velluto damasco o raso. Veniva dapoi el R. padre Paris de Grassis, episcopo Pisaurensis, maestro delle ceremonie. Da poi lui Alessandro, cardinale di Farnesio, et reverendissimo car-

dinale di Aragona. Da poi la guardia delli Elvetii in giubone bianchi e rossi et calze simile con un broncone verde, che nasceva dal pie ritto, et per la gamba di fuore si distendeva per el giubone sino alla mano, che pareva una pittura. Veniano da poi questi li palafrenieri del papa, insieme con li capi de' regioni de Roma vestiti di raso chermusi, et velluti, et altri richi drappi, et con coloro li conservatori et altri officiali romani, tutti di finissimi velluti chermusi vestiti : et questi portavano lo honorato baldachino, sotto del quale sopra di una achinea veniva quello illuminatore della fede christiana, dicho successor di Pietro, LEONE DECIMO, con un richissimo piviale adosso, et un regnio in testa adornato di tre corone auree et di molte altre gioje et pietre pretiose, donando la sua sancta benedictione a tutto quanto il populo che per le strade genuflexo veder era, ed ad alta voce gridava : VIVA LEONE, LEONE, ET PALLE, PALLE, per terra et per mare, che per infino al cielo da picoli puti, dali giovani et di vechi et done tal boche risonavano. Sequia drieto a lui lo illustre Giovani Maria de Varano, S. di Camerino, et il R. patre Mercurio de Vipera, decano delli auditori di rota, et capellano del prefato pontefice. Appresso venia un clerico de la camera apostolica, nomato misser Ferrando Ponzetto, quale havea davanti lo arcione del cavallo doi sportoni pieni de danari con la impronta overo insegna del prefato Leone X, et de quelli per tutta la via, hora in quà, hora in là, a tutto il populo spargendo. Di poi costui sequiano li reverendi prothonotarii con veste ad usanza cardinea, excepto che li capelli erano tutti negri. Finalmente sequia la retroguardia, quali erano piu di quattrocente balestrieri, a cavallo, con sajoni alla divisa over livrea pontificia, delli quali ne eran capitani Guido Guaina, Gironamo degli Albizi, et

Vicentio de Tibure. Cosi felicemente ad ordine questa ornata compagnia andava fino alla sede Lateranense. Et immediate di poi questi tutti di nuovi panni et drappi, passo la mia magnificagine, come la mula del Zacheria, cioè con li miei fornimenti vecchi, con livrea di calze una rotta, et l'altra stracciata, senza staffieri, perchè ero a pie. Partendosi del pontifical palatio trovorno davanti la casa di Cechotto Jenuesse uno apparato quadrato in tal modo construtto. Sopra di quattro columne argentate era un bello festone, et di sopra un fregio di panno azuro attorno attorno, adornato di dentro di diamanti, penne, et jugi, et palle deaurate, con odoriferi profumi. Dalla parte di fuora del predicto fregio, verso il palatio, a lettere di oro tal parole vi erano scripte : LEONI X. PONT. MAX. QUIETIS ATQUE ARTIUM LAUDATORI. Da l'altra banda che' l capel castel remirava, a simil lettere tal parole vi erano : VIRTUTIS ALUMNO, FORTUNÆ DOMINATORI. Sopra del narrato fregio era una coronice che veramente marmorea parea, et il cielo del apparato era di panni chiamati rovesci azurri. Di sopra in ciascuno angulo della coronice era una palla deaurata, et fra le dui palle era un insegnia, overo arme, pontificia. Di sotto, tra una columna et l'altra; per ogni parte era uno quadro di pittura da non insuffitiente maestro pitte : in quel che da man destra stava, era il papa in un cielo infra dui rami di palme, et della dextra mano un sancto Pietro et un sancto Paulo che parlavan col dicto papa, et da l'altra mano si vedea un angelo sonare una tromba, et havea nella banderiola della tromba l'arme ponteficia : sotto a questo si vedea uno arco, cioè Iris, et sotto l'archo montagnie, fiumi, pianure, arbori, frondi, homini et donne, et un brevicello che dicea : APERTUS EST ORBIS ET EXIVIT REX GLORIÆ; dalla sinistra mano dello apparato in nel quadro era pitto il pon-

tefice che sedea, et dalla mano dextra erano molti rè genuflexi che li presentavano oro et argento, et di sopra di questi era un brevicello che dicea : PARCERE SUBJECTIS : da l'altra mano erano certi imperatori con un altro brevicelo di sopra che dicea : DEBELLARE SUPERBOS. Dal narrato apparato di quà et di là, la strada insino al castello Adriano de bellissimi panni parata si vedeva. Alla porta del prefato castello era un palco ligneo coperto di brochati di oro et sericei drappi ; quì erano molti Judei con le tabelle de loro legge con octo facelle bianche di cera accense, et quando quivi pervenne LEONE X, PONT. OPT. MAX., domandorno esserli confirmate le loro legge : pigliato del prefato pastore dalloro un libello aperto in mano, et lectovi alquanto, queste dui parole mi parve de intender : *confirmamus sed non consentimus*, lassandosi caschare il libro in terra sequitò il suo camino. Dal castello sino allo exito del ponte era apparato de belli et richi panni adornati con festoni et insegne pontificie, jugi, diamanti, et penne. Allo exito del ponte era un bellissimo arco, che a quelli che alli antiqui triumphanti Romulei si faceano, el quale in tal forma stava. Questo dignissimo arco dalle parte che'l castello riguardava da ogni banda facea un pocco di curvo, innella qual curvità in quella che da man dextra era, si vedeva depicta una donna che tenea in la man sinistra un libro, et la dextra con un digito disteso alzava verso il cielo ; nellaltra curvità era un Apollo con la lira in mano, et la pelle di Marsia in su la spalla, et l'arco et la pharetra a li piedi, haveva di poi il prefato arco dui pilastri con li suoi capitelli, nel mezo de quali artifiziosamente di ciascuno uscia una fontana. Di quella che da man dextra era, usciva di una palla vino mero et singulare, et dal altra di una guastada di vino, acqua clarissima et pura : et sopra i capitelli di ditti pilas-

tri, era uno architrave che quando era sopra la mediate della curvità dello arco vi stava una testa di leone che haveva appenso un diamante in bocca; era sopra questo architrave un fregio pitto a leoni, diamanti, et penne, et sopra tal fregio una coronice, et di sopra uno epitaphio a lettere di oro di tal tenore : LEONI X, PONT. MAX. UNIONEM ECCLESIASTICAM INSTAURANDI CHRISTIANOSQUE TUMULTUS SEDANDI STUDIOSO : di sopra lo narrato epitaphio un altra coronice dove sopra vi si posava la inclita insegnia pontificia in mezo di dui leoni, i quali ciascuno un piede sopra una palla et l'altro alla insegnia teneano, et havevan di sotto un brevicello per uno, delli quali uno ne dicea : PRÆDA DIGNA MEÆ GLORIÆ; et l'altro : MIHI CURÆ EST. Entrato poi sotto lo arco nel suo cielo si vedea in uno ottangulo la pontificale insegnia, et era tutto questo cielo ad octanguli compartito, dentrovi varie fantasie tra li quali in uno era lo redemptor notro Jesu Christo, che dava le chiave al principe delli apostoli, Pietro. Et in l'altro un sacrifitio vi si vedea; et da ogni banda del dicto arco nelle sue facie di dentro eran doi belli quadri ne quali quello che da man dextra èra si vedea il pontefice in una cathedra pontificalmente aparato sedere, et de intorno molti imperatori, rè, et principi, i quali parea che se pacificassino et adorassiulo : da l'altra mano molti populi che se abbracciavano. A piede della sua degna residentia erano dui fanciulli che haveano una facella di fuoco in mano, et radunati molti instrumenti bellici si li abrusciavano. Dalla man sinistra del arco era la nobil cità Florida, et molti concivi di quella parea che lietamente il papa in habito cardineo hilari lo acceptassino, si che festigiando parea che dentro alle porte di quella volessino intrare. Et cosi dentro questo arco era situato senza narrare le parte da pie, le quale per non esser prolixo lasso. Dalla

facciata di fuora, cioè la parte che nelli banchi riguardava, stava come nella faccia che rispondeva verso il castello, excepto che questa parte facea doi gomiti più larghi che li anteditti : nel gomito ad mano dextra era un tabernaculo, o vogliam dire un mezo nichio nel quale si vedea di rilievo una figura de una donna assai più grande nel naturale, et questa dalla dextra mano havea una spada, et dalla sinistra una palla, et sotto i piedi un brevicello di tal tenore : E CŒLO TANDEM REDI. E di sopra passato lo architrave fregio et cornice era pur di rilievo un Christo che parea parlassi, tanto naturale si vedea : questo avea le chiave in mano, et alli piedi un breve che dicea : TRADO TIBI TERRÆ ET CŒLI REGNUM. Nel gomito della man stancha de l'archo in un nichio era una donna rispondente al altra, la quale havea un regno papale dalla dextra mano, et dalla sinistra una palma, et sotto i piedi un breve di tal suono : PRÆCLARÆ VIRTUTIS PRÆMIUM. Et sopra li medesimi ornamenti detti era pur di rilievo genuflexo un sancto Pietro che guardava a Christo che da l'altra banda habiamo scritto, lo epitaphio che da questa banda era sopra lo arco diceva : LEO X, PONT. MAX. VINCENDO SEIPSUM OMNIA SUPERAVIT. Et di sopra doi leoni con l'arme come da l'altra banda havemo narrato, con un brevicello sotto, che l'uno di tal suono era : SUPPLICES GENEROSE EXAUDIO. Et l'altro diceva : IN SUPERBOS IRAM EXERCEO. Et molti altri adornamenti che per non esser fastidioso lasso. Questo sopranarrato arco per lo episcopo Petruccio, castellano del prefato castro fu ordinato.

E seguitando la strada el sanctissimo nostro Leone, avanti la casa del nobil misser Augustino Chisi Senese era edificato uno memorabile arco di tal forma. Era posto sopra di octo columne in quadro ad ogni cantone una qua-

dra, et per di dentro una tonda, et faceva di sopra un piano con un architrave fregio et coronice, et in nel fregio dalla banda che riguarda il castello eran dui versi a letteri de oro di tal tenore : OLIM HABUIT CYPRIS SUA TEMPORA, TEMPORA MAVORS OLIM HABUIT, SUA NUNC TEMPORA PALLAS HABET. Et sopra il verso era la cornice et un epitaphio che dicea : LEONI X, PONT. MAX. PACIS RESTITUTORI FELICISSIMO. Et da ogni banda dello epitaphio era un tabernaculo, cioè mezo nichio, ne quali in quello che era da mano dextra vi stava una figura viva, la quale representava Apollo. Et da man sinistra nel altro mezo nichio un altra figura viva, che representava Mercurio. Venia sopra questi tabernaculi e lo epitaphio una coronice a uno piano, dove che di sopra alla dextra mano i su lo angulo era di rilievo una statua, che era dal mezo in suso homo, et dalla metà in giù serpente, et tenea in mano uno oriolo a polvere, et da l'altra mano innello angulo era pur di rilievo un centauro, et sopra uno saltare era posto a sedere un leone nel mezo del arco : di dentro il palco suo di sopra nel mezo era la insegna del papa, et da ogni banda quella del prefato Augustino Chisi. Et dalle faccie in ciascuna un quadro bellissimo di diverse materie picto, et sotto li quadri era da ogni banda tre mezi nichi, ne quali in quel di mezo era una nimpha, et di quà et di là dui Mauri piccoli vivi, si da l'una banda come da l'altra. La nimpha che era dalla dextra mano con audace faccia recitò alquanti versi. Drento in li quadri, precipue quello che in la man dextra eravi pitto in fra dui monticelli una donna, la qual cavava la spina del piede ad un leone : et questa la figuravano per la virtù, dove poi questa medesima donna era assaltata da molti varii et venenosi serpenti, et parea quasi che ristretta a perire a tal che il detto leone con grande impeto

quelli assaltava et liberavala da tale insidiatione, et havevane morti parechi a piedi. Eravi da poi un spirito angelico, che coronava il leone di tre corone pontificie. Nel quadro dalla mano sinistra era una donna per la virtù, la quale havea quatro vitii da se schacciati : era prostato in terra, uno in forma di huomo grosso, et havea una mescola in mano, et tre donne che parea volessino fugire, tra le quale una giovane et bella era con una borsa in mano, et l'altra bellissima che parea che un braccio tirassi l'altro braccio, et l'altra era una vecchia. Figuravan costoro gula, avaritia, luxuria, et invidia. Quella che era virtù era in loco più elevato che queste altre, et havea un leone che lo porgea nel zodiaco alla vergine, et lei infra se el cancro lo metteva, vedevasi in questa zona gemini, el cancro, la vergine, et parte della libra, et questo leone porto dalla virtù alla vergine. Di fuori verso la zeccha era decorato nel medesimo modo che era verso il castello, ne altra differentia vi si videa, salva che' l breve che era nel fregio da questa banda così a lettere di oro era descripto : VOTA DEUM LEO UT ABSOLVAS HOMINUMQUE SECUNDES, VIVE PIE UT SOLITUS, VIVE DIU UT MERITUS. Et le figure che erano poste nelli tabernaculi, una rapresentava la Liberalità, et l'altra la dea Pallas. Et le figure che erano in su li anguli, era una donna, la quale haveva un freno di cavallo in mano. Et dall' altra banda del arco era un homo con un timone, et molte altre cose, che per non esser prolisso taccio, perchè volendo veder tutto, caminare mi bisognia. Basti che misser Augustino mostrò lo animo suo essere in ogni parte generoso.

Ne mi pare di lasciare indrieto che passato il prenarrato arco, sopra della bottega di maestro Antonio da San Marino, orefice, stava una statua di Venere marmorea, la quale

haveva un verso di sotto a lettere de oro scripte, il quale illudea alquanto quelli de misser Augustino Chisi : cioè quelli che dicea, OLIM HABUIT CYPRIS. Quello che sotto della dicta Venere stava in tal modo risonava : MARS FUIT, EST PALLAS CYPRIA SEMPER ERO. Et di continuo la dicta statua acqua clarissima spargeva.

Non so se'l mio rozo ingegno potra tanto, che narri l'arco, over edifizio, facto da nostri concivi mercanti Fiorentini. Era la intrata di questo ornato edifizio di quà et di là sopra doi pilamidoni una bellissima columna per uno, et ciascuna il suo pilastro capitello et architrave fregio et cornice. In su la columna a mano dextra era san Pietro con le chiave in mano et un libro. Da l'altra banda pur sopra di una columna era un S. Paulo, che avea nella man dextra un libro, in l'altra la spada. Questi dui figure erano di rilievo coperte tutto di oro, et parevano proprie vive. Dallo architrave di ciascuna columna longo il muro si partiva architrave et cornicione distendendosi infino alla columna del arco. Et da ogni banda erano quattro pillastri con li capitelli. Il freghio de jughi et leoni per insino a li archi questo andito o vogliamo dire portico, era tutto di bellissimi panni di raza parato. Et perchè la longhezza di un panno, benchè grandi fussero, non servivan a l'altezza, avevano in questo mezo fatto un fregio di brochato a la larghezza della peza, tal che tutto lo apparato pareva una pittura. Hora perchè le facce de l'adornamento si se affrontava dui strade come si sa, noi havendo a descrivere, primamente parleremo de uno e poi de l'altro; et diremo prima di quello che era in la via Pontificum, et poi del altra. Et perchè la facciata dinanzi era comune ornamento di tutti a dua li archi la descriveremo. Questa facciata era con quattro belle columne in su li loro pilamidoni, che veramente di altro che di bian-

chissimo marmo non si judicavano profilate di finissimo oro. Infra li dui archi vi si vedeva da basso, cioè al piano delle columne, tre tabernaculi, li quali alla intrata de tutti quattro columnette se li adornava; li dua da li canti sopra le columne havevan lo architrave fregio et cornicione; sopra del quale si voltava un mezo arco compartito con arte assai ne vacui, in uno era un diamante con tre penne e 'l breve, et in l'altro era un jugo pur con uno altro brevicello; quello del mezo solo havea lo architrave, et era più spacioso, perchè li altri dui havevan un mezo nichio per uno, et una figura, et questo dui mezzi nichi et dua figure: nel mezo tutte coperte di oro di grandeza alquanto magiore di huomo naturale si era un Christo nudo, et sancto Joanni, protector della nostra cità Florida, che lo battezava; et ne tabernaculi dalli canti era da l'uno san Cosmo, et dal altro san Damiano. Non mi fu di poca allegreza veder li Medici sopra li triomphali archi, perchè pensai noi altri essere favoriti dalli cieli. Ma poi molto male me ne è riuscito, perchè Idio havendo fatto delli Medici el papa, gli pare allui che siamo tutti richi; ne gli pare, che sia più conveniente che nessuno si si amali, o che si dia ferite. Et per più nostro fastidio scaccia e 'l mal francosio di Italia, non so come la andera. Credo bisogniera chel el papa ci faccia tutti episcopi, a volere potere regerci. Qualche cosa fia, sequitiamo nostro ordine. Sopra la figura del mezo era un breve tenuto da dui leoni che tenevano i piedi sopra de tabernaculi, et a lettere di finissimo oro in campo azurro tal parole risonava: MIRABILIS DEUS IN SANCTIS SUIS. Et sopra questi una cornicetta et dui altri tabernaculi dove si vedeva in quello da mano dextra un san Lorenzo, et da man sinistra un san Juliano col falcone in pugno. Nel mezo infra questi dui tabernaculi era depitto de finissimo

lavoro la cenna del nostro signore Jesù Christo con li apostoli; et poi di sopra un architrave che sopra tutti a dui li archi se destendea era un fregio bellissimo di colore azurro, fino nel quale questo verso a lettere di oro vi era posto: LEO X, PONT. OPT. DE CŒLO MISSO, GENTILES CIVESQUE SUI MERITO NUMINI EJUS DEVOTI. Et sopra questo breve era un bellissimo cornicione, dove sopra alli dui summitate delli archi si riposava supra ciascuna una figura a jacere con un corno di dovitia, le quale quella che era sopra l'arco de via Pontificum havea volto il volti verso banchi, et l'altra dalla via Florida havea volte le spalle; de drieto a queste figure, et sopra tutto lo apparato che si vedea dinanzi, era con bellissime figure picte decorato con certi saltari dove dui candiliera di marmo candidissimo stavano, et in mezo la honorata arme del pontifice, et dalle bande che venivano apunto sopra delli archi era un bellissimo giglio roso, insegna del populo fiorentino. Nelli trianguli dello arco che prima vogliano portare si era la Sibilla Libica, nel' altro la Sibilla Persicha. Ne' pilastri delle columne era depinto varie fantasie, bronconi, palle, jughi, et diamante. Entrando sotto lo artificioso arco el suo cielo tutto ad otto anguli compartito, nelli quali in quel di mezo era la nobil insegna del papa, nelli altri varie fantasie erano. Nelle faccie di dentro dello arco stavan dui quadri di degna pictura facti in tal forma: innel uno era uno arboro secco sopravi dui piccoli rami viridi, et sopra questo arbor eran tre putti che se attenevano et attachavansi meglio che potevano, et allo fusto dello arbore erano tre huomini nudi legati, et da ogni banda era sopra una sedia una donna, la quale haveva dietro alle spalle uno angelo, che li tenea sopra il capo una palla, et una di queste haveva alli piedi tre re, che tenevano le corone in terra, et stavano genuflexi, et l'altra donna che

haveva di molti homini attorno, et un come sacerdote li mostrava un leone, et tenea una grilanda in mano. Sopra queste figure erano certe altre figure piccole che giucavano alla palla con quelli putti che erano sopra lo arboro detto. Nel altro quadro pitto vi si vedea una palla nel cielo infra cherubini et seraphini, ed dua angioli, che una negulata parea, tenessino questa palla, et sotto questa nugola era figurata una cità che ardea, et a pie di questa cità era una donna in sedia, con molte donne et homini attorno, con palle in mano, et a piedi una paniera di palle infra rose et fiori se potea considerare, et cosi stavano le picture de li dui quadri di questo arco. Lo esito dell' arco erano dui bellissime columne sopra li pilamidoni come stava nella banda dinanzi, et nelli trianguli dello arco era pitta da una banda la justitia, et da l'altra la forteza, et di sopra lo architrave fregio et cornice. Da questo arco nascea un bellissimo adornamento fatto fare del prudente de ogni liberalità pieno, messer Joanni Zincha Teutonico, patrone della zeccha, della romana camera et sede apostolica. Nel quale apparato molte diverse et varie cose notande vi si vedea; delle quale ne daremo notitia secondo che'l nostro debile ingegnio saperra. Questo magnifico ornamento nascea di sopra e detto dal arco, cioè sopra le columne nascea lo architrave, cosi il fregio et cornicione, et distendevasi da ogni faccia tanto quanto la onorata casa della zeccha si destendea, alla fine del quale eran dui belle columne dove di sopra et sopra la strada passava un architrave, un fregio, et una cornice dove stava la triumphante arme del nostro signore Leone X, pont. max. et dalla man dextra l'arme dello imperatore, et dalla sinistra quella dil re d'Ungaria : vedeansi dalla banda di fuore como da quella di dentro, dalla banda di dentro sotto alle arme era scritto tal parole : LEONI X,

PONT. MAX.; dal altra di fuora : VIRTUTUM AMATORI. Drento a questo apparato era tutto di panni di raza bellissimi adornato : et sopra un fregio bellissimo de jughi, diamanti, et bronchoni, et quattro arme del papa : sottovi un breve che dicea : FELIX ROMANUM IMPERIUM HOMINUM DEIQUE CONSENSU SAPIENS DOMINATUR VIRTUTIBUS OMNIBUS JANUAM APERIENS. Et ancora vi si vedea octo tondi, quattro per lato, con octo fantasiette assai bene ordinate, et sei octanguli, tre per banda compartiti con li tondi et framezati de jughi et diamanti, delle qual storie narraremo : et prima delli tondi, et poi delle octo anguli.

Era in nel primo tondo di pictura figurato uno fiume, alla ripa del quale un pastore havea acceso un gran foco, et con una sua reticella con grande affectione parea che pescassi, et quanti pesci venenosi et di mala natura pigliava innello acceso foco li mettea. Et quelli che erano boni nel medesimo fiume li buttava. Et era sotto il tondo un brevicello di tal parole : NON DESINAM USQUE AD UNUM.

Nel secundo circulo era picto un putto sopra di uno loco rilevato alquanto, et havea in mano un breve di tal tenore : VIRTUS CUNCTIS EMINET. Et alli piedi havea molti vecchi, li quali lo adoravano con le mano giunte, et le genocchia in terra, con un altro motto di sollo che cosi diceva : CANICIES SINE PRUDENTIA RIDICULUM.

El tergo tondo vi si videa una cità assediata da uno exercito grandissimo di gente de arme et fanteria et artigliaria, come se rechiede a tale excercitio. Et sotto questo era un breve che dicea : TE PRÆSIDE NIL VEREOR.

Innel quarto tondo pur di pictura se comprendea un campo pieno di spine, et molti venenosi animaletti, nel mezo del quale parea che con difficultà uscissi un fiorito et

bello giglio; et sotto vi era un breve di tal tenore. NON OBSTITIT INCÆPTO DIFFICULTAS.

El quinto tondo era decorato sopra de una sedia pontificalmente un papa, alli piedi del quale si vedea dui re, li quali genuflexi deposte le corone in terra lo adoravano, et vedevasi dui leoni, li quali pareva che li ditti re lecchassino et facessino loro honore. Et sotto a costoro anchora si vedea dua armati lutti, et ciascuno un feroce leone che con loro certava. A questa degna consideratione era sospeso un breve che diceva: PROSTRATIS PLACIDUS REBELLIBUS, FEROX.

Nel sexto tondo si vedea un navicella da quattro venti combattuta contrarii l'uno al altro: dentro alla quale si vedea un giovane, il qual parea che un suo zufoletto sonassi con tal motto di sotto: TANTO VENTORUM TURBINE IMMOTA.

Nel settimo tondo si vedea un fiume che repente caschava da certe foce, et venia ad un bello piano dove si vedeva molte varie et diverse spetie de animali per natura inimici: li quali di commune concordia beano tutti a quella acqua, et era appenso a questo circulo un tal breve: NATURALIS INIMICITIÆ OBLIVIO.

Innel octavo et ultimo tondo era un fiore del quale uscia una palla, et della palla duo tralci ne usciva, lo uno facea grano bellissimo, et l'altro uva: et queste spiche et uve pareano che coprisse tutta una palla, in la quale era il mondo figurato, sotto al tondo tal brevicello era suspenso: AUREÆQUE VITÆ SECULUM.

Nel primo octangulo si vedea un papa che tenea un piede sopra la terra et l'altro nel mare, et havea nella man dextra una chiave colla quale apriva el cielo, et nella sinistra un altra chiave: et drieto a lui si vedea la nobil cità Florida elevata in aere, et sotto a questo di tal tenore il breve era:

ELEVATA SUM, QUIA PENES TE PATRIÆ, PARENTUM, MARIS, TERRÆ CŒLIQUE REGNUM ESSE CONSPICIO.

Nel secondo si vedea el papa che incensava lo altare, in compagnia molti cardinali et episcopi con le mitrie in capo, et molti preti, fratri, et altri religiosi, eravi scripto: TANQUAM AARON. Et a pie del octangulo tal breve sospeso: TU AB EXACTISSIMO CULTU CÆREMONIARUM OCULOS NON REMOVES, ET RELIGIONI SUA OBSERVATIO AB OMNIBUS REDDITUR.

Nel tertio si vedeva la ruota della Fortuna, nella summità sua il papa, ne altri dalli canti, ma la Fortuna, che la rota tenea ferma: et eravi sospeso un breve che in nome de la Fortuna tal parole risonava: IMMOBILIS CONSISTO, QUIA TE SAPIENTEM SAPIENTIUM PROTECTOREM, IN VERTICE SENTIO.

Era nel quarto sopra un carro triumphale la maestà dello imperatore et il re di Franzia, et il re di Spagna, da un altra parte era il papa che guardava questo carro con quelli re che pareano di alegreza pieni triumphassino, et sotto a questo tal breve era scripto: CUNCTI FIDELES GAUDIUM CELEBRANT, QUIA TU PACIS AC CHARITATIS AMATOR MUNDUM GUBERNAS.

Drento al quinto si vedea il papa con li cubiti sopra del altare, con le man giunte, et le ginocchia in terra, et drieto a lui haveva molte gente armate, et era scripto nello octangulo: TANQUAM MOYSES; et sotto il detto octangulo un breve era di tal tenore: TU BENE ATQUE CONSTANTER DIVINÆ POTENTIÆ FAMILIARIS, ET CHRISTIANI NOMINIS INIMICI TIBI CEDENT.

Nel sexto et ultimo octangulo era il Concilio Lateranense, cioè il papa con tutti li cardinali et li imbasciatori, et il papa a tutti dava la benedictione; di tal tenore sotto a

questo era il breve : TU CONCILIO FINEM IMPONES, AC ECCLESIÆ REFORMATOR VOCABERIS.

Passato il degno apparato appresso de monte Giordano, davanti una chiesola nomata Sancto Angelo in Macerello, era una figuretta non molto grande sopra di un broncone che si cavava da un pie una spina, del loco della spina acqua clarissima usciva. Sopra la figura erano questi tre versi: *Decembre fu al suo natal favore. Aprile al cor li die pena et tormento. Marzo cavato l'a d'ogni dolore.* Sequitando il camino tutta la strada era parata et coperta di richissimi panni, et in molti lochi altari adornati de molte argentarie per magnificentia del novo pontifice. Andavano le voce al cielo di LEONE, LEONE, et PALLE, PALLE. Pervenuto appresso alla piaza de Parione, davanti la casa di messer Ferrando Ponzetta, della apostolica camera clerico, era un degno arco di tal struttura. Havea questo degno arco una entrata o vogliamo dire porticho, cioè sopra dui pilamidoni dui columne, una da ogni banda della strada, sopra delle quale lor architrave, fregio et cornice. Da una parte stava un Perseo de rilievo con lo scudo in braccio; et in la man dextra teneva una corona de ulivo; sopra de l'altro era uno Apollo che teneva in una mano una corona di lauro, nell' altra una lyra. Di queste columne et loro architrave fregio et cornice lungo il muro da ogni parte della strada se destendeano insino a l'arco che era in mezo de dua altre columne. Nelli spatii del portico alle sue faccie in una di quelle era picto in habito cardineo el papa in sedia, et parea che con certi vecchi disputassi, et tutti vincente lui alegro si mostrava. Dal' altra banda si vedea et popule gentile che adoravano un serpente, et parea che venissi Moises, et sopra di loro facevi piover serpenti venenosi. Et sopra de lui colonne che lo arco tenevano era di rilievo un Mercurio, che

dalla dextra tenea un rufoletto, et dalla sinistra il baculo con li serpenti, et sopra del altra era Diana con l'arco in mano. El fregio che adornava tutto questo arco era pieno di jughi, diamanti, penne et bronchoni. Sopra il fregio et cornicione da questa parte sopra lo arco era uno epitaphio di tal tenore : SCOLA OMNIUM VIRTUTUM IN ECCLESIA DEI RENATA EST. Et sopra lo epitaphio era una cornice, disopravi dua bellissimi leoni, li quali tenevano l'arme della santità de nostro signore Leone X, pont. max. Di dentro allo arco tutto il suo cielo era fatto di rilievo compartito palle, regni, et chiave, et da ciascun canto dello arco era un quadro de pictura con figure bellissime, tra le quale in quello da man dextra era un lauro, el quale oltra il suo piccolo seme, o frutto, producea certe palle in nelle quale in una, che nel mezo si vedea aperta, ne usciva un bambino piccolo con le mano giunte, parea che un uno angelo li figurato parlassi, et a piè del verdigiante lauro si vedeva molti huomini et donne giovani et vecchi genuflexi stavano ad adorarlo. Nell altro da man stanca era figurato il papa in habito cardineo sopra di una mula, et havea in compagnia soldati, et vedevasi quello gia a canto a una riva de un fiume, dove una piccola barchetta sopra l'acqua si riposava, et vedevasi in aere sopra l'acqua un angelo che scacciava quelli che con arme in compagnia de lui erano. Dalla parte fuora, verso la piaza de Parione, lo arco senza lo antiporto in un medesimo modo era posto, excepto che sopra delle columne era posto una figura de rilievo, cioè un giovane armato con un scudo in braccio, dentrovi un breve que dicea : LIBERTAS; et da l'altra banda una figura di donna che tenea in mano una grillanda di varii fiori, et era vestita tutta de bianco; et lo epitaffio posto da questa banda dicea : LEO X, PONT. MAX. OB REM LITTERARIAM

RESTITUTAM QUIETEMQ. FUNDATAM. Et passato il detto arco di quà et di là la strada, et di sopra era apparata di richissimi panni, et cosi in tanto gaudio pervenuto dalla casa dello episcopo della Valle, era quivi davanti uno arco di laude, degno non per la sublime fabrica, ma per memoria delli antichi Romani. Stava in questa forma, dalla banda de nanzi verso Parione da ogni banda del arco un pilamidone, et un pilastro con suo capitello, et sopra di ciaschuno pilamidone era posto uno Phauno di statura quanto uno huomo giusto, di pietra marmorea, et ciaschuno havea sopra della testa una paniera di varii pomi piena, et erano statue antiche di tanta bellezza quanto dir se possino; sopra li capitelli de pilastri era uno architrave, fregio, e cornicione, e sopra la pontificale insegna; el cielo dello arco era de panni setuasi benissimo, et da l'una delle facce sotto lo arco era un Ganimede, et uno Apollo, et un Baccho, statue marmoree antique, et certe teste bellissime pur antique; dal altra banda era una Venere, et un altro Baccho, con certe teste pur antique. Dalla parte di fuora verso S. Marco stava come gia dalla prenarrata banda, excepto che le statue marmoree che erano sopra i pilamidoni in uno era un Mercurio, et in l'altro un Hercole puro antique, fu existimato bello adornamento solo per la admiratione delle cose antique. Procedendo allo honorato camino, al cantone della pillicciaria di verdura eravi un arco, el quale per due versi che erano nel fregio non ho voluto preterirlo senza narrarli, li quali cosi resonavano: LEONI X, PONT. MAX., VIRTUTE DUCE COMITE FORTUNA, SALVA EST ROMA; et l'altro dicea: FACTA VIAM INVENERUNT. Cavalchato alquanto de qui per il suo camino davanti alla casa de messer Evangelista de Rossi, nobile patritio Romano, erano tante statue di marmo, alabastri, et porfidi, che va-

leano un thesoro, et per essere antique et belle mi è parso narrarne alquante. Prima vi vidi una Diana de alabastro che proprio parlar volessi mi parea, di poi un Neptuno con el tridente, uno Apollo col cavallo allato assai gratioso, un Marsia che lieto l'armonia sua sonava, una Latona con dui piccoli putti in braccio, un Mercurio con acto veloce, un fido Achate, un Baccho lieto, un mirabil Phebo, un vago Narciso, un Plutone, et un Tritolemo, con dui altre statue senza nome, tutte integre, antiquissime et belle, con dodeci teste d'imperatori, et de antiqui et famosi Romani. Sarebbe stato necessario più de uno corso volare a volere contemplare queste. Passato che fu cavalchando de uno in altro adornamento, et de pitture, et de panni volendo ciaschuno mostrare la allegreza che dentro al core havea, mi parea quel di ch' el Redemptore della humana natura andò in Hierusalem el dì delle palme, et per iscambio de dire, *Osanna filii David*, gridavano: VIVA PAPA LEONE, et PALLE, PALLE; et per cambio de ulivi et palme, veste et panni per le strade si vedea, et cosi cavalchando pervennero alla desiata sede Lateranense, et quivi fatto le ordinarie cerimonie quale se usano fare alli altri pontifici, fu lietamente nel episcopato acceptato. Finite tutte lor cerimonie la sera del medesimo giorno ritornò al suo palatio apostolico, per la strada che viene a Campo de Fiore, con tutti li cardinali, episcopi, et prelati che con lui andorno la mattina, ma non con quelli habiti che portorno, cioè paramenti, ma come alla loro usanza sogliono cavalchare. Et queste strade erano parate de panni et altri ornamenti, como quelle altre donde andò la mattina. Et essendo passato la cancellaria alla casa de Sauli, merchanti genevosi, depositarii de sua santità, era uno arco da profundo ingenio erecto in questa forma. Erano nella faccia verso la cancellaria dui pilami-

doni, sopra de quali se riposavano per ciascuno una bellissima columna con sua capitelli tenevano in mezo la entrata del arco, et sopra de capitelli uno architrave innel quale in mezo al arco era una arme del papa, con un verso di tal tenore : LEONI X, PONT. MAX. EXOPTATÆ TRANQUILLITATIS NOVO SIDERI. Sopra questo architrave era un fregio, a jughi, diamanti et leoni; et sopra questo un epitaphio che in tal modo dicea : NON DE CÆSORUM NUMERO FUSOVE CRUORE; SED DE SPERATA PACE TROPHEA DAMUS. Era posto sopra delle columne, el cornicione sopra di due altaretti dui figure di rilievo, che l'uno rapresentava Numa Pompilio, et l'altro Antonio Pio, et sopra dello epitaphio una coronice, sopra del quale se riposavano dui leoni, che teneano una palla de oro in aere. Sotto del arco nel suo celo ad octo anguli compartito, si vedea nel mezo in un octangulo una arme del papa, et in dui altri dalli canti in uno era un sacrifitio fatto da dui pastori che amazavano davanti uno altare un agnello, et in l'altro era un Mutio Scevola che ancora la mano sopra el fuocho tenea, et innelli altri, varie et diverse fantasie. Lo octangulo del mezo dove era l'arme del nostro signore, al passare di esso si levò via, et di quello loco usci una Palla, la qual se aperse, et eravi dentro un putto, che questi infrascripti versi con audace animo et ilare fronte recitò :

Si fuerat dubium superis an regna darentur,
Ambiguum princeps optimus omne levat.
Nam rebus nemo fessis adhibere salutem,
Nec melius medicus sciret habere manus.

Recitato li dicti versi la Palla se ritirò dentro, et l'arme al luogo suo ritornò : era nell facce sotto l'arco da ogni banda un quadro de pictura, nell uno de quali si vedea

molti militi, et quelli portavano un candelabro sopravi molti fuochi. Et innel altro quadro da mano stancha era uno giovane sopra un carro triumphale tirato da dui bellissimi corsieri con molti prigioni et spoglie de inimici, et militi assai. Di fuora innella parte che risguardava li banchi stava nel medesimo modo che abiamo descripto della faccia verso la cancellaria, salvo che sopra delle columne, in una delle quale era pur di rilievo una figura di Fabio Manlio, et sopra l'altra uno Scipione Aphricano, et verso dello architrave, et quello dello epitaphio dicea, come quelli che dall altra banda habiamo scripto. Tale che passato questo arco, la notte comminciò ad aparire, tale che immediate dalle case et apoteche comminciorno a venire numero infinito di torce accense di cera bianca et gialla, talche più de dua milliaria numerare se ne potea, et cosi cavalchando giunse all' altra parte del richo adornamento fatto fabricare dal sopra scritto gia messer Joanni Zincha, della zeccha patrone, el quale si univa con l'altra parte del arco fatta fare dalli nostri merchanti fiorentini, et questo è la parte che lassamo della via Florida. Era come dalla via Pontificum dua columne, sopra delle quale era uno architrave, un fregio con un cornicione, sopra del quale, come dall' altra banda, stava l'arme del papa, dello imperatore, et del re de Ungaria, et a letere di oro nel fregio era scritto: LEONI X, PONT. MAX.; et le medesime arme dalla parte di dentro si vedeano, et un verso che dicea: LITTERARUM FAUTORI. Questo portico, che facea compagnia al arco, uno parea fatto per ornamento di quello, perchè da ogni banda se univa con lo architrave, fregio et cornicione del arco, et era decorato con panni de raza, et haveva da ogni banda un tondo et dui ottanguli con pittura secondo che descriveremo. Dalla man dextra era in un tondo el papa in

un studio sopra di una cathedra; parea che studiassi, et à questo tondo si li pendeva un breve di tal tenore : STUDIO VACANS. Nelli ottanguli che tenevano in mezo questo tondo, eran le septe arte liberale; in uno era grammaticha, logicha, et retoricha, et sottovi un breve cosi descripto : NON PAUPERES ATQUE NUDÆ ERIMUS AMPLIUS, TU ENIM QUI NOS COLIS DOMINUS FACTUS ES ORBIS. Innel altro era aritmethicha, musicha, geometria; et astronomia, et a questo tal breve sottovi era : MULTOS HABEMUS COMITES, CUM DOMINUS OMNIUM NOSTER SIT COMES. Dal altra parte, in mezo de dui ottanguli, era dipinto il papa, che pigliava denari de un vaso che li era posto, et davali a uno artifice mechanicho, et sotto era tal brevicello : PECUNIAS EXPONAS. Nelli octo anguli erano le mechaniche arte picte : erano in uno il lanificho, et la arte fabrile, et uno navigante, et di sotto tal breve attachatovi era : JACENTES ATQUE INERTES NON ERIMUS, DEINCEPS QUAM LARGITATEM TUAM CERNIMUS. Innel altro octangulo era agricultura, la venatione, et la medicina; sottovi un tal breve : AUREA ERIS ROMA QUIA OMNES ARTES SUUM EXERCENT OFFITIUM. Erano trameratii tondi dalli octanguli con diamanti, penne, jughi, bronconi, et leoni. Passata la dicta consideratione si trovava sopra dui pilamidoni dui columne, le quale teneano in mezo lo arco del qual debiam parlare con loro pilastri, architrave, fregio, et cornice, et innelli trianguli del arco era in uno la Victoria adormentata, et in l'altro era uno angelo con una palma in mano con una grillanda che parea che la destassi, et intrando sotto l'arco nel suo cielo compartito ad octanguli, era in quello che venia in mezo la ornata arme del pontefice : et in quattro altri attorno era in uno la Fede, in l'altro la Speranza, in l'altro la Charità, in l'altro la Prudentia. Ne è di maraviglia alcuna

se la magior parte delli compartimenti delle cose sono state tutte fatte, o a tondi o octanguli, li tondi figurati palle, e li octanguli per octo undeci notabili si trovano innella sanctità di nostro signore, li quali lassando li millesimi sono questi. La sua nativita a dì XI di Decembre, el dì di sancto Damaso, papa, et à dì XI di Marzo (la vigilia di S. Gregorio, papa), da Innocente VIII fu fatto cardinale. Et el dì della dedicatione del Salvatore, a dì nove di Novembre, per populare movimento li sua cari germani, della inclita cità di Fiorenza si partirno, et lui dal distretto, el dì de sancto Martino a dì XI del sopradetto mese si alontanò. Et a dì XI de Aprile lungo tempo da poi (essendo da Julio II, pont. max., fatto legato di Bologna per quella alla chiesa ridurre sendo con lo hoste Spano a Ravenna) fu fatto prigione dalle gente Francesche. Et el dì de sancto Barnaba, apostolo, del mese di Giugno, per divino ajuto di Dio piu che mondana opera, aciochè quello fussi suo vicario lo liberò. Et a dì XI di Septembre della nativa sua cità Florida con gran pompa e gloria reintrò. Et à dì XI de Marzo fu publicato pontifice. Et a dì XI de Aprile fu questa solenne coronatione. Mirabile certamente in mesi undeci liberato da Galli, tornato alla desiata patria, et creato pontifice max. Et pero uno mio commendate sotio li infrascripti versi compose, et in lo narrato arco decorò.

Undecima eduxit LEONEM lux candida in orbem.
Et patribus sacris addidit undecima.
Undecima existi patriæ confinibus exul.
Hostibus et sævis captus in undecimâ.
Undecima exolvit nexus et Gallica vincla.
Nativitas sedes reddiit undecima.
Undecima è vasis pastorem curia solum
Te legit, et regnum firmat in undecimâ.
Undecimum valet numerum celebrare quotannis.
Carminibus cultis lux sonet undecima.

Per tornare al nostro arco, era da ogni canto un quadro di pittura, in l'uno delli quali si vedevano certi homini che havevano serpenti venenosi in mano, et dua giovane donne a cavallo, con arme inastate, le quale assaltavano et amazavano li serpenti, et delli homini quali per terra morti; et quali in fuga si metevano. Et drieto a queste era dua donne a pie che dua trombe parea sonassino. Nascea nel mezo di questo quadro un bellissimo broncone elevato in aere, et sopravi la dea della Justitia, con la bilancia in mano, senza spada, vedeasi sopra certi pogetti da ciascuna banda homini et donne che tutte stavano in acto admirativo. Innel altro quadro si vedea di pittura molti astrologi con loro libri, e astrolabii, et sphere, ma dormivano, et eravi tre infantuli con palle in mano, parea che giuchassino, et sopra questi putti era pitto un pilamidone, sopravi una columna con un idolo in la summitate che haveva dua leoni a piedi: sopra il capitello della columna, et in sul piano del pilamidone, eran picte due donne con dui baculetti in mano, et un gallo che beccava sopra il pie di una delle donne, et l'une di quelle li tenea il baculetta sopra il collo, et l'altra che mesta pareva a cedere el beccho li percotteva, et era da ogni banda intorno a questo idolo homini et donne pur in acti admirativi, altro non era da considerare nel narrato arco. Passato il papa con infiniti lumi ripassò l'arco de Augustino Chisi, et dal casteliano, con suoni et tonitrui de artiglieria quanto dire si può, et cosi allegramente nel borgo retornato, passato lo adornamento di Cecchotto, nel suo apostolico palatio reintrò; et cosi licentiati li cardinali della sacra chiesa, et tutti li altri prelati, ciascuno tornò alle loro habitatione, et con fuochi et altri segni di alegreza si mostrò lieto in tutta quella notte, in festa, suoni et canti. Et a me nel considerare le vedute pompe et alte magnificentie,

me crede una voluntà del pontifical grado, che la notte mai potessi dormire senza riposarmi. Tal che piu non me maraviglio che questi prelati tanto desiderino tale dignità. Perchè io non credo che sia alcuno servitore che non volessi più presto se papa che il patrone. Et per la fissa mia imaginatione a tale dignità, ponendomi a scrivere, havendo la memoria debile, adesso che al fine della opera sono venuto, cognoscho havere lassato di dar notitia di molti nomi di signori, merchanti, et parenti, et amici del prefato pontifice che alla cavalchata si trovorno. Priego la loro humanità vogliono perdonnarmi, offerrendomi a quelli che vi veranno a non minore gloria di papa Leone ricordargli. Preghino Dio che li dia tanta vita che li cardinali se troverano alla morte sua lo vegino vecchio, perchè non marcharà materia alli scriptori. Et così a quelli che nella cavalchata si ricordano, priego che per me preghino la sanctità del N. S. papa Leone, et sua consorti et amici, che questa calamitosa povertà non mi habia più ad angustiare tanto quanto l'a fatto insino adesso. Et voi, unica mia patrona observandissima, scorta et mediatrice alli miei desiderii, humilissimamente con tutte le forze del cor mio mi vi racomando. Cognosco che questa storia vorebbe essere stata decorata con altro parlare che'l mio rusticano, et con altri vocabuli più limati, per la brevità del tempo et el mio poco ingegno non è stato a bastanza tanta opera. Accepterete in quella la mia buona affectione verso V. S., alla quale di nuovo mi racomando.

VALETE ET PLAUDITE.

IDEM MAGISTER JOANNES JACOBUS DE PENNIS,
MEDICUS FLORENTINUS,
Faciebat.

N° LXXI. (*tom.* ij, *p.* 182, *not.* 2.)

Exempl. in Bibliothecâ Vaticanâ.

Janus vitalis castalius doctissimo Pierio Valeriano, S. D.

Me quoque cultissime Pieri, sanctissimi Leonis X, pont. opt max., electio una cum omnium, et deorum, et hominum letitia, maximo gaudio medullitus affecit. Quocirca non potui in tanta vatum hilaritate non aliquod exultationis signum pro viribus præstare, quantum videlicet nostris juvenilibus lucubrationibus fieri potuit. Quod si aliquid calamo dignum inerit, acerbis adhuc annis, temporis inopiæ, ac nimiæ lætitiæ attribuas obsecro. Ne vero expectes a me artem ullam quam a vestri generis grege in primis expeti non sum nescius. Tanto enim, et tam commune omnium gaudio confusus, nullum ordinem servare potui. Tu igitur (nam tibi nuncupantur) hæc qualiacumque sint ingenioli mei monumenta (ut benignus es) accipe. Quæ si aliqua ex parte laudabuntur, certe quod tanto viro sint accepta, censeri poterunt. Proindè spero te duce me ad majora progressurum.

Vale Aonidum levamem.

Datum Roma III April. M. D. XIII.

Janus Vitalis Castalius Leonem X, *pont. max., Lateranen. episcopatum ingredientem lætabundus admiratur.*

Jam jam novus in terras descendit olympo
Jupiter, et sancto lætatur Martia vultu
Roma, triumphales iterum ductura quadrigas.
Sed tamen armorum cedat furor, impia cedant

Prælia Mavortis, si quidem revocamur ad illa
Secula, Cumæis præcognita vocibus aurea,
Secula, queis nunquàm majus sonuêre poetæ
Ausonii : patribus assurgit Romula Thuscis
Pompa : genusque suum, et veteres agnoscit honores,
Unde urbem, proceresque auxit, gentemque togatam.

Roma, tuum meritis decimum venerare triumphis.
Felicem patriam! felices principe tanto
Hunc populum! hosque patres! felicia mœnia Romæ!
Felicem Italiam! et terrarum quicquid ubique est!
Nam quæ monstra priùs totum furibunda per orbem
Irruerant, cædes, incommoda, damna, rapinas,
Omnibus intulerant, mansueti hâc fronte Leonis,
Territa cesserunt, atque exanimata repentè
Proripuêre fugam, in Stygium raptata barathrum.
Quique priùs morbi ingruerant mortalibus ægris,
Luce Leonini pelluntur Apollinis almâ;
Datque salutiferos passìm medicina liquores,
Non aloe tristis, non succis improba amaris :
Dulcior ambrosiâ, sed enim est ac nectare dulci.

Roma, tuum meritis decimum venerare triumphis.
Ipsum hunc namque tui poscebant jure quirites;
Ipsum hunc Italia, et terrarum quicquid ubique est,
Non ausi sperare unquàm tam grandia dona,
Quæ vidêre priùs quàm spes foret ulla petendi.
Qualis ubi ad gelidos fontes, laticesque sonantes,
Improvisus adest, prædâ lassatus, et arcu,
Venator liquidis rabiem positurus in undis.
Ergo agite, atque focos, et lumina festa per urbem,
Læti incendamus, lectosque crememus odores;
Cuncta sonent cantu, vincantur lumine noctes :
Stellarum passìm radiosque, facesque micantes,
AEthera per tractusque poli jaculemur ovantes;
Atque omni sonet ore Leo, Leo cantibus unus
Emodulandus adest. Leo sit vox omnibus una.

Roma, tuum meritis decimum venerare triumphis.
Non hunc terra tulit, non hunc genuêre parentes
Mortali de gentè sati : descendit olympo
Tale genus, licèt humanâ sub veste videre

Immortale bonum, sanctum, et venerabile numen.
Te regnante cadent fraudes, neque non mala mentis
Gaudia: simplicitas imprimis pura vigebit.

Roma, tuum meritis decimum venerare triumphis.
Non opus est armis, nutu superabitur hostis
Si quis erit: sed quis tam barbarus, atque malignus,
Ut contra ire paret? Non Maurus et accola Syrtis,
Non Babylon, non Persa ferox, non dira furentûm
Pectora Turcarum valeant sævire, nec iras
In te acres movisse unquàm, licèt improba cunctos
Vexet avaritia, atque pii sitibunda cruoris
Gens rabiat, queratque Italos populare penates.

Roma, tuum meritis decimum venerare triumphis.
Qui si unquàm fors tale nefas tentare parabunt,
Sunt animi, atque viri, et congesta pecunia, et auri,
Argentique ingens pondus; sunt arma, ducesque,
Magnanimusque Leo, inprimis quem diligit ipse,
Ipse Deus, Deus ipse. Leo tibi vincula, Turce,
Exitiumque feret: jam nostra excedere terra
Bizantique oris meditare, et linquere pontum.

Roma, tuum meritis decimum venerare triumphis.
Thracia debetur nobis, spatiosa Propontis
Nostra fuit, nostrisque venit nunc obvia regnis.
Tuque Asia ampla, tuos ritus antiquaque sacra
Jamdudum aspicies, pietas est tanta Leonis.

Roma, tuum meritis decimum venerare triumphis.
Nunc erit in pretio virtus, nunc digna labori
Præmia, et ingenuis nunc artibus ampla parantur
Munera; quid resides animi torpetis? Ab alto
Jamdudum somno consurgite, concitat omnes
Nunc Leo: sat vitiis, sat fœdè et turpiter ausis
Indultum: nunc regna sibi tenet unica virtus.

Roma, tuum meritis decimum venerare triumphis.
O tandem, o longo post tempore secula nobis
Aurea nascentur, nullo poscente colono;
Matris Eleusinæ fruges, et palmite pleno,
Decerpet dulces uvas, et dona Lyæi,
Mella dabunt sentes, sudabunt robora amomum.

Roma, tuum meritis decimum venerare triumphis.
O felix patriæ dominus, nunc urbis et orbis;
Quæ tam, quæ fausta, et felix concordia cœtus,
Cardinei, studiis qui tam concordibus unum
Te juvenem patribus cunctis, tantoque senatu,
Preposuêre : ultròque tibi dixêre, jubetis :
Rex tu noster eris : tali tu stemmate dignus.
Roma, tuum meritis decimum venerare triumphis.
Sancte pater, hominum reverentia, cura deorum,
Spes miserûm, lux clara hominum : decus atque deorum,
Aspice nos : felixque pias ne desere Musas.
Solus ab Aoniis semper cantande camœnis.
Tu verò, pater alme hominum, pater alme deorum,
Sydera qui tractusque maris terrasque jacentes
Arbitrio regis immenso, et mortalia secla
Sponte tuâ reficis, truncas, multosque per annos,
Producis, nec fata tibi ullam imponere legem
Audent, his hominum precibus moveare precantûm;
Dum sic intenti spectant placida ora Leonis,
Longos esse dies decimo, multosque per annos
Da decimo prodesse ægris mortalibus, atque
(Quod cupit) humanum genus instaurare medelâ
Quam tulit, è summo per te demissus olympo.

FELICITER

Mariangelus Accursius.

Cui nova Semiferi tetrica sub arundine fama
Contigit, ore novo dum canit ad cytharam :
Mirantur Miniæ juvenem præclara moventem,
Orphea majorem qui priùs audierant.
Hîc quoque quod juvenis, quod nomina clara Leonis,
Ore novo exultat, læta per arva lyra;
Quis non quod tetricâ modulatur arundine carmen,
Miratus dicat, spem fore Roma tuam.

Franciscus Aquila Beneventanus.

Cervice inflexâ cœlestis claviger aulæ,
Qui vidit Eoas, Hesperiasque plagas:

Templa dedit Latio, et primùm cœlestibus aras,
  Instituitque sacris thura Sabea focis,
Castalii vates hîc Janus janitor antri,
  Atque Hypocrenis nectar ab inde ferens
Pontificis primùm canit iste Leonis honores:
  Quo cingat meritum terna corona caput.
Si quâ parte huc usque cavæ viguêre tenebræ:
  Obscurum lustrat nunc Cynosura locum.

N° LXXII. (*tom.* ij, *p.* 190, *not.* 2.)

Titre de la pièce qui est sous ce numéro:

AD MANES ALEXANDRI ET JULII PONT. DE LEONE X, P. OPT. MAXIMO.

N° LXXIII. (*tom.* ij, *p.* 185.)

Bemb. Ep. pont. lib. ep. 18.

JULIANO MEDICI, FRATRI, FLORENTIAM.

Ex tuis litteris intellexi, te à legato istius reipub. atque tuo, qui apud Ludovicum regem Gallorum est, certiorem esse factum, de summi pontificis munere mihi credito regem illum magnam lætitiam cepisse, deque me multa gravissimis amantissimis verbis fuisse loquutum. Quæque idem rex de te cum illo egerit summâ cum tuâ dignitate et illustri testificatione amoris erga te sui, quantùmque tibi tribuerit, libentissimè cognovi. Jucunda etiam mihi fuit voluntas, quam præ te fers, gratum te ei atque memorem illius in te benevolentiæ ostendendi; rationesque tuæ, quibus me de

tractandâ pace uti cogitem hortaris, multa illæ quidem prudenterque collectæ, mihi magnoperè probantur. Quibus de rebus omnibus hoc te primum scire volo, nullam me ad rem tam pronum tamque propensum esse, quàm ad omnium christianorum principum animos sanctissimis concordiæ vinculis colligandos, inter seque conglutinandos: nihil planè tam cupire, quàm pacem. Quam quidem si pacem omni tempore humiliorique in fortunâ summoperè concupivi, cujus tu meæ voluntatis optimus atque locupletissimus esse testis potes: certè nunc pontifex maximus cùm Christi vicarium gero, qui pacis fons atque autor pacem hominibus diligentissimè commendavit, multò magis eam velle, multò curare impensiùs debeo. Neque meâ à memoriâ excidit, quantùm rex te amaverit, cùm in Galliam turbulentis illis nostris temporibus te contulisses, quove loco apud se habuerit: quanta semper etiam in Gallorum reges cùm patriæ, tùm familiæ inprimis nostræ observantia extiterit: in quâ manere te, modò cum dignitate fiat, non solùm volumus, sed etiam optamus. Eorumdem regum quanta fuerint in rem Romanam merita quanta hujus ipsius, non sum oblitus. Ipse quoque, si per illum non steterit, omnia ei paterna officia, ita sum præstaturus, ut quæ tu, quæ familia nostra reliqua illi debet, etiam persolvere videamur voluisse. Quod si, ut scribis ejus animus ea quæ recta sunt cogitat, facilè et ipsi inter nos conveniemus, et tu, quæ vis hâc in re quæque optas, assequere, tumque apud me autoritatem, tuas cohortationes plurimùm valuisse cognosces. Unum illud cogitare te est æquissimum, ut quoniam rex te internuncio uti apud nos voluit; non tu illum minùs ad benè de nobis merendum tuis litteris excites, quàm me ad illum amantissime complectendum es cohortatus. Extremum est de quo te regem certiorem facere planè volo, ut intelligas me datu-

rum operam, ut illum de pontificatu meo gavisum fuisse, nunquàm pœniteat : præsertim si æquas atque honestas, hoc est, cum hujus reipub. majestate conjunctas pacis conditiones proponet. Datis prid. kal. april. M. D. XIII. anno primo Roma.

N° LXXIV. (*tom.* ij, *p.* 193, *not.* 2.)

N° LXXV. (*tom.* ij, *p.* 196, *not.* 1.)

Sadoleti Ep. Pont. Rom. nom. scriptæ, Romæ, 1754, *ep.* xj.

LUDOVICO, FRANCORUM REGI.

DILECTE fili, ex eis litteris, quas Julianus de Medicis noster secundùm carnem germanus ab oratore Florentinorum, qui apud majestatem tuam legati officio fungitur, ad se scriptas nobis misit, intelleximus id quod nobis maximæ lætitiæ ac jucunditati fuit, inducias inter te, et carissimos filios nostros Ferdinandum Aragoniæ, et Siciliæ regem catholicum ad annum factas in quibus Massimilianus electus Romanorum imperator, et Henricus Angliæ, et Jacobus Scotorum reges, aliique nonnulli principes comprehenderentur, pactaque ac capitula, quæ inter vos convenissent, ad nos missa studiosè legimus. In quibus illud optimum, et sanctissimum exordium (vos scilicet idcircò laborare, ut, ad unitatem christiani nominis conficiendam, sanguinisque fidelium nimis diù, ac largiter effusi rationem habendam, perfidosque Turcas comprimendos, ut sepulcrum Domini nostri Jesu Christi aliquandò ex impiis infidelium manibus

eripiatur, viam nobis, atque aditum aperiatis) nostrum animum ita affecit, ut sublatis continuò in cœlum manibus Deo omnipotenti gratias infinitas ageremus, qui diuturnas christianorum inter se discordias et dissensiones, in viam aliquandò speratæ atque exoptatæ pacis perduceret. Itaque in tantam spem venimus concordiæ universalis constituendæ, ut vix gaudii nostri atque lætitiæ modum inveniremus. Nam, si, dum in minoribus essemus, quantùm potuimus semper, non solùm consilio atque sententiâ, sed votis precibusque institimus, ut arma inter fideles principes ponerentur, adversùs impios sumerentur; postquàm illius providentia sine cujus nutu, ne folium quidem in arbore moveri credimus, in hunc altissimum gradum sumus evecti, quid nos agere, aut quantùm hujus rei causâ laborare oportet, non solùm nostro perpetuo judicio ac desiderio accensos, sed etiam Dei ipsius maximo beneficio obligatos? Hanc tamen, ut verè fateamur, spem nostram lætitiamque conceptam, illud imminuit, quòd sequebatur, majestatem eamdem tuam à domesticis periculis vacuam tandem et liberam, conversuram arma ad Italiam, suumque jus, ita enim scribitur, in suis rebus ablatis, bello recuperandis persecuturam, neque existimaturam in eo, aut cuiquam injuriam, aut nobis molestiam aliquam posse inferri. Denique (ea enim aliquantùm à supradicto capitulorum exordio discrepabant) non omninò majestas tua velle arma, deponere, sed potiùs transferre videbatur, ut cùm unâ ex parte, otio, et quieti tuæ prospexisses, libentiùs altero bello indulgeres. Sed per summi Dei bonitatem, et erga te beneficentiam, qui tibi tantùm potentiæ et dignitatis tribuit, ut populo suo fideli defendendo, ac conservando esset aptior; confer te parumper in eam curam, et cogitationem, ut intelligas, si arma tibi tantoperè placeant, longè honoratiorem et gloriosam militiam à te

expectari. Nam in rebus quidem Italiæ, si quemadmodùm credimus, à jure, et æquitate discedere non cogitas, quantò facilior ratio atque explicatior ad tuum jus perveniendi, per viam tractatus, et honorificæ compositionis proponitur; in quæ nos utilitatem, et commoditatem tuam non modò adjuvare, sed omni nostro studio, quantùm cum Domino et justitiâ poterimus, procurare sumus parati: neque id solùm commodo, sed honori etiam tuo atque existimationi vehementer consulere: per vim verò, atque arma rem velle gerere, tumultusque denuò maximos concitare, non solùm à Dei voluntate alienum longè esse, sed etiam ab optimi regis dignitate. Ac nos quidem, quoniam in memoriâ versantur ea, quæ tot annos continuos magno cum dolore vidimus, misera, et calamitosa detrimenta Italiæ, nihil mirum est, si et pro pastorali officio, quod sustinemus, et pro amore patriæ, cui tanquam homines, et non ingrati alumni affecti sumus metu impendentium malorum commovemur. Vidimus enim, nec commemorare possumus sine dolore, maximas sæpè cædes, atque strages christianorum fieri, virginibusque, et matronis nefariam vim inferri, urbes non paucas prædâ gladiisque subjici, templa Deo immortali consecrata, sanguine et acerbissimis rapinis violari, quæ talia, et tam acerba qui perpessi sunt, perpetuum mœrorem, qui verò egerunt, brevem adepti sunt lætitiam. Atque hæc si iterùm expectanda, et perpetienda essent, quæ armis rursum commotis, instare, et imminere necesse esset, sanè miseram, et calamitatibus nimiùm addictam existimaremus esse Italiam, quæ cùm propter nobilitatem et principem inter omnes nationes imperii ac veræ religionis gloriam, immunis omnium malorum esse deberet; tantis ultrà cladibus, et calamitatibus est afflicta, ut nihil addi ad deteriorem conditionem posse videatur. Quare iis omnibus rebus adducti,

et quæ dictat nobisque inspirat maximus auctor pacis, et charitatis Deus, tibi quoque persuadere cupientes. Majestatem tuam quanto possumus studio, per viscera misericordiæ Dei nostri adhortamur, et enixè oramus, ut suum christianissimum nomen cogitet, velitque suâ in Deum pietate, nostrâque erga ipsum benevolâ et propensâ voluntate, imitari illum summum regem, qui se inter cetera nomina pacificum apellari voluit; armisque omissis sibi periculosis, Italiæ perniciosis, legitimam juris, et honestissimam compositionis viam persequi : in quâ nos illi non modò æquitatem nostram, si eam requisierít, sed etiam benevolentiam paratam fore promittimus, ut intestinis inimicitiis dimissis, ea concilia quæ inchoata sunt omninò communis concordiæ conciliandæ, sanctissimique in crudelissimos Christi hostes belli suscipiendi ad debitum et optatum finem perducantur. Quibus nostris paternis et amantissimis monitis si majestas tua animum adhibuerit, cum ceteris quoque principibus agere non cessabimus, ut hujusmodi optatæ pacis societate, non solùm Italia, sed omnes, quæ ubique crucem Christi agnoscunt gentes nationesque conjungantur. Datum Romæ anno primo.

SADOLETUS.

N° LXXVI. (*tom.* ij, *p.* 197, *not.* 1.)

N° LXXVII. (*tom.* ij, *p.* 205, *not.* 1.)

N° LXXVIII. (*tom.* ij, *p.* 206, *not.* 1.)

N° LXXIX. (*tom.* ij, *p.* 207, *not.* 1.)

N° LXXX. (*tom.* ij, *p.* 207, *not.* 1.)

N° LXXXI. (*tom.* ij, *p.* 212, *not.* 2.)

Bembi Epist. pontif. lib. v, *ep.* 19.

REGI BRITANNIÆ.

LECTIS tuis litteris, quibus me de tuâ in Morinis contra Gallos victoriâ, Morinorumque deditione certiorem facis magnâ sanè lætitiâ pro meâ in te paternâ benevolentiâ, proque rei confectæ magnitudine affectus sum : habuique Deo opt. max. gratias, quòd is eorum, qui pro hujus imperii dignitate tuendâ et conservandâ pio ac recto animo arma sumserunt, curas conatusque fortunaverit. Quanquam id quidem certè propè pro comperto semper habui. Sperabam enim fore ut omnia tibi prosperè atque feliciter evenirent, cùm propterea quòd prudentibus consiliis, summis opibus, magno apparatu, numerosissimâ validissimâque manu, Maximiliano etiam Romanorum imperatore designato, sua tecum consilia communicante, bellum hostibus inferre es aggressus : tum vel maxime, qui Dei causam agendam et defendendam suscepisti. Itaque cùm non multos dies de tuâ victoriâ lætus inter tuorum legatorum jucundas salutationes confessissem, vellemque ut par erat, eâ de re tecum per litteras gratulari, ecce alteræ abs te litteras, quæ secundam nobis partam abs te victoriam longè maximam atque clarissimam attulerunt, Britannicos scilicet exercitus tuos cum

Jacob Scotorum rege, qui quidem ingenti militum numero invaserat in ditionem tuam, manum conseruisse, ejus exercitum fudisse, magnam eorum partem rege ac regni principibus occisis internecioni dedisse, magnam etiam captivam fecisse. Itaque paucis te diebus bellum atrox ac periculosum felicissimè confecisse. Iis intellectis, tametsi per mihi molestum fuit, tantum christiani sanguinis effusum fuisse, tot hominum millia è populo Dominico desiderari, tum christianum regem egregii sanè nominis neque spernendarum virium, sororis tuæ virum, christiani regis sibique conjunctissimi ferro confossum cecidisse; valdè tamen sum gavisus, alteros tuos exercitus tam illustrem tamque celerem victoriam de alteris tuis hostibus qui te ab optimo tuo incepto revocare conabantur, reportavisse. Quamobrem eumdem illum, qui hos duplices gloriæ tuæ proventus subministravit, Deum flexis ad terram genibus, erectisque cœlo manibus adoravi, quòd tibi regi planè juveni bellorum initium ab ecclesiæ suæ defensione auspicanti hæc rudimenta tam præclara tamque conspicua, quasi fundamenta jecerit reliquæ sanè vel gloriæ vel ætatis tuæ. Te verò inprimis decet existimare, ab illo te omnia, non ab humanis opibus accepisse : quòque Dominus Deusque noster pluribus atque majoribus ornamentis virtutem illustrare atque condecorare voluit tuam, eò te quidem certè illi humiliorem submissioremque fieri, erit virtutis et prudentiæ singularis. Quod cùm feceris, non solùm credibile est fore ut tibi is secunda prosperaque omnia in iis, quas nunc tractas rebus atque bellis largiatur : sed viam etiam muniat, per quam ingrediens tuum nomen optimis atque sanctissimis artibus æternitati consecrare facilè possis. Id erit, cùm tibi eas cogitationes propones, quibus reliquis tuis restinctis pacatisque bellis ad contundendam Turcarum nimis jam incita-

tam exultantemque ferociam accendere. Quas ad cogitationes ineundas, quemadmodùm nunc quidem se res habet, multùm dari nobis posse temporis, non est existimandum. Ita jam et Pannoniæ Sarmatiæque regna populata debilitataque ab illis sunt, premunturque in dies acriùs : et ipsa Italia amissis in proximis regionibus non unis præsidiis, illos sibi vicinos finitimosque acerbum sanè dolendumque spectaculum contuetur. Hæc pericula, ut verè dicam quod sentio, me suspensum atque sollicitum habent meamque de secundis tuis rebus voluptatem et lætitiam esse solidam atque propriam non sinunt. Quare ab ipso immortali Deo precibus omnibus atque votis peto, ut quemadmodùm Ecclesiæ suæ dignitatem ab iis, qui ejus propugnationem suscipere inprimis debebant, aliquandò malè habitam egregiè prosperrimèque est tutatus : ita eam et ab accenso ad inflammanda sacrosancta ejus templa atque delubra igne, et ab imminenti populorum sibi dicatorum cervicibus ferro, inimicarum perpetuò gentium, aliquandò tandem eripiat. Quibus de rebus omnibus cum episcopo Unigorniensi, legato tuo, loquutus sum, ut is tibi mentem meam perscribere latiùs ac diligentiùs possit. Datis quinto id. octob. anno primo. Romæ.

N° LXXXII. (*tom.* ij, *p.* 219.)

La pièce qui est sous ce numéro est une lettre par laquelle Jules de Médicis fait part au roi d'Angleterre de sa promotion au cardinalat. En voici le titre :

Serenissimo ac excellentissimo Principi et Domino meo colendissimo Domino Henrico, Angliæ, etc., regi.

Voy. *Rymer, Fædera*, *t.* vj, *p.* 51.

N° LXXXIII. (*tom.* ij, *p.* 221, *not.* 1).

N° LXXXIV. (*tom.* ij, *p.* 225, *not.* 1.)

AURELII SERENI THEATRUM CAPITOLINUM.

Beatissimo clementissimoque divo Leoni X, pont. max.
Aurelius Serenus Monopolitanus.

AD uberiorem tui imperii gloriam, beatissime pater, id divinitùs contigit, quod nullo unquàm tempore superiorum pontificum contigisse proditum est. In annuis enim tui pontificatûs ludis mense martio celebratis, eo quidem mense quem Romulus, urbis tibi obsequentissimæ conditor, patri dedicavit Marti, quo tempore ver novum incipit, et tellus, floridis induta coloribus, suavissimos odores per orbem effundit, Indus elephas omnium animalium sagacissimus à serenissimo Emanuele Lusitanorum rege, per splendidissimum equitem oratorem suum Tristanum Cuneum missus, incognitus nec dum seculo nostro in Italiâ visus, stupentibus ac mirantibus populis, per totam latam urbem exhibitus apparuit. Quod spectaculum Pompeio, Hannibali, Domitiano, paucisque aliis patuit, id tuo augustissimo tempore fuit demonstratum : ut docile animal in tuâ publicâ hilaritate oblatum, supplex tuum numen sentiret adoraretque. Congruit igitur ut iisdem lætitiæ diebus hic meus libellus prodiret et septimo mense legitimam fortassè fœturam emitteret, qui ob rei novitatem ac magnitudinem, elephas jure appelari potest. Agitur quidem de celeberrimo capitolino theatro, quod superiori mense septembri, S. P. Q. R.

magnifico Juliano dilectissimo tuo germano, civitate donato, paravit; quo nihil ornatius copiosius magnificentiusque usquàm auditum visum, aut in historiis descriptum ostenditur. Verùm id negotii suscipiendum mihi satis pertimui, quandoquidem Chilonem illum Lacedæmonium, cujus responsa pro oraculis accepit antiquitas, ex tot sententiis quas edidit, hanc præcipuam saluberrimamque tulisse autumant, unumquemque se ipsum noscere oportere. Hoc dictum adeò celebratissimum apud priscos viros fuerat, ut cœlo cecidisse non ab re crediderint. Metiri enim se quemque suo modulo ac pede certum est. Quam rem si quisquam rectè perceperit, atque animo menteque sœpiùs volutaverit, nihil absonum nec laude indignum agitabit; sed per sanctissimum rationis tramitem assiduè gradietur, decorumque ad unguem in rebus omnibus servabit. Id mihi vitio nonnullas in præsentiâ objecturas esse non vereor; qui tantam ac inusitatam provinciam aggredi non dubitaverim. Ego esti meas tenues exilesque vires non denegaverim, neque inter pelliculam (ut aiunt) tenere sciverim, ne tam magnum onus subirem, quum ad celebrandum hunc capitolinum apparatum, non meâ, quæ perexigua est, sed Maronianâ opus esset musâ; tamen si id agendum meo jure vindicâsse videor, et aliquid de ipsis laudibus, quæ penè divinæ et innumerabiles sunt, in medium afferre instituerim, duabus me tutabor rationibus. Altera est meæ ingenuæ adversùs beatitudinem tuam Senatumque Romanum ipsum observantiæ significatio; altera exploratissimæ veritatis ostensio. Quæ quidem dum patefiat, non cultam verborum copiam desiderat, non eloquentiæ ornatum exoptat, sed simplex animi obsequium pensitabit; tantùm roboris in se habet veritas, ut nullo angulo indigeat, nullumque ad concitandos animos, apud doctos præsertim clarosque viros, loquacita-

tis fucum, calamistratumque sermonem postulet. Nam quemadmodùm Maurus ille et agrestis homo, elephantis rector ac moderator, universæ urbi, spectantique populo, ingentem voluptatem tribuit, quo ductore immanis bellua mitis et mansueta incedit, ad cujus nutum omnia perficit, obsequiturque docilissima, nec illius persona ad tantæ rei momentum despicitur; ita et ego ad hujus theatri structuram non indignus opifex exiero : dum qualibuscumque carminibus Romanorum laudes enarraturus, urbem ipsam admirantibus voluptatem attulero. Rem itaque omnem à principio, qualiter gesta fuerit, examussìm aperio, nihilque intactum reliquisse videor. Malui diligens indagator fieri, longamque seriem accuratiùs absolvere, quàm in tanto rerum fastigio, ob incultæ linguæ pudorem aliquid mutilatum minùsque perfectum ostendisse. Quare cùm libellus iste (ut diximus) ex æquâ utriusque partis majestate, et urbis suscipientis, et civis suscepti elephantis instar habeat, veritus ne verborum inopiâ Grillus diceret, pepercisse calamo alienum judicavi, digressionibus non ineptis materiam exaggerans; eo tamen pacto, ut tripartito operi (ni fallor) quo ad theatri descriptionem, nihil deesse videbitur, quo ad apparatus ordinem nil vehementius dici potuisset, quo demum ad epuli celebritatem, ut cœna ista omnibus aliis superiorum principum longè antecellit, ita à nemine ullo propensiùs cœna aliqua explicata invenitur. Theatrum igitur capitolinum, res urbis et fratris tui complectens, tuo sancto nomini dedico, ut eò libentiùs cùm ocium dabit legendum audias, quò illum confoves tuerisque, et illum diligis et amas. Quod munus ita gratius suscipere dignetur tua beatitudo, ut mentis meæ serenitatem ex animo perpendere possit, quâ eamdem beatitudinem, togatamque Romanorum gentem prosequor, colo, ac veneror. Hocque pro-

tempore edatur satis. Deindè tuarum laudationum libellum imprimendum curabo. Romæ decimo kal. apriles, anno à natali christiano M. D. XIIII, tui verò pontificatûs anno secundo.

N° LXXXV. (*tom.* ij, *p.* 229, *not.* 1.)

Bembi Epist. pontif. lib. iij, *ep.* 22.

MAXIMILIANO ROMANORUM IMPERATORI DESIGNATO.

HERI, quemadmodùm Deo opt. max. placuit, qui delinquentium interitum non vult, sed ut eos pœniteat et vivant, Bernardinus Caravajalis episcopus, et Federicus Severinas diaconus, cardinales, quos antè, propterea quòd in Dei Ecclesiâ sacrosanctâ atram perniciosamque schismatis nebulam excitavissent, Pisanumque concilium conflavissent, Julius II, pontifex maximus cardinalatûs amplitudine, ac munere sacerdotiisque omnibus mulctaverat, privatosque reddiderat, aura zephyri cœlestis afflati ad veram pœnitentiam revertentes, frequenti fratrum meorum cardinalium conventu populari in veste ad pedes se nostros demissi supplicesque projecerunt, veniamque suorum erratorum et delictorum precibus omnibus petiverunt, paratosque se dixerunt esse, quam ipsiscunque pœnam statuissemus, eam luere et perpeti animis libentissimis : pollicitique sunt, se posthac sacro Lateranensi concilio semper adhæsuros, semper meæ fratrumque meorum voluntati mandatisque obtemperaturos. Quod ipsum tametsi anteà per eam schedam manu suâ scriptam fecerant, quæ in postremo ejusdem concilii die perlecta,

pœnitentiam eorum humilitatemque declaravit, idem tamen multò quidem clarius atque apertius præsentes egerunt: Pisanoque concilio repudiato, alterâ à se perlectâ schedâ pleniore scilicet, expressiorisque sententiæ planèque submissioris, quæcunque in eo acta essent, damnaverunt; magnoperèque improbaverunt. Quamobrem nos, quos quidem à lege universæ christianæ reip. Deus posuit, ut nemini verè pœnitenti, pietatis suæ cujus nos ministros esse voluit, fores occluderemus, humilitatem eorum, confessionem, pœnitentiam, gratissimum Deo sacrificium sperantes futuras, eos ambos, paternè quidem anteà reprehensos atque castigatos, eorumdem cardinalium consensu, ad cardinalatûs officium, dignitatem, sessionemque quâ priùs utebantur, restituimus. Quod eò libentiùs feci, quòd perniciosum illud schismatis vulnus, quo tunc Ecclesia Dei scissa disjectaque ab illis non solis fuit, eorum duorum ad veram pœnitentiam reditu, coire planè jam sanarique videbatur. Ad cujus quidem schismatis nomen extinguendum atque delendum ipse certè negligentior ac dissolutior si fuissem, tuæ tamen prudentes honorationes me imprimis excitare potuissent, ut nihil prætermitterem, quod ad negotium conficiendum, ad exitumque perducendum posse aliquid afferre opis et facultatis videretur. Itaque cùm per me ipse nihil æquè unquàm optavissem, quàm in Dei sponsæ vultu eam notam cicatricemque aboleri, te hortatore libentiùs atque procliviùs in eam cogitationem incubui, ut eos viros, quos commemoravi, abalienatos dudum à rep. desciscentesque, ad veritatis fontem rectâ redeuntes viâ amicè paternèque exciperem. Quâ omninò de re non solùm nos, sed universa urbs visa est magnam voluptatem cepisse, seque admodum audito ejusmodi humilitatis pœnitentiæ restitutionisque nuncio exhilaravisse. Ipse autem maximas Deo gratias cùm egissem,

qui suos de alienis facit, quique nobis dedit tanti sceleris comprimendi facultatem, hæc tibi omnia in primis duxi esse significanda : quem quidem pro tuâ in rempub. conservandam atque amplificandam curâ, studio, diligentiâ, labore planè scio libenti animo has litteras perlecturum : in quibus erit utrarumque de quibus mentionem feci, schedarum, et cum iis abolitionis nostræ eorum peccati restitutionisque ad priorem statum exemplum, quo cognoscere singula meliùs atque faciliùs possis. Te verò, tametsi minùs id quidem necesse est facere me, sed pro meo in te studio mihi tamen faciendum puto, amantissime sanè hortor, ut quod adhuc quidem semper fecisti, posthac etiam facias, piamque matrem omnium Deum amantium Ecclesiam, cujus protegendæ causa post Christi vicarios maximum ipse in terris magistratum geris, ab omnibus ejus pacem atque concordiam perturbantibus, vindices atque defendas. Datis IV, kal. jul. anno primo. Roma.

N° LXXXVI. (*tom.* ij, *p.* 230, *not.* 1.)

Rymer, Fœdera, t. vj, *p.* 53.

LITTERA PAPÆ LEONIS AD PACEM HORTATORIA.

CHARISSIME in Christo fili noster, salutem et apostolicam benedictionem.

EIS ex litteris, quas ad nos et quibus ad dilectum filium nostrum *Christophorum tituli sanctæ Praxedis presbyterum cardinalem* rationes tuas de eo ipso legato non admittendo perscripsisti, cognovimus animum *majestatis tuæ* non ita, uti vellemus, deflexum ad pacem, et à consiliis concordiæ aliquantùm abhorrentem; sed tamen ut ex eis-

dem litteris et constantis regis et invicti principis virtus atque animus eluceat; quippe enim te religione fœderum et conjunctorum regum societate ac concordiâ impediri scribis, quo minùs tibi consilia pacis seorsùm ab illis capias: firma quidem in eo et constans est ratio tua, neque aliter decet regem magnanimum et præstantem, sed neque à nobis consilium ullum profectum est erga te, ut illis relictis paci solus studeres. Nos enim evellere ex animo tuo omnes odii atque inimicitiarum aculeos voluimus, ut illis ejectis tanquam in bonum solum, sic in sensum tuum pacis et concordiæ semina jaceremus: nec tamen tibi soli hoc persuadere nixi sumus; sed hortante nos nostri honoris munere atque officio, venerabilibus etiam fratribus nostris, sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalibus, et ab initio pontificatûs nostri, et posteà sæpè tam in consistoriis nostris secretoque in sacri concilii Lateranensis sessionibus palam nos ad hanc curam suscipiendam conficiendæ pacis vocantibus et obtestantibus, agere cum cæteris quoque regibus, ad arma si qui spectant, non destitimus, neque verò desistemus, Deique in eo voluntati et saluti christiani nominis quantùm eniti poterimus, omni et studio et operâ adhærebimus; præsertim cùm etiam multorum regum atque principum querelæ ad nos per litteras et nuncios ipsorum perlatæ sint, ferentium graviter et indignantium has perseverare inter christianos discordias, non solùm fidei catholicæ perniciosas, sed ne ipsis quidem qui eas exercent ullo modo utiles.

Quo circa etiam, *carissime in Christo fili*, nobisque in amore et paternâ caritate præcipuè adhortamur in Domino et rogamus, ut dedere animum tuum nostris amantissimis consiliis velis.

Etenim cùm illud nobile et gloriosum propositum animi tui, quo ad arma capienda adductus es, ut libertatem

ecclesiasticam violatam injuriâ nonnullorum defenderes, sedisque apostolicæ dignitatem ab omini labe vindicares, jam ad exitum perductum sit, hostesque tui numine et tuâ incredibili virtute, tuorum quoque confœderatorum opera, positis animis contumacibus, ad unitatem Ecclesiæ et erga nos ac sedem apostolicam reverentiam humiles accesserint, est jam tuum gerere inimicitias placabiles, et si tuo honori satis consultum fuerit, pacem quoque potiùs quàm bellum appetere. Illius enim jam tui præstantissimi facti fructus, qui tibi ex nostrâ et totius posteritatis prædicatione uberrimi debentur, tibi sunt et erunt semper paratissimi, nunc sicut armis invictum te præstitisti, ita optimis consiliis tractabilem te ut præbeas, erit non minoris laudis tuæ quàm illud fuit gloriæ. Nos quidem, qui et constantiam ac fidem tuam probamus, et virtutem miro amore complectimur, non tibi suademus quæ contra tuam honestatem sint, ut sine confœderatorum tuorum consensu te ad pacem accedere velimus; sed salvâ dignitate tuâ et honorificis conditionibus paratis ut animum promptum ad pacem, si cæteri consenserint, habeas, id rogamus: nec te ab illis avellere, sed te nobiscum unà, illos adhortante, causamque Dei et pacis fovente honestis conditionibus arma ponere animum cæteri ut inducant, nos aliquid assecuturos speramus; *majestas quidem tua* si consilia nostra in eam partem acceperit ad quam diriguntur, seseque ad illa et suas deliberationes accommodaverit, aget et ex summi Dei sententiâ et ex virtute ac humanitate suâ.

Datum *Romæ*, apud Sanctum Petrum, sub annulo piscatoris, die decimâ septimâ decembris, millesimo quingentesimo decimo tertio, pontificatûs nostri anno primo.

JA. SADOLETUS.

Carissimo in Christo filio nostro Henrico regi Angliæ illustri.

N° LXXXVII. (*tom.* ij, *p.* 238, *not.* 1).

Voyez aussi le numero LXIX.

N° LXXXVIII. (*tom.* ij, *p.* 238, *not.* 1.)

Carmina illustr. poet. Ital. t. x, *p.* 31.

Joan. Pierii Valeriani.

SERMO, *cui titulus est* : SIMIA AD LEONEM X.

NEMO unquàm tanto studiove, fideve, laboret
Proficere, officiis vel sedulus omnibus, ut non
Interpres malus occurrat, qui singula pravè
Invertat, veluti quædam modò fabula vates
Subsannat, Pater alme, tuas et vellicat aures.
Nam quoties tibi quicquam, animum quod leniat ægrum
Porrigimus, curis et blandimenta paramus,
Ecce, aiunt, verè nunc Simia vana Leonem
Exagitat, viden' ut turba importuna poetæ!
Quamprimùm nostro illuxit Leo maximus orbi,
Hunc miserè affligunt quocunque in limine, nunc in
Porticibus, nunc in tecto, et penetralibus imis,
In specula, in luco citriorum, altoquè recessu?
Sive is res duras, et magna negocia versat,
Et quæ omnes nunc invadunt incendia terras,
Sive cibum capit, aut superante labore quietem,
Fortior ut rebus se mox accingat agendis,
Instant hi tamem; inque meras avertere nugas
Tantum hominem, tantis vexatum pectora curis
Pergunt; ulla unquàm ne sit spirare potestas;
Denique sic petulans generoso infensa Leoni
Simia; quæ natibus, caudæque, et clunibus hujus
(Tantùm animi est parvis) adfixa procacibus ausis

Hoc tam magnum animal vexatque, agitatque, neque ullam
Esse moram patitur, musca importunior apta.
Illa feros vitare ungues, et dentis acumen,
Lubrica dum fidit saltu, levibusque lacertis,
Deque suo affectat sibi tot ludibria rege.
Ergo odère tui sic nos, Pater optime, sed tu
Quid facias? vis esse Leo? patiare Leonis
Jura, neque hæc temerè confingi nomina credas;
Quæ Deus, aut sapiens natura animantibus ipsis
Indidit, et tacitum admonuit latitare vigorem.
Scilicet est curæ nobis, quæ pectore in imo
Concilia assiduè volvas, ut ponere tandem
Cladibus Europæ finemque modumque ruentis
Possis, inque Scythas strictum convertere ferrum.
Immò hæc, atque alia, atque etiam his majora poetæ
Concipiunt, neque enim frustrà Deus ingruit illis.
Sed ne fortè adeò, assimulet quod Simia vatem,
Ridiculum esse putes natura hæc compare constant.
Nonne vides, rebus non bruta, ut mente gerendis
Simia se, et nostris adcommodat artibus, utque
Humanos ritusque modosque imitatur et ori?
Denique ut est nostro similis digitisque, volâque,
Nempe etiam humanos pro re, pro tempore mores
Quâ de cunque velis vitæ ratione, poeta
Exprimit, atque omnem dictis accommodat artem;
Fit Proteus, fit Vertumnus: nunc fingit Iulum
Acrem animi, indomitumque malis fera bella moventem,
Seu Venetos, seu Felsineos domitare pararet,
Sive Pado dare jura suo, seu vertere bellum
Trans Alpes, Italoque solo donare quietem.
Nunc tecum patribus dudum, sancto senatu
Pacandis mundi rebus diversa petentem
More Numæ, indigeris post aspera bella Quirini
Consulere in medium, quo possint fœdere tandem
Jungi Gallica castra, Caledoniæque phalanges;
Unde animos ponat Cæsar; Veneti unde quiescant:
Unde modus prædis; et tantis cædibus; unde
Spes Italis. Regnumve suum, aut sua jura tueri,
Barbaricasque olim collo abrupisse catenas.
Demum horum est vates, ut ludicra Simia, mimus.

Hæc eadem, si vera canunt, venerabile quondam
Signum habitum in templis, Nilique per oppida sanctum.
Nam dociles calamos ductare, et volvere chartas
Ritè admissa sacris, delubri in parte locata
Damnavit populos votis, precibusque benignè
Favit et Ægyptum omnem in relligione, pari cum
Iside, cumque Oro vel Osiride detinuisse
Fertur, et oblatis ditâsse altaria donis;
Seu Caniceps manibus cœlo sublimibus, ortum
Laudaret Lunæ, positâ seu sede sederet,
Sive cavâ latices caudâ instillaret, et horas
Funderet, et pisces aversâ fronte caveret.
Sic olim vates, quâ totus panditur orbis
Ambitus, à populis, à gentibus omnibus uno
Sancti habiti, dictique sono, hinc oracula, leges,
Hinc modus, atque tenor vivendi mentibus hæsit;
Sive error, sive improbitas mortalia corda
In sordem, in fraudem vano illectaret amore.
At postquam è terris jus, fasque, piumque recessit,
Subrepsêre doli, visque omnia vertit, et ille
Clarior est, qui plura potest; timuêre poetæ
Liberiùs taxare malos: qui proh pudor! aureis
Carminibus turpes mores laudare coacti.
Nil sincero animo, ingenuâ nil mente locuti;
Temporibus se subjecêre; ut Polypus omnes
Attrahit à scopulis animo trepidante colores.
Suntque ita simiolas imitati, ut ludere nunquàm
Desierint, risusque hinc, et jocus esse tyrannis;
Qui sanctos vates, vitæ, morumque bonorum
Auctores, tandem sic elusêre protervi,
Ut tanquam satyri terga hispida fune revincti
Pro foribus, pro vestibulis, altisque fenestris,
Ostentarentur populo in risum, inque cachinnos.
At patriæ queis cura suprema diù obtigit omnis,
Non ita inhumani Medices, qui in sorte secundâ
Virtutum omne genus sic erexêre benignis
Auxiliis, opibusque, ut quidquid ubique nitoris
Cecropii, Latiique foret, Florentia totum
Ad sese traheret, doctasque referret Athenas.
Invidit fortuna bonis; ac ne foret ullus,

Qui ingenia auderet, sanctasque fovere camœnas,
Attritis graviter rebus vos expulit urbe:
Nec tamen evaluit nitens pervincere tantùm,
Ut non vestra domus doctisque probisque pateret
Semper, opemque libens miseris afferret amicis.
Nunc verùm quum tu fortunam viceris omnem
Mortalem supra sortem; qui flectere habenas
Terrarum cœlum usque potes, precor illa voluntas
Quæ cupienti olim fuerat, sit certa petenti;
Nam sine te (ut Sphyngis repetentur fabula nostræ)
Aonidum chorus est tanquam sine lumine Solis
Luna, sub imperio cujus vaga Simia vivit.
Nam cava si fuerit; si nullo candicet igne,
Simia languescit pariter, clangensque per omnes
Duodecies horas urinam sanguinis edit,
Indè suo fit Sole potens, lucemque remittit,
Quâ Sol parte ferit tantùm, et sine Apolline vates
Obscuri vitam in tenebris sine nomine ducunt.
Sol, Leo; ut Ægypti sapientia monstrat: ab alto
Ille micans, terris felicia cuncta ministrat:
Unde hominum genus, alituum pecudumque vigescunt,
Et pisces, tanta est virtus, vis tanta Leonis.
Quid memorem laticum lætissima munera? Nilum
Undantem, et latè spatiosa per arva refusum,
Fertilibus glebis Cerealia dona ferentem.
Ægyptum hisce bonis Leo munerat, unda Leonis
Ore fluit, fontesque tubique ex ore Leonis.
At rores, pluviæque olim, et liquor omnis Olympo
Deciduus, signum doctrinæ effingitur, illa
Nulla erit absque opibus: veteres hinc sculpere cribrum
Commenti, et fruges priùs ostentare paratas,
Quàm tu unquàm Musas, et honesta negotia tractes.
Quando igitur Leo magnanimus tanto omine terris
Affulges plenoque exundat Copia cornu,
Nunc age Cercolipes, et sacros Cercopithecos,
Quos Liber, Albiolusque et Sepia monstrat alendos,
Legitimis admitte sacris, si vivere Musæ
Te nascente, patris Laurenti munere quondam
Ceperunt, casusque tuos tua damna per omne
Exilium tulerunt, si tecum ô denique fatis

In melius versis, redivivo lumine quæ sunt
Tecum ortæ, tecum vigeant, felicia tecum
Otia, et optatum teneant, Pater optime, portum.

N° LXXXIX. (*tom.* ij, *p.* 240, *not.* 2.)

Marini, Lettera sopra il Ruolo de' professori dell' archiginnasio Romano.

Quod bonum faustum felixque sit Leoni X pontifici maximo, sanctæ Romanæ Ecclesiæ Patribus, populoque Romano, Dei Optimi Maximi, Beatæ Mariæ Virginis, et Apostolorum Petri et Pauli auspiciis.

Pater amplissimus Raphael Episcopus Ostiensis, sanctæ Romanæ Ecclesiæ Camerarius, Dominicus Jacobatius Episcopus Lucerinus, sanctissimi Domini nostri Papæ in almâ urbe Vicarius generalis, Gymnasii Romani Rector, Antonius Zoccolini, Marius Octaviangeli, Antonius Draco, et Gabriel de Minutulis ejusdem Gymnasii reformatores. Cùm litteræ omnium fundamenta sint virtutum, illisque teneræ mentes excultæ omnia deinceps officia facilè exequantur, Pontificis Maximi liberalitate, studioque erga litteras invitati, ex ejus auctoritate, decretoque bonarum artium, disciplinarumque omnium tam humanorum, quàm divinarum in præsentem annum à Christi natali 1514, à pontificatu Leonis X. Secundo, professorum nomina proponuntur, quorum industria excitentur ingenia, erudiantur mentes, doctrinæ atque eloquentiæ studia floreant, virtutumque omnium honestissima exercitatio instituatur, professores ergo, qui inscripti sunt, tertio novembris negotium suscipiant, meminerintque quantùm illis oneris sit impositum,

labore industriâque enitantur ut *tali* honore, majoreque in dies præmio digni judicentur. Sciant non litterarum solùm, sed morum optimorum, virtutumque magistros se constitutos, *nihil* à Christianâ religione alienum doceant. Libertatem ecclesiasticam, auctoritatemque Pontificis Maximi, et Sanctæ Romanæ Ecclesiæ tutentur, commisumque sibi munus exequantur, neque alium quemvis suum in locum substituant. Statutis diebus, si *per valetudinem* licuerit, legant, legisse discipuli fidem faciant, si negotium sit, nonnisi potestate per rectorem factâ, munus omittant, secus si fecerent Floren. XX. Quotiens cessarint mulctentur. *prœter*........ liceat nemini.

In Theologia.

De mane.

Flor. 150. Magister Joannes........ ord. S. Aug.

De sero.

Flor. 150. Magister Nicolaus de *Luna*.

Diebus festis, de mane.

Flor. 50. Magister Ciprianus Beneto.

De sero.

Flor. 200. Magister Ant............

In jure canonico.

De mane.

Flor. 250. Dominus Michael Angelus de Pisis.
Flor. 200. Dominus Julius de Stephanutiis.

De sero.

Flor. 230. Dominus Sebastianus de Phedericis,
Flor. 200. Dominus Zaccharias.

Ad lecturam decreti.

Flor. 130. Dominus Jo. Antonius de Nobilibus.
Flor. 80. Dominus Jo. Baptista Vicentinus.

Ad extraordinariam.

Diebus festis.

Flor. 100. Dominus Franciscus Castellanus.
Flor. 100. Dominus Jacobus de Phara.

Ad lecturam sexti.

Flor. 100. Dominus Antonius de Leonibus.
Flor. 100. Dominus Clemens de Cesis.

Ad lecturam clementinarum.

Flor. 100. Dominus Philippus Onessus.

In jure civili.

De mane.

Flor. 250. Dominus........ de *Sancta* Cruce.
Flor. 200. Dominus Lanceloctus de Senis.
Flor. 120. Dominus Tiberius Manellus.

De sero.

Ducat. a. a. 300..............
Flor. 150..................
Flor. 100. Dominus......... de Sanguineis.

Ad extraordinariam.

De mane.

Flor. 100. Dominus *Michael Conradus* de Tuderto.

De sero.

Flor. 80. Dominus Petrus Paulus de Parisis de Cusentiâ.

Flor. 60. Dominus Petrus Sabinus.

AD EXTRAORDINARIAM.

Diebus festis, de mane.

Flor. 150. Dominus Marius Salomonius.
Flor. 80. Dominus Julius Cæsar.

De sero.

Flor. 70. Dominus S....... de Aretio.
Flor. 50. Dominus Silvester S....... Politianus.

AD LECTURAM INSTITUTIONUM.

Flor. 200. Dominus Pirrho Senen.
Flor. 100. Dominus Jubentius.
Flor. 100. Dominus Archangelus de Patritiis.

Diebus festis, de mane.

Flor. 70. Dominus Sigismundus Dondolus.
Flor. 70. Dominus Lucas de Perleonibus.

De sero.

Flor. 70. Dominus Evangelista de Goris.
Flor. 50. Dominus Jacobus Carpinus de Firmo.

IN MEDICINA THEOR.

De mane.

Flor. 530. Magister Archangelus de Senis.
Flor. 100. Magister Bonifatius.
Flor. 230. Magister Johannes de Macerata.
Flor. 150. Magister Severinus de Spoleto.

De sero.

Duc. aur. a. 300. Magister Cristoforus.
Flor. 500. Magister Scipio de Lancelloctis.
Flor. 230. Magister Alexander de Spinosis.

Flor. 200. Magister Marius Scapucius.

Diebus festis, de mane.

Flor. 250. Magister Jo. Angelus de Victoriis.

De sero.

Flor. 70. Magister Jacobus de Præpositis.
Flor. 60. Magister R....... lo de Fabriano.

AD LECTURAM PRATICÆ.

De mane.

Flor. 250. Magister Nicolaüs de Doxio.
Flor. 230. Magister Jo. Baptista de Verallis.

De sero.

Flor. 400. Magister Bartholomeus de Pisis.
Flor. 150. Magister Joannes de Phara.

IN METAPHYSICA.

Flor. 150. Magister Aug. P........ de Ve........
Flor. 100. Magister Michael Angelus de Sanctis.

AD LECTURAM ORDINARIAM PHILOSOPHIÆ.

Duc. a. a. 300. Magister Augustinus de Sessa.
Duc. similes 200. Magister Johan. de Montes de hoc.
Flor. 100. Magister *Petr.* Nicolaüs Cillenius.

AD EXTRAORDINARIAM.

Flor. 130. Magister Bernardinus de Radicibus.
Flor. 130. Magister Sebastianus de Veteranis.

IN PHILOSOPHIA MORALI.

Flor. .... Magister Diamanus.
Flor. 130. Magister Paulus Jovius.

IN LOGICA.

Flor. 80. Magister *Jordanus* de *Scandrilia.*

Flor. 100. Magister Cesar Manellus.

Diebus festis.

Flor. 60. Magister Cinilius Campallus de Spoleto.
Flor. 60. Magister *Valerianus.*

IN ASTROLOGIA.

Flor. 100. Magister Petrus de Aretio.

IN MATHEMATICA.

Flor. 120. Magister Lucas de Burgo. ord. Minor.
Flor. 70. Magister Antonius de Firmo.

IN RHETORICA.

De mane.

Flor. 300. Dominus Thomas Phedrus.
Flor. 250. Dominus Philippus Beroaldus.
Flor. 250. Dominus Jo. Baptista Pius.
Flor. 250. Dominus Raphael Lippus.
Flor. 250. Dominus Julianus de Camerino.
Flor. 250. Dominus Antonius Amiternius.

De sero.

Flor. 250. Dominus Baptista de Casilibus.
Ducat. 200. Dominus Janus Parrasius.
Flor. 180. Dominus Gallus.
Flor. 120. Dominus Vincentius Pimpinellus.
Flor. 150. Dominus Decius Sillanus.

Diebus festis, de mane.

Flor. 150. Dominus Camillus Portius.
Flor. 130. Dominus Joannes Darius Novarien.
Flor. 130. Dominus Donatus.

De sero.

Flor. 50. Dominus Michael de Fulgineo.

Flor. 70. Dominus Desiderius Sabinus.
Flor. 50. Dominus Jo. Julius Siculus.
Flor. 60. Dominus Leonardus. *Mantuanus.*

IN GRÆCO.

De mane.

Flor. 300. Dominus Augustus.

De sero.

Flor. 300. Dominus Dasilius.

Diebus festis.

Flor. 300. Dominus Varinus.

Ad declarationem simplicium medicinæ.

Flor. 80. Magister Julianus de Fulgineo.

In grammatica, pro regione Montium.

Flor. 50. Magister Jacobus de Genezano.

Pro regione Trivii.

Flor. 50. Magister Jacobus C........

Pro regione Columnæ.

Flor. 50. Magister Angelus de ....

Pro regione Campi Martis.

Flor. 50. Magister Jo. Baptista de ....

Pro regione Pontis.

Flor. 50. Magister ....

Pro regione Parionis.

Flor. 50. Magister Jo. Baptista de ....

Pro regione Arenulæ.

Flor. 50. Magister Franciscus ....

Pro regione S. Eustachii.

Flor. 50. Magister Andreas........

Pro regione Pineæ.

Flor. 50. Magister Antonius........

Pro regione Campitelli.

Flor. 50. Magister ....

Pro regione S. Angeli.

Flor. 50. Magister Angelus ....

Pro Regione Ripæ.

Flor. 50. Magister ....

Pro regione Transtiberim.

Flor. 50. Magister Julius ....

Pro reverendo Domino rectore, ducat. auri in auro papales 100.

Pro quatuor reformatoribus, ducat. auri in auro papales 100.

Pro notario reformationum, ducat. auri in auro papales 25.

Flor. 100. Pro bidello.

Flor. 25. Pro campana.

N° XC. (*tom.* ij, *p.* 244, *not.* 1.)

Sadoleti Epist. Pont. Rom. nom. scriptæ, ep. III.

JOHANNI LASCARI.

DILECTE fili, cùm hæc ad te scribenda mandavimus, jam fore existimabamus, ut tu, bonâ parte itineris confectâ,

ad nos appropinquares; tamen voluimus has litteras ire tibi quasi obviàm, significantes, te, quod scribis gaudere et gratulari vehementer hâc amplificatione nostræ dignitatis, jure ac meritò id agere: non enim amiciorem, vel tibi ipsi nominatim, vel iis artibus optimis atque honestissimis, quibus tu egregiè præditus, atque ornatus es, audire potuisti sublatum esse ad summum fastigium tantæ potestatis. Quare, si Deus, cui omnia nostra semper accepta tulimus, nostris cogitatis adfuerit, intelligent omnes boni, fortunam atque potentiam benè institutis mentibus rectisque animis dare facultatem benignitatis potiùs, quàm temeritatis exercendæ. Sed hæc speramus nos coram propediem collaturos. Tu si valebis, nosque citò invises, rem pergratam nobis feceris. Datum Romæ anno primo.

N° XCI. (*tom.* ij, *p.* 246, *not.* 4.)

N° XCII. (*tom.* ij, *p.* 249.)

Titre de la pièce qui est sous ce numéro.

Platonis Op. ex edit. Aldi, 1513.

ALDI PII MANUTII AD LEONEM X PONTIFICEM MAX. PRO REP. CHRISTIANA, PROQUE RE LITTERARIA, SUPPLICATIO.

N° XCIII. (*tom.* ij, *p.* 250, *not.* 1.)

N° XCIV. (*tom.* ij, *p.* 251.)

La pièce qui est sous ce numéro est le privilége donné par Léon X, pour la publication des scholies sur Homère;

il est imprimé dans l'ouvrage de *Hodius, de Græcis illustr. ling. græc. inst. p.* 255.

N° XCV. (*tom.* ij, *p.* 254, *not.* 1.)

Ex origin. in archiv. palat. reipubl. Flor.

Baldassare da Pescia a Lorenzo de' Medici, Flor.

Ad la sua de XXII, giunta hiersera, non accade fare altra risposta salvo, che al pretio delli alumi, che ne scrive V. S. gli rispondo, che M. Augustino Chisi mi disse delli XXII carlini o ducatino et mezo il cantare, et me lo ha replicato dipoi, tamen hiermattina, de commissione del cardinale, io fui col prefato Augustino, et meco fu Averardo da Filicaia pure di sua commissione, et per obviare ad la necessità grande, che s'intende esserli per al presente, se ne sono prese mille cantari ad ragione di ducati uno et mezo il cantare, et lo dicto Averardo ha preso la cura di provedere sacchi, et barche, et quelle sarà bisogno per supplire ad questa necessità della città, et non attende ad altro, che sollicitare ea expeditione, et mandargli quanto più presto si può, et non havemo facto altro accordo, ne instrumento, salvo che lo prefato M. Augustino è contento della fede di V. S., et non vuole che di li se ne venda ad altri che a quelli del dominio, et questo se gliè promesso, et monsignore reverendissimo aspecta la lettera di Jacopo Salviati, et se ad questo pretio non piaceranno la S. V. haverà tempo ad pensarci, et contractare questa cosa con quelli vantaggi si potrà ad causa, che al restante che la città ha di bisogno si possa meglio vantaggiare, o pigliarlo per quello pretio, che Jacopo dice, che sarebbe bonissimo mercato,

quando si potessino havere per li XVII, o XVIII carlini il cantare, come V. S. ne scrive, etc., sicchè D. V. delliberabit, et reddet me certiorem de omnibus, etc.

M. Augustino me dice, et me ha imposto, che per parte sua scriva ad V. S. come quella gli fece domandare uno Puledro da Morgante, etc., et che gli rispose, che sarebbe bene havessi aspectato, che havessi preso questa herba, et che al Puledro sarebbe stato meglio il venire dipoi, che innanzi, et che nondimeno lo facessi intendere ad V. S., che ne farebbe quello che la volessi, et che mai poi ne ha inteso altro. Per la presente fa intendere ad V. S. che il Puledro et lui sono al piacere suo, et quello che disse allora ad Morgante, fu per benefitio del cavallo, et non per altro. V. S. risponda quello vuole si faccia.

N° XCVI. (*tom.* ij, *p.* 262, *not.* 1.)

Ex origin. in archiv. palat. reipubl. Flor.

Baldassare da Pescia a Lorenzo de' Medici, a Flor. Roma, XXVI martii 1514.

Ad li di passati ve scripsi, come el generale di Valombrosa era stato misso al castello per ordine di nostro signore; hora havendo inteso, che lo hanno solum appichato ad la fune per tirarlo su, et che lui ha confessato tra le altre cose haver facto adorare uno manico di rasoio per legno di croce, et certa falsità di contracto, et innanzi che fussino le ruine di casa vostra, haver facto dir, più de uno anno, uno psalmo: *Deus, laudem meam ne tacueris*, *etc.*, per farla ruinare, et altre cose di importantia, io, come quello che ho pensato, che simile cose meritano punitione grande, et ad minus, depositione dell'offitio, et parendomi questo

esser cosa d'importantia, in la città vostra, curiosamente, et come affectionato di V. S., sono stato questa sera ad longum cum monsignore reverendissimo, et domandatoli ad che termine erano le cose sue, et che io desideravo saperle per significarle ad V. S. La me disse : Tu hai facto bene ad domandarmene, perchè te volevo imporre gliene scrivessi, et scrivegli, come io lo feci mettere in castello, et che hora mai ho molto bene justificato le cose sue, et ha confessato di sorte, che io penso ad ogni modo farlo privare dell' offitio, et per obviare che non si parli, et dica, che noi lo facciamo per avaritia, et per torgli la badia et entrate sue, io andavo pensando di fare unire quella relligione di Vallombrosa ad la congregatione di Monte Cassino, et smembrarne uno otto, o nove mila ducati, et lì in Firenze edificarne una bella chiesa di S. Giovangualberto, o altro santo loro, et parte unirne ad alcuni monasteri che sono lì, et di homini, et donne, che vi sono, che sono poverissimi, et si moiono di fame, et il resto da ducati in su M. darli ad Monte Cassino, che nonci doverranno fare difficoltà, et riempiere et assettare in Firenze quelli poveri et povere che vi sono, ad futuram rei memoriam, etc. Et vi fa intendere, che questo è l'animo suo; nondimeno ha volute che voi lo sappiate, et che segretamente, et cum dexterità, voi ne parliate cum alchuni de quelli vecchi, et tritamente examiniate questa cosa, et qual fussi et sia la opinione vostra et loro gliene significhiate; sicchè non ne parlerete, se non con quelle persone, che vi parranno ad proposito vostro, advertendole, che nonne parlino con homo alchuno. Signore mio, questo mi è parso, et pare una cosa d'importantia grande, et quando non si facessi questo disegno di monsignore reverendissimo, V. S. pensi, che se si ha ad fare generale nuovo, come si farà, di metterci uno, che sia ad

proposito vostro, e se vi paressi, che M. Guerrino vostro, o alchuno altro, fussi bono, pensici quella, perchè havere lì uno di chi voi ne possiate valere ad ogni vostra posta, et non ce lo havere, se importa assai, sendo la cosa d'importantia, come è; io dal canto mio di quà non cesserò andare pensando cosa che sia, se non per tornare in utilità, et commodo vostro, cum quella audacia, dexterità, et curiosità si ricerchano ad uno bono, et fedel servo, et non mancherò mai ricordarvi quello poco che io cognoscerò, rimettendo mi però sempre in ogni cosa all' judicio et parere vostro.

N° XCVII. (*tom.* ij, *p.* 263, *not.* 1.)

Ex origin. in arch. palat. reipubl. Flor.

Baldassare da Pescia a Lorenzo de' Medici a Flor. Roma, XVI junii 1514.

El Dioscoride si fa diligentia di trovare, et essendocene lo haveremo, o quello, che V. S. domanda, o il migliore si trovi in Roma. Quella dica ad Philippo Strozzi, che monsignore Guerrino farà transcrivere lo Hippocrate, che gli promisse, et io lo solliciterò, et me ha promesso trovare il Dioscoride, et servire Philippo.

Al medessimo, 1 *julii* 1514.

El Dioscoride di monsignore Scipione, secondo che mi dice monsignore Guerrino, non è correto, ma gliè ben quì in Roma uno, che ne ha uno antiquo, et bene corretto, ma non lo vuole dare per fora di Roma, et dice che quando V. S. lo volessi fare transcrivere quì, gli sarebbe concesso,

altramente saria difficile haverlo; quella cometta quanto vuole la sene faccia, che non si uscirà di commissione.

N° XCVIII. (*tom.* ij, *p.* 283, *not.* 2.)

Sadoleti Ep. Pont. Rom. nom. scriptæ, ep. LIV.

Leo Papa X.

Dilecto filio Francisco de Rosis Rhavannati.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Cùm multi, et quidem prætantissimi rerum scriptores, qui non sine gravissimâ latinæ linguæ jacturâ delitescebant, nostro tempore è profundissimis quasi tenebris in lucem prodierint, non possumus non majorem in modum studiosis gratulari. Nam inter ceteras curas, quas in hâc humanarum rerum curatione divinitùs nobis concessâ, subimus, non in postremis hanc quoque habendam ducimus, ut latina lingua nostro pontificatu dicatur facta auctior, et bonarum artium cupidis ad maximos in disciplinas progressus, non mediocrem apportatam fuisse opem. Idcirco nulli parcendum ducimus impensæ, ut veteres scriptores ubique gentium diligentissimè inquirantur, et ad nos deferantur. Sic enim fit ut neminem sui laboris pœniteat, multi suâ sponte id oneris suscipiant, ut in remotissimas penetrent regiones ad antiquorum monumenta vel hominum invidiâ, vel temporum injuriâ suppressa, è tenebris eruenda; gnari conatus sui egregiè præmia reportaturos. Ut tu nuper fecisti, dilecte fili, qui per tot barbaras, et dissonas gentes in Syriam usque, cum maximo dispendio, nec sine vitæ periculo per-

venisti; neque id aliâ de causâ, quam ut à situ, immò interitu, nonnulla præstantissimorum philosophorum scripta vindicares. Inter quæ quoddam opus, quod Aristotelis theologia, seu philosophia mystica inscribitur (sic enim libri titulus innuebat) quandoquidem egregia doctrina refertum arabicis litteris scriptum, è græco translatum deprehendisti; quod latinum factum, nobis grato admodum munere obtulisti; idque formis ad usum communem excudendum nostro etiam hortatu suscepisti. Qui ne irritus sit hic tuus labor, si statim post tuam editionem alii quoque excuderint, mandamus universis et singulis per totum orbem terrarum ad quos hæ litteræ pervenerint sub excommunicationis latæ sententiæ, his verò qui in nostrâ hâc S. R. E. ditione degunt, præterea sub ducentorum ducatotorum tibi applicandorum, et librorum quos impresserint amissionis pœnâ, ne post quam editionem per decennium proximè futurum usque audeant imprimere absque tuo consensu. Absolutionem verò omnium et singularium huic nostræ voluntati contravenientium, nobis tantummodò reservamus; atque iisdem pœnis et imprimentes, et impressa volumina vendentes teneri volumus. Ne autem contra nostram hanc inhibitionem audeat quispiam contumaciter insurgere, mandamus, et præcipimus universis, et singulis apostolicæ sedis legatis, nunciis, oratoribus, patriarchis, archiepiscopis, episcopis, abbatibus, prælatisque omnibus ecclesiasticis, nec non eorum locum tenentibus, tum locorum omnium gubernatoribus, ac præsidentibus, et copiarum ductoribus in virtute sanctæ obedientiæ, et sub ejusdem excommunicationis incurrendæ pœnâ, ut requisiti abs te, omni auxilio prohibeant, ne quis contra nostrum edictum per prædictum decennium audeat innovare. Ceterum, si quis tam audax, ac temerarius esset, qui nostras has litteras vel

divulgari prohiberet, vel divulgatas, ex locis sacris, aut profanis amoveret, earundem pœnarum sit reus. Constitutionibus, et ordinationibus apostolicis ceterisque quibuscumque contrariis non obstantibus. Datum Romæ apud S. Petrum sub annullo piscatoris die XXX decembris M. D. XVII, pontificatûs nostri an V.

JACOBUS SADOLETUS.

N° XCIX. (*tom.* ij, *p.* 286, *not.* 1.)

Exempl. in Biblioth. Vatican.

Epistola Potentissimi, ac Invictissimi Emanuelis Regis Portugalliœ, et Algarbiorum, etc., de victoriis habitis in Indiâ et Malacchâ. Ad S. in Christo Patrem et Dominum nostrum, Dominum Leonem X, Pont. Maximum.

SANCTISSIMO in Christo Patri, ac Beatissimo Domino, Domino nostro, E. S. Additissimus filius Emanuel, Dei gratiâ rex Portugalliæ et Algarbiorum, citra ultraque mare in Africâ Dominus Guineæ et conquisitæ navigationis, ac commercii Æthiopæ, Arabiæ, Persiæ, atque Indiæ, humillima beatorum pedum oscula. Quantùm Deo Opt. Max, quantùm et tibi gratulari debeamus, beatissime Pater, vel ex nuntio quod nostra Indica classis proximè attulit satis apparet. Quod enim te Pont. Max. te S. Romanæ Ecclesiæ et christiano orbi præsidente, tam admiranda in Dei laudem ac gloriam gesta, tam ex voto successerint, tua certè laus, tua gloria censeri debet. Jure itaque visum est, quæ in Indiâ Dei suffragio, ad ipsius cultum spectantia, nostris armis

modò facta sint, ad tuam sanctitatem, utpotè totius christianæ reipublicæ caput et orthodoxæ religionis normam, carptim ac summatim, ne stylum epistolarum excedamus, præscribere, ut pro rerum dignitate cuncta pensari, summoque Deo accepta referri valeant; ac indies sui Sanctissimi Nominis gliscentem laudem christianique dogmatis propagationem facilè speremus. Igitur pacatâ post plures dubii Martis victorias non sine labore et sanguine partas, Indiâ, relictis in eâ opportunis præsidiis Alphonsus de Albicherque, Protocapitaneus noster, ut jacturam, quam superioribus annis nostri fecerant, injuriam ulcisceretur, auream Chersoneam, Malacham accolæ apellant, contendit; ea est inter Sinum magnum et Gangeticum sita, urbs miræ magnitudinis, utque vigenti quinque millium et ampliùs larium censeatur, terra ipsa fecundissima, ac nobilissimarum quas fert India mercium feracissima, celebratissimum ob id emporium, ubi non modò varia aromata et omnigeni odores, sed auri quoque, argenti, margaritarum ac pretiosorum lapillorum magna copia affluit. Hanc rex Maurus gubernabat, eatenùs vires suas Maumeticâ sectâ protendente cætera Gentiles tenent. Huc itaque cum instructâ classe applicuisset Alphonsus urbem opugnare destinat; quod præsentientes Saraceni, bello se multis munitionibus et armis præparaverunt, sed frustrà; nam commisso bis prælio, nostri tandem, Dei auxilio superiores, plurimis ex hostibus cæsis, urbem vi intrant, occupant, datâ prædæ libertate, diripiunt, incendunt. Rex ipse, qui ex elephante pugnabat, graviter vulneratus, cum superstitibus Mauris fugæ sibi consuluit. In eâ pugnâ magnus hostium numerus exiguo nostrorum damno interiit; capti plures, magna etiam ablata spolia, in quibus et septem ipsius regis bello assueti elephantes, suis turribus, sericis, atque auro intextis ephip-

piis illius provinciæ more muniti, ac æneorum omnis generis tormentorum ad duo millia summâ arte fabricata. Captâ sic urbe, hostibusque profligatis, quò nostræ rei tutiùs consuleretur, in fluminis ripâ quod mediam urbem interfluit, hoste ubivis terrâ marique subacto, undique suæ securitati prospiciens, munitissimam arcem murorum quindecim pedum latitudine construxit, ex lapide videlicet qui ex dirutis Saracenorum quas Mosquitas vocant ædibus excerptus est. Mirabilis profectò divina providentia. Quod ubi tanto tempore Maumeticæ perfidiæ cultus celebratus, ubi Redemptoris nostri nomen toties blasphematum, indè occulto dei consilio, magnâ suâ laude, sathanæ dedecore, qui tanto labore ac nostrorum sanguine tam diù pro catholicæ fidei augmento affectamus, hinc ædificio et christianis tam necessario operi opem acceperimus. Erant eo tempore Malachæ plures extranei, ac diversarum nationum mercatores, scilicet Zamatri, Pegui, Janæi, Goræi, et ab extremo oriente atque ultimâ Sinarum regione Chines, aliique gentiles, qui urbem commercii gratiâ frequentes, multis divitiis, auro, argento, margaritis, et pretiosis lapillis, serico etiam vellere, ac multifariis aromatibus et odoribus, affatim replent. Ii cum multis quoque finitimis, ab Alphonso fœdus et amicitiam ultrò flagitantes, ab ipso et benignè et favorabiliter sunt accepti, pactoque commercii et mercaturæ tractatu, suas negotiationis domos circum arcem ubi tutiùs versari possent secum transtulêre, mutuo fœdere adeò læti, ut quamvis hactenus illud emporium omnium fuerit celeberrimum, deinceps tamen, si fieri poterit, multò majus ac celebrius futurum existimetur: quin et ipsi Chines nuntium ad nos mittunt, à quo perfectiùs res suas intelligamus. Atque adeò tam hi, quàm cæteri urbis accolæ, dicto audire, imperatisque legibus parere non recusârunt, ut reip. regiminis justitiæque officiales nostro

nomine Alphonsi manu acceperint, quorum judicio et arbitrio gubernatur, simul et monetam nostro ibi nomine cusam tanquam regis dominique sui agnocentes, excipiunt, et expendunt, auream catholicos mille scilicet nummorum, argenteam centum valere Malachenses inscripsêre : hæc cùm cognovisset rex de Ansiâ, et gente et solo Orientem versus potentissimus, ad quem fama erat jure Malachum spectare, et à Mauris olim usurpatam, legato ad præfectum nostrum destinato, qui se suaque, nostro manciparet obsequio, auream simul craterem cum pretioso magnæque existimationis carbunculo, ensemque auro adfabre elaboratum, in signum videlicet recognitionis, ac veræ perpetuæque futuræ amicitiæ dono misit; ad quem præfectus aliquos è nostris expertos vafrosque viros intima regionis scrutaturos cum multis etiam muneribus remisit, unde maximum Dei obsequium et catholicæ fidei augmentum fore non dubitamus. Rebus sic apud Malachum compositis, et obfirmato tractato commercii fœdere, relicto in arce tormentis, machinisque, munitissimâ sexcentorum etiam virorum ac strenuorum militum securo præsidio, et classe ad maritimæ oræ tutelam viris armisque optimè instructâ, Alphonsus in Indiam revertens, Goæ urbis præcipuam arcem, quam ipse superioribus armis magno nostrorum periculo, sed majore hostium strage occupaverat, nostræque ditioni et imperio adjunxerat, à Mauris obsessam reperit, extructâ, etiam juxtà, aliâ firmissimâ arce, unde ruebant Turcorum manusque sex millia nostros continuè infestabant; quos cùm adoriretur præfectus plurimis jam trucidatis, desperatâ salute, pactâ tantummodò corporum incolumitate, se tandem ac reliqua nostris dedidêre, partisque et ibi machinarum, equorum, armorum et hujusmodi haud contemnendis, spoliis, quibusdam etiam qui inter Mauros reperti sunt apostatis qui à fide nostrâ desciverant,

debito afflictis supplicio, urbem pristinæ quieti restituit. Appulerat interea Dabuli urbi haud procul à Goâ, presbyteri Joannis potentissimi christicolarum domini ad præfectum nostrum legatus, qui ejus nomine ut christiani christiano omnem opem, omnia ad bellum contra catholicæ fidei hostes opportuna, militum exercitus, armorum ac commeatus præsidia ultrò offerat; præsertim si mare Rubrum, suo conjunctum dominio, nostra classis trajiciat, ubi commodissimè utriusque vires jungi possent. Haud exiguum adorandæ et veræ crucis lignum ad nos mittit, viros vafros et industrios poscens, quorum ingenio et artificio à sultani territorio et regione, Nilum deflecti atque diverti posse existimat. Aderant tunc apud nostrum præfectum à Narsingue rege legati, rege gentili adeò potentissimo, ut mille et quingentos belligeros elephantes, armatorum equitum quadraginta millia, præter innumerum peditum numerum, suo arbitrio; in aciem parvo negotio proferre, tantùmque agri possidere perhibeatur, quantùm semestri itinere vix emetiri possit. Huic plures reges ac satrapes parent, quorum nonnulli, maritimis oris proximi, nobis sunt tributarii. Apud Alphonsum et Cambayæ regis legatus, terrâ marique potentissimi, atque inter Mauros maximi, item à Zabayo Goæ quondam domino, atque à rege Grosapâ, aliique complures regum satrapumque legati à nostro præfecto, fœdus pacemque ultrò exorantes, ac sua munera singuli afferentes. In hâc etiam quà proximè appulit classe ab Armusii rege legatus, cum multis margaritarum rerumque pretiosarum donis, in signum videlicet fidelitatis et recognitionis ad nos venit. Hunc regem Alphonsus idem, urbe opulentissimâ et præcipuo emporio Armusio vi capto, quindecim millium seraphinorum, ea est unica moneta ducatis equivalens, annum nobis tributarium effecerat. Inter hos successus, Pater Beatissime, divino suf-

fragante Numine, per universam Indiam plurimi Spiritûs Sancti gratiâ igneque afflati, depositis gentilitiis erroribus, indies ad nostram religionem conversi, veram Dei fidem agnoscunt, obque Deo Opt. Max. summæ gratiæ sunt meritò referendæ: quod tam procul à nostro orbe, in tam remotis regionibus, quo ne fama quidem sui sanctissimi nominis penetraverat, nostrâ nunc sedulâ operâ, suam veram fidem cultamque celebrari, publicari ac propagari dignatus sit: undè procul dubio, divinâ favente Clementiâ, sperandum est, cùm nunc præfectus noster ad mare Rubrum, ut ejus ostio occupato, Saracenis earum partium commercia interdicat, relictis in Indiâ opportunis præsidiis, ingenti classe properat ut ubi conjunctis sub crucis vexillo presbyteri Joannis nostrisque viribus, maximum Dei obsequium, et Maumeticæ sectæ detrimentum et ignominia sequatur, extremaque Orientis ora, quæ et sacras apostolorum voces intonuisse compertum est, occidentali nostræ propediem jungatur; et ad veri Dei cultum, ipsius suffragante nomine traducatur; S. sedi apostolicæ ac tuæ sanctitati, ut optimo pastori christiani gregis, more debitum, obsequium et obedientiam oblatura. Benè valeat beatitudo tua, quam potentissimus Deus diù ac felicissimè conservare et augere ad votum dignetur. Datum in urbe nostrâ Olisipone, 8 idus junias, anno Domini M. D. XIII.

N° C. (*tom.* ij, *p.* 287, *not.* 1.)

N° CI. (*tom.* ij, *p.* 288, *not.* 1.)

Exempl. in Biblioth. Vatican.

Dieghi Pacecchi jur. consult. in prœstandâ obedientiâ pro Emanuele Lusitanorum rege invictiss. Leoni X, Pont. Opt. Max. dicta oratio.

ELOQUAR an sileam? Quis enim obsecro vel consummatissimus orator, P. B. quæ tanta ingenii aut facundiæ felicitas, ne dicam esse, sed animo concipi potest, quæ ante augustissimum tui acerrimi judicii tribunal, apud majestatem tuam, in sublimi solio, ac solidissimâ Petri petrâ, divinâ unanimique omnium sententià sedentem; inter sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ cardines firmissimasque columnas, ac tot clarissima mundi lumina, quasi solem inter sua sidera micantem; in tantâ præstantissimorum virorum coronâ, celeberrimoque totius orbis theatro, de re tam arduâ tamque difficili, non dicam verba facere, sed mutire quidem aut hiscere ausit? Quæ sanè res, si ulli unquàm in hoc sacro conventu dicturo difficilis visa est, mihi quidem eò majorem difficultatem afferre debet, quòd homo peregrinus, nullo dicendi, nulloque eloquendi studio sim excultus, sed rudis adhuc, et Transalpini sermonis, situ squalidus, crassoque (ut ille inquit) sub aëre natus. Venerunt profectò timor et tremor et super me, et contexerunt tenebræ. Quid igitur faciam? tacebone? Sed urget me parendi necessitas. An justissimi regis dominique mei dicto non audiam, qui sanctissima Dei præcepta libens audire, seque ac sua omnia eidem dicare semper consuevit? An illius imperio non obediam, qui et ipse ultrò obediens nos cum obedientiâ ad te mittit? An optimi, ac religiosissimi principis tam sancto desiderio refragabor,

qui ut tua limina supplices adiremus, tuosque sanctissimos pedes exoscularemur, non sumptui, non impensæ, non laboribus pepercit? In tanto fluctuantis animi æstu hærerem procul dubio. P. B. nisi serenus iste divinusque vultus tuus, discusso mentis nubilo, omnes jam difficultates pervinceret, quo nos usque adeò recreas, ut tuo velut numine, sinceram principis nostri mentem, purissimum cor, præcipuam fidem, singularem observantiam, atque hilarem offerentis animum jam perpendisse videaris, neque et verborum inopiâ, sed ex animi copiâ rem metiri, majoremque bonæ voluntatis, quàm culti sermonis habere rationem. Quare tuis jam auspiciis, B. P. serenissimi regis nostri Emanuelis mandata paucis explicabo, ut quam tuæ sanctitatis auribus molestiam fortè hâc barbarâ meâ elocutione attulero, eandem ipsam orationis saltem compendio rependam. Sed unde ordiar? Quid primùm exequar? Equidem divinas tuas laudes, æternasque virtutes aggressurus, novam quandam pati videor ex copiâ inopiam. Ita dicere conanti certatim sese ingerunt, ita quælibet festinabunda occurrens, primum apud te locum sibi vindicare gestit, adeò quidem ut invicem sese ipsas eo concursu impediant et obturbent. Cogitanti etenim mihi præclara justitiæ munera, quâ adamussim et æquâ lance cuncta perpendis, quæ ut cæterarum domina et regina se primùm offert, reclamat ejus socia clementia, ac velut tibi peculiaris et propria, præferri miris modis expostulat. Dicturum de singulari prudentiâ, quâ perpetuæ vitæ lineam tam benè duxisti, non patitur fortitudo, quæ te interritum, ac summa Florentissimarum virtutum cacumina, Leonino more, affectantem, fortissimè simul et felicissimè, Leo, tot laboribus, tot fortunæ fulminibus solâ virtute superatis, in ipso ætatis flore (quod vix alteri contigit) ad eminentissimum reurm fastigium evexit. Cæteras verò contemnit, nullique

cedit temperentia, cum posthabitis voluptatum illecebris, toties de teipso pulcherrimè triumphaveris. Gravitas quoque quæ potissima laus in principe est, nec tanto quidem gradu, ut te sibi quasi suum vindicet, procedit, cum tamen benignitas longo illam intervallo anteire conatur. Certat cum frugalitate liberalitas, neque ei quidem concedere, aut hoc in certamine liberalis esse deliberat. Verùm ipsa Dei præpotentis religio, rectèque vivendi ratio sanctissima, quâ cæteros mortales semper præstitisti, meritò quidem te totum possidere, sibique primas ab reliquis deferri debere, summo studio contendit. Ita virtutum quæcumque prior occurat, illi cæteræ aliæ quasi invidentes sese opponunt, magnâque vi obsistunt. In quibus profectò recensendis, cùm impediat turba delectum, cùmque ego neque eo ingenio sim, neque eâ eloquentiâ, qui illarum magnitudinem, quæ in te uno suum collocasse domicilium videntur, efferre possim, illis prætermissis, quæso obtestorque te, B. P. ut pro tuâ humanitate, dum demandatum mihi pensum absolvere pro viribus adnitor, quæ dicturus sum æquis auribus benignissimè excipias. Venimus igitur, potentissimi regis nostri Emanuelis, filii tui devotissimi jussu atque imperio, ad sanctissimos pedes tuos, ejus nomine, apostolico trono, ac tuæ sanctitati de more gratulari; Deo imprimis gratias agentes, quòd eum huic sanctæ sedi, ac Petri naviculæ gubernatorem præfecerit; qui ut novit regere, ita et velit et possit. Venimus ab ultimo Lusitaniæ recessu, ut te Dei vicarium, christianæ religionis summum antistitem, unicum Rom. Ecclesiæ, gregisque dominici pastorem, veneremur, colamus, atque in tuo nomine Christum, cujus vicem geris, adoremus. Venimus publicè privatimque tuæ sanctitati, ab utroque orbe nostris jam armis convincto, obedientiam ac veræ recognitionis signà præstituri. Neque ea quidem solita et antiqua,

P. S. sed nova, ac multò majora tibi afferimus: et quæ ad sanctissimam contra Christi hostes expeditionem in sacro Lateranensi consilio, quod ad id potissimum tam rectè quàm sanctè continuare instituisti decernendam, non solùm attineant, sed vel maximè impellant. Nam ut Lusitanorum retrò principum domi forisque pro christiano imperio studium ac gesta omittam, utpote universo orbi satis jam superque satis nota, ut admirandam Manicongrii regis cum innumero populo, regis inquam totius Æthiopiæ maximi ac potentissimi, non sine divino ministerio, sedula tui Emanuelis opera ad Christum conversionem silentio prætercam, cujus nova obedientiæ munera, non multò post, primus videbis, primusque excipies, quid de nostrorum Indicâ expeditione, belloque, quod in oriente magnis animis geritur, existimandum est? Licet enim ad mei regis famam, meæ patriæ decus, Lusitanique nominis æternitatem spectet, haud tamen silendum est opus divinum potiùs quàm humanum, opus ante sæcula nostra nescio inspiratum, an veriùs desperatum, opus quo impius ille Maumetes, ejusque præcipua sedes, Saracenorum caput, Mecha, in hanc usque diem christianis armis inaccessa, nobis nunc, divino suffragio, pervia, non sine magno sanguinis pretio reddita est. Nam quod tam longè, tanto terræ marisque tractu, ultra centum stadiorum millia, nostra arma, victricesque manus protendantur, tam immensâ Oceani vastitate enavigatâ, tot insanis tempestatibus superatis, tot laboribus exantlatis, expugnata penè ipsa rerum natura, nec id quidem impunè, multa enim nostrorum corpora ipsi indignandi Oceano devoranda, monstrique marinis in escam dantur (pretiosa sanè, ac summo præmio digna sepultura, quæ sui Dei amore, suæ fidei zelo, sui regis imperio, suæ patriæ gentisque studio, pulcherrimè paratur), quot tot reges, ac

satrapæ gentis numero, rerum opulentiâ munitissimi, classe potentissimi, nostra arma viresque sentiant, eorumque potentia à nostris, quamvis numero imparibus, sæpè retunsa, multoties confracta, sæpiùs attrita; quod tot provinciæ subactæ, tot populi sub jugum missi, tot nationes in potestatem redactæ, nec ipsa modò oppida et opes, sed multorum quoque animæ recuperatæ; qui à perpetuo Maumeticæ servitutis jugo liberati, veram Dei fidem agnoverunt: quod memoratissima alterius quondam orbis terrarum credita Taprobane, multis anteà sæculis incognita, nec minus expetita quàm celebris, nobis jam sit familiaris; quod celeberrima illa aurea Chersonesus, regiaque ejus Malacha, nostris subacta armis, jura legesque nostras acceperit; quod plurimi reges, ac minimè aspernandi principes, auditâ Lusitanorum fortitudine, ultrò fœdus et amicitiam per legatos expostularint, munera etiam, et ea quidem pretiosissima dono dederint; quod maximus ille, potentissimusque princeps, presbyter Joannes, sua arma nostris junxerit, veræ adorandæque crucis haud exiguum lignum tuo Emanueli miserit totiusque sui regni vires contra catholicæ fidei hostes liberè quidem obtulerit: nonne hæc omnia P. S. ductu operâ auspiciisque tui Emanuelis, in Christi jam peculium recensenda, atque in sanctæ Romanæ Ecclesiæ patrimonium sunt referenda? Sed quo ego illud piaculo prætercam sanctiss. Leo, quod nuper hoc anno invictiss. idem rex noster felicissimè in Africâ gessit, nihili æstimans, quod variis hinc indè bellis, hinc ex Asiâ, indè ex Africâ ageretur, ut magno apparatu bellico, maximâque instructâ classe, illustris magnanimique Bragantiæ ducis, sororis filii, virtute ac robore animi, et fortissimorum militum ardore non ferè priùs instructam aciem in Africam transmiserit, quàm de hostibus triumphaverit; Azamor, Mauritaniæ urbem, loci situ et

soli ubertate insignem, ac totius regni quasi caput, tantoperè à christianis et frustrà tentatam, expugnaverit; mox Almedinam orthodoxo nomini infestam, et cunctis affluentem divitiis, aliaque oppida munitissima, compluraque loca opulentissima, suæ ditioni suoque imperio felicissimè adjecerit. Cujus rei gaudium duo tintinnabula, indigna olim ex christianis trophæa, in urbe Azamor reperta, mirificè testata sunt, quæ antiqui non oblita soni, magno christiani nominis dedecore, tot annos suppressa, insperato nunc quasi postliminio divinas laudes quotidiè resonant, et quò diutiùs conticuêre, eò clariore sonitu lætiùs jucundiùsque exultant, tum in gratulationem restitutæ libertatis, tum in contemptum perfidi Maumetis ac superbi sathanæ, qui ibidem cum diris devotionibus (horrendum dictu) in christianum nomen, indignissimè colebantur, nunc autem illorum dedecore vera Dei fides, vera laus, vera gloria sciscitatur, agnoscitur, prædicatur. Magna hæc sunt P. B. signa, et (ut veriùs loquar) certissima Dei promissa. Dominaberis profectò, dominaberis à mari usque ad mare, et à Tyberi usque ad terminos orbis terrarum. Reges Arabum et Sabæ dona adducent, et adorabunt te omnes principes, et omnes gentes servient tibi, tibi serviet ultima Thule. Quid enim jam sperandum est, nisi extremam illam orientis oram, quò vix fama quidem christiani nominis pervenerat, nostræ occidentali conjunctam, et ad veri Dei fidem cultumque traductam, propediem tuæ S. ut optimo pastori christiani gregis, novam obedientiam ac debitum obsequium præstituram, ut Indo ac Gange, Tago ac Tyberi, in eundem velut alveum coactis, tuisque auspiciis concorditer fluentibus, fiat unum ovile, et unus pastor. Age igitur B. P. quòd te jam mente ista altissima evolvere credimus, tantam benè gerendæ rei occasionem amplectere, aggredere hanc tam claram provinciam,

magnanime Leo, dignam principe, dignam pontifice, dignam inquam Leone, orthodoxæ religioni salutarem, Deo Opt. Max. gratissimam. Quid enim servatori nostro Christo Jesu acceptius efficere potest ejus vicarius, quàm infinitas penè animas, perpetuo barathro demergendas, in viam salutis dirigere? Quid sedi apostolicæ et christianæ reipub. commodius, quàm membra Ecclesiæ suo capiti restituere? Tuum est P. S. æstuantis Petri naviculæ naufragio subvenire; tibi hæreditarium fluenti populo mederi et christianam rempub. tot procellis, tot sævissimis tempestatibus tam diù jactata, tuo salutifero ac pretioso pharmaco, peculiari quodam gentis Medicæ jure medicari. In te omnis ægrotantium spes alioqui inclinata recumbit. Tu publicæ saluti remedium adhibe. Verum, verum, inquam, Leonem indue, pervigila, aut oculis adapertis somnum in hâc naviculâ, quod Leoni de suis catulis sollicito peculiare legimus, captabis, in quâ non somniculosè est dormiendum ne periclitetur, ne pereat. Pastor es bonus; ne oves tuas barbaris morsibus lacerandas permittas: unge nos, Leo clementiss., tuo salutifero adipe, tuo prætiosissimo unguento, quo rapacissimorum luporum rabiem conteramus, teque ferocissimum Leonem in perfidos Christi hostes ostende. Quod quò faciliùs perfici possit, totis viribus, quod instituisti, adnitendum est, ut christianorum principum concurrentia inter se signa, unde tot vulnera, tot clades, tantam sanguinis effusionem, tot civilibus bellis opressa res christiana indies patitur, imprimis componantur; ac tandem confectâ pace, quâ nec Deo quicquam acceptius, nec huic rei aptius esse potest, sedatisque eorum discordiis, unanimi consensu, concordiâ fidelium, arma in infideles tuo felici auspicio convertantur. Quod ut facias, quanto potest studio ac precibus te obsecrat, teque obtestatur B. P. tuus Emanuel, qui hujus sanctæ sedis, progeni-

torum more, ac tuæ S. præcipuè semperque studiosissimus, quâ solet observantiâ, nos alacri animo ad te mittit, cujus nomine obedientiam exhibentes, veræ sinceræque fidei officia spondemus nusquàm defutura; teque, verum Christi vicarium, Petri hæredem, maximum Romanæ Ecclesiæ pontificem, totius christianæ reip. præsulem, recognoscimus, fatemur, adoramus. Simul etiam ut vestris sacris consiliis intersimus injunxit: ubi clementissimus Deus dignetur adsistentium corda Spiritu Sancto ita replere, ut te duce decernantur, qı æ Dei cultum, catholicæ fidei augmentum, S. sedis apostolicæ decus, tuæ B. merita ac famam, sacri concilii laudem, totius christiani orbis commodum, infidelium perniciem excidiumque perpetuum concernant, in Dei Opt. Max. gloriam sempiternam. Amen.

M. CASANOVA.

M. CASANOVA.

Dum Tulli eloquium et clypeus famulatur Achillis,
Emanuel dextrâ fulminat, ore tonat.

Jo. Ja. Cipellus.

Armis Emanuel, Pacecchus ore est;
Clarus viribus ille, hic eloquendo.
Virtutes quoque regias in uno
Omneis Emanuele sentiebam,
Dum doctus celebraret hunc Pacecchus.
Hinc regem dubitabo clariorem
Devictine Arabes, et Indi, et Afri,
An oratio fecerit Pacecchi.
Dicent nec scio posteri et nepotes,
Laudandum magis timendum.

Blosius.

Lusitanorum tum fortia, tum pia facta,

Urbem, orbem implêrant, Oceanum, imperia;
Nempe pii et clari per sæcla perennia regis
Nullum os, nulla ætas laudibus abstinuit.
At postquam suus illa alto tulit ore Pacecchus,
Et regem egregium nuntia lingua refert,
Perculsis stupuêre animis patresque patrumque
Ipse pater; regis laus geminata nitet.
Ac simul hinc, regem, quod fecerit inclyta, laudant:
Hinc, se quod tanto jusserit ore cani.

P. Cursius Carpinen.

Regum gloria principumque sidus,
Europæ decus, Indiæ subactor,
Unus Emanuel facis quot omnes,
(Si fas vera loqui) suis duellis
Reges non faciunt potentiores.
Quæ nunc scribere non opus, quod omnes
Norunt tam benè, quàm suos lacertos.
Nam dum hæc grandiloquo explicavit ore
Pacecchus tuus, sic Leo priorum
Longè pontificum optimus, senatus,
Sic orbis stupuit tuis trophæis,
Hæc ut te erigere, aut loqui hunc, putârit.
Regum gloria, principumque sidus,
Europæ decus, Africæ subactor;
Quòd sol exoriens cadentem adorat,
Quòd quum sol viget, est minor cadente,
Quòd miracula, tot facis canenda,
Felix ter, quater es tuis canendis.
Sed quæ tot facis ut canat legendus
Sæclis omnibus, omnibus disertis
Ter, quater, decies, perenne, felix.

Lancellottus Politus jur. cons.

Quidnam opus hoc? oro, cuinam obsecro dicta? Leoni.
Pro quo? Magnanimo pro Emanuele suo.
Quid potuit tanto dici pro principe dignum?
Quis potuit tanto dicere digna Deo?
Pacecchus, grandi et claro qui edisserit ore,

Te digna, Emanuel, te quoque digna, Leo.
Si tua, dive Leo, virtus licet unica, et ipsa
Unica sint etiam gesta tua, Emanuel,
Par tamen illius dicendi gloria, cùm sit
Unicus ingenio, et unicus eloquio.

B. Dardanus.

Hæc quoque ne occiduæ genti laus desset ab armis,
Ingenii rarum protulit illa decus:
Nuper enim orator dum Lusitanus in urbe
Funderet eloquii flumina larga sui,
Roma sacrosancto stupuit veneranda senatu,
Substitit attonitis Albula tristis aquis.
Eloquium domina quod jam Tagus ausit ab urbe,
Hauriat occidui Tybris ab amne Tagi.

Idem.

Imperii augebat latos Hispania fines,
Mitteret augustos cùm tibi Roma duces:
Dum Lusitani tonat hic præconia regis,
Eloquii amissum rettulit illa decus.

Janus Vitalis Panormitanus.

Rex, orator, eques, prudens, torrens, animosus;
Vincit, agit, pugnat, ingenio, ore, manu.

Camillus Porcius.

Antè quidem, Emanuel, regum rex, gloria belli
Cesserat armorumque tibi, præreptaque nobis
Militiæ laus atque decor, quo maxima Roma
Divum hominumque parens, cœlo sese intulit olim;
Dum tu, posthabitis bellis civilibus, et quæ
Nunc miseram urgent Europam, feliciùs arma
Vertis in infidos hostes, belloque frementes;
Indosque, Ethiopesque, ignotaque regna lacessis,
Atque indignatum sternis tot classibus æquor.
Nos tamen antiquo è Latio; et Laurentibus oris
Candor adhuc aberat linguæ, pluresque vigebant,
Eloquio insignes, soliti volitare per ampla
Ora virûm, æternumque decus nomenque mereri;

At postquàm orator grandi tonat ore Pacecchus
Gesta tua, Emanuel, tuaque inclyta facta revolvens,
Flexanimæ rapit adstantes dulcedine vocis,
Obstupuêre omnes, Latiæ obstupuêre camenæ,
Miratæque suum Tyberim ut migrârit in alveum
Auriferasque Tagi, ac Durii prædivitis, undas.

N° CII. (*tom.* ij, *p.* 289, *not.* 1.)

Sadoleti Ep. Pont. Rom. nom. scriptæ, ep. xx.

REGI PORTUGALIÆ.

POSTEA quàm Serenitas tua, suis legatis, viris lectissimis ad nos missis, id, quod regi christianissimo fuit consentaneum, veram et sinceram obedientiam Deo optimo maximo, nobisque Dei in terris vices, licet immeritis, gerentibus, ac sedi apostolicæ præstitit; cùm munus eorum publicè cum magnâ dignitate actum, habitamque luculentam orationem leti auscultavissemus, et quæ visa nobis fuerunt ad tuam singularem laudem, et commendationem pertinere, respondissemus; fuimus ab iisdem legatis tuis appellati, ut privatim eis copiam et postesatem nostrî faceremus, quòd habere se dicerent mandata et munera, de quibus tuo nomine essent nobiscum acturi : quod nos cum illis libenter concessimus (antecesserat autem rumor et hominum expectatio non mediocris, propter famam, et nobilitatem eorum munerum quæ abs te missa esse dicebantur, quo esset tua liberalitas testatior) die constitutà advocavimus nobis venerandum fratrum nostrorum S. R. E. cardinalium cœtum universum; magnamque præterea multitudinem et copiam ornatorum ac præstantium virorum tanti spectaculi celebritas concitarat. Itaque constituti in conventu plano

summæ dignitatis excepimus adeuntes legatos tuos, eorumque orationem de tuâ erga nos benevolentiâ, de muneribus missis, de animo in sanctam sedem apostolicam, ac in Dei fidem egregio et præstanti, jucundissimè accepimus; neque mediocri cum voluptate munera ipsa aspeximus, elephantum unum Indicum incredibili corporis magnitudine, et pardum unum aliquantò specie ipsâ venustiorem, virgato corpore, et maculis distincto : sed in elephanto omnium admiratio major, vel propter memoriam antiquitatis, quòd apud veteres hæc bellua Roma frequens, tanto sæculorum intervallo visa non fuerit, postquàm videlicet hujus maximæ, et nobilissimæ civitatis veteres illæ imperii et potentiæ opes conciderunt; vel propter docilitatem belluæ atque disciplinam, ita obtemperantis monitis et præceptis rectoris sui, ut fides fieret non falsò fuisse à gentilibus nostris litteris proditum, esse quandam illi belluæ cum genere humano societatem. Atque hæc hujusmodi animantium productio, et nobis jucunditati fuit, et popularem inprimis habuit admirationem. Sed cùm, hoc spectaculo transacto, in medio eorundem fratrum nostrorum, et in gravissimorum atque ornatissimorum hominum coronâ, consedissemus, explicaverunt eo in loco ministri majestatis tuæ vestem destinatam rebus divinis, ac verè tantummodò dignam, quæ in thesauris Dei omnipotentis censeatur; cùm nemo mortalis tam sit arrogans, qui se tanto illo ornatu dignum putare queat. Sed ejus fulgor simul atque involucris rejectis, ad oculos intuentium est oblatus, silentium primum et tacita admiratio omnes tenuit : neque enim aut oculi ad aspectum aut vox ad laudem sufficere posse videbantur, idque non injuriâ. Erat enim ea species, ea pulchritudo nobilissimi operis, qualem nec vidissemus anteà unquàm, nec videre expectavissemus; is splendor, qui ex candore et copiâ

tot gemmarum esse debeat; artem autem in eo, et varietatem operum, omnes planè confitebantur etiam pretiosiorem esse materiâ, cùm diuturnus labor nobilitatem summi artificii, ordine et contextu mirabili margaritarum, antecellere omnibus Indicis, atque Arabicis opibus coëgisset. Hoc dono conspecto, in quo, et magnitudo animi tui, qui dedicâsses, et summi Dei, cujus honori dedicâsses, erga te beneficentia perspiciebatur; lectæ sunt litteræ tuæ, scriptæ incertum elegantius, an religiosius; te quod primitiæ omnium rerum Deo dicandæ sunt, primitias Lybiæ, Mauritaniæ, Æthiopiæ, Arabiæ, Persidis, atque Indiæ in Dei honorem, nobis, ipsius vices sustinentibus dare, ac dedicare. Quorum omnium, et verborum et operum magnificentia, à tanto et tam illustri rege profecta, inusitata quidem nobis et mirabilis visa est, animo percurrentibus, quas tu provincias, quas regiones, quas oras tam terrestres quâm maritimas virtute ac victoriâ, Deo comite, peragrâsses; ut te præstantissimum regem non solùm nostra, sed etiam antiquitatis memoria præbuisses. Sed multò clarior, atque admirabilior visa est in tanto rege, et optima erga Deum voluntas, et summa religio: animus verò, et benevolentia erga nos, ceterarum rerum omnium nobis accedit jucundissima. Quanquam enim maximas, ac præclarissimas res nobis dono misisti, tamen multò habemus gratiorem amorem erga nos tuum, quàm cunctarum opum, et divitiarum apparationem. Itaque munera quidem tua ut nobis carissima, in sacrario nostri delubri Palatini conservaturi sumus, te vero ipsum ac præstantissimas virtutes tuas in corde atque animo nostro perpetuo conservabimus. Utinam quas vellemus gratias tuæ serenitati agere possemus: agimus quidem maximas; sumusque, si occasio feret, aliquandò relaturi. Sed referet Deus ipse, qui nec pietatem tuam cœlestibus suis præmiis,

quæ maxima sunt, irremuneratam, nec nostram cupiditatem referendæ gratiæ, ut confidimus, irritam esse sinet. Nos quidem, quo nostræ est potestatis, et singularem benevolentiam tuæ erga nos voluntati perpetuo habituri sumus, et summum honorem virtuti. Datum Romæ, die xj maji 1514, anno secundo.

SADOLETUS.

N° CIII. (*tom.* ij, *p.* 294, *not.* 1.)

Ex. origin. in archiv. palat. reipub. Flor.

Baldassare da Pescia a Lor. de' Medici Flor. Rom., 23 mar. 1514.

QUESTA mattina sono stato ad Longum cum lo prefato monsignore reverendissimo nostro, domandandogli se haveva da dirmi cosa alchuna, rispondendo di nò; et ricercandolo del giudicio suo di questa tregua fra Spagna, et Francia, et quello gliene pareva; me disse, che se non ci era sotto qualche trappola, la era per andar bene, et che nostro signore non se ne potrebbe più contentare, quando non ci sia drento qualche che, come sua Santità ne dubita, perchè quando siano per andare al bene, et non removere le cose d'Italia, come lo stato di Milano, come ne è stato accennato, sua Santità (come ve dico) ne sta contentissimo; et più dì sono il re di Spagna gliene fece intendere della pratica di questa tregua; ma nostro signore ha paura, che non segua quel parentado della figliola di Francia con Spagna, ad la quale si ragiona dare in dote lo stato di Milano, et quando questo seguisse, sua santità non ne sarebbe

troppo contenta per rispecto delle cose d'Italia; questo me ha detto monsiguore reverendissimo, che io ve scriva, et che voi nonne parliate con homo alchuno, ma solo ad vostra satisfactione sia scripto, et che per adesso non ci è altro.

N° CIV. (*tom.* ij, *p.* 294, *not.* 2.)

Ex. origin. in archiv. palat. reipub. Flor.

Baldassare da Pescia a Lor. de' Medici. Flor. Rom. 15 *apr.* 1514.

Monsignor reverendissimo me dice, che qui non ci è altro di nuovo, salvo che questo archidiacono di monsignore de Marsilii venuto di Francia, et che voi di là havete il medesimo, et che il re di Francia desidera restringersi con nostro signore, et vorebbe per mezo di sua santità pigliare accordo con li Svizeri, et essere con quella, et la pratica, che ha della figliuola con lo arciduca, se potessi fare altro, lo farebbe volentieri, per rispecto che malvolentieri se depotesta dello stato di Milano, et poi anchora dubita, che se lo arciduca havessi quello stato, non fussi augumentato dallo imperatore de una Verona, et altre città li circonvicine, et cosi ne potessi venire ad damni soi; et dicemi sua Signoria reverendissima, che lo re di Francia promette ad nostro signore stato, etc. Se si restringano insieme loro tre, cio è Francia papa, et Svizeri, et che havendo questo non teme nè di Spagna, nè Inghilterra, nè imperatore, nè altro; et facto questo, nè vorebbe venire in Italia, etc., ad recuperare lo stato di Milano. Delle qual cose nostro signore non è anchora resoluto, et altro non ci è degno da scrivere.

Al medesimo, april. 18, 1514.

Io comprehendo, per quello posso ritrarre da alchuno, che nostro Signore vistosi lassato indrieto da Spagna da uno tempo in quà, comincia ad prestare orecchie ad queste cose di Francia, et ad ogni hora lo ambasciatore franceze è con s. Santità et lo ausculta volentieri, che prima nonne voleva sentir parlare, et M. Luisi de' Rossi e mezano ad tutte queste cose, et lui me ha detto, che crede, che nostro signore se ristringerà cum quella maestà, et veramente non è dubio, che quando fussino insieme nostro Signore, Francia, et li Svizeri, ci fussi da dubitare, et le cose andrebbono bene per voi altri; staremo a vedere, et intendendo risolutione alchuna, subito se significherà ad V. S.

N°. CV. (*tom.* ij, *p.* 297, *not.* 1.)

N° CVI. (*tom.* ij, *p.* 298, *not.* 1.)

Ex. origin. in archiv. reipub. Flor.

Baldassare da Pescia a Lor de' Medici. Rom. 18, *apr.* 1514.

Questa havevo cominciato questo dì XVII, credendo si spacciassi, ma perchè non partì alchuno per lì, la ho sopratenuta persino ad questa seraXVIII; et di più fo intendere ad V. S. come questa sera Monsignore reverendissimo me ha detto, che io gli faccia intendere come quì sono lettere del primo di questo del re proprio d'Inghilterra ad

nostro Signore, per le quali si duole assai cum sua Santità de questa tregua, che ha facto Spagna con Francia, et monstra ne essere mal contento, et gli fa intendere, che vuole essere con quella, et non uscire della voluntà sua; d'onde nostro signore pensa, et con ogni ingegno trama di operare, che d'Inghilterra et Francia se reconcilino, et faccino accordo insieme, et di gia ha dato qualche principio, et farà ogni opera d'accordargli, et Dio gliene presti gratia. S. S. reverendissima fa intendere ad V. S. che di questo ultimo capitolo d'Inghilterra la non ne parli; ma solum sia ad sua satisfactione.

N° CVII. (*tom.* ij, *p.* 301, *not.* 1.)

Exempl. in Biblioth. Vaticanâ. Voy. *Fabroni, Vita Leonis X, adnot.* 38.

Copia originalis litteræ serenissimi regis Angliæ ad sanctissimum Dominum nostrum, Dominum Leonem Papam X missæ, de pace ac fœdere per eum et christianissimum Francorum regem noviter initâ.

Beatissime pater, etc. Post multas variasque disceptationes atque altercationes inter serenissimi Francorum regis oratores qui apud nos sunt, et nostros consiliarios ultrò citròque habitas, divino tandem munere, et sanctitate vestrâ duce atque auctore, arma per nos pro istâ sancta sede sumpta deposuimus, et terrâ marique pacem ac fœdus cum eodem Francorum rege æquis et honorificis, tam vestræ sanctitat quàm nobis, conditionibus inivimus. Nam vestram ante omnia sanctitatem, istamque sanctam sedem, ac universam ejus ditionem, et nominatim Bononiam in hâc pace et fœ-

dere comprehendimus. Complexi etiam sumus sacrum imperium, et illustrissimum dominum principem Castellæ, atque illis annum hinc ad tres menses inchoandum dedimus ad animi sui sententiam declarandum, utrum in hâc pace et fœdere esse velint, nec ne. At vestræ Sanctitati diem nullam præscripsimus. Nullum præterea non studium et operam adhibuimus, nec quicquam obmisimus, ut ducem quoque Mediolani eâdem pace ac fœdere complecteremur. Verùm id obtinere nullâ ratione potuimus. De serenissimo verò rege Aragonum, quoniam is res suas ex se ipso agere magis amat, neuter nostrûm mentionem ullam fecit. A dicto serenissimo Francorum rege inter cæteros amicos Scoti quoque sunt comprehensi, sub quibusquam conditionibus, quibus eos nequaquàm staturos existimamus. Hujus autem pacis terminus anno postquàm alteruter nostrûm vita excesserit est constitutus; quemadmodùm ex dictæ pacis capitulis, quæ ab eodem Francorum rege intra proximos duos menses sunt comprobanda, et posteà infra annum vestræ Sanctitatis auctoritate (adjectis contra violatorem censuris) confirmanda, ac nunc etiam ex reverendo domino episcopo Vigorniensi, nostro apud Sanctitatem vestram et sedem apostolicam oratore, copiosiùs intelliget. Ut autem hæc pax firmior stabiliorque sit, eidem serenissimo Francorum regi, illustrissimam sororem nostram dominam Mariam ab ipso instantissimè petitam, in matrimonium promisimus. Quæ olim cùm vix annum XIII attigisset, per nostrum clarissimæ memoriæ patrem prædicto illustrissimo principi Castellæ, annum tunc ætatis suæ nonum agenti pacta fuerat, tempusque constitutum, ut cùm idem illustrissimus dominus princeps ad annum XIIII pervenisset, oratores ac procuratores suos huc ad nos mitteret, qui cum dictâ illustrissimâ sorore nostrâ solemnia sponsalia, per verba de præsenti confice-

rent. Quod cùm non esset ab ejusdem illustrissimi principis gubernatoribus observatum, rursùs anno superiori cùm apud Insulas Oppieses essemus, huic rei, XV die mensis maii proximè præteriti, per oratorem nostrum operam dedimus, atque hoc quoque ab eisdem domini principis gubernatoribus (quanquam sæpè à nobis admonitis et rogatis) fuit neglectum. Quapropter dicta illustrissima soror nostra, consultatione prudentum habitâ, quicquid per eumdem nostrum patrem, suo nomine, cum prædictis domini principis gubernatoribus, actum fuerat, coram notario publico et testibus se rescindere, ac irritum habere protestata est: atque re dissolutâ, dicto serenissimo Francorum regi est desponsata, et matrimonium per ejusdem regis procuratorem jam contractum. Quo vinculo non dubitamus sinceriorem et constantiorem inter eum et nos pacem futuram: ad quam quidem crebrè studiosissimèque vestræ Sanctitatis adhortationes, et demonstrata nobis ab eâ, non istius sanctæ sedis modò, verùm etiam totius christianæ reipublicæ utilitas nos imprimis allexerunt, eâ sanè spe, ut non nostra tantùm, sed et omnium christianorum arma plus nimio in mutuas cædes grassata, finem aliquandò faciant, et in christiani nominis hostes convertantur; qui fraternas nostras cædes læti ac ridentes spectant et nos eò meliùs rem sibi gerere, ac magis strenuè sibi militare, quò atrociùs in nostra ipsa viscera sævire arbitrantur. Proindè Sanctitatem vestram etiam atque etiam oramus, ut quod sanctissimè cogitavit et feliciter cœpit, universali paci componendæ nunc maximè instet, divinoque suo consilio, et quantis valet precibus, sicuti apud nos fecit ita apud cæteros principes christianos agat, summâque vi in tam præclarum, tamque vestrâ Sanctitate dignum, christianæ reipublicæ salutiferum opus adnitatur; quo pulcherrima illa, votisque omnibus et nobis semper exoptata

adversùs infideles expeditio concordibus omnium christianorum armis animisque conspiciatur : quod aut sub vestrâ Sanctitate, aut sub nullo alio pontifice nos visuros speramus. Ex palatio nostro Greenvici die 12 augusti M. D. XIIII.

N° CVIII. (*tom.* ij, *p.* 304, *not.* 1.)

N° CIX. (*tom.* ij, *p.* 304, *not.* 2.)

N° CX. (*tom.* ij, *p.* 304, *not.* 3).

Rymer, Fœdera, *t.* vj, *p.* 74.

Littera regis Francorum ad Th. Wolsey, elect. Eboracensem.

MONSIEUR D'IORCI,

POUR ce que j'ai sceu retour de ce porteur pur delà, je ne l'ai voulu laisser partir sans vous porter lettres de moy.

Et par icelles vous prier et affectueusement que vous vueillez faire mes bonnes et cordialles recommandacions aux *roy et royne* mes bons frère et sœur et aussi a la *royne ma femme.*

En vous priant en oultre, tenir main à ce que ma femme parte delà le plustôt que faire se pourra,

Car il n'y a chose en ce monde que tant je desire que de la veoir et me trouver avecques elle,

Et en ce fait vous me ferez plaisir et m'obligerez de plus en plus à vous.

Priant Dieu, *monsieur d'Iorci*, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Escrit a *Estampes* le second jour de septembre,

LOYS.

ROBERTET.

Au dos.

A monsieur d'Iorci.

Du même au même, p. 81.

MONSIEUR D'YORCK MON BON AMY,

J'ay puis naguieres receu la lettre que vous m'avez escripte.

Et par le contenu d'icelle entendu la bonne et parfaicte voulonté que vous avez non soullement a l'entretennement de la bonne paix et mutuelle amytié d'entre le *roy* mon bon frere et cousin et *moy*, maiz à l'augmentacion et accroissement d'icelle, et de noz honneurs et estatz.

Dont tant et si affectueusement que je puis je vous mercye.

Et vous prie, *monsieur d'York mon bon amy*, en croye fermement qu'el n'y a amytié ne alliance en la christienté que tant ne plus je tiengne chere, que je faitz et vueil faire tant que je viuray, celle de mon dit bon frere et cousin, esperant, par vostre bon moyen trouver toujours en lui pareille correspondance.

Et quant à ce que m'escripuez de la traduction et venue par deçà *de la royne* ma femme, je vous mercye de la paine que vous prenez pour l'appareil des choses qui sont requises et nécessaires pour sadite venue, et de l'extresme diligence

que vous y avez faict et faictes, ainsi que *le seigneur de Marigny et Jehan de Paris m'ont escript.*

Vous priant continuer et l'abréger le plus que vous pourrez, car le plus grant desir que jaye pour l'heure presente est de la veoyr deçà la mer, et me trouver avecques elle, par quoi en ce faisant et n'y perdant temps comme vous le m'escripuez, vous me ferez singullier plaisir, et tel quel ne sera jamaiz que jen aye souvenance et obligacions envers vous.

Et, quant a ce qu'avez retenu avecques vous le dit *seigneur de Marigny et Jehan de Paris*, pour aider a dresser ledit appareil *a la mode de France*, vous m'avez fait plaisir en ce faisant, et presentement leur escript que non seullement ilz vous obeissent en cela, maiz en toutes autres choses que vous leur commanderez, et tout ainsi qu'ilz feroyent a ma propre personne.

Et au regart du plaisir, que dictes par vos dites lettres, que ma dite femme a pris d'avoyr ouy de mes bonnes nouvelles, et que la chose, que pour le jourduy plus elle desire et souhaite, est de me veoyr et estre en ma compagnie, je vous prie *monsieur d'Yorck, mon bon amy*, lui dire de par moy, et lui faire bien entendre, que mes desirs et souhaitz sont pareilz et semblables aux siens; et que puis qu'il n'est possible que je la voye si tost que je desire, que je lui prie qu'elle me face savoir de ses nouvelles le plus souvent que faire se pourra, et je feray le semblable de mon cousté.

Au surplus, en tant que touche les très affectueuses et très cordialles recommandacions que vous avez faictes à mon dit frere et cousin de ma part, et celles que de la sienne vous me faictes, je l'en mercye de tout mon cueur, et vous prie derechef les luy faire, et aussi me faire premié-

rement entendre s'il y a aucune chose en mon royaume où il preigne plaisir, et je metray paine de lui en complaire.

Au demeurant j'ay veu ce que vous avez escript à mon cousin *le duc de Longueville*; sur quoy je lui ay ordonné vous faire responce telle que verrez, je vous prie y adjouter foy; et me faire savoyr de vos nouvelles le plus souvent que possible sera, et vous me ferez plaisir si grand que plus ne pourriez.

Priant Dieu, *monsieur d'Yorck, mon bon amy*, que vous ayt en sa garde.

Escript *à Paris*, le jour de septembre.

LOYS.

ROBERTET.

Au dos.

A monsieur d'Yorck, mon bon amy.

Nº CXI. (*tom.* ij, *p.* 313, *not.* 1.)

Ex origin. in arch. palat. reipub. Flor.

Magnifico viro patrono meo observandissimo Lorentio de Medicis.

MAGNIFICE vir, patrone mi observandissime, etc. In risposta delle sue de' V. non me accade dire altro ad V. S., salvo che ho ringratiato el magnifico Juliano, per parte di quella, del cavallo suo gli vuole mandare, el quale sarebbe già per via, se non fussi che ha havuto un poco di male in uno piede di drieto, che non si è potuto mandare; pure si partirà sabbatto di quà, et credo verrà Pietro Tedesco con epso, et venendo lui manderò in sua compagnia li duo cavalli del signore Jo. Jordano, che ho havuti, et lo cavallo

del signore Luca Savello, quale è in corneto, ordinerò che vengha con questi. Quello del signore Niccolò non si è potuto havere, perchè dice che è malato; per hora si mandano questi tre, perchè più non sene sono potuti havere.

Monsignore reverendissimo Cibo per parte di V. S. ho visitato, et confortato al curarsi, et recuperare presto la sua bona pristina valetudine, per venire in questa festa di là, sua Signoria reverendissima non sta anchora troppo bene, nondimeno sta levato, et va per camera, et tutte le sue stanze, et ha una voglia extrema di venire, et dice, che se si dovessi fare portare in lectica, omnino vuole essere lì in questo S. Giovani, per godere in compagnia di V. S. quelle cose che saranno, et si faranno lì, et che non lasserà ad fare cosa alchuna per guarire, per essere lì, et partecipare questo piacere con quella, ad la quale assai se raccommanda.

V. S. sarebbe tarda ad la fiera ad Lanciano; questo dico, perchè se lo elephante, che la ha domandato, lo havessi chiesto tanto inanzi, che fussi potuto venire ad tempo, quella ne sarebbe stata compiaciuta, ma se la se ricorda bene della grosseza, et graveza sua, et se pensa ad le strane vie, che sono di quì ad Firenze, ed atteso ad li soi deboli piedi, quali mirabilmente le pietre offende, non si condurebbe costì in uno mese, non che in XV giorni, che si sono di tempo, nondimeno per satisfare ad quella, si va pensando modi, o fargli qualche scarpa, come si fa ad gli cani, o se potremo mandarlo per mare, o qualche altro modo, ma nonci si vede possibile; et venendo se si facessi male, et rimanessi per via, nostro signore et anchora V. S. ne restarebbono mal contenti. Per tanto, se non lo haverà V. S. dolghisi di se medesimo. Io subito ne parlai con nostro signore, et con monsignore reverendissimo, et tutti ridendo fortemente disseno,

sarebbe bene per honorare quella festa mandarcelo, ma non andrebbe ad tempo, et sarebbono stati contenti darvi questa consolatione, ma el tempo è corto; sicchè la bona voluntà di compiacere ad V. S. nonci è manchata, li effecti non possano seguire li rispecti detti di sopra.

Ad monsignore reverendissimo ho dato la copia della conventione de' frati, et operai de' servi, et quella ha havuto chara, etc.

Hier mattina doppo il consistorio nostro signore venne in castello, et staravvi per sino ad sabbato ad vespro, perchè è vespro papale, etc. Hoggi doppo pranzo passegiando sua santità, et stando audire cantare, si strinseno insieme quella, et monsignori reverendissimi di Ferrara, et de Aragona et M. Luigi de' Rossi, et parlando delle cose di Firenze, cioè della giostra, triomphi, caccie et altre feste che si faranno lì, sua santità me fece chiamare da M. Luigi, et volsene vedere la nota del triompho, et delli capitoli della giostra, che ho avuto di là, et in conclusione si risolverno, che andando li prefati reverendissimi Ferrara et Aragona ad Loretto, come vanno fra III dì, di venire ad vedere la festa, et essere li stravestiti, la vigilia di S. Giovani, et che volevano fare la via di Cortona, et venire in poste. Nostro signore me ha commesso, che io ne scriva ad V. S. et che gli dica per sua parte, che la ordini da Cortona ad Firenze, che siano tante poste, quante sarà di bisogno, et che per ogni posta ordini VI o VIII cavalli, perchè ciascuno di loro haverà III o IIII servitori, et che dette poste siano in ordine ad li XVIII o XIX dì di questo, et che la faccia loro honore, et carezze, etc., et uno pezo con grandissimo desiderio, si parlò di quella festa, et omnino di venire ad vederla, et in questi ragionamenti si disse, che il magnifico Juliano anchora lui verrà, ma stravestito. Doppo questo, partiti da nostro

signore li prefati reverendissimi et M. Luigi in chiamorno, et commissommi, che io scrivessi ad V. S. per parte loro, come havevano deliberato di venire per la via et modi detti di sopra, et essere lì la vigilia di S. Giovani al fermo. Io ringratiatoli, et invitatoli per parte di V. S., me offersi fare il bisogno. M. Luigi et io parlando di poi insieme della venuta de' questi reverendissimi, etc., ci risolvemmo confortare nostro signore ad fare ordinare la camera terrena di V. S. et quella altra per Ferrara, et Aragona, et per lui et M. Augustino de' Triultii, et il conte Hercole, la camera de' cancellieri, et per lo magnifico Juliano, la camera dove stette nostro signore, et se verrà Cibo quella di madonna, et dice, che se' l magnifico Juliano verrà, lui ne verrà seco; ma non venendo lo prefato magnifico Juliano, che lui con li prefati M. Augustino e'l conte Hercole sarà costì o lunedi, o martedi innanzi S. Giovani per godere V. S. alchuno dì. Questo ordine delle camere ho conferito con madonna, et S. S. dice che V. S. lo faccia, che sarannobene accommodati, non dimeno me ne rimetto ad quella, etc.

Li danari se haveranno da nostro signore, ma non so tutti, et per questa altra mià ne darò migliore notitia: et acciochè se possa cominciare ad spendere qual cosa si manda con questa una lettera di cambio di ducati 200 d'oro larghi ad Lomfredini, che siano pagati ad sig. Bernardo, per spese et provisioni di casa, et questo lo ha facto madonna, etc.

Romæ, 8 *jun*. 1514.

N° CXII. (*tom.* ij, *p.* 313, *not.* 2.)

Ex orig. in archiv. palat. reipubl. Flor.

Baldassare da Pescia a Lorenzo de' Medici, Flor. Romæ, 17 jun. 1514.

QUESTA mattina lo ambasciatore venitiano ha cavato fora per Roma havere lettere da Venetia fresche come monsignore reverendissimo Gurgense è morto di veneno; il che quantumque per nissuno si creda, nondimeno ne ho voluto scrivere ad V. S. nostro signore nè lo signore Albertone hanno nova nissuna; tamen ogni cosa potrebbe essere, et perchè per Roma non si dice altro, lo ha voluto significare ad quella, ad la quale humilmente me raccomando, et prego, che per potere satisfare ad nostro signore et monsignore reverendissimo della festa di là, la non voglia lasciare pretermettere quantunche minima actione, che ad la giornata vi si farà, dì per dì, farle significare; che veramente, poichè non possano essere presenti lì, sentendole per lettere, ne piglieranno piacere grande, et saranno loro molto grate.

Al medesimo, Romæ, 19 jun. 1514.

M. Luigi de' Rossi con li compagni debbano esser giunti lì per sino hieri, al quale V. S. me raccommanderà, et gli dirà, che quì non è anchora nova alchuna de quella cosa sua, dipoi si partì di quì; venendocene non mancherò di fare quanto me impose, et che nostro signore si sta la maggior parte del dì in la stantia sua ad giocare ad scacchi et udire sonare, et aspectando ad la giornata quello si farà lì dì per dì de quelle feste; pero quella non mancherà quando cominceranno, ogni dì farne scriverne, et spacciare una ca-

valcata per questo effecto, per sino che le durano, che gli sarà gratissimo. Sua Santità et monsignore renverendissimo, et tutti li altri stanno benissimo, et la clarice con un corpo grande, et ad la bona gratia di V. S. humilmente me racommando:

Al medesimo, Romæ, 22 jun. 1514.

Per lo amore di Dio V. S. commetta ad S. Joanni, che non manchi di scrivere ad la giornata, ogni minima cosa de qualunche particulare, sì delli signori venuti di quà, quanto delli altri, et del triompho, pallio, caccia, et giostra, cosa per cosa, perchè nostro signore et monsignore reverendissimo ne piglieranno quel medesimo piacere, udendole ordinatamente, che se vi fussino presenti; et perchè so, che V. S. debbe essere occupatissima, non gli dirò altro, salvo che ad la bona gratia di V. S. humilmente me racommando, quæ fœlix valeat.

Al medesimo, Romæ, 23 jun. 1514.

Delle nuove che venghano di fora, mentre che sta lo magnifico Juliano lì, non scriverò altramente, perchè monsignore reverendissimo ha ordinato, che ne sia scripto sempre una lettera commune al magnifico Juliano, et ad. V. S.

È stato grato havere inteso la arrivata de' quelli reverendissimi signori, et del magnifico Juliano ad salvamento, et molto più sarà ad nostro signore grato intendere ad la giornata distinctamente li progressi, li homini che interveranno, le ordinanze, et qualunque altra minima cosa della festa, che per uno piacere non potrebbe ricevere maggiore; e se V. S. dovessi deputare uno ad questa cura, che non habbia altro da fare (se non lo haverà facto) per vostra fede non manchi di fare scrivere ogni minima cosa, di sorte che

habbia satisfare ad sua santità; et quanto più largamente sarà scripto, tanto più sarà grato.

Al medesimo, Romæ, 26 jun. 1514.

Magnifice patrone mi observandissime, etc. Hieri ricevvi due di V. S. de' XXII et XXIII ad le quali non accade altra risposta, salvoche lì avisi della festa sono stati grati, ma se fussino state un poco più largamente, et particularmente descripte le cose, narrando le persone, li ornamenti, in che quantità, et qualità, et ciascuna altra minima cosa, sariano più piaciuti; et quello che non si è facto V. S. lo potrà fare, dando questa cura ad persona, che le habbia visto tutte, et che non habbia altra cura, et significarle, perchè saranno accepte.

Al medesimo, Romæ, 27 jun. 1514.

Questa sera, dipoi ch' io ebbi mandato le lettere ad la posta, ricevvi le di V. S. de XXV cun le avisi della caccia, et del resto della festa, li quali sono stati molto grati, et in verità questo modo di scrivere è satisfacto assai à nostro signore; et non mancho piacere ne ha preso sua santità, leggendo tutta la lettera, che se la vi fussi stata presente, et queste formale parole ha usato questa sera, mentre la leggeva.

N° CXIII. (*tom.* ij, *p.* 314, *not.* 1.)

Ex origin. in arch. palat. reipub. Flor.

Baldassare da Pescia a Lor. de' Medici Flor. Romæ, 8 jun. 1514.

Queste tante feste che si faranno in Firenze hanno facto

venire capricci a tutto il palazo, et la corte, di venirle a vedere, et monsignore reverendissimo nostro, et il castellano ne hanno grandissima voglia, ma nè l'uno, nè l'altro ci puo venire. El castellano questa mattina ha mandato duo lupi che haveva ad V. S., et dice che nostro signore ve harebbe mandato lo elephante, se non havesse havuto paura, che gli fussi stato facto pagare la gabella ad la porta, et se racommanda ad V. S. et la ringratia di quelle cose, et dice che madonna Appollonia della Masina sarebbe bona per una di quelle vergini vestali del TRIOMPHO DI CAMILLO, et mille altre sue baie, et è tutto di V. S. el quale triumpho, per essere contra Franzesi, è stato di quà notato da alchuno homo da bene, et detto che è da advertirci per rispecto de' Franzesi, che sono molto sensitivi, et quando V. S. lo potessi mutare, o subtacere il nome, non sarebbe male; quella è prudentissima, et credo haverà ben pensato tutto; questo gli ho detto, perchè monsignore reverendissimo di Ferrara me ne ha advertito questa mattina, che dice cognoscere in qualche parte la natura gallica. Io ne ho detto con monsignore reverendissimo nostro, et anchora lui dice, che quando si potessi mutare, non sarebbe male; tamen tutto sia rimesso ad la prudentia di V. S.

Potrebbe essere, che Latino, et io venissimo sino là, in poste, quando V. S. se ne contenti, et nostro signore.

N° CXIV. (*tom.* ij, *p.* 315, *not.* 1.)

Ex. origin. in archiv. palat. reip. Florent.

Baldassare da Pescia a Lorenzo de' Medici Flor.
Romæ, 11 jun. 1514.

MONSIGNORE reverendissimo ringratia V. S. del Rosso

Ridolphi senza altre cerimonie, et perchè quì si fa gran dire di questa giostra di V. S. S. S. reverendissima me ha imposto, che io gli scriva, che poichè li si è deliberato di farlì, et quì si dica, che V. S. metta in campo non so quanti, come la advertisca di fare electione di quelli giostranti, et homini sopra ciò, che saranno per lei, che l'honore resti in casa, come sempre si è facto in simile et altre cose, e gli ricorda ad mandare fora di Firenze ad cercare valenti homini in giostra, et nel ordinare, et che non si fidi di Fiorentini, che non sanno che si peschino, se non di cose antiche; et che in questo V. S. habbia advertentia grande, et di core gliene racommanda per honore della casa.

N° CXV. (*tom.* ij, *p.* 315, *not.* 2.)

Ex origin. in archiv. palat. reipubl. Flor.

Baldassare da Pescia a Lorenzo de' Medici, Flor. Romæ, 10 juin 1514.

MADONNA me dice che ha inteso hoggi, come V. S. si prova ad giostrare, et mettesi arme adosso, et corre cavalli grossi armato, et che più presto gli fa male, che altramente, etc. Il che quanto gli sia dispiaciuto in verità non lo potrei scrivere ad V. S. et stanne con grandissima passione, et me ha imposto che per sua parte gli scriva, et gli ricordi, che pensi bene ad li antiqui di casa, che hanno giostrato, quali et chi furno, et ramemora che se Piero di Cosimo giostrò, era vivo suo padre, che governava la città, et haveva uno fratello; et anchora quando Lorenzo, avolo di V. S., giostrò, haveva Piero suo padre che governava; et anchora lui haveva uno fratello, cioè Juliano, padre de mon-

signore reverendissimo, el quale Juliano quando anchora lui giostrò la bona memoria di Lorenzo governava, et che etiam quando la bona memoria di vostro padre giostrò haveva duo figlioli, et duo fratelli, et non obstante questo gliene fu gridato, et ne riportò assai incarico, et che hora che V. S. è giovine, et in casa non ci essendo altro, che quella et lo magnifico Juliano, et tutti dui senza donna et figlioli, et atteso la cattiva complexione del prefato magnifico Juliano, quella non puo fare maggiore errore, che tenere simil vie, et mantenere la casa. Veramente tutto questo discorso lei me ha facto con grandissima passione, et quasi con le lacrime in su gli occhi, et prega caramente quanto può pregare una madre il figliolo, V. S. che la si vogli portare in modo, che non gli vogli dare queste passioni, che se le continuassino non la farebbe troppo bene. Signore mio V. S. vede che sua matre sì muove ad buon fine, el quale credo, che se la lo considererà bene, penserà che lo fa ad benefitio suo, non per altro; et io anchora, per lo amore che io gli porto, la prego quanto so et posso, che non vogli pigliare simili exercitii, che non sono nè di honore, nè utili.

N° CXVI. (*tom.* ij, *p.* 316, *not.* 1.)

Canti Carnascialeschi, *p.* 121, *ed. Fior.* 1559.

Di Jacopo Nardi.

TRIOMPHO DELLA FAMA, ET DELLA GLORIA.

CONTEMPLA in quanta altezza sei salita,
Felice, alma Fiorenza,
Poi che dal ciel disceso è in tua presenza
La gloria, e con gli esempi a se t'invita:

La quale ha tal potenza,
Che' a' i morti rende vita;
Ond'ella il morto già CAMMILLO mostra
Viver ancor per fama, all' età nostra.

Quell' è Furio Cammillo il gran Romano
Per cui Roma esaltata
Fu tanto che l'invidia scellerata
Usò ver lui la rabbia ben che invano:
Perchè la patria ingrata
Il consiglio non sano
Conobbe poi, che le levò la soma,
Et fu costretta dir; per te son Roma.

Le pompe trionfal, nel tuo cospetto,
Le barbariche spoglie,
Le tempie ornate delle sagre foglie,
Mostran le lode sue; ma tal concetto
Una parola accoglie;
Poi che lui solo è detto
Della patria, per l'opre alte è leggiadre,
Primo liberator, secondo padre.

Manca la vita, in un tanto superba,
Mancan le sue sant' ale;
La nostra dea, contro l'ordin fatale,
Trae' l buon fuor del sepolcro, e'n vita il serba.
La vertu sola vale
Contro la morte acerba:
E senza lei, cercar gloria non giova,
Ma seguendo vertù, costei si trova.

Come vedete, seco insieme vanno,
La dea Minerva, è Marte;
Che colla spade, con scienza, e arte,
A l'huom mortale immortal vita danno:
E l'haver grate carte,
Lo ristora del danno;
Perchè come l'allor foglia non perde,
La storia, e poesia sempre stà verde.

Dunque colui, che'n questo mondo brama,
Col generoso cuore
Vincer l'invidia, e acquistare honore,
Ne seco seppellir la propria fama,
Porti alla patria amore:
Perchè colui che l'ama,
E con giustizia difende e governa,
In cielo ha vita e fama al mondo eterna.

N° CXVII. (*tom.* ij, *p.* 319, *not.* 1.)

Ex origin. in archiv. palat. reipub. Flor.

Baldassare da Pescia, a Lor. de' Medici, Flor.
Romæ, 11 *mai.* 1514.

Magnifice patrone mi observandissime, etc. Scrivendo hiersera ad V. S. inter cetera della partita del reverendissimo Gurgense, gli disse, come la intelligentia et maneggio di queste cose de' Venitiani con lo imperatore tra nostro signore et Gurgense me era cascato in mano, etc., quale è venuto in questo modo; cioè. A dì passati sendosi rotto Gurgense con nostro signore, perchè ne seguiva ne è anchora seguita, la ratificatione delli Venitiani della pronuntia facta per sua Sanctità, et havendo S. S. reverendissima, in sù questa rottura domandato licentia da nostro signore et da tutti li reverendissimi in consistorio, et parendoli dipoi pure male partrisi senza conclusione, o vogliamo dire senza danari, ha misso al nostro procuratore della Minerva frate Nicolò della Magna con nostro signore monsignore reverendissimo nostro, et frà Piero Quirino Camaldulense, quale tratta quì, oltra le cose de' Venitiani, cose grande, et est apud hos nostros maximæ authoritatis, et non mostrando mosso da lui, è venuto da quattro dì in quà da monsignore reverendissimo, et comminciato ad tractare qual cosa sopra

questa materia, et per essere lui pure amico nostro, cioè della casa de' Medici, et molto affectionato, gli prestano fede, et per essere lui religioso non vorebbe essere veduto ad ogni hora in queste camere, et per essere mio intimo amico, con licentia de monsignore reverendissimo, ha preso ad communicare con me tutto quello che lui ha da Gurgense; et per componere et reconciliare S. S. reverendissima con nostro signore, mediante me, fa intendere ad monsignore reverendissimo nostro quello, che occorre ogni hora, et quello, che cava da quella, dimodo che per amore di V. S. ad la quale è deditissima non resta ad fare cosa alchuna di intrometterme in questi negocii, et credo, che lui forse se transferirà cum Gurgense dallo imperatore, come homo di nostro signore; il che seguendo, noi saremo raguagliati ad ogni hora delle cose di là sinceramente; et qui adpresso di nostro signore fa pensieri lasciare me con una ciferna, et indirizzo de' tutto quello, che tracterà per sua santità et altri, sicchè la S. V. ha inteso, come la cosa è andata, et per quanto si può ritrarre per li ragionamenti havuti col procuratore. Gurgense uccella ad danari, et ad una legatione, et se lui havesse dalli Venitiani uno 20, o 25 m. ducati, et da nostro signore una legatione, le cose se reconcilierebbonno; ma credo, che arerà in arena, et se non piglia altra via, se ne partirà come vorrà; pure mentre che scrivo, lui è venuto da nostro signore, et se potrò ritrare, innanzi che io serri la lettera, cosa alcuna, ne farò partecipe V. S.

Monsignore reverendissimo nostro me dice, che Gurgense si è partito per ritornare quì domattina da nostro signore, et non si è conclusa cosa alchuna; concludendosi, se ne darà notitia ad V. S. et dicemi che Gurgense gli ha detto, che vuole passare di lì; d'onde conforta quella ad fargli honore, et careze non pero fora dell' ordinario, etc.

De Inghilterra quì sono lettere come quel rè fa la impresa contro Francia gagliardamente, et di Francia ci sono lettere anchora, quali doverranno essere venute lì, et però none sene dirà altro.

N° CXVIII. (*tom.* ij, *p.* 327, *not.* 1.)

Bembi Opera, *t.* iij, *p.* 478.

PROPOSTA DI M. PIETRO BEMBO.

Al principe M. Leonardo Loredano, ed alla Signoria di Vinegia, per nome di papa Leone X.

PAPA LEONE serenissimo principe, ed illustrissima signoria, il quale ha continuamente servata memoria delle cose, che questo dominio ha per addietro a beneficio de' suoi fratelli, e della sua famiglia amorevolmente molte adoperato, ed ha sempre amato il temperamento di questa republica, fondata in santissime leggi, e la prudenza e la gravità sua; mentr' egli è stato in minor fortuna, con tutti que' modi, co' quali s'è per lui potuto, ha cerco, e procacciato il comodo, e l'onor vostro, e sempre d'ogni vostra avversità s'è doluto non altramente, che se questa città la medesima patria sua stata fosse, e dappoi pervenuto al pontificato, quatunque incontanente chiudeste voi la lega col rè di Francia, senza farneli alcuna cosa sentire; nondimeno, vincendonelo il paterno affetto suo si dispose di fare ogni opera che voi lo stato vostro reintegraste, ed a questo fine tentando, e movendo, come si suol dire, ogni pietra, et con lo 'mperadore, e col rè di Spagna, e spesovi sopra mol tempo, e molti pensieri, posciachè egli vide non potergli a convenente pace indurre con voi, come che egli

assai chiaro per le passate sperienze conossesse di quanto pericolo era favorir Francesi, ed in Italia richiamargli, pure fermatosi in sul volere che questa signoria ricuperasse tutto il perdutto, incomminciò a procurar la pace tra'l rè d'Inghilterra, ed il rè di Francia, e quella condotta al fin suo, confortò, siccome sa la serenità vostra, il detto rè di Francia, al venire in Italia, affine che da quella venuta ne seguisse il beneficio di questa republica; la qual fu cosa, che forte offese gli animi degli altri prencipi mal contenti di sua santità rendendogli tutti. Ma tuttavia ne anco questo giovando, e tardando il rè la sua venuta, o perchè non la curasse molto, stanco, e sazio del guerreggiare, e dello spendere anco egli, o perchè cosi volesse N. Sig. Dio, che per altra e più sicura via deliberato avesse di rassettare, e tranquillar le cose vostre, e quelle della conquassata Italia, è avvenuto, che i nemici del rè si sono in questo tempo, e spazio deliberati, e risoluti, e preparati alla difesa di modo, che nessuna speranza chi sanamente considera aver più si può sopra lui, come intenderete. La onde nè con lo 'mperadore, nè col rè cattolico avendo nostro signore trovato modo di soddisfar a voi, e di racchettarvi, nè col rè christianissimo sperando di poterlo ritrovar più, egli si stava in grande affanno, e travaglio d'animo, e di mente tutto sospeso. Nel qual travaglio dimorando egli molto mal contento, solo per lo non si potere esso risolvere a beneficio di voi, e tuttavia intrattenendo lo'mperadore, ed il rè cattolico, e tanto ancor più, quanto meno si poteva sopra Francia fondamento alcun fare, sopragiunsero le novelle turchesche, e la rotta e sconfitta che si disse il gran Turco aver dato al Sofì. Le quali novelle forte commovendo l'animo di sua Beatitudine, conoscendo egli prima, e potissima cura sua dovere essere, lo avere alla salute

della cristiana comunanza risguardo, egli in tutto si rivolse a procurar la unione de' prencipi cristiani, per potere, fatto ciò, mandare avanti la tante volte in vano e pensata, e raggionata, e proposta impresa, e guerra contra Turchi, siccome a buono e vigilante pontefice si conveniva, non lasciando per tutto ciò di sollecitare Cesare ed il cattolico alla restituzion dello stato della serenità vostra, e così ne scrisse a' prencipi tutti, a cui di ciò s' appartenea di scrivere, e sopra tutto caldissimamente a Cesare, come vedeste. Anzi non ben contento di confortargli, e pregargli alla detta unione per lettere si dispose di mandar loro legati a questo fine, e spezialmente monsignor lo cardinale di Santa Maria in Portico allo 'mperadore. La qual deliberazion fatta da lui, venutogli poi parendo che il mandarlo legato si traesse dietro più lunga dimora, e tempo per gli impedimenti, che la legazione ha seco; desideroso della reintegrazion di questo dominio, si dispose di mandarnelo privato nunzio, più guardando all' effetto dell' andata sua, ed al poter tanto più tosto procurare il comodo della Signoria vostra, che all' onor del cardinale a se carissimo come sapete. Dovendo egli adunque andare in Lamagna, e già s' era preso, che posta in iscrittura, e fornita tutta la commission, sua la quale io vidi, e lessi, di vero, signori, tanto favorevole alle cose vostre, che parea che nostro signore il mandasse più tosto nunzio di questa reppublica, che suo; raggionando egli meco sopra la commission predetta molte cose, egli forte si dolea, e rammaricava, che Bergamo alla divozion dell' imperadore tornata fosse, affermandomi, che a lui arebbe dato il cuore di fare assai a beneficio vostro, se quella città si fosse mantenuta per voi. Ora essendo a questo termine, ed in tale stato le cose, ebbe nostro signore dal rè cattolico, per lettere di 6 del mese prossimamente

passato, che egli chiudesse la pace tra Cesare, e la Serenità vostra, con restituzion di tutto lo Stato vostro, da Verona in fuori, pagandone voi all' imperadore dugento mila fiorini d'oro, o quel più, che necessario fosse a guidicio di sua Beatitudine, la qual cosa avutasi a 25 del detto mese, fe risolver nostro signore, il quale per addietro molte volte v' aveva pensato, di confortar voi ad accettare il partito. E così l'altra mattina per tempissimo, fattomi a se chiamare, mi scoperse questa resoluzione sua, e ordinommi, che io mandassi dicendo all' ambasciator vostro, ed al cardinale e Grimano, e Cornelio, che eglino venissero a lui, imponendomi, che io mi vi trovassi anchora io. A' quali egli parlò, quanto per lettere dell' ambasciatore, e forse delle loro signorie dee avere vostra Serenità inteso a bastanza. Ma l'altro dì poi, che fu a' 27, non rimanendo egli ben soddisfatto di fare intendere à questa città per lettere la detta risoluzion sua, deliberò mandarle una voce viva per maggiore espressione dell' animo suo, estimando egli che questa proposta bene intesa, e accettata da voi, si tiri dietro la salute, non accettata forse la ruina di questa repubblica. Ed elesse me a questo officio, sì perchè io potessi a voi buona testimonianza rendere della sua mente che e dentro, e di fuori sempre l'avea veduta, e sì acciochè questa signoria essendo io de suoi, più fede mi havesse a prestare in ciò, che io le dicessi: commettendomi, che venuto quì più tosto, e con più diligenza, che io facessi alla Serenità vostra intendere, che avendo egli deliberato procacciar primieramente la salvezza della christiana comunanza, siccome principalissima parte del suo ufficio; perciò, che s'è vero che il Turco abbia rotto e sconfitto il Sophì, è bene armarci noi di modo, che tornando egli potente, e superbo da quella vittoria, egli non la possa offen-

dere: se è falso come anco si dubita, e vero sia che dal sophì sia stato vinto il Turco, questo appunto è il tempo da fare arditamente la empresa contra lui; et non volendo starsi e consumar più lungo tempo in trame, ed in consigli senza conclusione alcuna, siccome egli stato era tutto questo tempo del suo pontificato; egli s'era del tuto risoluto a confortar questa città, e pregarla, con tutta l'autorità del paterno affetto suo verso lei, a prendere, e ad accettar questo accordo. E dice, che ella il faccia primieramente per onore, e riverenza di Dio, acciocchè nol prendendo voi, e perciò sturbandosi la union de' prencipi christiani; che tutta, rassettati, e riuniti voi con l'imperio, agevol cosa fia, che si fornisca e a capo se ne venga in brievi giorni, la chiesa di Dio, e la santa fede sua ed i suoi popoli, non ne ricevano qualche scorno. Secondamente per rispetto di lui, e per trarlo di questa noja, nella quale egli è stato tutto questo tempo, solo per cagion della restaurazion vostra. A quali se egli avuto riguardo non avesse, il primier dì del suo pontefìcato, egli averebbe potuto racchettar le cose di quella santa seggia, e della patria sua, siccome le avesse sapute disegnare, e ordinare egli stesso. Ma sporattutto vuole nostro signore, che voi vi moviate à ciò per beneficio vostro. Conciosiacosa che men male è, anzi pur vie meglio, lasciando Verona, la quale, chi ben considera, si diponè, e sequestra più tosto a brieve tempo, che ella si lasci; e pagando quella somma di denari, la quale si pagherà in buona parte con tempi, e con agevolezze, ricuperar tutto il rimanente del vostro grande e bello Stato, e alle guerre por fine, che volendo voi Verona, e non l'avendo, poichè ella pure sotto l'imperio è al presente, per questa cagion porre a manifestissimo periglio tutto esso vostro Stato, e per avventura forse anco la libertà di questa reppubblica. E dice nostro signore,

e argomenta così: Due cose sono ora in elezion vostra, o la pace con lo 'mperadore o l'amistà col rè di Francia. Della pace con lo' mperadore ne seguono alla Serenità vostra tutte queste cose: prima di presente la ricuperazione di quelle terre vostre, le quali non possedete, insieme con l'uso e l'utilità di loro, fuori solo Verona. Appresso le rendite, e la utilità d'alquante altre che possedete, ciò sono Crema, Vicenza, Padova; e per dir più il vero, quasi l'utile di tutta la vostra terra ferma, che sapete bene, quanto voi ne traete a questi tempi. Da poi il mancar delle spese degli esserciti; che per cagion della guerra neccessariamente nutrir si convengono. A questo modo in un punto voi e le vostre rendite crescierete, e le spese sciemerete: che sono le due cose, che ritornar possono nel pristino vigore, et color suo questa repub. Da poi cesserete le noje, e gli affanni, che sapete quanti, e quanto varj, e quanto gravi sono con voi stati sì lungamente, e vi partorirete quiete, e riposo assai oggimai necessario a questa città ed a' popoli vostri. Da poi non isporrete più a periglio la somma dell' imperio votro, e vi leverete questa spina dell' animo che a ciascuna ora lo dee stimolare, e pugnere; del dubbio, e del sospetto, che per un disordine, o per una sconfitta del vostro esercito, o per alcun tradimento di qualche suddito, di qualche condottier vostro, o per altri molti somiglianti errori, che avvenir possono, se ne vada, e perdasi il tutto. E ricordi vi bene, quante volte questi non molti anni addietro avete cagione avuta di temerne. Oltre ciò a questo cammino andando entrerete per la via medesma di ricuperar Verona istessa. Perciocchè è openion di molti savi uomini, che quando bene il rè di Francia venisse in Italia e ricuperasse a questa signoria il suo Stato, non perciò potrà egli ricuperarle Verona, essendo allo 'mperadore agevolissimo mandarvi sem-

pre buona quantità di fanti a difenderla, come egli fatto ha più volte. Laddove facendo voi pace con lui, e per la pace levandogli il pensare alle cose della Italia, come gli leverete, egli senza dubbio intrerà in nuove imprese, o alle cose della Borgogna, alle quali par già volto, o all' acquisto dell' imperio di Constantinopoli, facendosi la impresa contra Turchi, o in altri disegni, e pensamenti, e trame, che gli sono sempre cosa molto naturale, e molto propria, per ciaschuna delle quali essendo necessario, che gli venga bisognando aver buona quantità di moneta, eziandio, che voi non voleste, si vorrà egli darvi Verona, e renderlavi, e così la ricupererete voi con agevolezza, ed al sicuro. Non potrà uno animo grande, et vasto come il suo è, avendo con voi pace, non aver di voi uopo bene spesso, oltra che bella e grande loda così facendo acquisterete dal mondo tutto, e openione che siate buoni e pacefici, e cessar farete quella voce, che si dà a questa republica d'aspirar grandemente all' imperio della Italia, la qual voce, non accettando voi il proposto partito, si confermerà, e stabilirà nella mente di ciascuno, stimandosi, che nessuni altri ricusare il potessero; specialmente essendo egli a beneficio di tutti i popoli christiani, e desiderandosi ciò per dar modo all' union de' prencipi, perchè ne segua la guerra contra gl'infedeli, se non spirite, che ostinatamente affettino, e attendano alla signoria del tutto. Il che dice nostro signore che non dee ultima cosa essere in considerazione appo voi. Queste sono le parti utili congiunte con la pace. Vegga ora la Serenità vostra, e ben consideri, quali e quanti danni partorir vi potrà il voler continuare, e mandare inanzi l'amistà de' Francesi, nella qual considerazione, dice nostro signore così. O il rè di Francia verrà in Italia, o egli non ci verrà. Se verrà, veduto che essendogli voi

sempre buoni amici stati, ed avendogli mantenuta ottima leanza, anzi pure avendosi questa signoria tirata adosso la guerra dell' imperadore, e la sua nimistà solamente per lo avere voluto ella servare al rè fede, e per tale e tanto rispetto dovendovi egli eterno obbligo sentire, egli nondimeno vi ruppe guerra senza cagione alcuna averne, accordandosi, e legandosi col vostro nimico medesimo, fattovi nimico per suo conto, e per lo non gli avere voi voluto consentire il ducato di Melano, che era del rè, nella qual guerra egli di tutta la terra ferma, che tenevate, vi spogliò, sopra cui, nè in tutta, nè in parte egli ragion niuna non ebbe giamai: che si dee credere, che egli ora debba voler fare, ragionevolmente dee in odio avere tutto il nome viniziano, vedendo egli, che ogni Viniziano grandissima cagion ha di sempre odiar lui, dal quale tanti nostri danni, tanti travagli, tante ruine sono procedute? Ed ora dico, che egli potrà dire d'avere alcuna giurisdizione sopra Crema, e Bergamo, e Brescia, che sono alquanti anni state sue. Non credete voi che egli penserà di ripigliarlesi, almeno per torre a voi modo d'esser grandi, e di potere a qualche tempo vendicarvi di lui? Crediatelo, crediatelo, oltre gli altri argomenti, eziandio per quello del capitolo, che egli col rè d'Inghilterra fece, a questa signoria ben palese, e ben chiaro, che dimostra chente l'animo di lui sia d'intorno alle cose della Lombardia, ed alle giurisdizion sue sopra le terre vostre. Che se giudicaste, che egli avesse fatto lega con voi per altro, che per valersi di questo Stato alla ricuperazion di Melano, voi di troppo sareste errati. Non vi vuole ora essere amico colui, che esser non volle, quando egli devea, e vi fe inganno; ma vuole di voi giovarsi, ed apprestarsi al potervi ingannare un altra volta. Ma posto pure, che egli non pensi allo'nganno, non istarete voi almeno in gelosia

sempre di lui? nol temerete, e per dir più il vero, nol temerete per le passate prese da voi sperienze della sua fede, potendo egli con una trombetta dalla mattina alla sera sera torvi lo Stato tutto? O non bisognerà per questa temenza, e rispetto, che gli siate sempre sottoposti, sempre ad ubbidienza, sempre servi? ora qual perdita, serenissimo Principe, è maggiore, o può essere di questa? qual Verona può contravalere, e ristorar questa servitù, questo ragionevolissimo sospetto, questa continua paura? ma chi sa, che prima, che egli venga, per agevolar la sua venuta, che parer gli dee vie più che malagevole, egli non sia per pigliar con l'imperadore, e col rè cattolico accordo, e lasci loro lo Stato vostro, che essi hanno in preda, promettendo loro ancora di ajutarli a pigliare il rimanente? Io so ben tanto, serenissima Signoria, che sono venute a nostro signore novelle di buona parte, che gli fanno intendere, ch'il rè di Francia pensa di lasciarvi per ogni piccolo acconcio suo, e tanto nol fa, quanto egli ancora nol trova. Or se ciò adivenisse, che non sarebbe cosa guari lontana dall' usanza di questo rè, il quale veggiamo aver lasciati gli Scozzesi, antichi e perpetui suoi amici e confederati, in preda degl' Inglesi, ed i Navarresi in preda degli Spagnoli, de' quali due popoli l'un rè ha perduto lo Stato suo per lui, l'altro prese col cognato, che rè d'Inghilterra è, guerra per rivocarlo d'all impresa contra Francesi, ed è in quella guerra morto a lui servendo; se questo, dico, adivenisse, non direbbe ognuno, dice nostro signore, che a voi bene stesse ogni male, che vi siate fidar voluti chi una volta ingannati vi ha così laidamente, e specialmente con tanti esempi innanzi gli occhi aver d'altrui, a cui egli ha fatto questo medesimo inganno? La qual cosa Dio non voglia, che dire si possa giammai di questa così prudente, e

grave, e saggia Signoria, e reppub. Queste cose, e queste parti tutte da considerar sono, che avvenir possano, venendo il christianissimo in Italia, o per compositione, o per forza; conciosiacosa che per semplice amore, e di voluntà degli altri prencipi, egli non è per venirci giammai. Ma se egli non viene, o non tentando la venuta, o tentandola, e risospinto essendone, siccome egli l'anno passato fù, a qual termine, a qual partito vi troverete esser, voi avendo rifiutato l'accordo e la pace, che hora vi si propone, e per ciò avendovi voi oltra l'Imperio e la Spagna fatta nimica tutta l'Italia? Non riman questo dominio in preda certa, e manifesta de' suoi nemici? Per Dio, signori, guardate che a voi non si possa dire quel proverbio, *essi tardo hanno apparato a sapere;* e ricordivi, che la penitenza dà sezzo non giova. È di mestiero, che altri s'awegga per tempo di quello che danneggiar lo può, e schifilo. Ora che il rè non sia per venire in Italia eziandio non tentando di venirci, è non solamente da sospettare, ma ancora grandemente da credere; perciocchè se avendo egli chiusa questi passati mesi la lega col rè d'Inghilterra, ed armato trovandosi con più di ventimila fanti pagati per far la impresa, e potendola egli far di voluntà, e consentimento di nostro Signore e col favore, e con la riputazion, che gli dava in quel tempo quella lega; quando egli avrebbe i suoi nemici sopragiunti sproveduti, e impauriti, sì per altre cagioni, e sì ancor per riverenza di nostro Signore che favoreggiava il rè, quanto s'è veduto, nulla di meno egli venir non si volle, ne anco invitato e sollecitato da sua Santità; che si dee credere, che egli debba volere fare a questo tempo, nel quale, e Svizzeri, e Spagnoli, e lo 'mperadore, e Milano, Fiorenza, e Genova tutti uniti, et d' un medesimo animo insieme con nostro Signore non vorranno, che egli ci venga, e saransegli preparati

allo'ncontro; aggiuntogli la nuova, e bella moglie allato, la quale tanto di più gli farà in obblio metter le guerre. E sono di quelli, che stimano, che queste nozze abbiano a raccorciar la sua vita, anzi pure a farla brevissima, siccome d' uom vecchio non molto continente, preso, e invaghito nell' amor di quella fanciulla, che più che diciotto anni non ha: la qual si dice esser la più bella cosa, e la più vaga che si sia peraddiettro di molti anni veduta in quelle contrade. E già pare, ch' egli incomminci a debilitarsi, fatto cagionevole di mala qualità, senza che da stimar non è, che al rè d'Inghilterra, il quale promesso ha di darli alquanti arcieri per la venuta, sià cara la grandezza sua; conciosacosa che il naturale e sempiterno odio di queste due nazioni, non pate, ne permetter può, ch' elluno per lege, o per parentadi, che si facciano, voglia lo innalzamento, e la grandezza dell' altro. Oltra che sono venute a nostro Signore certissime novelle acciò che la Serenità vostra sappia, e scuopra più innanzi, che quando il cristianissimo richiederà quelli arcieri, che il cognato rè se gli è obbligato di dare, egli si troveranno ben cagioni, e modi da trarre in lungo la bisogna, e da non dargliele. Ma questo tanto, serenissimo prencipe, per amore di nostro signore, che ve ne priega, si rimanga sotto perpetuo silenzio di questa Signoria. E adunque da stimare, che il rè di Francia non sia per mettersi a passare in Italia, o per poca voglia di guerreggiare, o per disiderio di riposo, o perchè egli vegga, siccome vederà, il varco molto malagevole, e mal sicuro. E se pure egli vorrà farlo, vedete, Signori, in quale stato sono le cose a questo diè. Svizzeri si sono deliberati, e promettono, e si vantan soli, e senza favore, o soldo di persona, di nol lasciar passar, occupandogli i passi, ed al varco opponendoglisi, o pure passar lasciandolo, di chiudernelo nel mezzo, e di far la giornata e rom-

pernelo vie meglio, che eglino a Novara l'anno passato non fecero, e hanno già descritti, e apparecchiati quaranta mila fanti tutti d'un volere per la impresa da spignerli avanti ogni volta, che 'l rè di voler venire farà segno. De' quali tutti ogni bella cosa creder si può, quando s'è veduto, che solo ottomila di loro sconfissero un cotanto essercito, e si bene instrutto l'hanno varcato. Ma non fien soli Svizzeri a ciò fare; perciocchè Genevosi le lor forze vi aggiugneranno; ed ho io vedute lettere di quel doge scritte a 20 del passato, per le quali egli si proferisce di spendere 250,000 fiorini d'oro a favor dell' impresa, e dice aver modo di trovargli senza danno alchuno, e con sodisfazion di quella città. Aggiugneranvi medesimamente le loro forze eziandio Fiorentini; perciocchè vedendo nostro Signore Svizzeri, Melano, Spagna, lo Imperio e Genova d'uno spirito, non vuole mettergli a rischio; ma gli lega con costoro tutti a fine, che siano dalla parte sicura. I quali se hanno da contribuire alle spese, non è da dubitare. Ma acciocchè voi, Signori, questo particolare intendiate, promette il magnifico Lorenzo in due dì trovar in quella città; e mettere insieme dugentomila fiorini di oro ad ogni richiesta di nostro Signore, e ad ogni cenno suo. E sono queste due poste sole, un gran numero, come vedete. Non vi mancherà il rè cattolico, non lo 'mperadore, non il duca di Melano, il quale solo si vede, che tanto può, che a voi più noja dà, che egli non vi bisognerebbe. E per chiuder la somma del tutto, non vi mancherà nostro Signore, il quale si vuol dichiarare, e non istar neutrale più oltra; perciocchè spronandolo la cura delle christiane cose, a lui non par questo tempo di starsi pendente più lungamente. Puossi per queste ragioni tutte al sicuro conchiuder, Signori, che il rè di Francia passare in Italia non potrà, e sie ributtato incontrandolo cotante potenze alla

resistenza del passo. La qual cosa se avverrà, dove si troverà questa Signoria? non fia ella manifesta, ed aperta preda di barberi? Quantunque stima nostro Signore, e crede che eglino non abbiano a dover induggiarsi a quel tempo, ma tiene per fermo, che incontanente, che voi arete il partito rifiutato che ora vi si propone, chiusa la lega, che si chiuderà senza dimora, essi se ne verranno a danni vostri, per torvi il modo di poter dar favore ed ajuto a' Francesi. La qual cosa è molto ragionevole per se stessa. Che se eglino averanno deliberato di contrastare al rè, medesimamente contrastar voranno a soi collegati, e per non avere a far cotanto ad un tempo, a loro profitto fia lo incomminciare da voi e debilitarvi. Questo teme di voi nostro Signore sopra ogni cosa, e questo medesimo temendo egli alla patria sua, e ciò è, che se Fiorentini d'entrare in lega con gli Svizzeri e con gli altri loro collegati si ritraessero, essi ne venissero direttamente a danni loro, siccome hanno di voler fare apertamente minacciato, veduto oltre a ciò, che ad esso pare, che 'l Sign. di sopra, volendo egli al tutto liberare la Italia da barberi, voglia comminciare a liberarla da Francesi, ha conchiuso di risolversi con la italiana parte. E dagli il cuore d'indurre eziandio il rè di Francia con alcun tributo, che gli dia il duca di Melano a starsi di là da 'monti, amorevolmente mostrandogli la imppossibilità del venire, come mostrare agevolmente si può a chiunque udire voglia il vero. Fatto prima questo discorso a voi, e questo ragionamento, che vi fa chiare le ragioni, che nostro Signore muovono alla presa diliberazione sua, nella quale egli sempre altrettanto rispetto ha della vostra repubblica, e di voi avuto, quanto egli ha tuttavia della sua medesima patria, e de' suoi, e per la cui salvezza tutto il tempo del suo ponteficato egli s'ha molte cure, molti pensieri, molte fatiche prese, tenen-

do ora per certissimo questo esser il ben vostro, m'ha imposto, che con la benedizion sua accompagnata da quella di Dio, vi conforti e prieghi, lasciando le passion particolari, a riverenza della divina maestà, ed a sicurrezza della christiana comunanza a prendere al tutto e ad accettar la condizion che egli vi propone; di racquistar tutto lo Stato vostro, da Verona come s'è detto in fuori; con pagamento delli dugento mila fiorini d'oro, o alcuna cosa più, secondo che conchiuder si potrà il meno, promettendovi nondimeno egli per se, e per nome del cattolico rè, di fare ogni opera, e tenere ogni via che Verona, eziandio più tosto che si possa, vi ritorni, e d'intraporre in ciò tutta l'autorità di quella santa seggia, e sua, dal pigliar le arme contra Cesare in fuori: e vuole, che io vi dica che se voi non volete ciò fare per conto della presente vostra utilità, e prò, essendovi la ricuperazion, e racquisto delle altre terre vostre ora dal vostro nimico possedute, e per lo respiramento, e quiete, che darete a questa città, ed agli altri vostri popoli, e ben sapete, se fa loro di ciò mestiero, se far nol volete per cagion della ruina, che per molti capi addosso vi si tira l'amistà de' Francesi, se non anco per rispetto di lui, che così paternamente s'è adoperato, e faticato a beneficio vostro cotante altre volte, ed ora in questo consiglio medesimo si fatica più che giammai; si vogliate voi per cagion del figliuol di Dio farlo, la salvezza, e gloria della fede e de' popoli, del quale principalmente si studia, e si procaccia con questo accordo, e a lui Verona doniate in luogo di tante altre città, di tanto imperio, di tanta e si lunga libertà e repubblica, che il suo omnipotentissimo padre ha donato a voi, il quale molto tosto vi potrà non solo ritornar Verona, ma ancora restituirvi cotanto altro Stato, che il Turco possiede di questa Signoria, e farvi

più grandi, e più gloriosi che mai. La quale speranza, si niuno altro rispetto non vi movesse, si vi doverebbe ella muovere, e spignere a pigliar questo assettamento, acciò che si faccia la guerra contra gl'infideli, la qual facendosi, chi non vede, che questa signoria se ne ingrandirà più che prencipe veruno altro, ed istato, et in riputazion sempiterna? Ultimamente vuole nostro Signore, che io chiaramente vi dica, e vi protesti che se voi ora a questi dì, alla pronunzia mia, la proposta condizione non eccetterete, come che egli cia per ciò fare con le lacrime agli occhi, siccome colui, che teneramente ama questa signoria, pure tuttavia estimandovi egli per questa ostinazione, e durezza, e perfidia, nè buoni, nè giusti, nè riposati, egli il farà con men dolore, vi protesti dico, che egli incontanente lascierà la protezion vostra, e non vorrà più di voi, e dello stato, e delle cose vostre niuna cura, niun pensiero pigliarsi; a quali se calamità di ciò ne verrà, e ruina e disolazione, dice, che voi non avrete da imputarne altri che voi stessi. Egli innanzi tratto se ne scuserà co' prencipi tutti, e farà loro intendere quanto egli faticato s'e a beneficio di questo dominio, e la reproba ostinazion vostra. Sopra tutto mi ha imposto, che io vi dica, che voi non crediate, che egli così apertamente vi protesti, per indurvi a quello, che si cerca, e che se ben voi non accetterete la pace egli però non farà tutto quello, che egli dice di dover fare, ni egli in preda di barbrei vi lascierà, non tornando ciò a profitto nè della seggia di Roma nè della patria sua; perciocchè voi di ciò ingannati vi trovereste: e vuole, che io a memoria vi ritorni, che nè anco il duca di Melano, detto Lodovico, credette che questa S. dovesse poter far lega col re di Francia a danni di lui; perciocchè egli non era a prò e bene del vostro stato, aver così grande e così potente vicino, cicome nel vero non

era. Nondimeno egli rimase di ciò ingannato, e voi con Francià vi legaste; di che ne seguì in brevissimo spazio la sconfitta, e la presura sua. Dice ancora, che io vi ricordi, che per lo non voler questa signoria lasciar Faenza, e Rimino, o forse anco una sola di queste terre alla chiesa, a tempo del predecessor suo, ella ne perde in pochi mesi tutto il suo stato così grande, e così bello, e così potente, come egli era, e perciò, vi conforti a non volere ora, a tempo di lui, a posta di Verona, la quale come detto s'è, si dee credere, che si dipositi solamente, e sequestri, perder tutto il rimanente, e per avventura, il che Dio non voglia, eziandio la libertà della repub. conservata cotanti secoli. Vuole più ultimamente, che io ancora vi dica, che non crediate con lo star duri, e ritrosi a questo, e costanti nella lega co' Francesi, tirar lo'mperadore, e il rè cattolico a rendervi eziandio Verona per ispiccar, e sciogliere da Francia questa signoria quasi necessitati à ciò, se vogliono la vittoria contra il cristianissimo. Perciò che questo, che vi si propone ora è lo scaglion sezzajo, al quale costoro scendono più tosto per sodisfare a sua Santità, che si lungamente ha sopra ciò battuto, e chiesto, e conteso, che vi sià restituito il vostro, che per altro: parendo loro, che se lo 'mperadore vi ritorna Bergamo, e Brescia che egli ha, possiate voi onestamente lasciar a lui Verona, che non avete. E se forse la Signoria vostra pensasse, che il rè di Spagna questo tentamento facesse per mettervi alle mani, e ad astiarvi col Francesse, e volessesi egli poi accordare, e legare a danni vostri con esso lui, promette nostro Signore esservi mallevadore in ciò che tanto a pieno osservato vi sarà, quanto egli ora vi propone. Fin quì ho parlato, serenissimo prencipe, siccome nuncio di nostro Signore, e come ispressor dell' animo suo, e dichiaratore, e apportatore della sua mente.

Ora parlerò io come Pietro Bembo, cittadino, e servitor vostro, desideroso dell' onore, e del bene di questa communanza al pari di ciascuna delle Signorie vostre, che quì siete. Io, signori, quando da nostro Signore mi fu imposto il venire in diligenza a questa Signoria; quantunque alla età, e alla complession mia, l'una non verde, e l'altra non robusta, e all' esercizio mio, assai lontano da ciò, non si convenga l'andare per istafetta, e questa inusitata fatica a me paresse molto grave, specialmente a questi guazzosissimi, e fierissimi tempi; nondimeno la pigliai volentieri, estimando di portarvi una buonissima novella, recandovi pace, e quiete, e sicurrezza in luogo delle guerre, e de' travagli, e de' pericoli, ne' quali dà molti anni in quà stati siete per lo continuo. Nè si pensi alcun di voi, che io sia quì venuto per vendervi ciancie, e menzogne, affine d'acquistar con nostro Signore grazia, o forse con lo'mperadore, o col rè cattolico. Che della grazia di questi due prencipi se io ne avessi fatto alcun disegno, prima che ora ingegnato mi sarei d'acquistarla, nè mi sarei lor dimostrato sempre aperto difensore delle Signorie vostre, come fatto ho senza risguardo. La grazia di nostro Signore ho io bene desiderata sempre; ed ora più che mai la desidero e cerco. La qual grazia posso io acquistare per nessuna via meglio, che lui, ed il suo costume imitando, e di rassomigliar procacciando. Il qual ottimo prencipe, e d'ottima volontà, e mente essendo, ha quelli suoi serventi più cari, che sono di buona volontà è di buona mente anco essi. E perciocchè lo adoperarsi alcuno a beneficio della patria sua cosa buona, e lodevole fu sempre, non che io acquistassi nuova grazia con lui per ingannar la patria mia, ma io ne perderei quel tanto, o quanto, che posso di lei a questo dì avere acquistato. Ho adunque parlato il vero alle Signorie vostre, siccome colui,

che lasciar l'affetto naturale, e l'amor della mia patria nè debbo, nè posso, nè voglio, ed il quale sempre sono alla parte del bene, e del mal vostro con voi. Laonde più arditamente vi priego, che mi prestiate fede, e crediate, che sotto questa dinunzia mia niuno inganno, niuna fallacia, niuna arte è nascosa. Quanto all' accettar voi, o rifiutar questo partito, fatene pur tutto il profitto vostro, e la voluntà del signore del cielo, il quale io priego a mano giunte, e supplico divotissimo, e inchinatissimo alla sua bontà, e pietà, che egli a quello farvi inspiri, e induca, che è da lui conosciuto essere il bene di voi, e di questa travagliata Signoria. Ma io vi so ben dire ed affermar questo, che tantosto, che voi rifiutato l'abbiate, si chiuderà la lega dello'mperadore, e del cattolico, e de' Svizzeri, e di Melano, e di Genova, e di Fiorenza, e di nostro Signore a commune difesa contra chiunque. La qual lega come sia chiusa, se essendo nostro Signore con voi, quello, che gli per addietro è stato non ha tuttavia potuto a' nimici vostri alcuna volta qualche cosa negare, che è di danno vostro, e di dispiacer stata, che stimate voi, che egli sia per dover fare ancor che egli contra voglia il faccia, essendosi chiusa detta lega non più contra Francesi, che contra voi? La qual lega, aciocchè sappiate tanto oltre, è oggimai e tramata, e ordita. Perciocchè aspettandosi questa risoluzion del cattolico, s'è sopra esse e parlato, e disputato molte volte, e disposte tutte le parti di maniera, che elle in un punto prenderanno la lor forma. Daranno alla lega nostro Signore e Fiorentini mille uomini ad arme, ed ancor più. Ne darà il cattolico ottocento, Cesare trecento di quei suoi alla Borgognona, Melano quattrocento, che fieno in somma duemila, e cinque cento. E daranno tutti oltre a questi ancor duemila cavalli leggieri, daranno fanti delle terre del Papa, e de' Fiorentini, se' bi-

sognerà, quanti bisognerà, e fieno i migliori di tutta Italia, e quello che importa più che altro, essi già pensato, e ordinato, un nuovo modo a fare, che i denari, che a spendere si haranno per la impresa, sian sempre alla mano, secondo che essi veranno bisognando, e quasi nel mezzo della piazza dello esercito. Perciocchè daranno tutti promessa di banco sicura quale in Roma, e quale in Melano, siccome più sia espediente, ciascuno per le porzion loro a suoi tempi, che non se ne perderà, o tarderà oncia, e pensano di tirare eziandio Ferrara, e Mantova, e Monferrato, e Salluzo, e Savoja ad entrare in lega, ed a contribuire alla spesa con esso loro, spignando in Savoja di presente quattro, o cinque mila Svizzeri, per far quel duca o per voluntà o per forza alle voglie loro declinare, e dichiararsi loro compagno. E anco si sono tra' l cattolico, e la casa di nostro Signore de' parentadi tramati di qualità, che potranno esser poco giovevoli a questa signoria compiendo essi di tessersi, e non essendo essa con loro. Oltra che a nostro Signore sono novelle venute dal commissario suo, che in Verona è, le lettere del quale sempre sono vere state, e ultimamente molto più che S.S. voluto non arebbe, che dicono, che l'imperadore vuole scendere nel Frigoli. Il che quanto sia per dovervi esser di danno, e di pressura, e d'amaritudine, avendo voi tuttavia, e Spagnoli, e altri Imperiali da quest'altro lato, voi vel potete considerar di leggiero. Quantunque teme nostro Signore d'un altro vostro incommodo più importante, e più grave, a cui rimedio alcuno non avete, se eglino si disporanno a darlovi; e non teme giammai sua Santità senza cagione, che per ventosi romori non si muove, è cioè che rifiutato per voi l'accordo, gli Spagnoli e gl' Imperiali disperatisi della unione, e della pace con voi, non ardano, non dico io, come l'anno passato fecero, alquanti luoghi, ma dico Este, Mon-

selice, Montagnano, Cologno, e forse anco Vicenza, che è loro ispostissima, e appartissima, e da quelle parte, dove essi sono, discorendo, è Pieve di Sacco, e Campo San Piero, e Cittadella, e Bassiano, ed in sommo vendo in giù, e pel Trivigiano non mettano à fuoco, e fiamma tutte le castella, tutte le ville, lutte le case, e secessi, e poderi della nobiltà, e de' popoli vostri in fin sul lito, ed in su le alghe di questa città. Al qual impeto, e furor barbarico dubita nostro Signore, non poter trovar riparo; in tanto vi si rivolgerà tutto il mondo allo 'ncontro; notate bene, illust. Signori, e avertite a questo pericolo, di cui vi parlo. Il tutto è vietar l'acqua, che non incomminci a rompere; il che agevole suole essere, e fassi legiermente; che poichè ella incomminciato ha e rotto, ella piglia forza, e corso in guisa, che non si puo ritener più. Voi per pruova sapete, che cosa è avere il pontefice nimico. Sapete quel che è rimaner soli contro a molte potenze, e molte forze. Sapete per quanto tesoro si vuole tal volta poter frastornare un mal preso principio, e non giova. Ora che sete in su l'eleggere, considerate quanto e come sostener potrete l'impeto di cotanto lega quando a poca parte di lei conviene, che cediate, e non sete a sostenerla bastanti. Estimate quanto i vostri cittadini, i vostri popoli sono contenti, sono abili, sono presti a portar molti disagi, e molte gravezze più oltre, e troverete, che egli non si può meglio fare, scansare, e declinare le furie de mali pianeti. Diceva Alfonso il Vecchio, rè di Napoli, un motto di questa maniera: *Chinati, e conciati.* Voi vi chinate alquanto più di quello, che vorreste, non di quello, che ora siete, lasciando all'omperadore Verona. Ma tuttavia se voi v'inchinate, e voi vi acconciate altresì, e chi non sa, che quando altri s'è acconcio, egli più agevolmente inalzar si può, che quando egli cade, e trabocca tuttavia? Pigliate, Signore, e

accettate la proposta di nostro Signore con allegro animo, e volto; perciocchè quando voi mostrerete da suoi prudenti, e amichevoli consigli non volere dipartirvi, e darete segno, di volere in tutto rimettervi nel paterno affetto di lui, voi raccenderete nella sua mente un disiderio di far per voi, e di conservarvi tale, che egli troverà ben modo, vedendo di poter di questo stato quello, che egli vuole, di tosto reintegrarlo del tutto. Date per questa via, alli tanti danni, alle tante conquassazioni vostre, refrigerio, e sostegno. Date questo respiramente a vostri popoli, che stanchi, e vinti dalle tempestose onde della rea, e aversa fortuna vostra, vi priegano di riposo, ed in sommo date a divedere al mondo, che nè piu pacefici, e riposati uomini, nè migliori cristiani sono in esso, di voi.

FIN DU SECOND VOLUME.